Annexe 17.

Volet paysager de l’étude d’impact

OPALE, juillet 2026

Parc éolien de Haut Vannier (52)

Volet paysager

Juillet 2026



opale

Communes de Fayl-Billot, Pressigny et Pierremont-sur-Amance (52)

Table des matières

I. Préambule 7
I.1 Présentation du volet paysager réglementation 7
I.2 Cas spécifique du dépôt du parc éolien de Haut Vannier 7
I.3 Présentation du parc éolien de Haut Vannier 8
I.3.1 Situation géographique 8
I.3.2 Localisation du parc éolien de Haut-Vannier 9
I.3.3 La prise en compte du paysage dans la conception du projet 10
I.3.4 Description des éoliennes construites 10
I.3.5 Raccordement 11
I.3.6 Accès 11
II. Objectif et méthodologie 13
II.1 Objectif 13
II.2 Définition des aires d'études 13
II.3 Méthodologie 14
II.3.1 Analyse de l'état initial du paysager, patrimonial et touristique 14
II.3.2 Outils d'aide à l'analyse des perceptions visuelles 14
II.3.3 Définition des sensibilités paysagères, patrimoniales et touristiques 15
II.3.4 Méthode d'analyse des impacts paysagers et visuels en phase d'exploitation 15
III. Etat initial 16
III.1 Documents de planification et référentiels éoliens 16
III.1.1 A l'échelle du Grand Est 16
III.1.2 Anciens Schémas régionaux éoliens de Champagne Ardenne et de Franche-Comté 17
III.1.3 Étude sur la capacité du paysage haut-marnais à accueillir le développement de l'éolien. 20
III.1.4 Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du pays de Langres 21
III.1.5 Zones favorables au développement de l'éolien (ZFDE) 22
III.2 Contexte éolien 24
III.3 Les zones de visibilités théoriques 25
III.4 Analyse paysagère à l'échelle du périmètre d'étude éloigné 26
III.4.1 Entités paysagères 26
III.4.2 Topographie / Hydrographie 27
III.4.3 Occupation du sol 30
III.4.4 Urbanisme et infrastructures 31
III.4.5 Sous unité paysagère 33
III.4.6 L'aire d'étude éloignée : Perception et enjeux 39
III.5 Analyse paysagère à l'échelle du périmètre d'étude rapprochée 40
III.5.1 Les sensibilités identifiées dans le cadre de vie 40
III.5.2 Notion de respirations visuelles 40
III.5.3 Analyse des perceptions depuis Broncourt 41
III.5.4 Analyse des perceptions depuis Fayl-Billot 42
III.5.5 Analyse des perceptions depuis Pressigny 43
III.5.6 Perceptions visuelles depuis Pierremont-sur-Amance et Charmoy 44
III.5.7 Les perceptions visuelles depuis Poinson-lès-Fayl 45
III.5.8 Les perceptions visuelles depuis La Quarte 46
III.5.9 Conclusions sur les perceptions rapprochées 47
III.6 Contexte patrimonial et touristique 49
III.6.1 Les monuments historiques 49
III.6.2 Analyse des monuments historiques dans l'aire d'étude rapprochée 65
III.6.3 Les sites classés et inscrits 70
III.6.4 Les Sites Patrimoniaux Remarquables 73
III.6.5 Contexte touristique 76
III.6.6 Conclusions sur les enjeux du contexte patrimonial et touristique 79
III.7 Synthèse et conclusions sur les enjeux 79
IV. Les impacts paysagers 81
IV.1 Principes d'analyse des impacts 81
IV.2 Les cartes d'influence visuelle 82
IV.3 Impacts sur le grand paysage 82
IV.3.1 Effets sur le plateau de Fayl-Billot 83
IV.3.2 Effets sur les vallées de l'Amance et de l'Apance 84
IV.3.3 Effets sur les autres unités paysagères et rôle de la trame végétale 85
IV.3.4 Synthèse des impacts sur le grand paysage 85
IV.4 Impacts depuis les axes de déplacement 86
IV.4.1 La RN 19 86
IV.4.2 La RD 460 86
IV.4.3 Les routes communales du plateau 87
IV.4.4 Synthèse des impacts depuis les axes de déplacement 87
IV.5 Impacts sur le patrimoine protégé et le tourisme 87
IV.5.1 Impacts sur le patrimoine proche 88
IV.5.2 Impacts sur le patrimoine éloigné 89
IV.5.3 Covisibilités ponctuelles avec le patrimoine 90
IV.5.4 Impacts sur le tourisme 90
IV.5.5 Synthèse des impacts sur le patrimoine et le tourisme 90
IV.6 Impacts depuis les lieux de vie proches 91

IV.6.1 Broncourt 91
IV.6.2 Fayl-Billot 91
IV.6.3 Pressigny 91
IV.6.4 Pierremont-sur-Amance 91
IV.6.5 Charmoy 92
IV.6.6 Poinson-lès-Fayl 92
IV.6.7 La Quarte 92
IV.6.8 Habitations isolées 92
IV.6.9 Synthèse des impacts depuis les lieux de vie proches 93
IV.7 Analyse des impacts cumulés et la saturation visuelle 94
IV.7.1 Contexte éolien dans l'aire d'étude éloignée 94
IV.7.2 Les parcs éoliens construits 95
IV.7.3 Les parcs éoliens autorisés 97
IV.7.4 Les parcs éoliens en instruction 100
IV.7.5 Analyse des effets d'encerclement et de saturation visuelle depuis les bourgs proches 102
IV.7.6 Synthèse des effets cumulés et de la saturation visuelle 109
IV.7.7 Impacts du raccordement 109
IV.8 Les mesures relatives au paysage et au patrimoine 109
IV.9 Synthèse des impacts 110
V. Conclusion finale du volet paysager 113

Figures

Figure 1 : Carte de situation du parc éolien vis-à-vis de la Communauté de Communes des Savoir-Faire 8
Figure 2 : Carte de situation du parc éolien de Haut Vannier sur les communes d'implantation 9
Figure 3 : Vue en coupe d'une nacelle d'éolienne 11
Figure 4 : Localisation du poste de raccordement "La Rigotte" depuis l'éolienne E17 11
Figure 5 : Plan d'implantation du parc éolien de Haut Vannier de E1 à E9 12
Figure 6 : Plan d'implantation du parc éolien de Haut Vannier de E14-E17 à E21-E24 12
Figure 7 : Localisation des périmètres d'études du volet paysager 13
Figure 8 : Les types de paysage en Grand Est (Source : DREAL Grand Est, 2017 - Guide méthodologique pour une approche paysagère de qualité) 17
Figure 9 : Carte des grandes structures paysagères (Source : SRE du Plan Climat-Air-Energie de Champagne Ardenne) 18
Figure 10 : Carte des enjeux paysagers forts (Source : SRE - Champagne Ardenne) 18
Figure 11 : Carte des enjeux paysagers secondaires (Source : SRE - Champagne Ardenne) 19
Figure 12 : Carte des zones de protection du patrimoine et des sites emblématiques (Source : SRE - Champagne Ardenne) 19
Figure 13 : Carte de synthèse et zonages favorables à l'éolien (Source : SRE - Champagne Ardenne) 20
Figure 14 : Sites emblématiques et unités paysagères (Source : SRE de Franche-Comté) 20
Figure 15 : Carte des niveaux d'enjeux globaux sur le département de la Haute Marne (Source : ÉTUDE SUR LA CAPACITÉ DES PAYSAGES HAUT-MARNAIS À ACCUEILLIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN) 21
Figure 16 : Carte du document graphique du DOO (Source : SCOT du Pays de Langres) 22
Figure 17 : Localisation du parc éolien de Haut Vannier par rapport aux zones favorables à l'éolien. (Source : portail cartographique national) 23
Figure 18 : Contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée paysagère 24
Figure 19 : Carte des zones d'influence visuelle théorique du parc éolien de Haut Vannier 25
Figure 20 : Carte des entités paysagères régionales 26
Figure 21 : Carte de la topographie et du réseau hydrographique dans l'aire d'étude paysagère éloignée 27
Figure 22 : Carte d'occupation du sol sur le territoire d'implantation du parc éolien de Haut Vannier 30
Figure 23 : Carte du réseau routier dans le secteur 31
Figure 24 : Carte des sous-unités paysagères 33
Figure 25 : Situation du hameau de Broncourt vis-à-vis du parc éolien de Haut Vannier 41
Figure 26 : Ouverture visuelle depuis le hameau de Broncourt 41
Figure 27 : Situation du bourg de Fayl-Billot vis-à-vis du parc éolien de Haut Vannier 42
Figure 28 : Ouverture visuelle possible depuis le cœur de Fayl-Billot 43
Figure 29 : Situation du bourg de Pressigny vis-à-vis du parc éolien de Haut Vannier 43
Figure 30 : Ouverture visuelle depuis les espaces publics de Pressigny 44
Figure 31 : Ouverture visuelle depuis les espaces de Pierremont-sur-Amance 44
Figure 32 : Ouverture visuelle depuis les espaces du hameau de Charmoy 45
Figure 33 : Ouverture visuelle depuis les espaces publics de Poinson-lès-Fayl 46
Figure 34 : Ouverture visuelle depuis les espaces publics de La Quarte 47
Figure 35 : recensement des monuments historiques dans l'aire d'étude éloignée 49
Figure 36 : Superposition des zones d'influence visuelle théorique et les monuments historiques dans l'aire d'étude éloignée 50
Figure 37 : Carte des monuments historiques retenues pour l'analyse détaillée 59
Figure 38 : Plan de situation du château du Pailly dans le cœur du village 60
Figure 39 : Vue aérienne de la Villa gallo-romaine 61
Figure 40 : Recensement des sites inscrits et classés de l'aire d'étude éloignée 70
Figure 41 : périmètre du site cartographié aux limites cadastrales (Source : DREAL BFC) 72
Figure 42 : Recensement des sites patrimoniaux remarquables dans l'aire d'étude éloignée 73
Figure 43 : Périmètre du site patrimonial remarquable du paysage Langrois (Source : Grand Langres) 74
Figure 44 : Panorama Est depuis les remparts de Langres 74
Figure 45 : Situation du parc éolien de Haut Vannier par rapport au zonage sensible de Langres 74
Figure 46 : Périmètre du site patrimonial remarquable de Champlitte (Source : règlement du SPR) 75
Figure 47 : Vue aérienne du bourg de Ray-sur-Saône 76
Figure 48 : Carte présentant les éléments de tourisme dans l'aire d'étude éloignée paysagère 78
Figure 49 : Plan d'implantation du parc éolien de Haut Vannier - E1 à E9 81
Figure 50 : Plan d'implantation du parc éolien de Haut Vannier - E14 à E17 et E21 à E24 81
Figure 51 : Situation du parc éolien par rapport à l'unité paysagère du plateau de Fayl-Billot 83
Figure 52 : Situation de l'unité de l'Apance-Amance vis-à-vis du parc éolien de Haut Vannier 84
Figure 53 : Recensement du patrimoine dans l'aire d'étude recensé et les zones d'influence visuelle théorique du parc éolien 88
Figure 54 : Recensement des parcs éoliens dans l'aire d'étude éloignée paysagère 94
Figure 55 : Carte de zone d'influence visuelle du cumul des parcs éoliens construits dans un rayon de 20 km 95
Figure 56 : Carte de zone d'influence visuelle du cumul des parcs autorisés dans un rayon de 20 km 97
Figure 57 : Carte des zones d'influence visuelle des parcs éoliens en instruction dans un rayon de 20 km 100
Figure 58 : Diagramme d'encerclement depuis Broncourt 103
Figure 59 : Diagramme d'encerclement depuis Fayl-Billot 104
Figure 60 : Diagramme d'encerclement depuis La Quarte 105
Figure 61 : Diagramme d'encerclement depuis Pierremont-sur-Amance 106
Figure 62 : Diagramme d'encerclement depuis Poinson-lès-Fayl 107
Figure 63 : Diagramme d'encerclement depuis Pressigny 108

Tableaux

Tableau 1 : Synthèse du contexte éolien présent dans un rayon de 20 km 25
Tableau 2 : synthèse des compatibilités avec l'implantation d'un parc éolien sur les différentes unités paysagères. (Source : extrait de la ZDE 'Vannier Amance", novembre 2012) 39
Tableau 3 : recensement et hiérarchisation des monuments historiques présents dans l'aire d'étude éloignée paysagère 51
Tableau 4 : Liste des monuments historiques faisant l'objet d'une analyse spécifique 57
Tableau 5 : Présentation des parcs éoliens construits dans un rayon de 20 km 95
Tableau 6 : Liste des parcs éoliens autorisés dans un rayon de 20 km 97
Tableau 7 : Liste des parcs éoliens en instruction dans un rayon de 20 km 100
Tableau 8 : Tableau de synthèse des niveaux d'enjeux, de sensibilité et d'impact pour chaque thématique étudiée 111

Photo

Photo 1 : éoliennes de Haut Vannier vue de face 11
Photo 2 : Voie d'accès à proximité de E2 12
Photo 3 : Vue sur le plateau agricole en sortie Est de Fayl-Billot sur la RN19 28
Photo 4 : Depuis la RN19 au nord de la commune de Broncourt – Lieu-dit La folie 28
Photo 5 : Vue depuis Bourguignon-lès-Morey en sortie Nord 29
Photo 6 : Panorama de la vallée de l'Amance depuis la rue de la gare à Maizières-sur-Amance 29

Photo 7 : Depuis la RN19 - zone d'activité de la Folie 32
Photo 8 : En sortie est de Fayl-Billot - RN19 32
Photo 9 : Depuis la route D460 à Poinson-lès-Fayl en direction de Fayl-Billot 32
Photo 10 : Vue depuis la promenade du château de Laferté-sur-Amance, sur la vallée de l'Amance 34
Photo 11 : Vue depuis le nord-ouest de la vallée de l'Amance, sur les vues ouvertes de Andilly-en-Bassigny 34
Photo 12 : Partie Est du plateau de Fayl-Billot, le long de la RN19 en sortie ouest de La Quarte 35
Photo 13 : Vue depuis le Sud de Fayl-Billot 35
Photo 14 : Partie sud du plateau, aux abords de Genevrières 35
Photo 15 : Vue depuis la sortie nord de Bourguignon-lès-Morey 36
Photo 16 : Depuis la route départementale 70, en direction de Membrey, en bout d'unité sud des plateaux 36
Photo 17 : Depuis le carrefour de Confracourt, entre la RD70 et RD160 36
Photo 18 : La ville de Langres et ses remparts. (Source : bienvenue-en-hautemarne) 37
Photo 19 : Depuis le haut de la voie ferré en direction de Chalindrey 37
Photo 20 : Panorama Est depuis les remparts de Langres, en direction de la zone de projet 37
Photo 21 : La vallée de la Vingeanne et sa ripisylve (source : valleedelavingeanne) 38
Photo 22 : Vue depuis l'entrée sud de Broncourt, le long de la RD138. 41
Photo 23 : Vue depuis le cœur de Broncourt. 41
Photo 24 :Vue en direction du parc éolien de Haut-Vannier au coeur du bourg de Fayl-Billot. 42
Photo 25 : vue sur la RD138 entre Broncourt et Pressigny 43
Photo 26 Le Château du Pailly 60
Photo 27 : Le Château du Pailly entouré d'éléments boisés 60
Photo 28 : Vue depuis l'entrée du bourg par la RD17, on distingue le donjon du château en arrière-plan. 60
Photo 29 : Hangar protégeant la villa gallo-romaine 61
Photo 30 : vue depuis le parking de la Villa gallo-romaine d'Andilly-en-Bassigny en direction de la zone de projet 61
Photo 31 : Ruines de l'abbaye de Cherlieu et son masque végétal 61
Photo 32 : Eglise Saint-Martin de Blondefontaine depuis le centre du bourg 62
Photo 33 : Vue depuis l'entrée nord du bourg, par la RD48 62
Photo 34 : Vue depuis la rue Guibert de l'Eglise S-Maur-et-Sainte-Catherine 62
Photo 35 : Eglise de Laferté-sur-Amance 63
Photo 36 : Chapelle de Presles de Marcilly-en-Bassigny 63
Photo 37 : Ruines gallo-romaines dans le parc de l'établissement thermal de Bourbonne-les-Bains 63
Photo 38 : Chapelle Saint-Hubert 63
Photo 39 : Vue depuis la place au centre du village de l'Eglise de Saint-Gengoul (source : varennes-sur-amance) 64
Photo 40 : Chapelle Saint-Gengoulph 64
Photo 41 : vue du château de Champlitte depuis la RD67 65
Photo 42 : vue du centre du bourg depuis la RD67, le bâti masque les vues lointaines 65
Photo 43 : vue aérienne de la croix de Rougeux 66
Photo 44 : Château de la Rochelle 66
Photo 45 : vue depuis le vallon au sud du château de la Rochelle 66
Photo 46 : Eglise Saint-Clément avec le parc éolien de Haut Vannier en arrière-plan 67
Photo 47 : vue depuis le jardin de l'ancienne église de Fayl-Billot 67
Photo 48 : De gauche à droite : le château de Ouges, l'Eglise au centre du village et la croix classée le long de la RD44 67
Photo 49 : Eglise de Poinson-lès-Fayl 68
Photo 50 : vue depuis le cœur du bourg de Poinson-lès-Fayl 68
Photo 51 : Eglise Saint-Michel de Pressigny 68
Photo 52 : Vue depuis le centre du bourg de Pressigny, à gauche l'église Saint-Michel de Pressigny 68
Photo 53 : Vue depuis l'esplanade du Chateau de Champlitte 75
Photo 54 : Vue depuis la RD67 à proximité du château de Champlitte 76
Photo 55 : Vue depuis la chapelle de Belmont offrant un panorama 77
Photo 57 : vue depuis la RD460 à l'entrée sud de Genevrières, au sud du Plateau de Fayl-Billot 83
Photo 56 : Vue depuis la sortie sud de Pierremont-sur-Amance, au nord du plateau de Fayl-Billot 83
Photo 58 : Depuis la RD270, depuis Vaux-la-Douce 84
Photo 59 : Au nord-ouest de l'Apance-Amance, au nord du bourg d'Andilly-en-Bassigny 84
Photo 60 : Vue à l'entrée ouest de Fayl-Billot sur la RN19 86
Photo 61 : Vue depuis la RD460 en direction du parc éolien de Haut Vannier au nord de Laferté-sur-Amance 86
Photo 62 : Sur la RD44 au nord de Ouge 87
Photo 63 Vue depuis La Quarte, sur la RN19, on aperçoit le parc éolien de Sud Vannier en arrière-plan, à bonne distance du parc éolien de Haut-Vannier. 96
Photo 64Vue depuis la RD5 depuis Trécourt, le parc éolien de HAut Vannier n'est peu ou pas perceptible à cette distance 96
Photo 65Vue depuis les hauteurs de Laferté-sur-Amance, le long de la RD460. Depuis cet angle, le parc éolien est peu perceptible ; l'orientation du parc éolien du Pays Jusséen limite également sa perception depuis la vue latérale offerte par la route. 96
Photo 66 : Vue depuis la sortie de bourg de Bourguignon-lès-Morey, le parc éolien de Haut-Vannier se présente derrière la coline, tandis que les parcs des Hauts de la Rigotte et de Chauvirey se confondent et présentent une visibilité plus marquée dans le paysage 98
Photo 67 : Vue depuis la RD460 à l'est de Poison-lès-Fayl, seule la ligne d'éolienne de Fayl-Billot et Pierremont-sur-Amance sont visibles. La ligne d'éolienne à Pressigny et les parcs éoliens de Chauvirey et des Hauts de la Rigotte sont masqués par la végétation 98
Photo 68 : Carrefour de Confracourt, à cette distance seul le parc éolien de Renaucourt sera visible dans le paysage. 98
Photo 69 : A l'entrée nord de Celsoy, la distance séparant les parcs éoliens limitent les effets de covisbilités avec Source de Meuse. 99
Photo 70 : Depuis la RN19, lieu-dit La Folie, le relief cadre les vues et le parc éolien d'Argillières est peu perceptible dans le paysage à cette distane 99
Photo 71 : RD5, à Trécourt, le parc éolien d'Argilières sera perceptible depuis la route, tandis que le parc éolien de Haut-Vannier n'est peu ou as perceptible à cette distance 99
Photo 72 Carrefour de Confracourt, vision en 180°, on distingue que les parcs éoliens en instruction ne sont pas dans le même champ de vision, de plus à cette distance le parc éolien de Haut Vannier est peu ou pas perceptible. 101
Photo 73 : Depuis la route de Membrey RD70, vision en 160° à cette distance le parc éolien de Haut-Vannier n'est pas percptible. 101

I. Préambule

I.1 Présentation du volet paysager réglementation

Le volet paysager constitue une composante spécifique de l'étude d'impact. Il a pour objectif d'analyser les relations entre le projet éolien, les structures paysagères, les lieux de vie, les axes de déplacement, les éléments patrimoniaux et les perceptions visuelles à différentes échelles. Il vise à caractériser l'état initial du paysage, à identifier les sensibilités paysagères et patrimoniales, puis à apprécier les incidences du projet sur le cadre paysager et le patrimoine.

Dans le cas d'un parc éolien terrestre, le volet paysager constitue une pièce essentielle de l'étude d'impact. Les installations éoliennes relèvent de la réglementation des **installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**, au titre de la rubrique 2980. Les installations comprenant au moins un aérogénérateur dont la hauteur du mât et de la nacelle est supérieure ou égale à 50 m sont soumises à autorisation. Elles sont encadrées par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumises à autorisation au titre de cette rubrique.

Les recommandations nationales relatives aux études d'impact des parcs éoliens terrestres rappellent que les principaux enjeux à analyser concernent notamment les effets sur les paysages et les patrimoines, en complément des autres thématiques environnementales. Elles insistent également sur la nécessité de croiser l'analyse cartographique, les observations de terrain, les photomontages ou photographies, les cartes de visibilité et l'étude des perceptions depuis les lieux habités, les itinéraires, les monuments historiques, les sites inscrits ou classés et les points de vue remarquables.
Dans le cadre d'un projet éolien, l'analyse paysagère porte notamment sur la capacité du territoire à accueillir des aérogénérateurs, sur la lisibilité de l'implantation dans le grand paysage, sur les rapports d'échelle avec les reliefs, les villages et les éléments patrimoniaux, ainsi que sur les effets de visibilité et de covisibilité. La DREAL Grand Est rappelle à ce titre que l'état initial doit permettre d'identifier et de hiérarchiser les sensibilités paysagères au regard du développement éolien, en distinguant les aires d'étude éloignée, rapprochée et immédiate.

Dans le cas du parc éolien du Haut Vannier, cette démarche réglementaire doit toutefois être adaptée à une situation particulière : le parc est déjà construit. L'analyse paysagère ne peut donc pas se limiter à une approche prospective de l'insertion d'un projet futur. Elle doit également intégrer la présence effective des éoliennes dans le paysage actuel et permettre d'apprécier des effets visuels et paysagers déjà observables.

I.2 Cas spécifique du dépôt du parc éolien de Haut Vannier

Le projet éolien Haut Vannier a été initié en 2008, suite à une étude de faisabilité lancée sur l'ensemble du territoire des communautés de communes de Laferté-sur-Amance, Pays Vannier et la commune de Pressigny. Il a fait l'objet de la création d'une Zone de Développement Eolien en 2012 et, suite aux études de développement, d'un dépôt d'une Demande d'Autorisation Environnementale de 29 éoliennes en octobre 2013.

En janvier 2015, le projet a bénéficié d'un arrêté préfectoral d'autorisation pour la construction et l'exploitation de 17 éoliennes de 180m bout de pale et 2.5MW de puissance unitaire. Cet arrêté a été complété par l'arrêté préfectoral n° 2288 du 5 juillet 2019 portant prescriptions complémentaires à l'autorisation d'exploiter initiale.

Le parc a été construit entre 2020 et 2022, alors que l'autorisation faisait l'objet de recours. Il a ensuite été exploité jusqu'à la mi-2024. En mai 2024, la cour administrative d'appel a ordonné l'arrêt des éoliennes, avant de prononcer l'annulation de l'autorisation d'exploiter le 30 décembre 2025. Cette décision demande à l'exploitant de régulariser la situation administrative du parc éolien du Haut Vannier par le dépôt d'un nouveau dossier de demande d'autorisation environnementale avant le 5 mai 2027.

Plusieurs échanges avec les services de l'État ont permis de définir le cadre de cette régularisation administrative et de préciser les attendus du nouveau dossier. Le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale a ainsi été confié par TRIG, propriétaire du parc éolien du Haut Vannier, à la société Opale Énergies Engagées.

Le présent volet paysager vise ainsi à répondre aux attendus réglementaires d'une étude d'impact tout en tenant compte de la situation réelle du site. Il s'attache à caractériser le contexte paysager, patrimonial et touristique du territoire, à identifier les sensibilités encore lisibles, puis à analyser les effets actuels du parc sur les perceptions, les lieux de vie, les axes de déplacement, les éléments patrimoniaux et les points de vue représentatifs.
Cette approche permet de conserver une distinction méthodologique entre les caractéristiques propres du territoire et les incidences liées au parc, sans créer une séparation artificielle entre un état initial théorique et des effets paysagers déjà en place. Ainsi, le présent volet paysager a été établi par **Opale**, à partir des études existantes, des documents de référence disponibles et d'une analyse de terrain récente.

I.3 Présentation du parc éolien de Haut Vannier

I.3.1 Situation géographique

Le parc éolien est situé en région **Champagne-Ardenne**, dans le **quart Sud-Est du département de la Haute-Marne** (52), à proximité du département de la Haute- Saône (70).
La zone de projet se situe sur 3 communes : **Fayl-Billot, Pressigny et Pierremont- sur-Amance** faisant partie de la Communauté de Communes de Savoir Faire.

La zone de projet intègre l'ensemble des éoliennes, plateformes et accès créer lors de la construction du parc éolien de Haut Vannier.

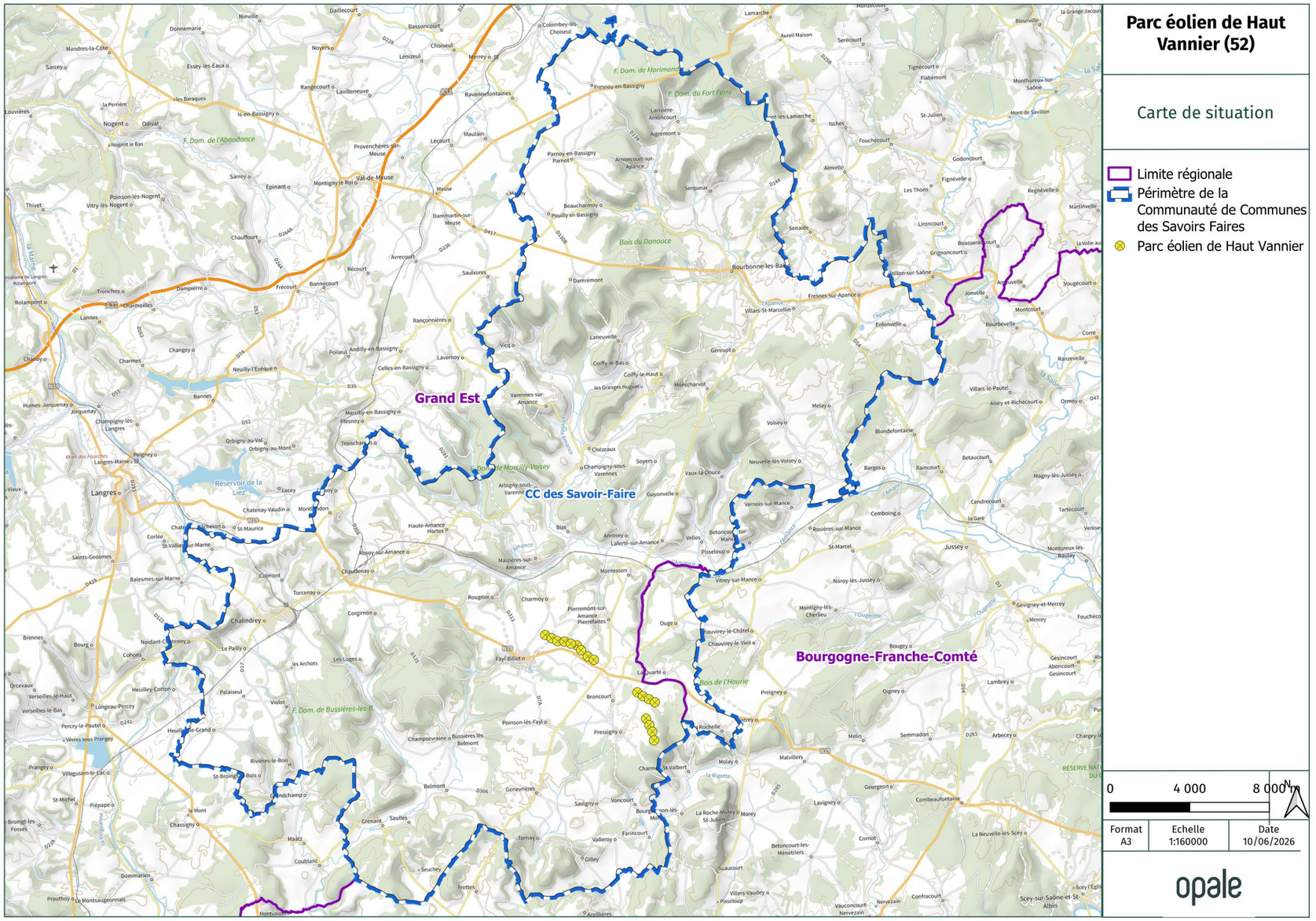


Figure 1 : Carte de situation du parc éolien vis-à-vis de la Communauté de Communes des Savoir-Faire

I.3.2 Localisation du parc éolien de Haut-Vannier

Le parc éolien de Vannier-Amance est constitué de 17 éoliennes réparties sur les 3 communes :

- 8 éoliennes situées sur la commune de Fayl-Billot
- 1 éoliennes situées sur la commune de Pierremont-sur-Amance
- 9 éoliennes situées sur la commune de Pressigny

Le parc éolien peut être réparti en deux ensembles distincts :

- Le premier ensemble, situé sur les communes de Fayl-Billot et de Pierremont-sur-Amance, regroupe 9 éoliennes organisées selon un axe globalement ouest-est, sur un linéaire d'environ 2,8 km.
- Le second ensemble, implanté sur le secteur de Pressigny, regroupe 8 éoliennes selon une orientation générale nord-ouest / sud-est, sur un linéaire d'environ 3,1 km. Ce second ensemble présente une organisation plus ouverte, perceptible en deux sous-séquences : l'une tendant vers un axe est-ouest, l'autre vers un axe nord-sud.

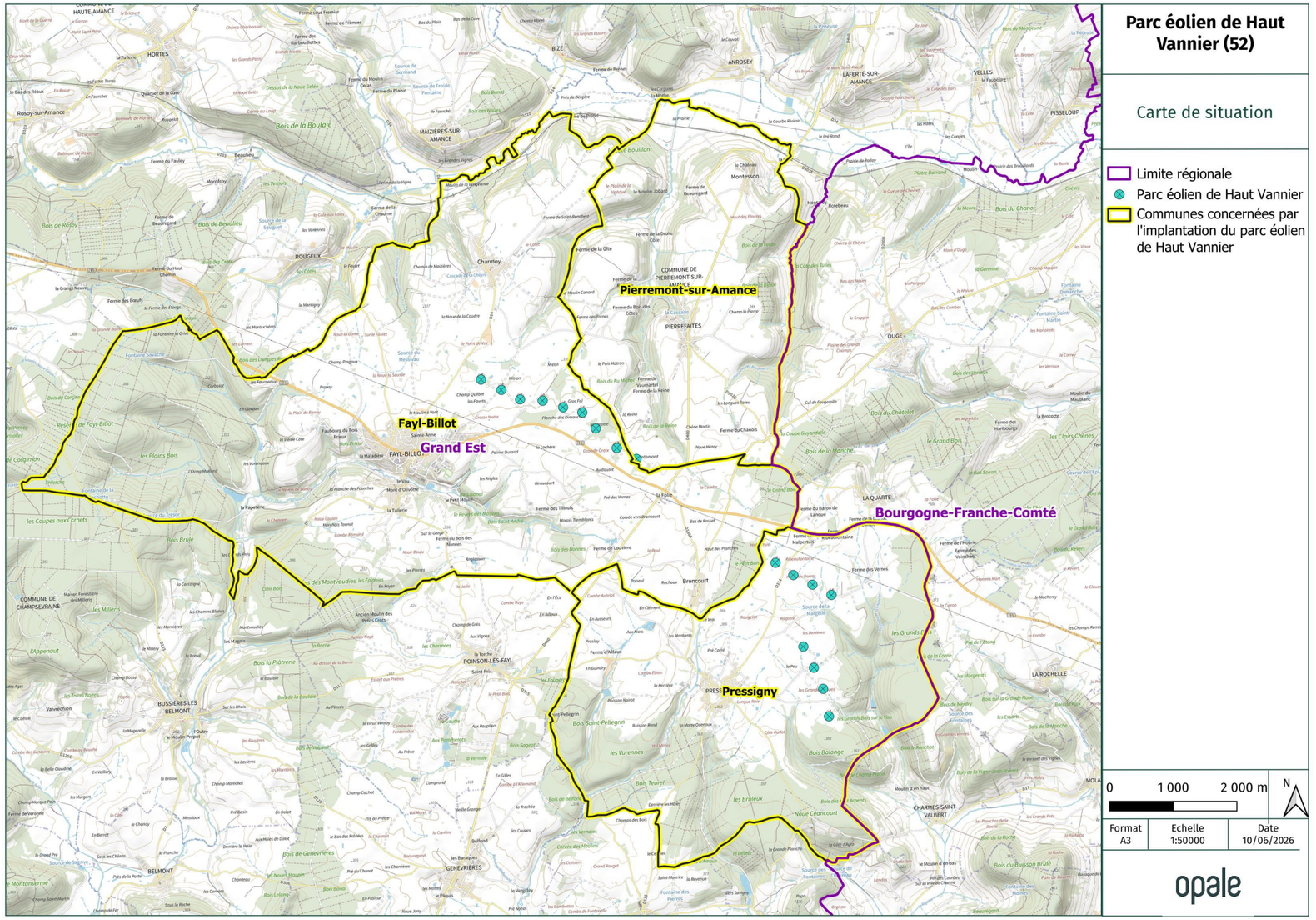


Figure 2 : Carte de situation du parc éolien de Haut Vannier sur les communes d'implantation

I.3.3 La prise en compte du paysage dans la conception du projet

Dès 2008 et les premières réflexions des élus sur le développement d'un parc éolien sur le territoire, l'enjeu paysager était au cœur des préoccupations. Les élus ont souhaité dès 2008 lancer une réflexion éolienne sur leur territoire. Ils ont fixé les bases pour définir un périmètre de Zone de Développement Eolien permettant de créer un projet d'envergure cohérent avec leur territoire. Une des mesures fortes a été de concentrer le projet sur les secteurs anthropisés du territoire en écartant des secteurs qui auraient favorisés le mitage des projets dans le paysage et ainsi l'impact potentiel du projet. Ainsi, au terme d'une étude de faisabilité ZDE, le nombre de secteurs techniquement favorable sur le territoire est passé de 10 à 3 après la prise en compte du paysage.
Le dossier de ZDE Vannier Amance a été déposé en janvier 2012 par les communautés de communes du Pays Vannier, et de Laferté sur Amance et la commune de Pressigny, aujourd'hui regroupées au sein de la CC Vannier Amance. Son instruction a démarré le 14/05/2012.
Le périmètre de ZDE Vannier Amance a été créé par arrêté préfectoral le 14/11/2012 et a légitimé ainsi la démarche des élus initié depuis 2008.
Ce dernier a été confirmé sur le secteur du plateau central de Fayl Billot autour des axes structurants (RN19, D460, ligne 225kV, gazoduc) et de la Zone d'Activités de La Folie (Fayl-Billot) à l'écart des franges de la vallée de l'Amance au Nord (mise en place d'une distance d'1 km des bordures de la vallée lors de la définition du périmètre de ZDE). Les variantes d'implantation ont été étudiées uniquement dans l'enceinte du contour du périmètre ZVE Vannier Amance arrêté.

Le schéma d'implantation retenu comportait 29 éoliennes, les dossiers de Permis de Construire et de demande d'autorisation d'exploiter ICPE sont déposés en octobre 2013 et complétés en janvier 2014.
En 2015 l'autorisation pour 17 éoliennes a été obtenue, comportant la suppression de 12 éoliennes. Cette réduction de l'emprise du projet a permis de réduire certaines visibilités et risques d'encerclement.

Le parc éolien de Haut Vannier, construit en 2022, est compatible avec les documents de planification tels que le : Schéma Régional Eolien (SRE) de Champagne-Ardenne, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) du Grand Est révisé en 2021, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Champagne-Ardenne, et l'étude paysagère de la DDT de Haute-Marne.
D'un point de vue patrimonial, le parc éolien de Haut Vannier se situe en dehors de tout périmètre de protection réglementaire d'un monument historique ou d'un site classé ou inscrit. Le site le plus proche correspond au site classé « Chêne de la Vierge » localisé en bordure de la RN19, près de la ferme de la Grande Combe à la Quarte à environ 1,2 km du périmètre du projet. De la même façon, aucun secteur sauvegardé et aucune Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) n'ont été recensé sur les périmètres d'étude éloigné et rapproché du projet.

Lors de la construction du parc éolien, le maître d'ouvrage a consacré un budget spécifique à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement destinées à renforcer l'attractivité du territoire, améliorer le cadre de vie des habitants et contribuer à la préservation de l'environnement local.

Définies en concertation avec les élus locaux, ces mesures ont été réalisées dès la phase de construction et ont bénéficié directement au territoire. Elles comprennent notamment :

- la participation au réaménagement et à la sécurisation du carrefour de la Folie, comprenant la démolition des anciens bâtiments, la remise en état des parcelles concernées, la conservation et la restauration de la façade historique, ainsi que la création d'une aire de stationnement et de ses accès ;
- la création d'une aire de repos aménagée à proximité du carrefour, intégrant un espace d'accueil et de découverte du parc éolien ;
- l'aménagement des aires de la RN19 avec l'installation de panneaux d'information sur le projet ;
- la plantation de 1 200 mètres de haies favorables à la biodiversité ;
- la création d'un parc arboré d'essences locales sur une superficie d'un hectare ;

Ces aménagements illustrent la volonté du porteur de projet d'inscrire durablement le parc éolien dans son territoire d'accueil, en générant des bénéfices qui dépassent la seule production d'électricité renouvelable et participent à l'amélioration du cadre de vie, à la valorisation des espaces publics et au renforcement des continuités écologiques.

I.3.4 Description des éoliennes construites

Le parc éolien « Haut-Vannier » est constitué de :

- 17 éoliennes au total réparties comme suit :
    - 9 éoliennes au Nord de la RN19 :
        - avec 8 éoliennes situées entre la RD14 et la RD460 au Nord-Est de Fayl-Billot ;
        - 1 éolienne qui poursuit la ligne sur la commune de Pierremont-sur-Amance ;
    - 8 éoliennes au Sud de la RN19, implantées au Nord-Est du village de Pressigny.
- un réseau de raccordement électrique,
- un ensemble de pistes d'accès et d'aires de levage des éoliennes (environ 0,12 ha par machine), utilisées également pour la maintenance du parc.

Les aérogénérateurs comportent une hauteur maximale de 180 m en bout de pale. Les 17 éoliennes comportent une puissance de 2,5 MW, soit une puissance totale du parc éolien de Haut-Vannier de 42,5 MW. Les éoliennes installées sont des Envision EN2.5-131. La hauteur du mât est de 114 mètres et le diamètre du rotor de 131,2 mètres. Les éoliennes ont un espacement moyen d'environ 360 m.
Pour chaque éoliennes, une emprise au sol d'environ 0,2 ha (environ 60 par 30 m) est allouée. Au sein de cette emprise, une aire de grutage d'environ 0,12 ha (environ 30 m par 40 m) est destinée aux opérations de construction, de grosse maintenance et de démantèlement. Cette aire est empierrée et compactée et sera maintenue en état pendant toute la phase d'exploitation. Lors de la phase de construction et de démantèlement, la grue y est installée pour les opérations de levage.

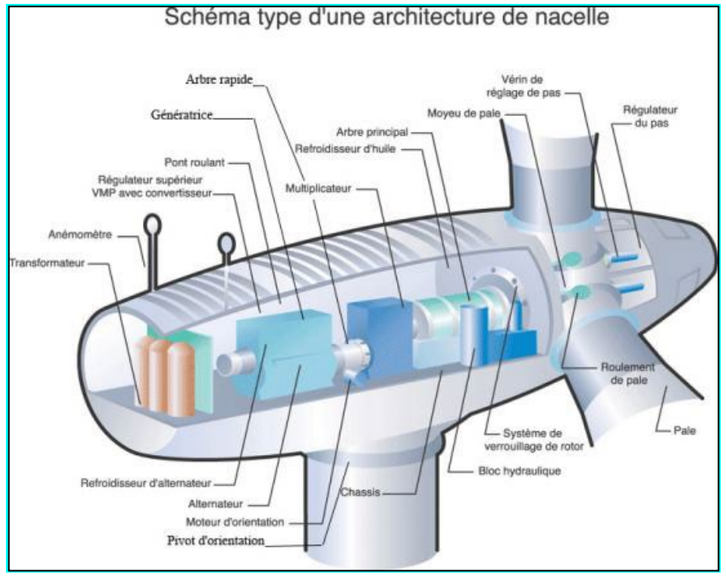


Figure 3 : Vue en coupe d'une nacelle d'éolienne

Photo 1 : éoliennes de Haut Vannier vue de face



I.3.5 Raccordement

Les éoliennes sont reliées entre elles par un câble électrique souterrain le plus souvent enfoui sous les chemins d'accès à une profondeur de 0,8 m en moyenne.
L'électricité produite par les éoliennes transite par des câbles enterrés principalement le long des pistes de desserte, et à travers champs, jusqu'au poste de raccordement de « La Rigotte ». Il s'agit d'un poste de raccordement privé, situé sur la commune de La Rochelle (Haute Saône - Franche Comté) à proximité de la RN19, à une distance de 1.5 km de l'éolienne E17. Celui-ci a été construit pour injecter l'énergie produite par les éoliennes de 3 parcs, dont celui de « Haut-Vannier », car aucun autre poste de raccordement ne disposait de capacité d'accueil suffisante. Ce poste abrite notamment les fonctions de comptage de l'énergie et de sécurité électrique des installations.



Figure 4 : Localisation du poste de raccordement "La Rigotte" depuis l'éolienne E17

I.3.6 Accès

Le tracé des accès aux sites d'implantation des éoliennes en phase chantier pour l'acheminement des éléments constitutifs et en phase d'exploitation pour les services de maintenance a été optimisé en s'appuyant le plus possible sur les chemins et routes existantes.
Les accès aux sites d'implantation sont les suivants :

- pour l'alignement d'éoliennes E1 à E9 situés au Nord de la RN19 : l'accès principal a lieu en empruntant la RN19, la RD460 et la RD138 ;

- pour les deux alignements d'éoliennes E14 à E17 et E21 à E24 situés au Sud de la RN19 : l'accès principal se fera par la RD314. Trois voies communales existantes seront utilisées pour accéder directement aux éoliennes E17 et E22 ;

A partir des routes nationales et départementales existantes, le réseau de desserte aux éoliennes du parc de Haut-Vannier représente un linéaire total de 7,97 km. Aucun village n'est traversé par les voies d'accès aux éoliennes. Les voies d'accès sont toutes terrassées et empierrées.

Photo 2 : Voie d'accès à proximité de E2





Figure 5 : Plan d'implantation du parc éolien de Haut Vannier de E1 à E9



Figure 6 : Plan d'implantation du parc éolien de Haut Vannier de E14-E17 à E21-E24

II. Objectif et méthodologie

II.1 Objectif

L'analyse paysagère a pour objectif d'apprécier la manière dont le parc éolien de Haut Vannier s'inscrit dans le paysage actuel, en tenant compte des caractéristiques du territoire, des perceptions visuelles et des sensibilités patrimoniales. Elle vise à identifier les relations entre le parc éolien, les unités paysagères, les lieux de vie, les axes de déplacement, les éléments patrimoniaux, ainsi que les autres parcs éoliens présents ou projetés dans le secteur.

Dans le cas du présent dossier, l'analyse s'inscrit dans un contexte particulier, puisque le parc éolien est déjà construit. L'étude ne repose donc pas uniquement sur une projection théorique de l'insertion du projet, mais également sur l'observation d'un parc existant, dont les effets paysagers sont aujourd'hui perceptibles sur le terrain. Cette situation permet d'évaluer concrètement la place occupée par les éoliennes dans le paysage, leur visibilité depuis les secteurs habités et les itinéraires fréquentés, ainsi que leurs éventuelles covisibilités avec les éléments patrimoniaux.

L'objectif du volet paysager est ainsi de caractériser les effets du parc éolien sur le paysage et le patrimoine, d'en apprécier l'intensité selon les secteurs d'observation, et de vérifier la cohérence de son implantation au regard des structures paysagères du territoire.

II.2 Définition des aires d'études

La zone de projet, correspond au périmètre au sein duquel sont implantés les éoliennes, les plateformes et les accès du parc éolien de Haut Vannier. Elle couvre une superficie d'environ 8,57 ha et s'inscrit entièrement en milieu ouvert.

L'aire d'étude rapprochée s'étend sur un rayon de **5 km autour du parc éolien de Haut Vannier**. Ce périmètre correspond au secteur dans lequel les sensibilités paysagères et patrimoniales sont analysées de manière approfondie. Il permet notamment d'étudier les perceptions du parc depuis les lieux de vie les plus proches, les axes de déplacement, les entrées et sorties de bourgs, ainsi que les points de vue présentant une sensibilité particulière.

L'aire d'étude éloignée s'étend sur un rayon de **20 km autour des éoliennes du parc éolien de Haut Vannier**. Ce périmètre permet d'appréhender le contexte paysager global du site et d'intégrer les perceptions visuelles lointaines. À cette échelle, l'analyse porte principalement sur les grands ensembles paysagers, les reliefs structurants, les sites patrimoniaux, les points hauts, les itinéraires majeurs et les secteurs depuis lesquels le parc est susceptible d'être perçu dans le grand paysage.

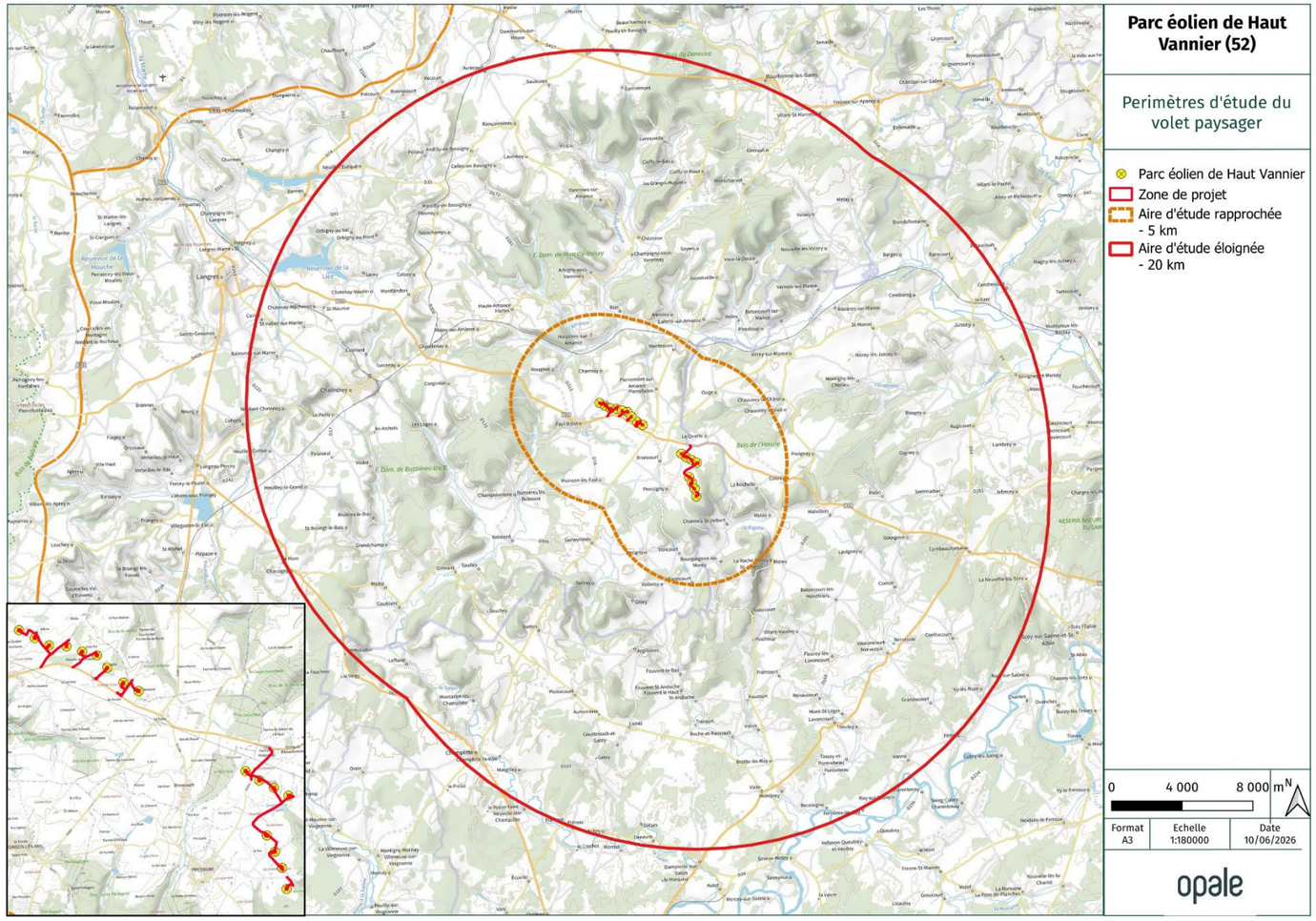


Figure 7 : Localisation des périmètres d'études du volet paysager

II.3 Méthodologie

L'étude paysagère initiale du parc éolien du Haut Vannier a été réalisée par le bureau d'études **Épure** dans le cadre du dépôt initial du dossier en 2014. Une actualisation de cette analyse a ensuite été conduite en 2025 par le bureau d'études **Jacquel et Chatillon**. Dans le cadre du présent dépôt, un état initial paysager et patrimonial actualisé a été établi par **Opale**, à partir des études antérieures, des documents de référence disponibles et d'une analyse de terrain récente.

La méthodologie du volet paysager s'appuie sur les principes du **guide national relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres, actualisé en 2020**. Elle est toutefois adaptée à la situation particulière du parc éolien du Haut Vannier, composé de 17 éoliennes déjà construites.
Contrairement à un projet éolien en phase de conception, l'analyse ne porte pas uniquement sur l'insertion potentielle d'ouvrages à venir. Elle prend également en compte la présence effective des éoliennes dans le paysage actuel. Les effets visuels et paysagers habituellement appréciés de manière prospective sont ici en grande partie observables sur le terrain.

Cette situation conduit à adapter la lecture méthodologique du volet paysager. L'état initial ne correspond pas à une reconstitution théorique d'un paysage antérieur au projet, mais à une analyse actualisée du territoire dans lequel le parc est désormais présent. La démarche vise ainsi à distinguer, autant que possible, les caractéristiques propres du paysage, du patrimoine et du tourisme, les sensibilités associées à ces composantes, puis les incidences liées à la présence et à la remise en exploitation du parc.

L'étude paysagère s'articule en deux aspects :

- La présentation du contexte paysager, patrimonial et touristique et les sensibilités évaluées vis-à-vis du parc éolien. Cette analyse est conduite à différentes échelles, depuis le grand paysage jusqu'aux abords du parc. Elle permet de caractériser le contexte territorial, les unités et sous-unités paysagères, les lieux de vie, les axes de déplacement, les éléments patrimoniaux et les lieux de fréquentation touristique ;
- L'analyse des impacts paysagers et visuels en phase d'exploitation et de remise en exploitation, fondée sur les sensibilités identifiées, les perceptions observées, les relations visuelles avec les lieux de vie, les axes de déplacement, le patrimoine et les espaces touristiques, ainsi que les éventuels effets cumulés avec les autres parcs éoliens du territoire.

Pour mener à bien l'étude paysagère, des outils d'aide à l'analyse sont réalisés notamment les cartes de zones d'influence visuelle, les observations de terrain et les photographies récentes du parc construit. Ces outils permettent d'objectiver les secteurs potentiellement exposés à la perception des éoliennes et de qualifier les vues réelles depuis des points représentatifs ;

Cette organisation permet de conserver une progression claire entre la description du territoire, les outils mobilisés, la hiérarchisation des sensibilités et l'évaluation des incidences. Elle tient compte de la réalité actuelle du site, sans confondre les qualités intrinsèques du paysage avec les effets produits par le parc éolien déjà construit.

II.3.1 Analyse de l'état initial du paysager, patrimonial et touristique

L'analyse de l'état initial a pour objectif de caractériser le socle paysager, patrimonial et touristique dans lequel s'inscrit le parc éolien du Haut Vannier. Elle est conduite à plusieurs échelles, depuis le grand paysage jusqu'aux abords les plus proches du parc.

Elle s'appuie notamment sur l'identification des unités paysagères, la lecture du relief, de la trame végétale, du réseau hydrographique, des espaces agricoles, des bourgs, des infrastructures structurantes et des principaux axes de perception. Cette analyse permet de comprendre l'organisation générale du territoire, les conditions d'ouverture ou de fermeture des vues, ainsi que les facteurs susceptibles d'atténuer ou, au contraire, d'accentuer la perception des éoliennes.
Une attention particulière est portée aux villages les plus proches, aux entrées et sorties de bourgs, aux axes de déplacement, aux points hauts, aux itinéraires de découverte, ainsi qu'aux éléments patrimoniaux susceptibles d'entretenir une relation visuelle avec le parc éolien.

L'analyse patrimoniale vise à identifier les monuments historiques, sites classés, sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables et autres éléments de patrimoine pouvant être concernés par des vues ou des covisibilités avec le parc. Elle ne se limite pas à l'inventaire réglementaire des protections, mais prend également en compte le rôle des éléments patrimoniaux dans la composition du paysage, leur visibilité, leur fréquentation et leur valeur d'usage ou de représentation à l'échelle locale.
Pour chaque élément sensible, l'analyse tient compte de plusieurs critères :

- la distance au parc éolien ;
- la situation topographique ;
- le contexte d'implantation ;
- l'orientation des vues principales ;
- la présence éventuelle de masques bâtis, végétaux ou topographiques ;
- la possibilité de vues directes ou de covisibilités avec les éoliennes.

Les covisibilités sont appréciées lorsqu'un élément patrimonial et le parc éolien peuvent être perçus simultanément dans un même champ visuel, ou lorsqu'ils se succèdent dans une même séquence de perception. L'analyse distingue ainsi les covisibilités avérées, ponctuelles, potentielles ou absentes, selon les conditions réelles de perception.

L'état initial s'appuie sur plusieurs documents de référence, notamment le Référentiel des paysages de Haute-Marne, l'Atlas des paysages de Champagne-Ardenne, le Guide éolien Grand Est et l'étude sur la capacité du paysage haut-marnais à accueillir le développement de l'éolien. Ces documents apportent un cadre d'analyse à l'échelle régionale et départementale, qui est ensuite précisé par une lecture locale du territoire.
Dans le cas du parc du Haut Vannier, cette articulation entre référentiels généraux et observations de terrain est essentielle. Elle permet de confronter les sensibilités identifiées à grande échelle avec les perceptions réelles d'un parc déjà construit.

II.3.2 Outils d'aide à l'analyse des perceptions visuelles

L'étude des visibilités s'appuie notamment sur les cartes de zones d'influence visuelle. Ces cartes permettent d'identifier les secteurs depuis lesquels le parc est potentiellement visible. Elles constituent un outil d'aide à l'analyse, mais ne suffisent pas à elles seules à qualifier l'intensité des effets paysagers.

Les cartes de zones d'influence visuelle ont été réalisées par Opale. Elles tiennent compte des principaux obstacles liés au relief, à la végétation et au bâti. Elles présentent toutefois un caractère théorique et maximisant, dans la mesure où elles indiquent une visibilité potentielle du parc, sans préjuger de son niveau réel de perception dans le paysage.

Les paramètres pris en compte sont les suivants :

- modèle numérique de terrain : BD ALTI de l'IGN, résolution de 25 m ;
- masque de visibilité : boisements issus de la BD Forêt V2 de l'IGN, avec une hauteur fixe de 20 m ;
- hauteur des éoliennes : 180 m en bout de pale pour le parc éolien du Haut Vannier.

Afin de préciser les résultats de ces cartes, l'analyse est complétée par une campagne de terrain et par des photographies réalisées depuis des points de vue représentatifs. Ces photographies permettent d'apprécier la perception effective du parc : échelle apparente des éoliennes, emprise visuelle dans la vue, rapport aux lignes d'horizon, aux boisements, aux silhouettes villageoises, aux infrastructures et aux autres éléments structurants du territoire.

Dans la mesure où le parc est déjà construit, les photographies se substituent à la logique habituelle du photomontage prospectif. Elles ne visent pas à simuler l'insertion future du projet, mais à rendre compte de la perception réelle du parc dans son environnement actuel.

Les prises de vue ont été réalisées par Opale en février et mars 2026, à l'aide d'un appareil photographique fixé sur trépied, à environ 1,60 m au-dessus du sol, afin de restituer une perception proche de celle d'un observateur. Au total, 30 points de vue ont été retenus afin de rendre compte de la perception du parc depuis les principaux secteurs à enjeux identifiés dans l'état initial, en particulier depuis les villages les plus proches, les axes de déplacement, les points hauts et les éléments patrimoniaux sensibles.

II.3.3 Définition des sensibilités paysagères, patrimoniales et touristiques

La définition des sensibilités repose sur une lecture croisée des caractéristiques du territoire, des perceptions visuelles, des enjeux patrimoniaux et touristiques, ainsi que du contexte éolien existant.

Pour les paysages, la sensibilité est appréciée au regard de la structure des unités paysagères, de l'ouverture des vues, de la présence de lignes d'horizon marquées, de la lisibilité des vallonnements, de la place des boisements, de la proximité des lieux de vie et de la capacité du paysage à intégrer des ouvrages verticaux de grande hauteur.

Pour les éléments patrimoniaux et touristiques, l'évaluation tient compte de la reconnaissance du site, de son niveau de protection, de sa fréquentation, de son rôle dans le paysage, de sa position topographique, de la distance au parc et des conditions de perception. Un monument constituant un repère vertical ou un point d'appel dans le paysage présente par exemple une sensibilité différente d'un élément patrimonial bas, peu visible ou essentiellement perceptible à l'échelle rapprochée.
Cette distinction est importante, car tous les éléments protégés ne présentent pas le même rapport au paysage. Certains édifices, tels que les églises, châteaux ou tours, peuvent être visibles de loin et jouer un rôle structurant dans les perceptions. À l'inverse, des éléments de faible hauteur, comme certaines croix, pierres, dolmens ou éléments de petit patrimoine, présentent généralement une visibilité plus limitée. De même, lorsque la protection porte sur un élément intérieur d'un édifice, l'enjeu paysager peut être réduit, dès lors que cet élément n'entretient pas de relation visuelle directe avec le parc.

Les enjeux sont évalués en prenant en compte les éléments suivants :

- la valeur patrimoniale ou touristique du site ;
- sa visibilité dans le paysage ;
- la fréquentation du site ou de l'itinéraire concerné.

Le niveau d'enjeu est hiérarchisé selon une échelle allant de **très faible** à **très fort**, conformément à l'échelle suivante :

Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

La sensibilité patrimoniale et touristique est ensuite appréciée par croisement entre le niveau d'enjeu identifié et les conditions de perception vis-à-vis du parc éolien. Cette analyse prend notamment en compte :

- sa relation visuelle potentielle avec le parc ;
- les effets de distance ;
- les masques liés au relief, à la végétation ou au bâti ;
- la possibilité de covisibilités ;
- la fréquentation du site ou de l'itinéraire concerné.

Les niveaux de sensibilité sont hiérarchisés selon une échelle allant de **nulle** à **très forte**, conformément à l'échelle suivante :

Nulle	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Cette hiérarchisation permet d'identifier les secteurs et les éléments nécessitant une analyse plus approfondie dans l'étude des effets paysagers et patrimoniaux. Les sites patrimoniaux les plus proches du parc, les sites majeurs du périmètre éloigné, ainsi que les lieux situés sur des points dégagés ou reconnus pour leur valeur paysagère font ainsi l'objet d'une attention particulière.

II.3.4 Méthode d'analyse des impacts paysagers et visuels en phase d'exploitation

Les impacts paysagers du parc éolien sont évalués en tenant compte de la visibilité réelle des éoliennes, de leur inscription dans les structures du paysage et de leur perception depuis les secteurs identifiés comme sensibles.
Dans le cas du parc éolien du Haut Vannier, les effets analysés correspondent aux effets liés à la présence et à la remise en exploitation d'un parc déjà en place. L'évaluation porte donc sur les incidences actuelles du parc sur le paysage, le cadre de vie, les axes de déplacement, le patrimoine et les lieux de fréquentation touristique.

Les 30 prises de vue réalisées au sein de l'aire d'étude permettent de replacer le parc éolien dans son environnement paysager et d'apprécier plus précisément les secteurs concernés par des visibilités. Elles permettent également de qualifier l'intensité des perceptions selon la distance, l'ouverture des vues, la présence de masques, l'emprise visuelle des éoliennes et leur rapport aux structures paysagères.

L'analyse des impacts s'appuie ainsi sur les sensibilités identifiées dans l'état initial, les cartes de zones d'influence visuelle, les observations de terrain et les photographies réalisées depuis les points de vue représentatifs.
L'analyse prend également en compte le contexte éolien existant, afin d'apprécier les éventuels effets cumulés avec les autres parcs construits, autorisés ou en cours d'instruction dans le territoire d'étude.

Aucune incidence liée à une nouvelle phase chantier n'est attendue dans le cadre du présent dépôt, le parc étant déjà construit. Les mesures éventuellement proposées concernent donc prioritairement l'exploitation, la gestion ou l'accompagnement paysager du parc existant.

III. Etat initial

III.1 Documents de planification et référentiels éoliens

Le développement de l'éolien terrestre s'inscrit dans un ensemble de documents de planification et de référentiels établis à différentes échelles : régionale, intercommunale et communale. Ces documents permettent d'apprécier le projet au regard des objectifs de transition énergétique, des sensibilités paysagères et patrimoniales, ainsi que des orientations d'aménagement du territoire.

Les anciens schémas régionaux éoliens (SRE), les SRADDET, les démarches de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables et le SCoT constituent ainsi des cadres de lecture complémentaires. Leur portée réglementaire diffère : certains documents ont une valeur stratégique ou indicative, tandis que d'autres présentent une portée prescriptive vis-à-vis des documents d'urbanisme ou des politiques d'aménagement.

À l'échelle départementale, l'**Étude sur la capacité du paysage haut-marnais à accueillir le développement de l'éolien** constitue un document de référence important. Elle a été élaborée afin d'apprécier la compatibilité des paysages haut-marnais avec l'éolien, dans un contexte départemental déjà fortement concerné par cette énergie. Elle s'appuie sur les unités paysagères définies par le Référentiel des paysages de Haute-Marne et propose une lecture croisée des sensibilités paysagères, patrimoniales et visuelles.

III.1.1 A l'échelle du Grand Est

III.1.1.1 Le guide méthodologie du développement éolien en Grand Est

Le guide méthodologique **« Développement éolien en région Grand Est — Guide méthodologique pour une approche paysagère de qualité »**, réalisé par la DREAL Grand Est en 2017, constitue un document de référence pour l'analyse paysagère des projets éoliens à l'échelle régionale. Il propose notamment une lecture des grands types de paysages du Grand Est et distingue cinq grandes familles paysagères : les côtes, les plaines, les plateaux, les montagnes et les vallées, (cf, figure 4). Le document rappelle que le développement éolien régional concerne principalement les paysages de plaines et de plateaux.

Le guide distingue trois grandes catégories d'enjeux à prendre en compte dans l'analyse paysagère des projets éoliens : les secteurs de grande sensibilité, les secteurs de moindre sensibilité et les secteurs déjà pourvus en éoliennes.

- **Les secteurs de grande sensibilité** correspondent principalement aux paysages de montagne, de côtes, de coteaux, de piémonts, de buttes témoins, de vallées et aux paysages emblématiques ou remarquables. Ces paysages présentent des sensibilités liées à leur caractère identitaire, à leur valeur patrimoniale, à la complexité de leurs structures paysagères et aux rapports d'échelle qu'ils peuvent entretenir avec les éoliennes. Dans ces secteurs, une attention particulière sera apportée aux effets de surplomb, d'écrasement, de covisibilité et de perception depuis les points hauts ou les vallées. L'Apance et l'Amance en Haute-Marne est notamment mentionné parmi les secteurs sensibles, en raison de leur succession de coteaux.
- **Les secteurs de moindre sensibilité** concernent davantage les paysages de grandes dimensions, à l'occupation du sol peu diversifiée, tels que les plateaux et grandes plaines agricoles. Dans ces espaces ouverts, les éoliennes peuvent s'inscrire dans un rapport d'échelle plus équilibré, notamment lorsque les paysages présentent peu de repères verticaux ou d'éléments patrimoniaux sensibles. Il est recommandé toutefois de composer avec les lignes de force du paysage, qu'elles soient naturelles ou anthropiques, de prendre en compte les rapports à l'habitat et aux boisements, et d'éviter les effets d'écrasement à l'approche des villages, des monuments historiques, des sites classés ou inscrits, des belvédères et des lieux touristiques.
- Enfin, **les secteurs déjà pourvus en éoliennes** correspondent aux territoires dans lesquels les parcs éoliens sont déjà installés. Ces secteurs peuvent, dans certains cas, accueillir de nouveaux parcs ou une densification, afin de limiter l'essaimage de l'éolien et le mitage du paysage. Néanmoins, il reste important d'éviter un développement anarchique, la saturation visuelle et les effets d'encerclement des lieux de vie. La Haute-Marne présente un développement éolien plus disparate, privilégiant les secteurs de plateaux ouverts.

Dans le cas du parc éolien du Haut Vannier, cette grille de lecture permet de replacer le projet dans un contexte paysager nuancé. Le parc s'inscrit sur le plateau de Fayl-Billot, dans un paysage ouvert relevant des secteurs de moindre sensibilité à l'échelle régionale. Il est par ailleurs déjà construit et déjà inscrit dans le paysage actuel. Le présent dossier ne porte donc ni sur une extension du parc, ni sur l'implantation d'un nouveau parc, mais sur la régularisation et la remise en exploitation d'un ensemble éolien existant.

Cette situation particulière conduit à adapter l'analyse. Il ne s'agit pas uniquement d'évaluer l'introduction potentielle d'éoliennes dans un paysage vierge de tout ouvrage, mais d'apprécier la lisibilité d'un parc déjà présent. La configuration actuelle du parc du Haut Vannier, organisée en deux entités principales, doit ainsi être analysée au regard de sa cohérence d'implantation, de ses rapports d'échelle avec les structures paysagères du plateau, de ses relations avec les bourgs proches et de ses éventuelles covisibilités avec les éléments patrimoniaux.
La localisation du parc à proximité des vallées et vallonnements de l'Amance et de l'Apance implique néanmoins une vigilance particulière. Ces secteurs présentent localement des sensibilités plus marquées, en lien avec les coteaux, les rebords de plateau, les silhouettes villageoises, les points hauts et les ouvertures visuelles vers le grand paysage. L'analyse paysagère veillera donc à prendre en compte les perceptions depuis les lieux de vie, les axes de déplacement, les entrées de bourgs, les éléments patrimoniaux et les secteurs de relief.

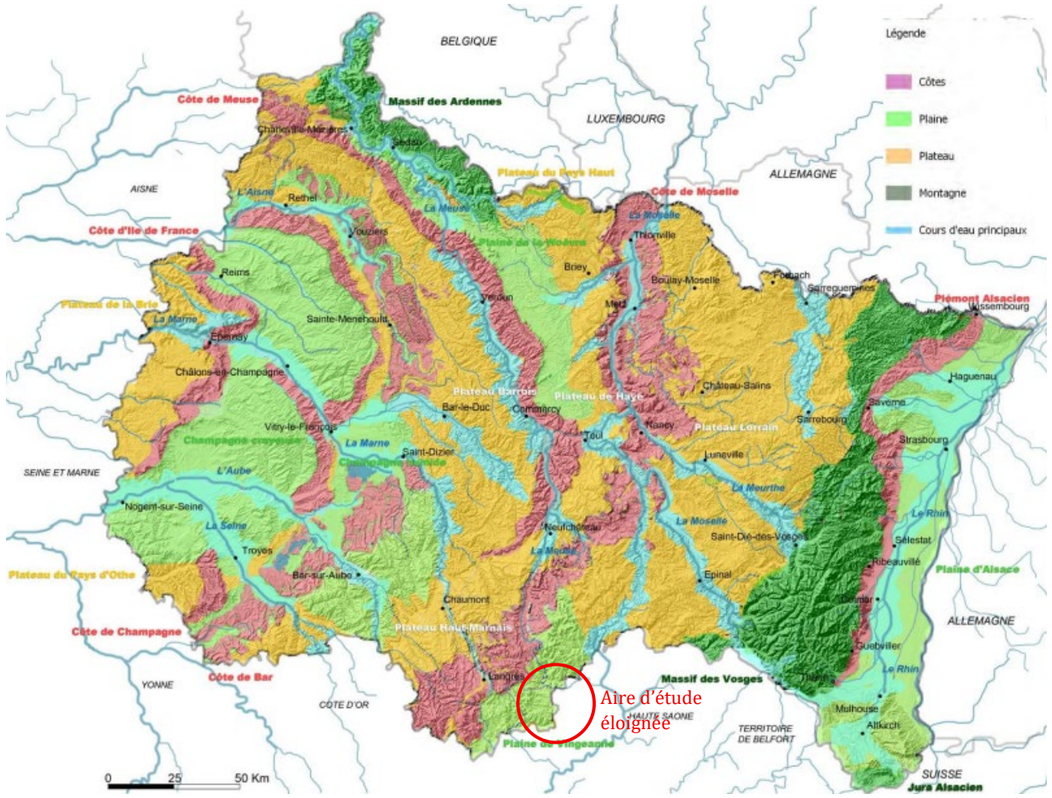


Figure 8 : Les types de paysage en Grand Est (Source : DREAL Grand Est, 2017 - Guide méthodologique pour une approche paysagère de qualité)

III.1.1.2 SRADDET Grand Est

Les **SRADDET** constituent aujourd'hui les principaux documents régionaux intégrateurs en matière d'aménagement du territoire, de développement durable, d'égalité des territoires, de climat, d'air et d'énergie. Ils se sont substitués à plusieurs schémas antérieurs, dont les anciens SRCAE, et constituent désormais le cadre stratégique régional de référence.
Le parc éolien de Haut Vannier étant implanté en **Haute-Marne**, il relève principalement du **SRADDET Grand Est**, approuvé par arrêté préfectoral le **24 janvier 2020**.
Dans le cadre du volet paysager, ce document est pris en compte au titre des grandes orientations régionales relatives à la transition énergétique, à l'aménagement durable du territoire et à la préservation des paysages et patrimoines. Il ne se substitue toutefois pas à l'analyse locale des effets du parc, qui repose sur l'étude des perceptions réelles, des unités paysagères, des lieux de vie, des axes de déplacement et des éléments patrimoniaux.

Le SRADDET du Grand Est rappelle la volonté régionale de développer les énergies renouvelables dans une logique de transition énergétique, tout en veillant à leur bonne insertion dans les territoires. Le développement éolien est ainsi envisagé comme une composante du mix énergétique régional, mais doit être apprécié au regard des spécificités locales, des paysages, des milieux naturels, des espaces agricoles et forestiers, ainsi que des patrimoines bâtis et paysagers.
Dans le cadre du présent volet paysager, cette orientation implique de ne pas considérer le parc éolien uniquement comme une infrastructure énergétique, mais comme un élément visible du paysage, susceptible d'interagir avec les structures territoriales, les horizons, les silhouettes villageoises, les vallées, les plateaux et les éléments patrimoniaux.
Le SRADDET insiste également sur l'importance d'identifier, de protéger et de valoriser les paysages des territoires. Cette approche rejoint la démarche développée dans le présent volet paysager, qui s'appuie sur les documents de référence disponibles, notamment le Référentiel des paysages de Haute-Marne, l'Atlas des paysages de Champagne-Ardenne, le Guide éolien Grand Est et l'étude sur la capacité du paysage haut-marnais à accueillir l'éolien, afin de replacer le parc du Haut Vannier dans son contexte paysager régional et départemental.
Le parc éolien du Haut Vannier étant déjà construit, l'analyse menée ne repose pas uniquement sur une appréciation théorique de son insertion. Elle s'appuie sur les perceptions actuelles du parc, observées depuis les lieux de vie, les axes de déplacement, les points hauts, les entrées de bourgs et les éléments patrimoniaux. Cette approche permet de confronter les orientations générales du SRADDET à la réalité du paysage actuel, dans lequel les éoliennes constituent déjà une composante visible.

III.1.2 Anciens Schémas régionaux éoliens de Champagne Ardenne et de Franche-Comté

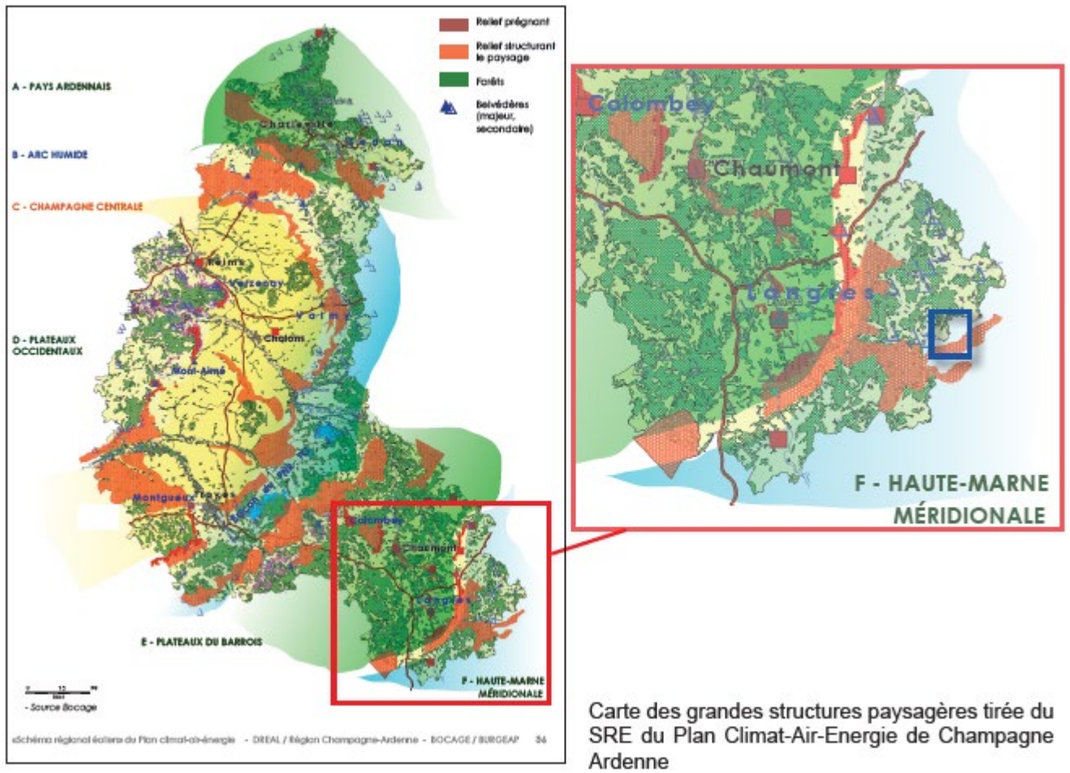
Le territoire d'étude se situe à l'interface des anciennes régions **Champagne-Ardenne** et **Franche-Comté**, toutes deux concernées par un schéma régional éolien élaboré dans le cadre des anciens schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie. Le **SRE de Champagne-Ardenne** a été arrêté en 2012 et visait à identifier les secteurs favorables, les contraintes et les sensibilités associées au développement de l'éolien terrestre.
Le **SRE de Franche-Comté**, approuvé le **8 octobre 2012**, définissait notamment la liste des communes dont le territoire était situé en tout ou partie en zone favorable à l'énergie éolienne.
En 2026, ces schémas ne constituent plus le cadre réglementaire principal de planification de l'éolien.

Ainsi, dans le cadre du présent volet paysager, les anciens SRE de Champagne-Ardenne et de Franche-Comté sont mobilisés comme des **documents de référence historiques et méthodologiques**, permettant d'éclairer les sensibilités paysagères et les contraintes identifiées lors de la planification régionale de l'éolien.

Le SRE de Champagne Ardenne

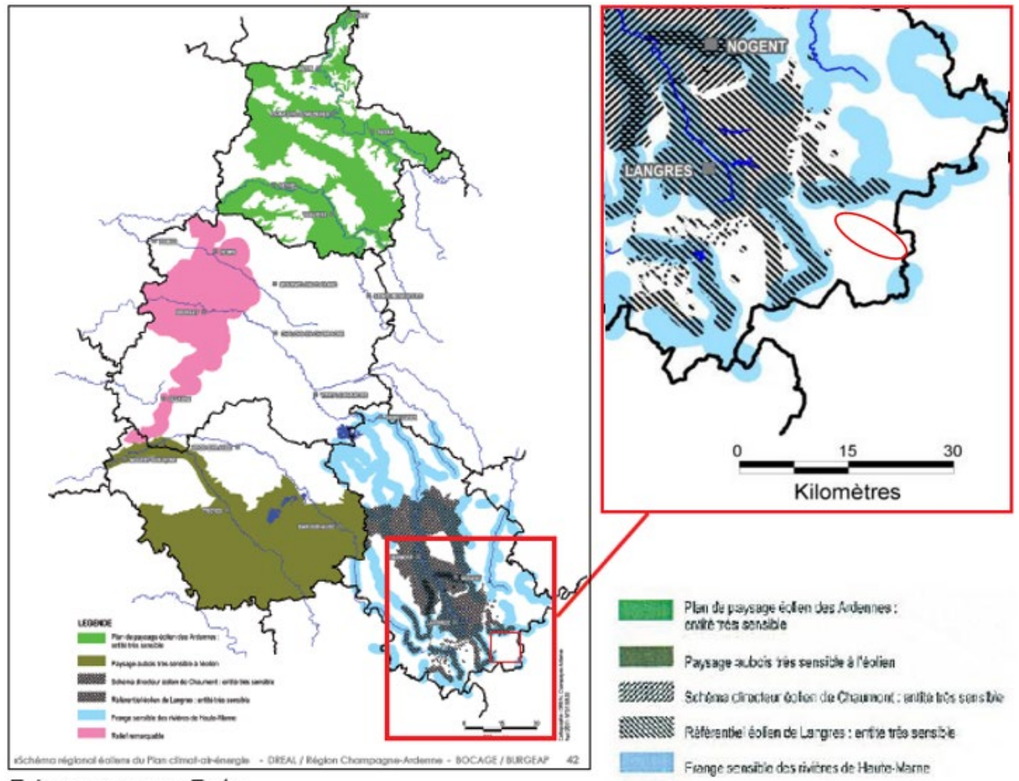
Entités paysagères :

Le territoire d'étude se situe sur l'entité de la ''Haute Marne méridionale'' territoire au relief marqué et structurant, où la présence de forêts et des pâturages dessinent des micros paysages à coulisse.



Carte des grandes structures paysagères tirée du SRE du Plan Climat-Air-Energie de Champagne Ardenne

Figure 9 : Carte des grandes structures paysagères (Source : SRE du Plan Climat-Air-Energie de Champagne Ardenne)



Enjeux paysagers Forts
Source SRE - Champagne Ardenne

Figure 10 : Carte des enjeux paysagers forts (Source : SRE - Champagne Ardenne)

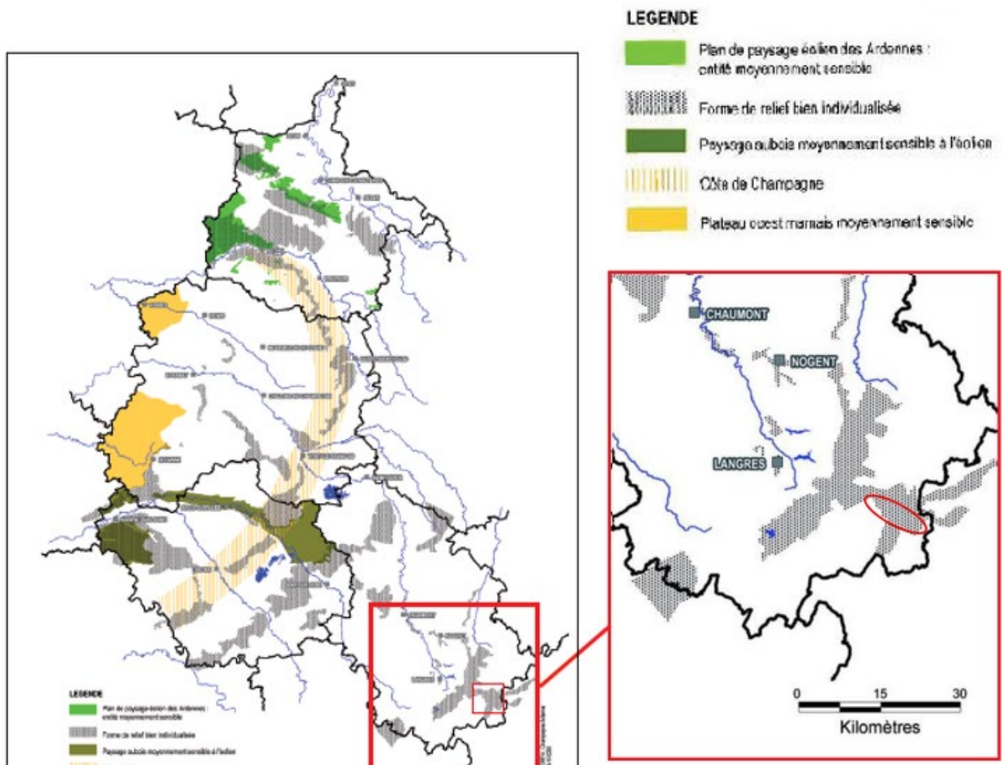
Enjeux paysagers régionaux :

Le schéma régional met en évidence les différents territoires qui disposent d'une sensibilité forte par rapport à l'éolien.
Ces zonages sont identifiés ci-dessous. La zone de projet est en dehors de ces secteurs à enjeux paysagers forts.
Les paysages sensibles les plus proches sont les franges sensibles des rivières de Haute-Marne.

Enjeux paysagers forts :

Enjeux paysager Secondaires

Le schéma régional met en évidence les différents territoires qui présentent un enjeu secondaire par rapport à l'éolien. La zone de projet se situe sur un relief individualisé formant le plateau de Fayl-Billot.



Enjeux paysagers secondaires
Source SRE - Champagne Ardenne

Figure 11 : Carte des enjeux paysagers secondaires (Source : SRE - Champagne Ardenne)

Enjeux architecturaux et patrimoniaux

Le schéma régional met en évidence les différents territoires qui présentent un enjeu patrimonial par rapport à l'éolien. La zone de projet se situe en dehors de ces enjeux régionaux, mais à proximité des cônes visuels d'Andilly les Bassingy ainsi que du Château du Pailly.

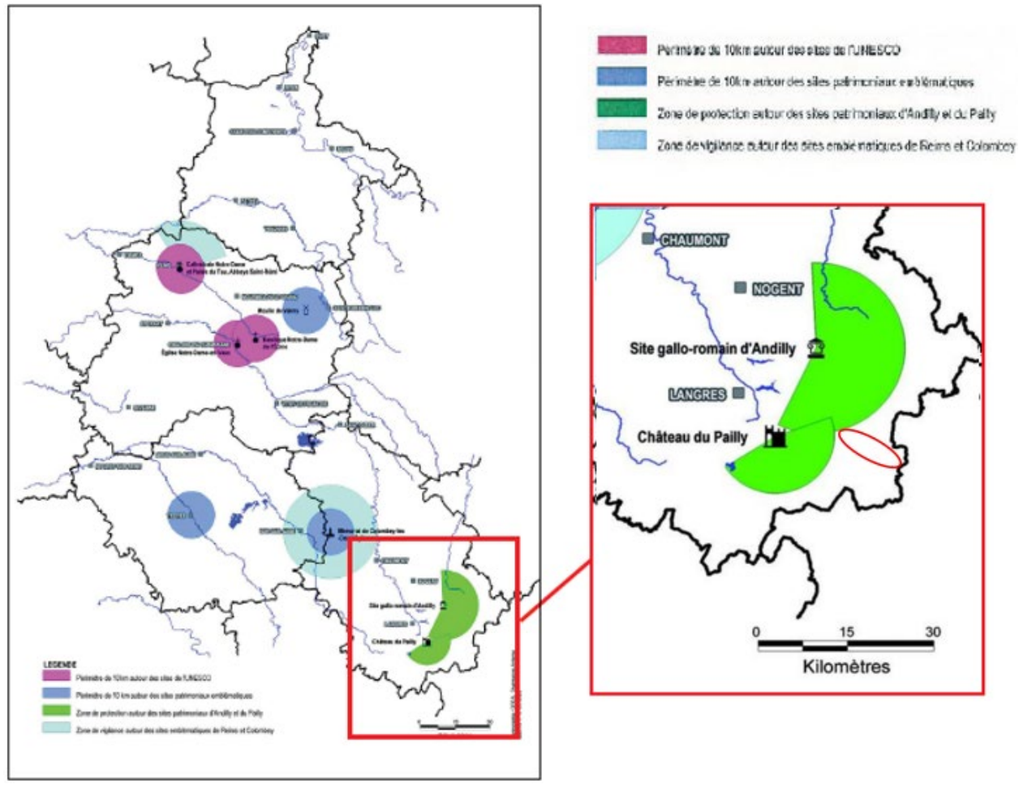


Figure 12 : Carte des zones de protection du patrimoine et des sites emblématiques (Source : SRE - Champagne Ardenne)

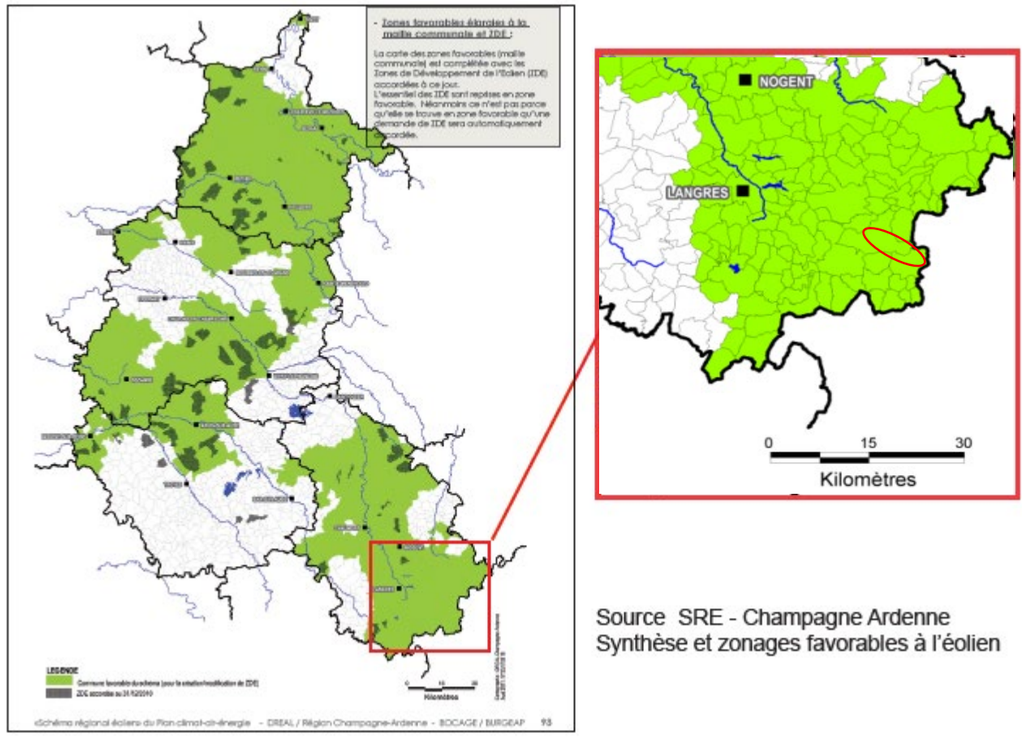
La zone d'étude se situe en dehors des enjeux patrimoniaux forts.

Synthèse et zonages favorables à l'éolien :

La zone de projet se situe en dehors des enjeux paysagers forts. Elle recoupe un enjeu paysager secondaire, le plateau de Fayl-Billot, identifié comme un relief individualisé. Cependant, le secteur où s'implante le parc éolien dispose d'une configuration paysagère favorable à l'implantation éolienne comme le démontre ce volet paysager.
La zone de projet se situe intégralement sur des communes favorables hors contrainte du Schéma Régional Eolien.

Zonages favorables au développement éolien

Le schéma régional met en évidence les différentes communes du territoires favorables au développement éolien. Le secteur d'étude est intégralement intégrées dans ces zones favorables.



Source SRE - Champagne Ardenne
Synthèse et zonages favorables à l'éolien

Figure 13 : Carte de synthèse et zonages favorables à l'éolien (Source : SRE - Champagne Ardenne)

La zone de projet se situe intégralement sur des communes favorables hors contrainte du Schéma Régional Eolien.

SRE de Franche Comté

Bien que se développant exclusivement en Champagne-Ardenne, le projet est attenant à la région Franche-Comté. Le SRE de Franche-Comté ne révèle pas d'enjeux paysagers majeurs transposables sur sa frange Nord-Ouest, en lien avec le territoire du projet. Les communes franc-comtoises à proximité sont favorables à l'éolien dans le SRE de Franche-Comté.

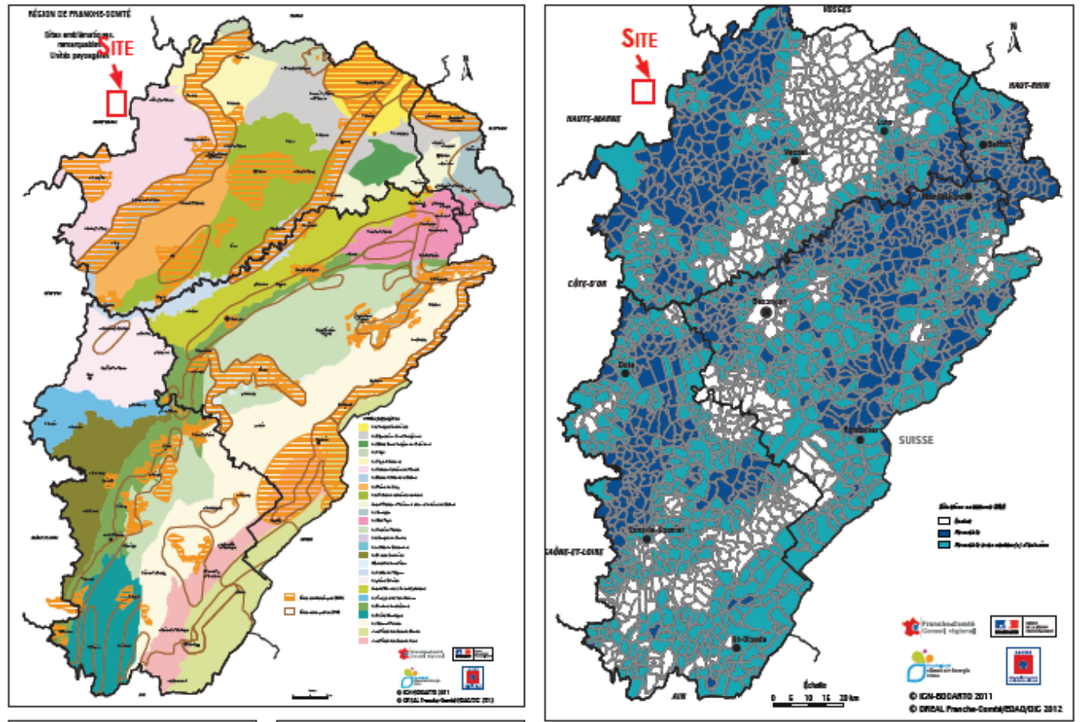


Figure 14 : Sites emblématiques et unités paysagères (Source : SRE de Franche-Comté)

III.1.3 Étude sur la capacité du paysage haut-marnais à accueillir le développement de l'éolien

L'**Étude sur la capacité du paysage haut-marnais à accueillir le développement de l'éolien**, réalisée en avril 2018, constitue un document de référence important pour l'analyse paysagère du parc éolien du Haut Vannier. Elle vise à apprécier, par unité paysagère, la capacité des paysages de Haute-Marne à accueillir des projets éoliens, à partir de critères tels que l'échelle des paysages, l'ouverture des vues, les rapports au relief, les structures végétales, les vallées, les plateaux et les silhouettes bâties.

Le parc éolien du Haut Vannier s'inscrit sur le plateau de Fayl-Billot, dans le sud-est de la Haute-Marne, à l'interface avec la Haute-Saône. Ce secteur présente des sensibilités liées aux paysages de plateau, aux vallées proches, aux vues depuis les rebords, aux villages et aux axes de déplacement.
Dans le cadre du présent dossier, cette étude est utilisée comme un cadre de lecture départemental. Elle permet de replacer le parc dans les grandes sensibilités paysagères haut-marnaises, sans se substituer à l'analyse locale. Le parc étant déjà construit, les sensibilités identifiées par ce document sont confrontées aux perceptions réelles observées sur le terrain, à partir des photographies, des cartes de visibilité et des analyses depuis les principaux secteurs sensibles.

Cette étude prend déjà en compte le parc éolien du Haut Vannier dans son analyse du contexte éolien départemental. À la date de réalisation du document, le projet bénéficiait d'une autorisation administrative et était identifié dans l'inventaire des parcs éoliens autorisés. Il était alors représenté avec les 17 éoliennes autorisées, mais également avec les 12 éoliennes refusées lors de l'instruction du projet initial, qui portait à l'origine sur 29 éoliennes.
Cette représentation élargie du projet peut expliquer que le parc ait été identifié dans l'étude comme un pôle non structuré, ne présentant pas un schéma d'implantation suffisamment lisible ou organisé pour être densifié.
Dans sa configuration actuelle, le parc éolien du Haut Vannier présente une organisation plus lisible. Les 17 éoliennes se répartissent en deux ensembles principaux : une entité nord composée de 9 éoliennes et une entité sud composée de 8 éoliennes. Cette disposition permet de percevoir le parc selon une logique d'alignements, contribuant à une structuration plus claire de son implantation dans le paysage.

Le parc éolien s'inscrit dans l'unité paysagère n°16, correspondant aux **collines de l'Amance-Apance**. L'étude indique que cette unité présente globalement une incompatibilité avec le développement éolien, à l'exception d'un arc s'étendant de **Fayl-Billot à Coublanc**, où la compatibilité est qualifiée de modérée, sous réserve d'une attention particulière portée aux bourgs, aux vallons et aux perceptions locales du relief.
Le parc éolien du Haut Vannier étant implanté sur le plateau de Fayl-Billot, il se situe au sein de cet arc identifié comme présentant une compatibilité avec le développement éolien. Cette localisation constitue un élément important de l'analyse, dans la mesure où elle replace le parc dans un secteur déjà reconnu par l'étude départementale comme potentiellement compatible avec l'éolien, sous réserve d'une prise en compte fine des sensibilités locales.

Ainsi, le parc éolien du Haut Vannier est déjà intégré dans l'analyse départementale réalisée en 2018. Bien que le document présente encore le projet dans une configuration élargie issue du dépôt initial, le parc actuellement concerné par le présent dossier correspond uniquement aux 17 éoliennes autorisées et construites. Cette configuration actuelle apparaît plus lisible que celle du projet initial à 29 éoliennes, notamment par l'organisation du parc en deux lignes principales.

En conclusion, l'étude départementale confirme que le parc du Haut Vannier s'inscrit dans un secteur où la compatibilité avec le développement éolien est identifiée comme modérée, au sein de zones à enjeux variant globalement de faibles à moyens.

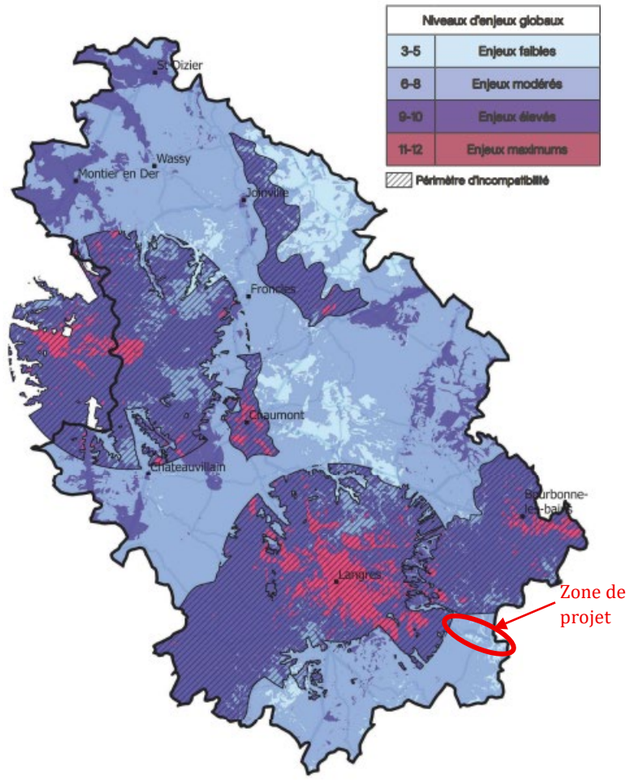


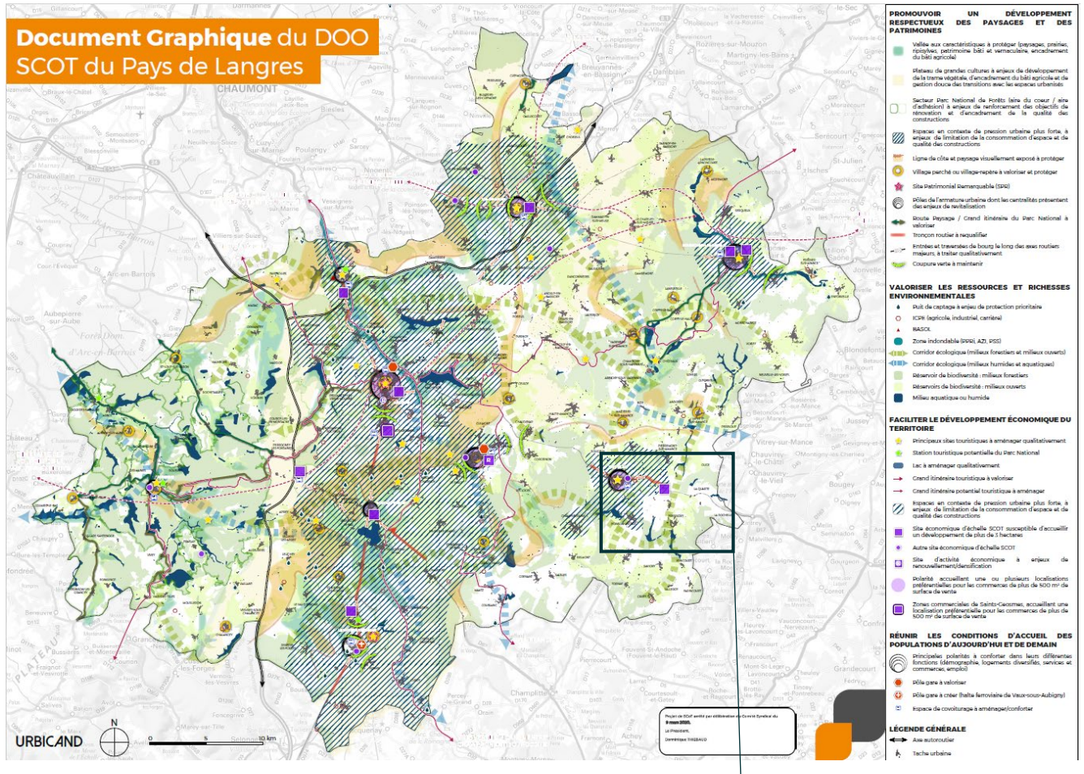
Figure 15 : Carte des niveaux d'enjeux globaux sur le département de la Haute Marne (Source : ÉTUDE SUR LA CAPACITÉ DES PAYSAGES HAUT-MARNAIS À ACCUEILLIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN)

III.1.4 Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du pays de Langres

À l'échelle intercommunale, le parc éolien de Haut Vannier s'inscrit dans le périmètre du **SCoT du Pays de Langres**, porté par le **PETR du Pays de Langres**. Le SCoT constitue un document de planification stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement, d'équilibre territorial, de préservation des paysages et de développement du territoire. Le projet de SCoT du Pays de Langres concerne notamment les communautés de communes d'Auberive, Vingeanne et Montsaugeonnais, du Grand Langres et des Savoir-Faire ; il a fait l'objet d'une enquête publique en 2021 et le SCoT est indiqué comme approuvé le **25 janvier 2022** dans les documents territoriaux récents.
Le PADD affirme notamment la volonté de protéger et valoriser les paysages sensibles du territoire, en portant une attention particulière aux paysages visuellement exposés, aux villages repères, aux vallées, aux sites de sources et aux lacs. Il rappelle également l'objectif d'accompagner les mutations de l'espace rural artificialisé, en conciliant développement des activités, préservation des qualités paysagères et maîtrise du développement éolien.

Dans le cadre du volet paysager, le SCoT constitue un document de référence pour replacer le parc éolien dans les orientations d'aménagement du territoire, notamment en matière de préservation des paysages, de prise en compte du patrimoine, d'organisation des espaces ruraux et de développement des énergies renouvelables. Son analyse permet de vérifier la cohérence du parc avec les objectifs territoriaux définis à l'échelle du Pays de Langres.
Le SCoT inscrit le développement des énergies renouvelables dans ses objectifs de transition énergétique. Le DOO prévoit que les documents d'urbanisme définissent des zones favorables au développement des énergies renouvelables, dont l'éolien, tout en veillant à leur bonne insertion paysagère et environnementale.

Figure 16 : Carte du document graphique du DOO (Source : SCOT du Pays de Langres)





D'après le document graphique du DOO du SCoT, la zone de projet n'est concernée par aucun objectif spécifique relatif au développement respectueux des paysages et des patrimoines sur l'entité située au sein de la commune de Pressigny.
L'entité située plus au nord, sur les communes de Fayl-Billot et de Pierremont-sur-Amance, est quant à elle concernée par un espace inscrit dans un contexte de pression urbaine plus forte. Les enjeux identifiés portent principalement sur la limitation de la consommation d'espace et sur la qualité des constructions. Ces orientations concernent davantage l'organisation urbaine, la maîtrise de l'artificialisation et la qualité des nouvelles constructions que la présence du parc éolien existant.
Par ailleurs, Fayl-Billot est identifié dans l'armature urbaine du SCoT comme un pôle secondaire, répondant à des besoins quotidiens ou intermédiaires à l'échelle d'un petit bassin de vie. Le secteur de Bourbonne-les-Bains et Fayl-Billot est également décrit comme un bassin de vie à caractère rural marqué et à faible densité de population. Cette lecture territoriale confirme le contexte rural du parc éolien du Haut Vannier et l'importance d'une analyse portant à la fois sur les paysages de plateau, les entrées de bourg, les silhouettes villageoises et les axes de déplacement.
Au regard du SCoT, le parc éolien du Haut Vannier s'inscrit donc dans un territoire où le développement des énergies renouvelables est envisagé, sous réserve d'une bonne insertion paysagère et environnementale. Le document n'identifie pas, au droit du parc, de prescription paysagère ou patrimoniale spécifique incompatible avec sa présence.

III.1.5 Zones favorables au développement de l'éolien (ZFDE)

Dans le cadre de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables, dite loi **APER**, un portail cartographique national a été mis en place par le ministère de la Transition écologique. Disponible depuis 2023, cet outil permet d'identifier les secteurs présentant des conditions plus ou moins favorables au développement des énergies renouvelables, dont l'éolien terrestre.
Pour l'éolien terrestre, le portail distingue quatre niveaux de lecture à l'échelle du territoire national :

- les zones rédhibitoires ;
- les zones non potentiellement favorables, correspondant à des secteurs à forts enjeux ;
- les zones potentiellement favorables, sous réserve de la prise en compte des enjeux identifiés ;
- les zones potentiellement favorables, sous réserve de la prise en compte des enjeux locaux.

La zone de projet est identifiée **en «zones potentiellement favorables sous réserve de prise en compte des enjeux»** (cf. carte ci-contre, secteurs en violet clair).

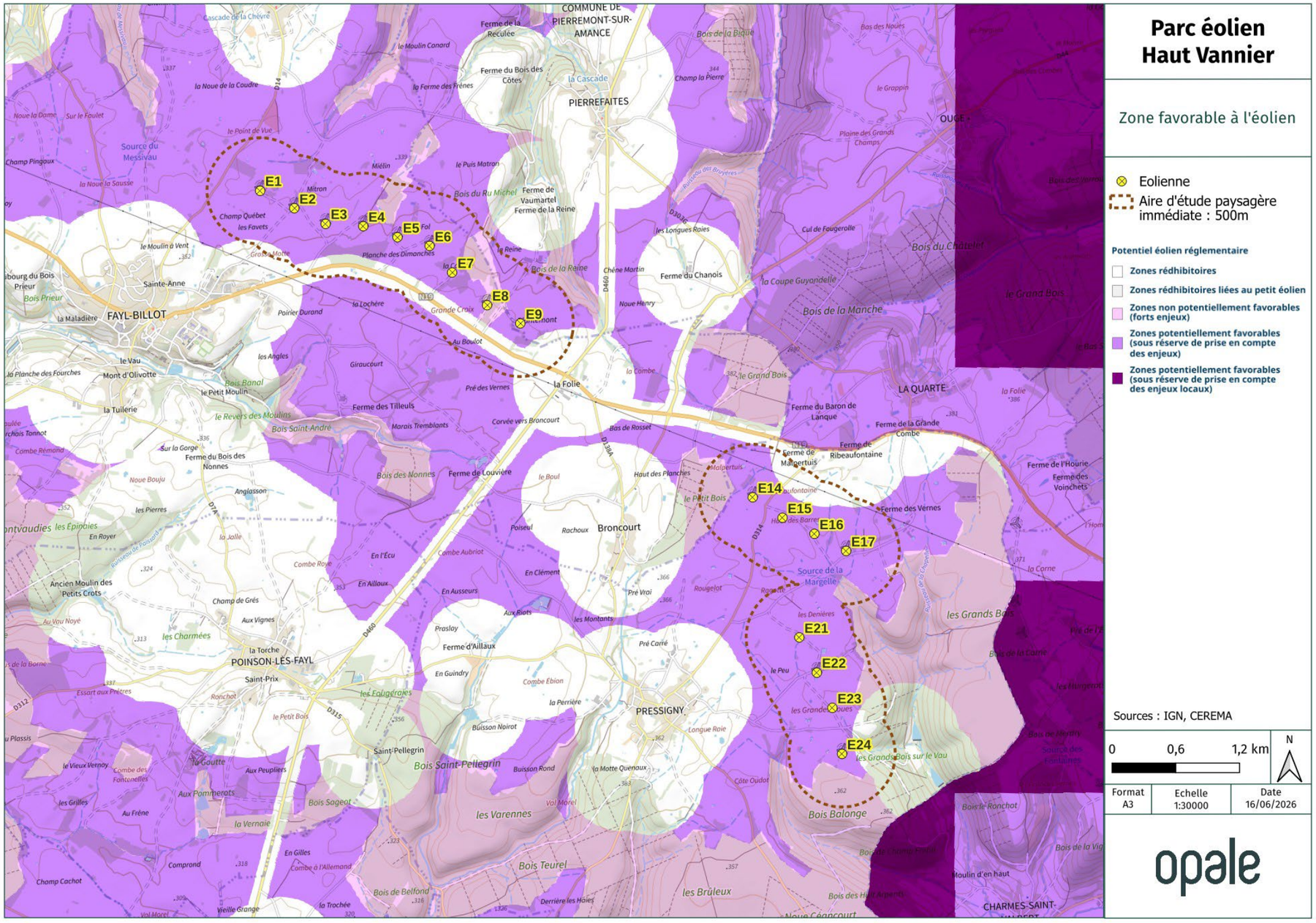


Figure 17 : Localisation du parc éolien de Haut Vannier par rapport aux zones favorables à l'éolien. (Source : portail cartographique national)

III.2 Contexte éolien

La carte présente l'inventaire des parcs éoliens recensés au sein de l'aire d'étude éloignée, dans un rayon de 20 km autour du parc éolien de Haut Vannier. Les données sont issues de la DREAL, dans leur version de juin 2026. Cet inventaire comprend les parcs éoliens existants, autorisés ou en cours d'instruction, répartis entre les régions **Grand Est** et **Bourgogne-Franche-Comté**.

Dans ce périmètre, sont recensés :

- 3 parcs éoliens construits : le parc éolien du Pays Jusséen, le parc éolien de Sud Vannier et le parc éolien de La Roche 4 Rivières ;
- 6 parcs éoliens autorisés, dont un seul situé dans le département de la Haute-Marne : le parc éolien des Sources de Meuse, le parc éolien de Chauvirey, le parc éolien des Hauts de la Rigotte, le parc éolien des Argillières, le parc éolien de Renaucourt et le parc éolien des Petits Bois ;
- 3 parcs éoliens en cours d'instruction : le parc éolien de La Favillière, le parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau et le parc éolien de Roche-et-Raucourt.

L'ensemble des parcs éoliens recensés dans l'aire d'étude éloignée est pris en compte dans l'analyse paysagère. Les prises de vue et l'évaluation des effets visuels du parc de Haut Vannier intègrent ainsi le contexte éolien existant et autorisé, afin d'apprécier les éventuels effets cumulés dans le paysage (cf. partie IV.7. Impacts cumulés et saturation visuelle.)

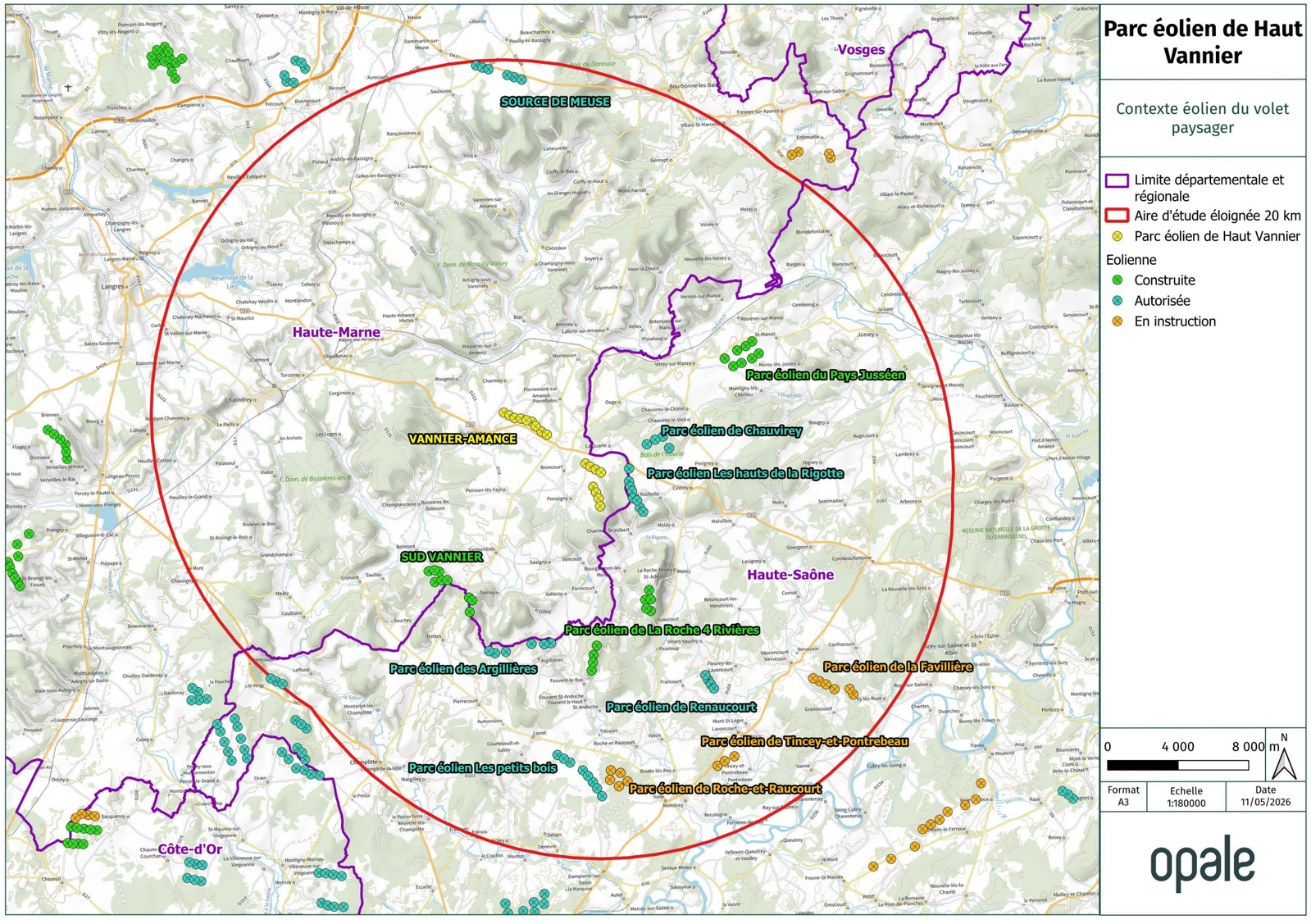


Figure 18 : Contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée paysagère

Tableau 1 : Synthèse du contexte éolien présent dans un rayon de 20 km

Statut	Nom du parc	Nombre d'éoliennes	Hauteur totale en m	Département	Périmètre	Distance avec l'éolienne la plus proche (km)
Construit	Sud Vannier	9	185	Haute-Marne	Eloigné	9,06
	Parc éolien du Pays Jusséen	8	180	Haute-Saône	Eloigné	9,5
	Parc éolien de la Roche 4 Rivières	9	182	Haute-Saône	Eloigné	5,5
Autorisé	Parc éolien de Chauvirey	4	200	Haute-Saône	Rapproché	3
	Parc éolien Les Hauts de la Rigotte	8	180	Haute-Saône	Rapproché	1,6
	Parc éolien des Argillières	6	180	Haute-Saône	Eloigné	8,2
	Parc éolien Les petits bois	8	230	Haute-Saône	Eloigné	14,3
	Parc éolien de Renaucourt	4	200	Haute-Saône	Eloigné	11,2
	Source de Meuse	6	150	Haute-Marne	Eloigné	18,9
En instruction	Parc éolien de la Favillière	6	-	Haute-Saône	Eloigné	15,5
	Parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau	3	200	Haute-Saône	Eloigné	14,8
	Parc éolien de Roche-et-Raucourt	5	230	Haute-Saône	Eloigné	15

III.3 Les zones de visibilités théoriques

Dès le stade de l'état initial, une carte des **zones d'influence visuelle** du parc éolien du Haut Vannier est réalisée. Cette carte permet d'identifier les secteurs depuis lesquels tout ou partie du parc est potentiellement visible.

Les ZIV sont calculées en tenant compte du relief et des principaux boisements. En revanche, le calcul n'intègre pas le bâti ni la végétation ponctuelle, qui participent pourtant fortement à l'organisation réelle des vues en jouant un rôle de masque visuel. L'étendue des secteurs identifiés comme visibles doit donc être nuancée et confrontée aux observations de terrain.
La carte obtenue représente les lieux depuis lesquels le parc éolien du Haut Vannier est potentiellement perceptible. Elle utilise un dégradé de couleurs, du blanc au violet, selon le nombre d'éoliennes théoriquement visibles.

La carte de ZIV met en évidence des visibilités principalement sur le plateau de Fayl-Billot, au sein de l'aire d'étude rapprochée de 5 km. Les secteurs situés au sud et à l'est apparaissent en revanche moins concernés par les visibilités, en raison de la présence de massifs boisés, de la topographie locale et de l'implantation de certains bourgs dans des vallées ou des situations plus abritées.
Dans l'aire d'étude éloignée, les visibilités deviennent plus diffuses. Elles concernent majoritairement certains secteurs situés au nord, ainsi que des zones plus ponctuelles au sud. Ces visibilités correspondent principalement aux grands espaces ouverts, où la topographie et l'étendue des plateaux permettent des vues lointaines en direction du parc éolien.

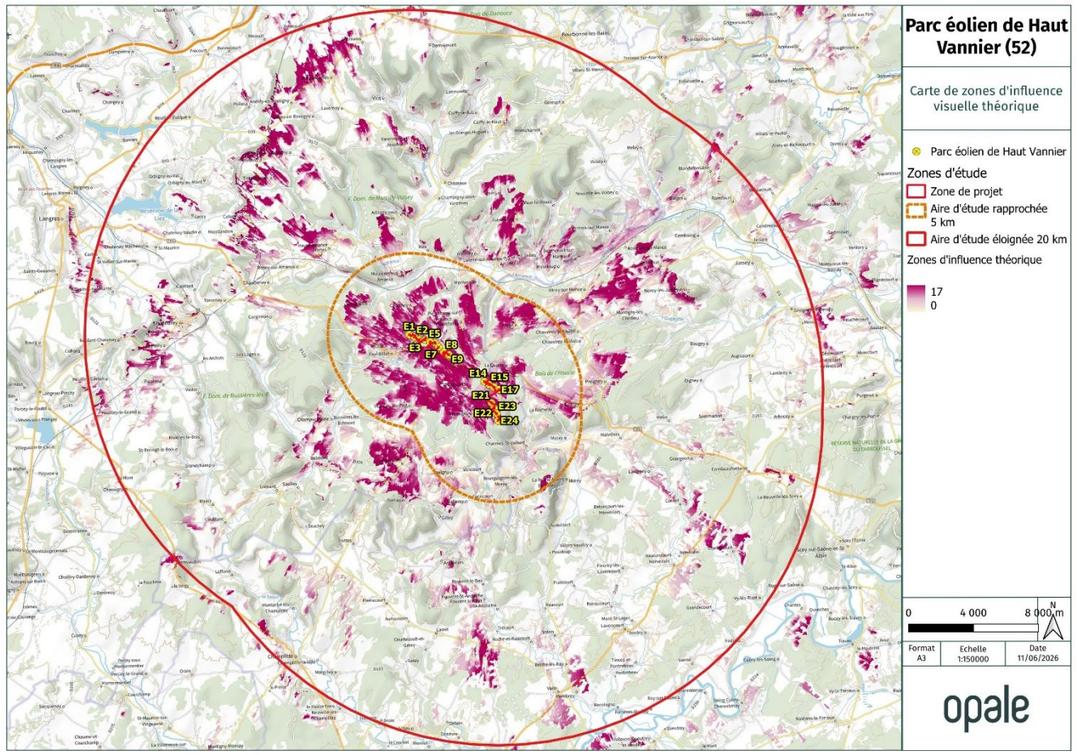


Figure 19 : Carte des zones d'influence visuelle théorique du parc éolien de Haut Vannier

III.4 Analyse paysagère à l'échelle du périmètre d'étude éloigné

III.4.1 Entités paysagères

La carte ci-contre est extraite de l'**Atlas des Paysages de la Région Champagne-Ardenne** éditée par la Direction Régionale de l'Environnement de Champagne-Ardenne et par la Région en 2008.

Le secteur d'étude s'inscrit dans le sud de la Haute-Marne, au sein d'un territoire de transition entre plateaux agricoles, vallées encaissées et paysages bocagers ou boisés. Les atlas et référentiels paysagers constituent un socle de connaissance permettant d'identifier les unités paysagères, leurs caractéristiques, leurs dynamiques d'évolution et leurs enjeux d'aménagement.

À l'échelle régionale, le parc éolien de Haut Vannier s'inscrit dans l'entité paysagère de la **Haute-Marne méridionale**. À une échelle plus fine, il prend place dans un secteur de plateau agricole ouvert, en interface avec les paysages de l'Apance-Amance et des plaines de la Vingeanne et du Bassigny. Cette lecture traduit la situation particulière du site, positionné sur un plateau cultivé relativement ouvert, mais environné par des unités paysagères plus contrastées, marquées par les vallées, les coteaux boisés, les prairies et les villages implantés en belvédère.

L'unité de l'Apance-Amance est structurée par les vallées de l'Apance et de l'Amance, ainsi que par leurs affluents. L'incision de ces cours d'eau dans les plateaux forme un paysage aux reliefs sensibles, alternant vallées, coteaux boisés, prairies d'élevage, petits boisements et résidus de plateaux. Cette organisation génère des ambiances paysagères diversifiées, souvent plus fermées ou cadrées que celles des plateaux agricoles ouverts. Les plaines de la Vingeanne et du Bassigny présentent, quant à elles, des séquences plus ouvertes, associées aux espaces cultivés et aux grands horizons. Le référentiel paysager de Haute-Marne souligne notamment que la plaine de la Vingeanne présente des vues ouvertes et de vastes horizons, avec une échelle paysagère plus compatible avec l'accueil de l'éolien que les secteurs de collines aux ambiances plus intimes.

Ainsi, le parc éolien de Haut Vannier s'implante dans un paysage de plateau agricole qui se distingue des vallées et coteaux environnants par son ouverture visuelle et ses horizons plus dégagés. Les unités paysagères voisines de l'Apance-Amance et des plaines de la Vingeanne et du Bassigny constituent toutefois des cadres de perception importants, dans la mesure où elles déterminent les conditions de visibilité du parc depuis les reliefs, les vallées, les villages et les axes de déplacement.

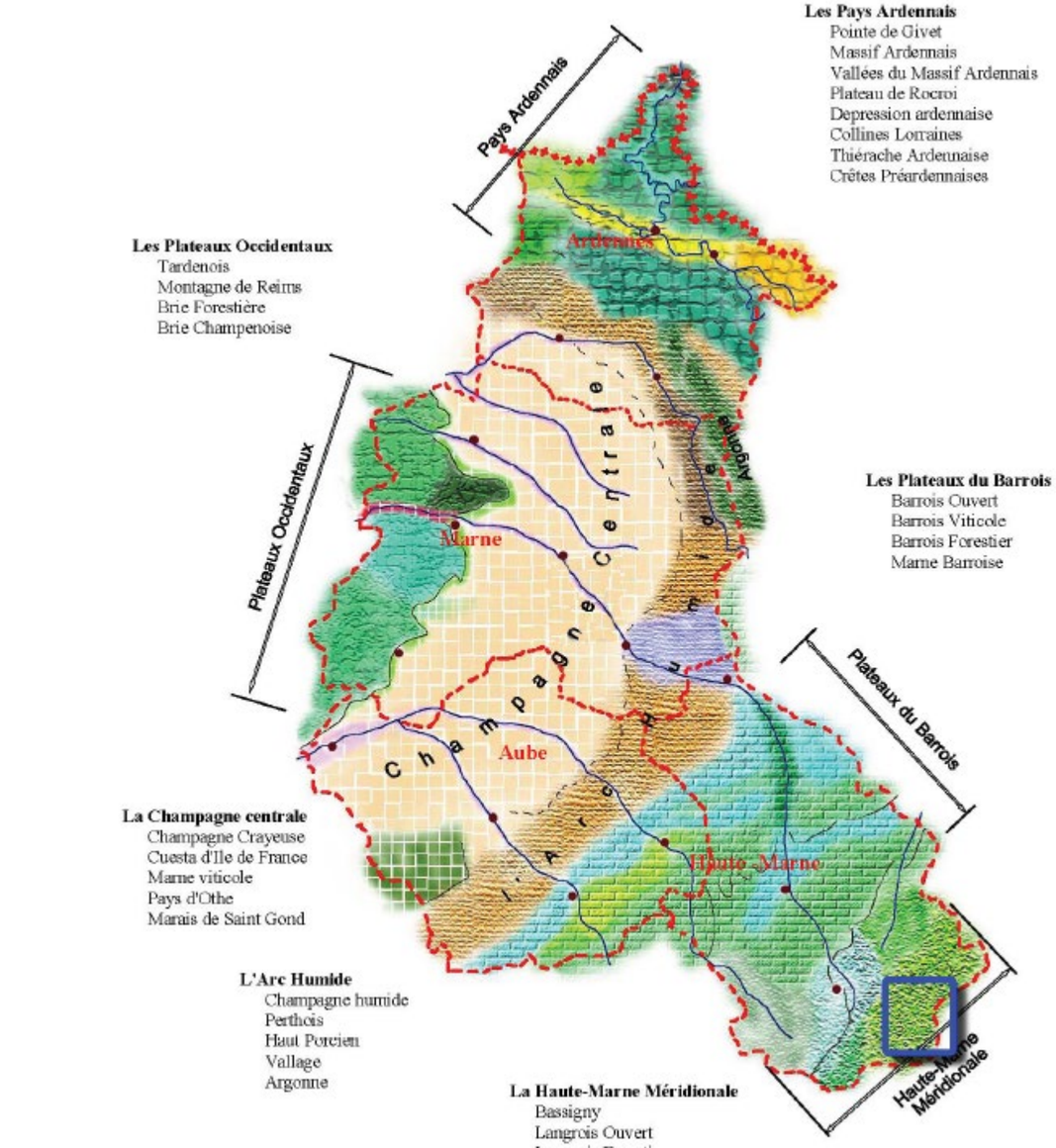


Figure 20 : Carte des entités paysagères régionales

III.4.2 Topographie / Hydrographie

Le territoire large

Situé sur les paysages du **plateau de Fayl-Billot**, entre l'**Apance-Amance** au nord et les **collines du Bourguignon** au sud, le territoire présente une configuration topographique particulière.
Les plateaux sont fortement découpés par de nombreuses petites vallées, plus ou moins abruptes, qui ont façonné le paysage et créé de nombreux coteaux. Les reliefs sont plus doux au sud, tandis qu'ils apparaissent plus marqués et plus entaillés au nord. Le plateau agricole de Fayl-Billot a été en partie épargné par ces phénomènes d'érosion et conserve une assiette large, favorable à des pratiques agricoles céréalières plus développées. Il s'étage ainsi entre environ 300 et 380 m d'altitude.

Sur les autres parties du territoire, le relief devient plus abrupt. Les pâturages et les boisements occupent alors davantage les coteaux et les versants. C'est notamment le cas au nord et au sud-est de la zone de projet, où se développent des micro-paysages qualitatifs, en lien avec les affluents de la vallée de l'Amance et de la Gourgeonne. Ces reliefs, présentant des déclivités de l'ordre de 70 à 100 m, jouent un rôle important dans les modalités de perception du parc éolien. Plusieurs villes et villages se sont implantés sur les coteaux du plateau ou sur de petits reliefs, tels que **Fayl-Billot, Poinson-lès-Fayl, Pierremont, Charmoy** et **Rougeux**. À l'inverse, le hameau de **Broncourt** et la commune de **Pressigny** présentent une implantation plus plane, directement sur le plateau.

Quelques communes voisines bénéficient d'une situation dominante en belvédère sur les vallées, offrant des points de vue particulièrement qualitatifs. C'est notamment le cas de **Laferté-sur-Amance**, **Maizières-sur-Amance** ou encore **Bourguignon-lès-Morey**.

Le réseau hydrographique est relativement dense à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. La configuration topographique du territoire génère de légères ondulations et crée ponctuellement des dépressions humides, des talwegs, ainsi que des secteurs de sources et de petits ruisseaux, tels que le **ruisseau de la Reine** ou le **ruisseau de Balonge**. Une particularité des villages du plateau réside dans la présence fréquente d'une mare ou d'un petit plan d'eau en entrée de commune.

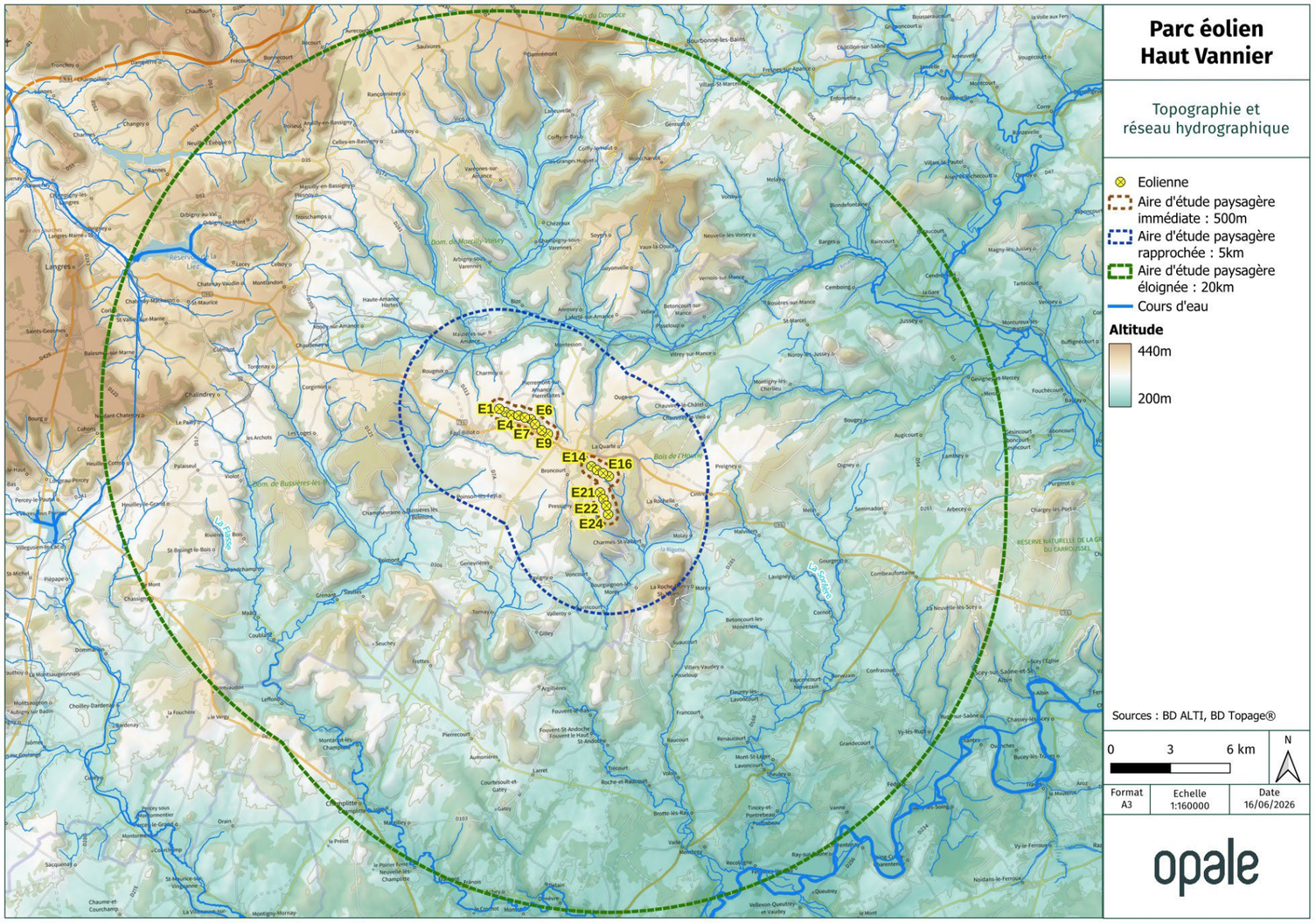


Figure 21 : Carte de la topographie et du réseau hydrographique dans l'aire d'étude paysagère éloignée

Les éoliennes implantées sur les communes de **Fayl-Billot** et de **Pierremont-sur-Amance** n'interceptent aucun réseau hydrographique. Quelques mares agricoles sont en revanche identifiées à proximité de certaines éoliennes. Les altitudes relevées sur ce secteur varient d'environ 340 m NGF à 361 m NGF.

Concernant les éoliennes implantées sur la commune de **Pressigny**, l'accès aux éoliennes situées au nord longe ponctuellement un cours d'eau temporaire. Des mares agricoles sont également présentes à proximité de certaines éoliennes. Les altitudes y varient d'environ 353 m NGF à 377 m NGF.

Le plateau agricole de Fayl-Billot

Le plateau agricole de Fayl-Billot est l'un des plus grands du secteur, ses faibles ondulations topographiques permettent l'exploitation des terres agricoles pour des cultures céréalières comme le prouve le silo agricole de la Louvière. On retrouve tout de même ponctuellement des horizons constamment boisés du plateau et la présence régulière de haie favorisent la lecture et d'identification des rapports d'échelle. Le parc éolien de Haut Vannier s'implante dans ces vastes terres agricoles.

Le plateau agricole donne naissance à de nombreux petits ruisseaux. Certaines parties du plateau, plus basses, laissent apparaître des zones humides et quelques mares ou plan d'eau de quelques ares. On retrouve notamment quelques-uns de ces plans d'eau en entrée de commune de Pressigny, Poinson-lès-Fayl et Broncourt

Photo 3 : Vue sur le plateau agricole en sortie Est de Fayl-Billot sur la RN19



Photo 4 : Depuis la RN19 au nord de la commune de Broncourt – Lieu-dit La folie



Les vallées

La vallée de l'Amance présente une configuration relativement étroite au nord de Fayl-Billot, avec une largeur d'environ 1 km entre les crêtes des coteaux. Ces coteaux, assez courts, présentent localement des déclivités proches de 100 m, comme à Maizières-sur-Amance, offrant ainsi des panoramas de qualité depuis ce village en belvédère.

Depuis Maizières-sur-Amance, le parc éolien de Haut Vannier s'inscrit dans le paysage en arrière-plan de la vallée de l'Amance. Il forme une ligne d'éoliennes perceptible dans le grand paysage.

Depuis le fond de la vallée de l'Amance, les reliefs apparaissent très lisibles et structurent fortement les perceptions. La vallée est principalement occupée par une agriculture tournée vers l'élevage. Le maillage bocager et la ripisylve y sont bien préservés, participant à la qualité paysagère de cette séquence. Le parc éolien de Haut Vannier est disposé de l'autre côté des collines, limitant tout visibilité depuis la vallée en direction du parc éolien.

Au sud du plateau, vers Bourguignon-lès-Morey, les collines présentent des coteaux plus doux et plus amples. Les vues et les perspectives paysagères y sont également de grande qualité, avec des perceptions davantage cadrées par le relief et les boisements. Le parc éolien de Haut Vannier est peu perceptible depuis les vues dégagées, se présentant derrière les collines.

Photo 6 : Panorama de la vallée de l'Amance depuis la rue de la gare à Maizières-sur-Amance



Photo 5 : Vue depuis Bourguignon-lès-Morey en sortie Nord



III.4.3 Occupation du sol

Le territoire est largement dominé par les masses boisées et les prairies, les reliefs limitant localement le développement d'autres formes de cultures. Cette occupation du sol crée de nombreux obstacles physiques qui atténuent fortement les perceptions lointaines.
Dans l'aire d'étude éloignée, les paysages fonctionnent ainsi comme des paysages à coulisses : les boisements, les haies, les vallonnements et les ripisylves cadrent les vues, les ferment ponctuellement, ou ménagent des ouvertures visuelles dynamiques et discontinues en direction du parc éolien.

Les terres agricoles se concentrent principalement en fond de vallon ou sur les plateaux, comme c'est le cas sur le **plateau agricole de Fayl-Billot**. Deux axes structurants traversent ce territoire : la **RN 19**, reliant Langres à Vesoul, et la **RD 460**, reliant Champlitte à Bourbonne-les-Bains. La ligne électrique **225 kV Pusy-Rolampont** traverse également le plateau de Fayl-Billot en longeant la RN 19. Un gazoduc enterré suit ce même fuseau d'infrastructures.
C'est aussi le long de cet axe que se concentrent certains secteurs d'activités économiques, notamment à **Fayl-Billot**, à la sortie ouest en direction de la zone de projet, ainsi qu'au niveau de l'intersection entre la RN 19 et la RD 460, au lieu-dit La Folie, sur la commune de Fayl-Billot.
La zone de projet se situe ainsi au cœur du plateau agricole, à proximité du fuseau accueillant ces infrastructures linéaires. Cette situation inscrit le parc éolien dans un paysage déjà marqué par des éléments anthropiques structurants.

Si les boisements de type hêtraie-chênaie sont nombreux sur le territoire, les peupleraies demeurent plus rares et ponctuelles. Les vieux vergers sont régulièrement présents au sein des pâturages. Le plateau est principalement occupé par les cultures céréalières et le maïs, mais accueille également quelques pâturages ovins et bovins.
Le **Pays des Vanniers** se distingue enfin par la présence de saulaies en fond de vallée, en lien avec les milieux humides et l'identité locale du territoire.

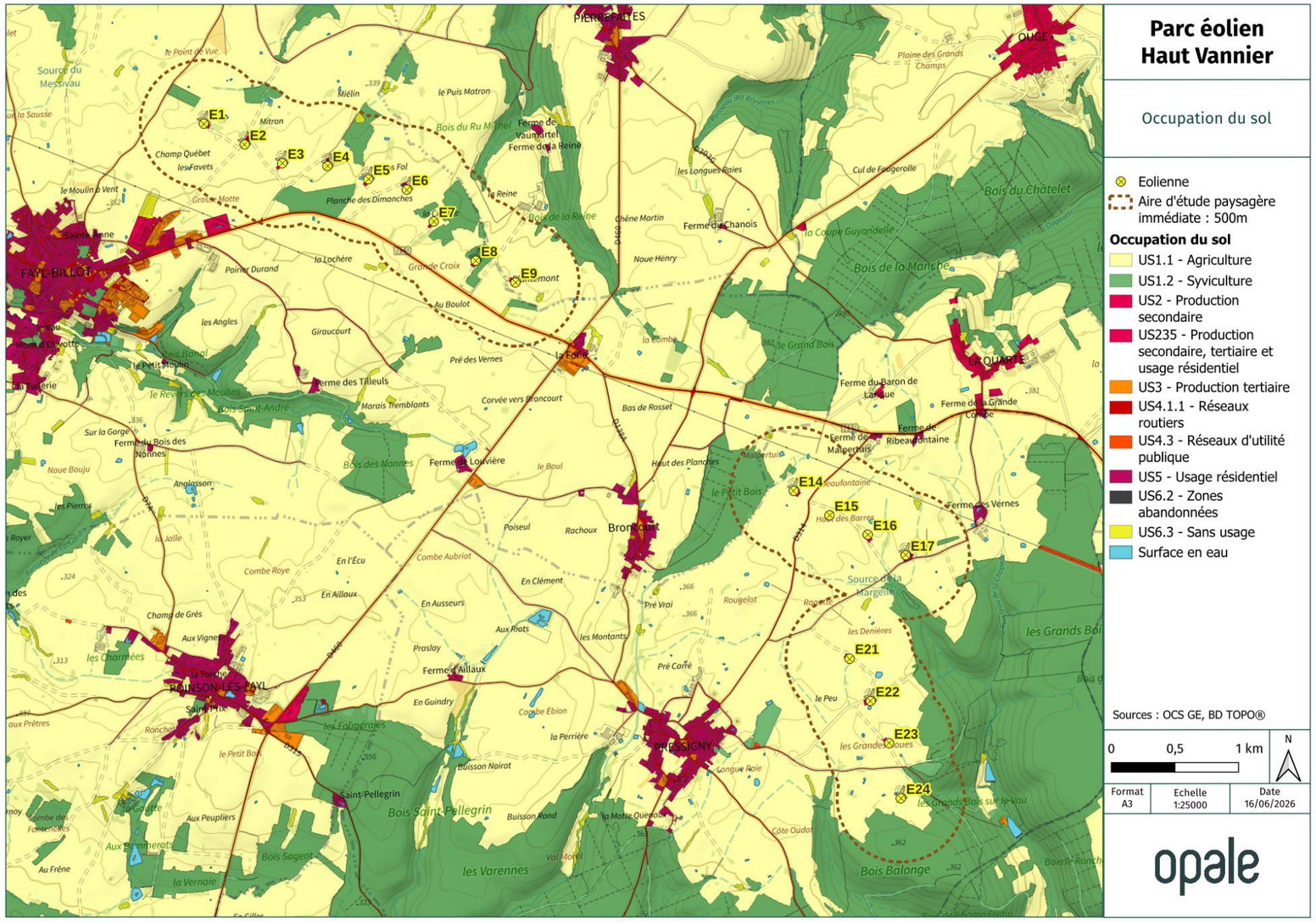


Figure 22 : Carte d'occupation du sol sur le territoire d'implantation du parc éolien de Haut Vannier

III.4.4 Urbanisme et infrastructures

L'habitat du territoire d'étude est principalement concentré sur les coteaux des vallées et des petits vallons, notamment autour de l'Amance, du Salon et de l'Ougeotte. Les villages présentent généralement une forme urbaine groupée, relativement dense, et s'inscrivent dans des situations paysagères variées : fonds de vallées, rebords de coteaux, belvédères ou plateaux agricoles.
Les principaux villages situés dans les vallées ou sur les coteaux sont :

- Fayl-Billot (1296 Habitants),
- Maizières-sur-Amance (95 Habitants),
- Bize (79 Habitants.),
- Anrosey (121 Habitants),
- Laferté-sur-Amance (109 Habitants),
- La Rochelle (40 Habitants),
- Charmes-Saint-Valbert (32 Habitants).

Les autres communes ou hameaux positionnés davantage sur les plateaux sont notamment :

- Ouge (106 Habitants),
- Broncourt (hameau de Fayl-Billot),
- Pressigny (195 Habitants),
- Pierremont-sur-Amance (148 Habitants),
- Poinson-lès-Fayl (199 Habitants),
- Charmoy (hameau de Fayl-Billot).

L'habitat isolé demeure peu représenté, hormis la présence de quelques grands bâtiments agricoles, d'anciennes fermes et de constructions ponctuelles en périphérie des bourgs. Le bâti traditionnel est marqué par l'usage de la pierre, encore très présente dans de nombreux édifices, mais il coexiste avec des constructions plus récentes aux matériaux et volumes plus hétérogènes.

L'activité économique se concentre principalement sur la commune de **Fayl-Billot**, qui accueille des commerces, services et activités artisanales. Des secteurs d'activités sont notamment présents en sortie ouest du bourg, en direction de la zone de projet, ainsi qu'au niveau du lieu-dit **La Folie**, à l'intersection de la RN 19 et de la RD 460. En dehors de Fayl-Billot, le territoire présente un caractère rural marqué, avec une faible densité de population et un habitat parfois vieillissant ou délaissé dans certains bourgs et hameaux.
Le réseau routier reste relativement lâche et repose essentiellement sur la desserte locale des villages autour de Fayl-Billot. La **RN 19** constitue l'axe structurant majeur du territoire. Elle relie Langres à Vesoul et traverse le plateau agricole d'est en ouest, en passant par Fayl-Billot.
Dans le paysage, la RN 19 forme un fuseau anthropique clairement lisible, renforcé par la présence de la ligne électrique **225 kV Pusy-Rolampont**, qui longe cet axe sur le plateau de Fayl-Billot, ainsi que par un gazoduc enterré suivant le même couloir d'infrastructures.

La zone de projet se situe au cœur de ce plateau agricole, à proximité de ce faisceau d'infrastructures linéaires. Cette situation inscrit le parc éolien dans un paysage déjà marqué par des éléments techniques et fonctionnels.
La **RD 460**, orientée nord-sud entre Champlitte et Bourbonne-les-Bains, constitue le second axe important du secteur. Le réseau secondaire et tertiaire complète la desserte des villages et hameaux, sans suivre systématiquement les vallées. Il participe à une découverte progressive et séquentielle du paysage, avec des vues tantôt fermées par le relief, le bâti ou la végétation, tantôt ouvertes sur les plateaux agricoles.

Aucune autoroute ne traverse l'aire d'étude éloignée. L'autoroute **A31** passe plus à l'ouest, au niveau de Langres, à une distance de près de 30 km de la zone de projet. Les voies ferrées suivent plus généralement les fonds de vallée, notamment au nord, dans la vallée de l'Amance. Le secteur de **Chalindrey**, plus au nord-ouest, constitue un nœud ferroviaire important à l'échelle du sud haut-marnais.
Compte tenu de son ouverture sur le plateau agricole, la RN 19 offre des vues dynamiques sur le parc éolien de Haut Vannier, avec des lignes d'éoliennes au sein d'un paysage agricole déjà traversé par plusieurs infrastructures.

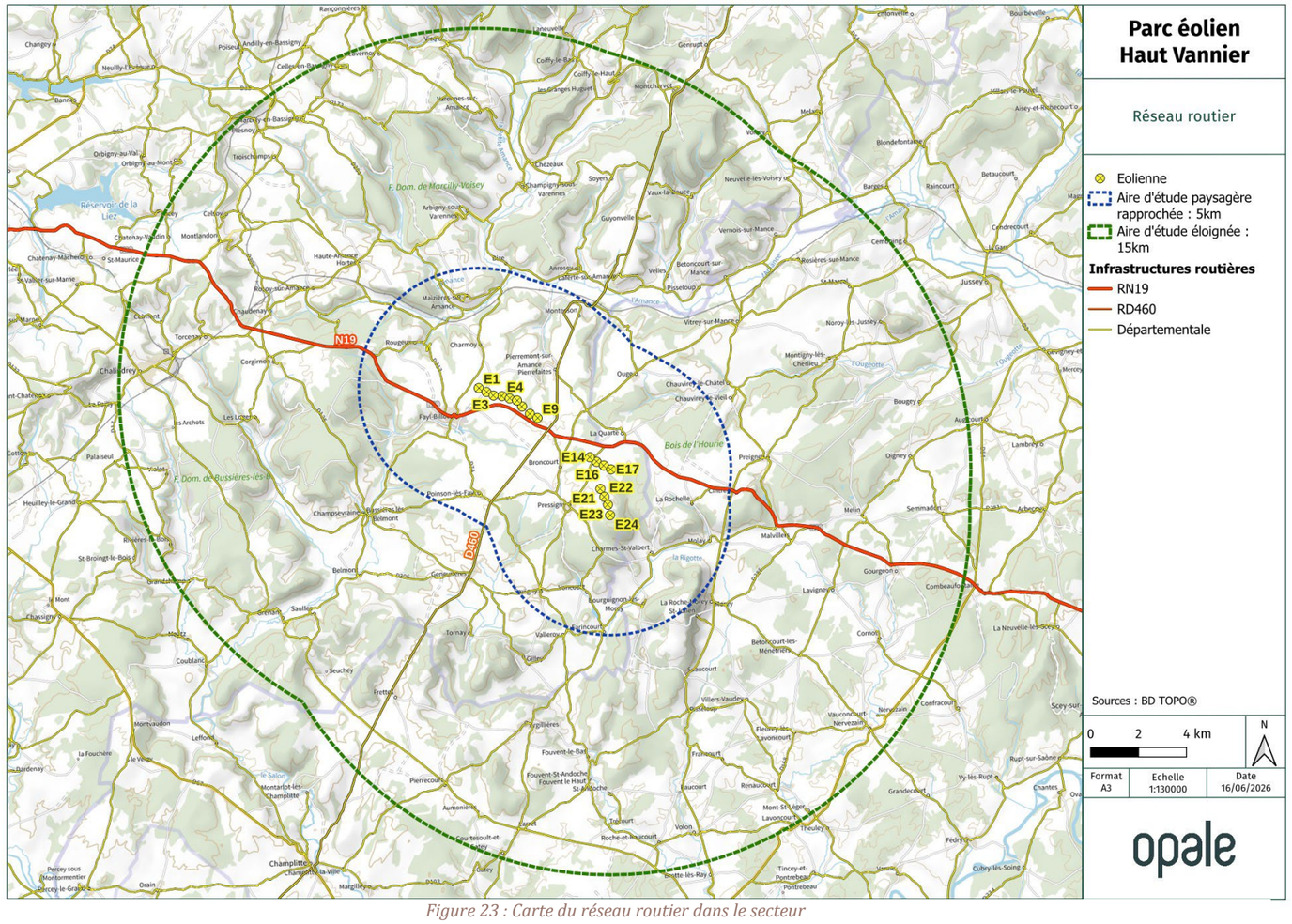


Figure 23 : Carte du réseau routier dans le secteur

La zone d'activité de la Folie, à l'intersection de la RD 460 et RN 19, ne comporte plus les anciens bâtiments abandonnés en ruine. Quelques bâtiments industriels sont présents sur cette zone notamment au Sud Est et au Nord Est, dont un restaurant routier à gauche sur la photo ci-dessous. On distingue en arrière-plan les lignes d'éoliennes du parc éolien de Haut Vannier implantées sur la commune de Pressigny.

Photo 7 : Depuis la RN19 - zone d'activité de la Folie



La RN 19 est une voie très fréquentée, qui parcoure les points hauts du territoire. La ligne HT accompagne la RN19 sur une portion du plateau agricole. C'est un élément vertical majeur du territoire. Le parc éolien de Haut Vannier implanté sur la commune de Fayl-Billot s'inscrit dans le paysage du plateau agricole de Fayl-Billot.

Photo 8 : En sortie est de Fayl-Billot - RN19



La RD 460 a une configuration Nord/Sud très linéaire, offrant des perspectives lointaines dans les axes de chaussée. On distingue en arrière-plan le parc éolien de Haut Vannier.

Photo 9 : Depuis la route D460 à Poinson-lès-Fayl en direction de Fayl-Billot



III.4.5 Sous unité paysagère

La définition des sous-unités paysagères du territoire s'appuie sur les documents de connaissance disponibles à l'échelle régionale et départementale, notamment l'**Atlas des paysages de Champagne-Ardenne** et le **Référentiel des paysages de Haute-Marne et l'Étude sur la capacité du paysage haut-marnais à accueillir le développement de l'éolien.** Ces documents permettent de décomposer les grandes entités paysagères en ensembles plus fins, présentant une cohérence en matière de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de structures végétales, d'implantation bâtie et de perceptions. À l'échelle de la Haute-Marne méridionale, les paysages se caractérisent par une grande diversité de situations, associant plateaux agricoles ouverts, vallées encaissées, coteaux boisés, prairies d'élevage, bocage résiduel et villages implantés en fond de vallée, sur les versants ou en belvédère. L'étude départementale sur la capacité d'accueil de l'éolien insiste sur la nécessité d'apprécier ces paysages non seulement au regard de leur description morphologique, mais également au regard de leur aptitude à intégrer des objets verticaux de grande hauteur, en fonction de l'échelle du paysage, de la profondeur des vues, de la reconnaissance patrimoniale et de la présence éventuelle d'autres parcs éoliens. Les atlas de paysages identifient et cartographient des unités présentant une homogénéité à l'échelle étudiée, tout en constituant un outil de connaissance et d'aide à l'aménagement des territoires.

Les unités paysagères sont illustrées ci-contre à l'échelle de l'aire d'étude éloignée :

- L'Apance-Amance,
- Le plateau de Fayl-Billot,
- Pays du Bourguignon-lès-Morey,
- Plateaux Ouest de la Saône,
- Pays du Langrois ouvert
- Vallée de la Vingeanne.

Les paysages du territoire sont relativement subtils et peu contrastés, les ondulations topographiques y sont plus ou moins variées et l'occupation des sols évolue en fonction des possibilités d'accueil du territoire.
De manière générale, le territoire est composé d'une mosaïque de bois et forêts qui cadrent et s'accrochent aux reliefs. Les coteaux faiblement marqués et les fonds de vallées sont exploités pour l'élevage avec une agriculture extensive, offrant des milieux très riches et qualitatifs.

Le secteur du parc éolien de Haut Vannier prend place au sein des paysages du **plateau de Fayl-Billot**, en interface avec des sous-unités plus contrastées, notamment **l'Apance-Amance** au nord et les paysages des **collines du Bourguignon** au sud. Le plateau de Fayl-Billot se distingue par son assiette relativement large, son caractère agricole et céréalier, et ses vues plus ouvertes que dans les vallées voisines. À l'inverse, les unités périphériques sont davantage structurées par les vallées, les coteaux, les boisements et les prairies, formant des paysages plus compartimentés et plus sensibles aux effets de relief.

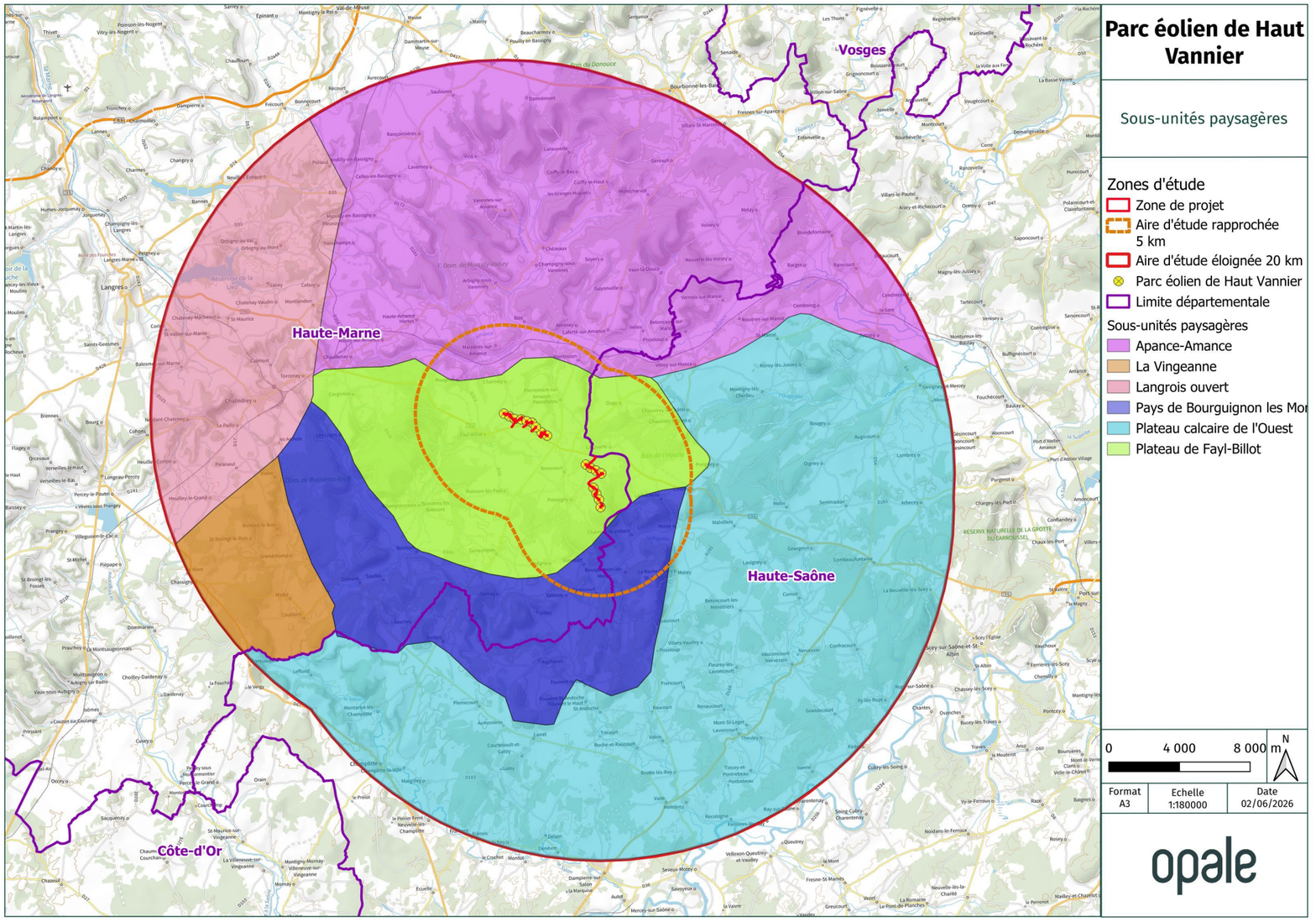


Figure 24 : Carte des sous-unités paysagères

Unité paysagère de l'Apance-Amance

L'unité paysagère de l'**Apance-Amance** s'organise autour de deux affluents de la Saône : l'Apance et l'Amance. Seule cette dernière traverse le territoire d'étude. Avec ses affluents, elle a profondément entaillé une partie du plateau de Langres, générant un paysage contrasté, marqué par l'alternance de vallées, de coteaux boisés et de reliquats de plateaux.
Cette configuration compose un paysage pittoresque, notamment caractérisé par la présence de petits villages implantés en belvédère, tels que **Maizières-sur-Amance** et **Laferté-sur-Amance**, qui dominent la vallée de l'Amance. Ces situations en balcon offrent des vues ouvertes et qualitatives sur les paysages environnants.
L'Apance-Amance constitue un **pays d'herbe et d'élevage**. Les prairies couvrent l'essentiel des terres agricoles. Réparties dans les vallons, elles remontent sur les coteaux lorsque le relief permet encore le passage des engins agricoles. Elles sont ponctuées de nombreux arbres isolés, de boqueteaux et de haies résiduelles. Les coteaux et les petites collines sont fréquemment boisés, tandis que la friche arbustive, liée à la diminution de la pression agricole, tend localement à progresser.

L'étude départementale sur la capacité d'accueil de l'éolien conduit à considérer ces paysages vallonnés, boisés et parfois intimes avec davantage de vigilance que les plateaux agricoles ouverts. Les reliefs, les situations de belvédère, la qualité des vallées pâturées et les rapports d'échelle entre les coteaux et les éoliennes constituent les principaux points d'attention.
Quelques surfaces plus planes accueillent toutefois de grandes cultures, notamment sur le plateau agricole de **Laferté-sur-Amance** et de **Guyonvelle**. Ces espaces cultivés contrastent avec les paysages de pâturage des fonds de vallée. Les jeux de relief multiplient les ambiances paysagères et les profondeurs de vue, alternant entre séquences fermées, vues cadrées et ouvertures plus lointaines.

Photo 10 : Vue depuis la promenade du château de Laferté-sur-Amance, sur la vallée de l'Amance



Photo 11 : Vue depuis le nord-ouest de la vallée de l'Amance, sur les vues ouvertes de Andilly-en-Bassigny



Les parcelles, généralement de taille modérée, associées à la diversité du relief et de la couverture végétale, confèrent à cette unité une échelle paysagère moyenne. L'Apance-Amance bénéficie d'une reconnaissance paysagère certaine et présente un enjeu de cadre de vie, notamment autour des villages belvédères, des vallées pâturées et des coteaux boisés.
Les principaux enjeux touristiques se concentrent autour de **Bourbonne-les-Bains**, reconnue pour son activité thermale, ainsi qu'autour de **Coiffy-le-Haut**, dont la situation en village-éperon constitue un élément paysager remarquable. Sur le plan patrimonial, les éléments les plus significatifs sont notamment le site classé des **ruines de l'abbaye de Montigny-lès-Cherlieu**, la **chapelle classée de Presles**, implantée à flanc de coteau, ainsi que les villages de **Maizières-sur-Amance** et de **Laferté-sur-Amance**, remarquables par leur position dominante sur la vallée de l'Amance.

Les interactions visuelles avec le plateau agricole de Fayl-Billot, qui accueille le parc éolien de Haut Vannier, restent principalement localisées sur les points hauts des reliefs. Elles concernent plus particulièrement la partie sud de cette unité paysagère, entre Rougeux et Béthoncourt-sur-Amance, en passant par Laferté-sur-Amance. Les premiers reliefs, régulièrement boisés, filtrent ou limitent les vues vers le plateau, mais peuvent ponctuellement ménager des ouvertures visuelles en direction du parc.
Depuis certains points hauts et villages en belvédère, notamment à Maizières-sur-Amance, des vues dégagées vers le plateau permettent de percevoir le parc éolien de Haut Vannier dans le grand paysage. Ces points de vue constituent donc des secteurs de sensibilité paysagère particulière, non pas en raison d'une visibilité continue du parc, mais en raison de la qualité des panoramas et de la situation dominante des villages sur la vallée de l'Amance. Au-delà du périmètre de perception proche, les vues deviennent plus rares, plus discontinues et généralement peu ouvertes en direction de la zone de projet, en raison de la combinaison du relief, des boisements et de l'éloignement.

Unité paysagère du plateau de Fayl-Billot

Le plateau de Fayl-Billot constitue un large plateau agricole, limité au nord par la vallée de l'Amance. Il présente un paysage ouvert, à la composition relativement simple, dominé par les espaces agricoles et marqué par une faible diversité végétale sur ses parties les plus dégagées.
Le plateau est légèrement entaillé par de petits ruisseaux, dont les vallons sont souvent accompagnés de boisements ou de ripisylves. La présence de ces cours d'eau secondaires introduit localement des ambiances plus intimes et plus bocagères, contrastant avec l'ouverture des grandes parcelles agricoles. Un vaste massif forestier occupe également l'un des points hauts du plateau, en limite ouest : la forêt domaniale de Bussières-lès-Belmont.
La partie sud de cette unité présente une altitude légèrement inférieure et une occupation du sol davantage marquée par les pâturages, associés à une végétation résiduelle. Ces secteurs, traversés par de petits ruisseaux accompagnés de leurs ripisylves, offrent des ambiances plus bucoliques et plus diversifiées que les grandes étendues cultivées du plateau.

Les villages sont souvent implantés en légère dépression ou en position de retrait par rapport aux secteurs les plus ouverts. Le bâti ancien, principalement agricole, présente localement des signes de déprise, avec la présence de fermes ou de bâtiments devenus inadaptés aux pratiques agricoles actuelles. À l'inverse, des hangars agricoles plus récents se développent fréquemment en sortie de village, traduisant l'évolution des usages et des besoins liés à l'activité agricole.
Le plateau est traversé sur toute sa longueur par la RN 19 et par une ligne haute tension, auxquelles s'ajoutent ponctuellement des zones d'activités, notamment en entrée de ville à Fayl-Billot. Ces infrastructures confèrent à cette unité paysagère une dimension fortement anthropisée, en particulier le long du fuseau routier et technique qui structure le plateau d'est en ouest.
Les vues y sont globalement dégagées, même si les lisières forestières peuvent ponctuellement limiter les perceptions, notamment vers le sud. Le paysage reste très lisible, avec une échelle relativement ample, liée à la taille des parcelles, à l'ouverture des horizons et à la faible présence d'obstacles visuels dans les secteurs cultivés.

La traversée du plateau donne l'image d'un territoire rural peu dense, parcouru par un axe routier structurant et fréquenté, la RN 19. Le contraste est marqué entre l'ambiance routière de cet axe de circulation, emprunté notamment par de nombreux poids lourds, et les petits villages agricoles plus discrets, parfois marqués par une dynamique de déprise. Fayl-Billot joue cependant un rôle de bourg-centre à l'échelle locale, en concentrant commerces, services et activités. La commune bénéficie également d'une reconnaissance liée à son identité vannière, qui constitue un élément culturel et touristique important du territoire.

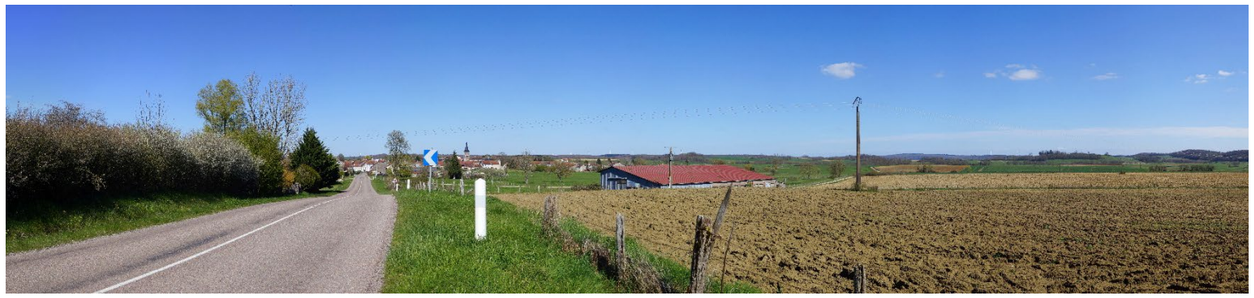
Photo 12 : Partie Est du plateau de Fayl-Billot, le long de la RN19 en sortie ouest de La Quarte



Photo 13 : Vue depuis le Sud de Fayl-Billot



Photo 14 : Partie sud du plateau, aux abords de Genevrières



Les amplitudes du plateau, son occupation agricole dominée par les grandes cultures, ainsi que la présence d'infrastructures linéaires et d'activités humaines, favorisent des vues dégagées en direction du parc éolien de Haut Vannier. Dans ce contexte ouvert, le parc est régulièrement perceptible depuis les espaces du plateau. Les horizons boisés qui bordent ou ponctuent cette unité participent toutefois à cadrer les vues et peuvent contribuer localement à atténuer la perception des éoliennes dans le grand paysage.
Ainsi, bien que le plateau de Fayl-Billot soit composé d'une mosaïque de structures agricoles, végétales et anthropiques, les perceptions du parc éolien y sont fréquentes, parfois prégnantes, en particulier depuis les secteurs ouverts, les axes de déplacement et les abords des villages implantés sur ou en périphérie du plateau. Son implantation en deux ensembles distincts permet une lecture organisée du parc dans le paysage, même si les perceptions peuvent devenir prégnantes depuis certains secteurs ouverts, notamment le long de la RN 19, depuis les sorties de bourgs et depuis les abords immédiats des communes d'implantation.

Unité paysagère du pays de Bourguignon-lès-Morey

L'unité paysagère du pays de Bourguignon-lès-Morey et de la vallée du Salon présente un paysage très vallonné, au caractère rural affirmé. Les pentes et les sommets des collines sont majoritairement boisés, tandis que les secteurs les plus plans sont occupés par de grandes cultures. Les pâturages y sont plus ponctuels que dans d'autres parties du territoire d'étude.
La petite vallée du Salon, maintenue en prairie dans sa partie amont, est accompagnée par une ripisylve qui souligne le tracé du cours d'eau. Elle est encadrée par des coteaux boisés de feuillus et accueille, en pied de versant, plusieurs villages tels que Belmont, Grenant et Saulles. Cette organisation contribue à la qualité paysagère de l'unité, en associant fonds de vallée ouverts, versants boisés et implantations villageoises discrètes.

Éloignés des principaux centres urbains et des grands axes de circulation, les villages ont relativement peu connu les extensions bâties de l'après-guerre. Le bâti traditionnel y reste donc bien présent, même s'il a parfois été délaissé. Il fait aujourd'hui ponctuellement l'objet de restaurations, généralement qualitatives. À l'inverse, certains hangars agricoles, liés à l'évolution et à l'intensification des pratiques agricoles, peuvent apparaître plus prégnants dans le paysage.

Photo 15 : Vue depuis la sortie nord de Bourguignon-lès-Morey



Les vues sont globalement orientées par le relief. Elles peuvent être courtes et cadrées dans les fonds de vallée, puis s'allonger progressivement depuis les coteaux et les points hauts. La végétation joue un rôle important dans les perceptions, en alternant ouvertures, fermetures et effets de coulisses. Elle contribue ainsi à la diversité des ambiances locales et à la formation de micro-paysages.
Cette unité présente principalement des enjeux de cadre de vie, mais également des enjeux patrimoniaux, notamment en lien avec la présence de l'abbaye de Belmont.

Les perceptions du parc éolien de Haut Vannier, implanté sur le plateau de Fayl-Billot, existent depuis les points hauts des collines. Elles demeurent toutefois liées aux ouvertures visuelles offertes par le relief et la végétation. Ces perceptions restent néanmoins à relativiser au regard des distances de recul importantes entre cette unité paysagère et le parc éolien.

Unité paysagère des plateaux Ouest de la Saône

L'unité paysagère des plateaux ouest de la Saône correspond à un vaste plateau calcaire principalement consacré aux grandes cultures. L'organisation parcellaire, marquée par de grandes emprises agricoles, génère des paysages très ouverts, aux horizons étendus. Dans ce contexte, les silos agricoles constituent des repères visuels forts. Par leur volume et leur verticalité, ils introduisent ponctuellement des éléments hors d'échelle par rapport aux composantes plus ordinaires du paysage rural.

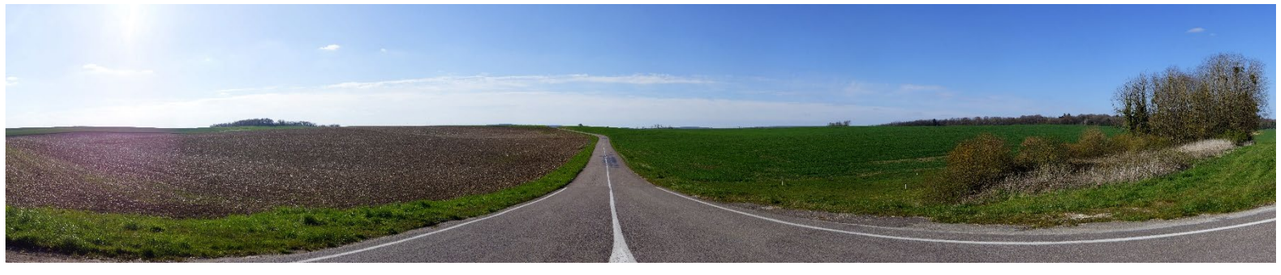
Les légers vallonnements, les boisements ponctuels et les chemins ruraux secondaires participent toutefois à nuancer cette ouverture. Ils contribuent à créer des séquences paysagères plus accueillantes, à une échelle plus humaine, contrastant avec les grandes étendues agricoles les plus ouvertes.

Les enjeux associés à cette unité relèvent principalement du cadre de vie. Les logiques visuelles de ce paysage permettent des perceptions lointaines et régulières vers les entités voisines. Des vues en direction du parc éolien de Haut Vannier, implanté sur le plateau de Fayl-Billot, existent depuis certains secteurs ouverts. Toutefois, compte tenu des distances de recul importantes, ces perceptions restent lointaines et peu prégnantes. Cette unité ne présente donc pas d'enjeu paysager significatif vis-à-vis du parc éolien.

Photo 16 : Depuis la route départementale 70, en direction de Membrey, en bout d'unité sud des plateaux



Photo 17 : Depuis le carrefour de Confracourt, entre la RD70 et RD160



Unité paysagère du pays du Langrois ouvert

Le Langrois ouvert se présente comme un plateau vallonné, structuré par une agriculture mixte. Les grandes parcelles accueillent principalement des cultures céréalières et oléagineuses dans les secteurs les plus plats, tandis que les prairies dédiées à l'élevage occupent davantage les coteaux et les vallées.
Les villages sont généralement constitués de fermes-blocs accolées, organisées de part et d'autre de plusieurs rues. Certains espaces villageois conservent des usoirs, formant des dégagements ouverts entre la rue et les façades, tandis que d'autres rues présentent une organisation plus resserrée, avec des façades donnant directement sur l'espace public.

Le territoire porte les traces d'une artificialisation ancienne et contemporaine, liée à différentes périodes d'aménagement : fortifications de Langres, canal, tunnel de Balesmes, lac de la Liez, viaducs, antenne TDF, zones commerciales et zones d'activités. Ces éléments participent à la structuration du paysage et à sa lisibilité.

La ville de Langres constitue un repère majeur à l'échelle de cette unité. Depuis ses remparts et ses points hauts, elle offre des vues lointaines sur le paysage ouvert, le lac de la Liez, l'amorce de la vallée de l'Amance et les plateaux boisés environnants. Les enjeux touristiques et patrimoniaux y sont donc importants, principalement en lien avec le rayonnement de la ville fortifiée et la qualité de ses panoramas.

Les vues en direction du parc éolien de Haut Vannier depuis le Langrois ouvert sont rares et se limitent principalement aux points hauts et aux coteaux situés en marge du plateau. Elles demeurent lointaines et peu prégnantes. Toutefois, depuis les remparts de Langres, le parc peut être partiellement perceptible dans le grand paysage.

Photo 18 : La ville de Langres et ses remparts. (Source : bienvenue-en-hautemarne)



Photo 19 : Depuis le haut de la voie ferré en direction de Chalindrey



Photo 20 : Panorama Est depuis les remparts de Langres, en direction de la zone de projet



Unité paysagère de la vallée de la Vingeanne

La vallée de la Vingeanne s'inscrit entre le plateau de Langres et le plateau haut-saônois. Elle se caractérise par une large vallée à fond plat, bien délimitée par les rebords boisés des plateaux qui l'encadrent. L'occupation du sol y est principalement tournée vers les grandes cultures, notamment les céréales et les oléagineux.
Les champs, aux formes géométriques issues des opérations de remembrement, composent un paysage agricole régulier et très lisible, au sein d'une vallée large d'une dizaine de kilomètres. Quelques buttes émergentes viennent ponctuellement interrompre l'horizontalité de la plaine et introduisent des repères dans le paysage.
L'étude départementale distingue la plaine de la Vingeanne, aux vues ouvertes et aux vastes horizons, des secteurs de collines présentant des ambiances plus intimes. Elle souligne que l'échelle ouverte de la plaine est naturellement plus compatible avec l'accueil d'éoliennes que les paysages de collines, plus resserrés et plus sensibles aux rapports d'échelle.
Le paysage de la Vingeanne est largement ouvert. Les vues sont longues dans l'axe de la vallée, tandis qu'elles sont plus limitées en direction des versants, en raison de la présence des rebords de plateaux boisés.
Les relations visuelles avec le plateau de Fayl-Billot, où s'implante le parc éolien de Haut Vannier, sont très rares et demeurent anecdotiques. La distance, l'orientation des vues, les rebords boisés et les effets de relief limitent fortement les perceptions en direction du plateau de Fayl-Billot. Cette unité ne présente donc pas d'enjeu paysager significatif vis-à-vis du parc éolien.

Photo 21 : La vallée de la Vingeanne et sa ripisylve (source : valleedelavingeanne)



III.4.6 L'aire d'étude éloignée : Perception et enjeux

Le **plateau de Fayl-Billot** présente plusieurs caractéristiques favorables à l'accueil d'un parc éolien : un relief peu marqué, une occupation du sol majoritairement agricole, une ouverture visuelle importante et un paysage déjà marqué par plusieurs infrastructures anthropiques, notamment la RN 19, la ligne haute tension et les secteurs d'activités associés. Ces caractéristiques rejoignent les critères de compatibilité paysagère identifiés dans l'étude départementale sur la capacité d'accueil de l'éolien, qui accorde une attention particulière à l'échelle des paysages, à leur ouverture, à leur degré d'anthropisation et aux effets cumulés potentiels. Ces éléments expliquent le choix d'implantation du parc éolien de Haut Vannier au sein de cette unité paysagère, qui réunissait, lors du dépôt initial, des conditions propices à l'accueil de l'éolien.

Tableau 2 : synthèse des compatibilités avec l'implantation d'un parc éolien sur les différentes unités paysagères. (Source : extrait de la ZDE 'Vannier Amance", novembre 2012)

	L'Apance-Amance	Le plateau de Fayl Billot	Pays du Bourgignon et du Salon	Les plateaux Ouest de la Saône	Le Langrois Ouvert	La vallée de la Vingeanne
Amplitude et relief	Petite dimension	Grande dimension	Moyenne dimension	Grande dimension	Moyenne dimension	Moyenne dimension
Organisation du territoire	Fine	Homogène et visible	Fine	Homogène et visible	Variée	Homogène et visible
Artificialisation	Faible	Forte	Faible	Modéré	Forte	Faible
Valeur touristique	Modéré	Faible	Faible	Faible	Forte	Faible
Reconnaissance sociale des paysages	Modéré	Faible	Modéré	Faible	Forte	Faible
capacité d'accueil	plutôt imcompatible	plutôt compatible	compatibilité variable	plutôt compatible	compatibilité variable	plutôt compatible

L'implantation du parc éolien de Haut Vannier a été pensée afin de privilégier une organisation lisible et homogène. Le parc est aujourd'hui inscrit dans le paysage et ses perceptions peuvent être appréciées de manière concrète depuis les différentes sous-unités paysagères du territoire d'étude.

Depuis le plateau de Fayl-Billot

Le plateau de Fayl-Billot, au sein duquel s'inscrit le parc éolien, présente un relief légèrement ondulé, générant peu d'obstacles topographiques aux perceptions visuelles. Les vues y sont donc relativement ouvertes en direction du parc. Toutefois, cette ouverture est localement nuancée par une mosaïque de structures végétales et humaines : haies, boisements, bosquets, bâti villageois, hangars agricoles et légères variations de la microtopographie. Ces éléments jouent un rôle important dans le cadrage, la filtration ou l'atténuation des perceptions proches.

Depuis les secteurs les plus dégagés du plateau, le parc éolien est directement perceptible. Son implantation se lit principalement en deux ensembles distincts, formant deux lignes d'éoliennes relativement homogènes dans le paysage. Les effets visuels sont donc réguliers sur le plateau, et peuvent être localement prégnants depuis les espaces ouverts, les axes de déplacement et les abords des villages.

Depuis l'unité paysagère de l'Apance-Amance

L'unité paysagère de l'Apance-Amance présente plusieurs points hauts susceptibles d'offrir des vues vers le plateau de Fayl-Billot. Les perceptions les plus remarquables concernent notamment les abords du village de Maizières-sur-Amance, qui surplombe la vallée de l'Amance, ainsi que le chemin de ronde de Laferté-sur-Amance. Ces vues appellent une vigilance particulière en raison de la qualité paysagère des panoramas et du rapport d'échelle entre les éoliennes, les coteaux et les vallées.

Depuis ces points de vue, la vallée de l'Amance se découvre en contrebas, tandis que le plateau de Fayl-Billot apparaît en arrière-plan. Ces vues présentent un intérêt paysager local, même si elles ne bénéficient pas nécessairement d'aménagements spécifiques de valorisation ou de signalisation. Le parc éolien de Haut Vannier est visible depuis ces secteurs. Les éoliennes implantées sur les communes de Fayl-Billot et de Pierremont-sur-Amance apparaissent les plus prégnantes, tandis que celles situées sur le secteur de Pressigny sont plus éloignées et se perçoivent de manière plus discrète en arrière-plan.

Depuis le Langrois ouvert

Le Langrois ouvert, situé à l'ouest du territoire d'étude, offre quelques vues rares vers le plateau de Fayl-Billot. Ces perceptions sont principalement limitées aux points hauts et aux bordures orientales du plateau de Langres. Le site des remparts de Langres, en raison de sa situation en promontoire et de sa reconnaissance patrimoniale régionale, constitue un point de vue emblématique à prendre en compte, malgré son éloignement important par rapport au parc éolien.

Depuis ce point de vue lointain, le parc éolien de Haut Vannier s'inscrit en arrière-plan du secteur industrialisé de Langres. Le paysage est donc déjà marqué par des éléments d'anthropisation. Compte tenu de la distance, supérieure à 20 km, le parc reste peu perceptible dans le grand paysage et ne constitue pas un élément dominant de la vue.

Depuis les autres unités paysagères

Les unités paysagères de la **Vingeanne**, des **plateaux calcaires de l'ouest de la Saône** et du **pays de Bourguignon-lès-Morey** présentent des relations visuelles plus limitées avec le parc éolien de Haut Vannier. Les effets combinés de l'éloignement, du relief, des boisements et de l'orientation des vues réduisent fortement les possibilités de perception du parc. Ces unités ne constituent pas les principaux secteurs de sensibilité du projet, même si les points hauts ponctuels doivent être vérifiés dans l'analyse des perceptions lointaines.

Depuis ces unités, le parc éolien est peu perceptible, voire non visible dans la plupart des situations. Elles ne présentent donc pas d'enjeu paysager significatif vis-à-vis du parc de Haut Vannier.

Conclusion

Les principaux secteurs depuis lesquels le parc éolien de Haut Vannier est perceptible concernent :

- **les perceptions proches depuis le plateau de Fayl-Billot, où les rapports d'échelle avec les espaces agricoles, les villages et les infrastructures sont les plus sensibles ;**
- **les perceptions depuis les premiers reliefs de la frange nord de la vallée de l'Amance, notamment depuis les villages-belvédères de Laferté-sur-Amance et de Maizières-sur-Amance ;**
- **les perceptions lointaines depuis le point haut emblématique du Langrois ouvert, en particulier depuis les remparts de Langres.**
- **l'appréciation des effets cumulés et de la lisibilité du parc dans un département déjà fortement concerné par le développement éolien.**

Ainsi, les enjeux paysagers se concentrent principalement sur les vues proches depuis le plateau d'implantation, les vues en belvédère depuis la vallée de l'Amance, et les perceptions patrimoniales lointaines depuis Langres. Les autres unités paysagères présentent des sensibilités plus limitées au regard de la distance, du relief et des masques végétaux.

III.5 Analyse paysagère à l'échelle du périmètre d'étude rapprochée

III.5.1 Les sensibilités identifiées dans le cadre de vie

Le plateau de Fayl-Billot comporte, un bourg principal, **Fayl-Billot**, ainsi que plusieurs villages : **Pressigny, Poinson-lès-Fayl, Pierremont-sur-Amance, Charmoy, Broncourt et La Quarte**. Le lieu-dit **La Folie**, qui ne compte que deux habitations, est considéré comme un habitat isolé, au même titre que les fermes ponctuellement implantées sur le plateau, telles que **Malpertuis, Verne ou Le Tilleul**.

Les incidences visuelles du parc éolien varient selon plusieurs facteurs :

- la position des lieux de vie par rapport au relief ;
- la présence de masques boisés ou bâtis ;
- la forme urbaine des villages ;
- la distance au parc éolien ;
- l'orientation des vues depuis les espaces publics, les entrées de bourgs et les axes de déplacement.

Certains bourgs ou villages présentent des ouvertures plus importantes vers le paysage et, par conséquent, vers le parc éolien du Haut Vannier. C'est notamment le cas de **Fayl-Billot (Broncourt), Poinson-lès-Fayl et Pressigny**. Pour ces secteurs, l'analyse des incidences doit porter sur les vues les plus fréquentes, notamment depuis les entrées de bourg, les espaces publics, les axes de traversée, les monuments historiques et les éléments de petit patrimoine vernaculaire.
Le hameau de **Broncourt**, compris dans le bourg de Fayl-Billot, en raison de sa position centrale au sein du plateau et de son organisation en village-rue, présente une sensibilité particulière. Les perceptions depuis la traversée du village, les ouvertures latérales et les cadrages visuels vers le parc devront être analysés finement. Les notions de lisibilité du parc, de covisibilité et d'éventuel encerclement seront étudiées dans la partie relative aux impacts paysagers.

À l'inverse, d'autres villages sont davantage abrités par le relief, le bâti ou la végétation. C'est le cas de **La Quarte, Charmoy et Pierremont-sur-Amance**, où les perceptions vers le parc éolien sont plus limitées, discontinues ou filtrées par les composantes du paysage local.

Les perceptions dynamiques depuis les axes de communication structurants, en particulier la **RN 19** et la **RD 460**, constituent également un enjeu important pour l'image du territoire. Ces vues sont souvent quotidiennes pour les habitants et les usagers locaux, mais elles participent aussi à la découverte du paysage par les personnes traversant la région.

Dans ce contexte, le parc éolien du Haut Vannier doit être apprécié au regard de sa lisibilité dans le paysage actuel. Déjà construit, il constitue une composante visible du plateau. L'analyse devra donc vérifier la qualité de son inscription paysagère, la cohérence de son organisation, ses rapports d'échelle avec les villages voisins et sa perception depuis les points hauts ou lieux de promenade, notamment depuis **Bourguignon-lès-Morey**, la promenade haute de **Laferté-sur-Amance** ou encore **Maizières-sur-Amance**.

III.5.2 Notion de respirations visuelles

Le Schéma régional éolien de Champagne-Ardenne, ainsi que les guides méthodologiques relatifs au développement éolien, rappellent l'importance de maîtriser les phénomènes d'encerclement des lieux de vie et de préserver des **respirations visuelles** suffisantes. Cette notion renvoie au maintien de secteurs de vue non occupés par l'éolien, permettant de conserver des ouvertures paysagères lisibles depuis les bourgs, les hameaux et les habitations isolées.

Dans les territoires déjà pourvus en éoliennes, la préservation de ces respirations visuelles constitue un point de vigilance important. Elle permet d'éviter une perception de saturation du paysage, de limiter les effets d'omniprésence des machines et de maintenir une relation équilibrée entre les lieux habités et leur environnement paysager. Cette attention est d'autant plus importante lorsque les parcs éoliens se situent à proximité des villages, des entrées de bourgs ou des axes de déplacement quotidiens.

Dans le cas du parc éolien du Haut Vannier, cette notion concerne plus particulièrement les villages et hameaux proches du plateau de Fayl-Billot, notamment **Broncourt**. Ce village-rue, organisé autour d'un axe principal, présente une structure bâtie relativement diffuse et perméable. Cette configuration laisse apparaître des vues en perspective de rue ou des ouvertures latérales en direction du paysage environnant, et ponctuellement vers le parc éolien.

Le parc éolien se développe en deux entités principales, au nord et à l'est de Broncourt. Cette configuration impose une attention particulière à la répartition des perceptions autour du hameau, afin d'apprécier si les vues vers le grand paysage conservent des espaces de respiration suffisants. Toutefois, l'analyse ne se limite pas à une lecture théorique en plan ou en vue aérienne. Les perceptions réelles sont fortement influencées par la topographie, les masques bâtis, les haies, les boisements et le bocage caractéristique du plateau, qui occupent une partie importante des horizons.

Ainsi, les emprises du parc apparaissent proches en lecture cartographique, mais les vues effectives depuis les espaces habités sont plus nuancées. Les obstacles visuels liés au relief, au bâti et à la végétation réduisent la perception des éoliennes, fragmentent les vues et limitent les effets de continuité visuelle entre les différentes machines.

L'analyse des vues depuis les villages, hameaux et habitations isolées intègre donc la notion de respirations visuelles, en tenant compte :

- de la répartition des éoliennes autour des lieux de vie ;
- de l'existence de secteurs d'horizon non occupés par le parc ;
- des effets de masque liés au bâti, au relief et à la végétation ;
- des perceptions depuis les entrées de bourg, les rues principales et les espaces publics ;
- des vues dynamiques depuis les axes de déplacement ;
- des éventuelles situations de covisibilité ou d'encerclement.

Les prises de vue de terrain rendent compte de l'éloignement réel des éoliennes, de leur emprise visuelle, de leur lisibilité dans le paysage et du rôle des masques végétaux ou bâtis. Ils permettent d'apprécier objectivement les effets du parc depuis les lieux habités et de distinguer une sensibilité théorique d'une perception effectivement observée sur le terrain.

Dans le cas du parc éolien du Haut Vannier, déjà construit, les effets visuels ne sont pas seulement estimés de manière prospective : ils sont directement observables. La notion de respiration visuelle est donc appréciée à partir des vues réelles depuis les bourgs et hameaux proches, notamment Broncourt, Poinson-lès-Fayl, Pressigny, Fayl-Billot et Pierremont-sur-Amance, ainsi que depuis les habitations isolées du plateau.

III.5.3 Analyse des perceptions depuis Broncourt

Le hameau de **Broncourt**, rattaché à la commune de **Fayl-Billot**, occupe une position excentrée sur le plateau. Cette situation l'expose localement aux perceptions du parc éolien du Haut Vannier, notamment depuis ses entrées, ses sorties et certaines ouvertures latérales.

Le hameau présente toutefois une configuration particulière, qui limite et filtre une partie importante des vues. Ces effets de masque sont principalement liés à trois composantes : la trame viaire, l'organisation urbaine et les fronts bâtis et les structures bocagères et arborées.

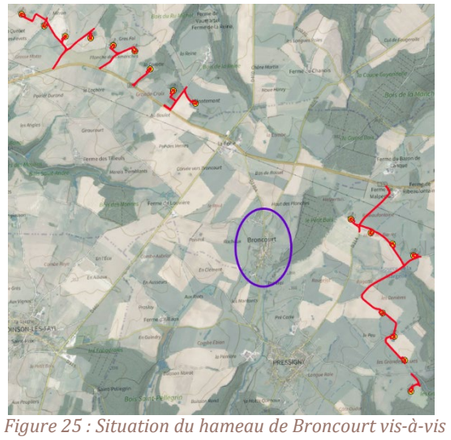


Figure 25 : Situation du hameau de Broncourt vis-à-vis du parc éolien de Haut Vannier

La trame viaire

La trame viaire de Broncourt est simple et lisible. Le hameau est principalement traversé du nord au sud par la RD 138**.** Au nord, cette route se divise en patte d'oie, en direction d'Ouge, de la zone d'activités de La Folie et de la ferme de La Louvière**.** Depuis les entrées et sorties du hameau le long de la RD 138, les vues sur le parc éolien du Haut Vannier sont effectives.

Le parc se lit en deux lignes principales. La première, située au nord-ouest de Broncourt, en direction du centre de Fayl-Billot, correspond à l'entité la plus éloignée du hameau. Elle est perceptible dans l'axe de la route lorsque l'on traverse Broncourt selon une direction sud-nord. La seconde entité, située plus à l'est et composée de 8 éoliennes, correspond au groupe le plus proche de Broncourt. Depuis la RD 138, les perceptions de cette ligne s'organisent davantage selon un axe nord-sud. Ces vues demeurent toutefois variables selon la position de l'observateur, la présence du bâti, les haies et les plantations qui accompagnent les abords du hameau.

Photo 22 : Vue depuis l'entrée sud de Broncourt, le long de la RD138.



Les vues ouvertes depuis l'entrée sud du bourg permettent de percevoir le parc éolien du Haut Vannier. À droite, apparaît la ligne d'éoliennes de Pressigny ; à gauche, en arrière-plan et de manière plus éloignée, se distingue la ligne d'éoliennes située au nord, à proximité de Fayl-Billot.

L'organisation urbaine et les fronts bâtis

Les fronts bâtis de Broncourt présentent un caractère hétérogène, avec des façades en enduit ciment, en crépi ou en pierre naturelle, et des niveaux de qualité architecturale variables. Cette diversité donne au hameau une image bâtie contrastée et limite la perception d'un ensemble patrimonial homogène.

Le hameau présente deux formes d'organisation urbaine :

- Dans le cœur de Broncourt, autour de la place, les fronts bâtis sont souvent continus ou contigus. Cette configuration referme les vues et limite les ouvertures visuelles vers le plateau. Seul le nord de la place, où le bâti s'interrompt, laisse apparaître des vues en direction de la plaine de Fayl-Billot.

- Plus au nord et au sud du cœur du hameau, l'habitat devient plus diffus. Il est composé de maisons individuelles non mitoyennes, accompagnées de jardins, qui offrent ponctuellement des percées visuelles latérales. Ces ouvertures restent cependant souvent filtrées par les haies, les vergers et les structures bocagères. Les vues les plus marquées vers le plateau et le parc éolien sont donc principalement observées depuis les entrées de hameau, en dehors des séquences les plus densément urbanisées.

Photo 23 : Vue depuis le cœur de Broncourt.



Le bâti et la végétation masque les vues sur le parc éolien ou seulement quelques éoliennes peuvent ponctuellement être visible dans les trouées du bâti.

Les structures bocagères et arborées

Le plateau de Fayl-Billot est caractérisé par la présence de franges bocagères riches, particulièrement visibles aux abords des villages et hameaux. Ces structures végétales ceinturent et accompagnent les zones urbanisées, en formant des transitions progressives entre les espaces bâtis et les espaces agricoles ouverts.

Broncourt s'inscrit pleinement dans cette configuration. Aux entrées du hameau, les vues sont fréquemment filtrées par une succession de vergers, de haies bocagères, de jardins arborés et de peupleraies. Selon leur position par rapport aux voies de communication, ces éléments végétaux atténuent la perception du parc éolien et fragmentent les vues vers les lignes d'éoliennes. Ces structures végétales sont d'autant plus efficaces qu'elles se combinent avec le bâti. Elles limitent les vues directes depuis les espaces habités, réduisent les effets de continuité visuelle et contribuent au maintien de respirations paysagères depuis le hameau.

À l'est de Broncourt, la masse boisée du Petit Bois, située à quelques centaines de mètres du hameau, constitue également un masque paysager important. Elle atténue les perceptions des éoliennes situées en arrière-plan et réduit leur prégnance visuelle depuis certains secteurs du hameau.

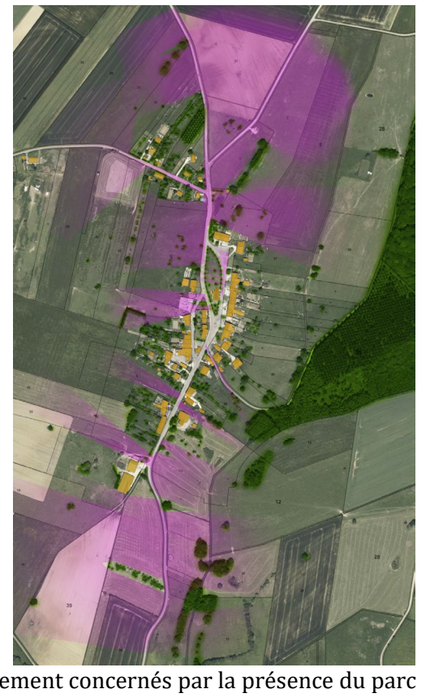


Figure 26 : Ouverture visuelle depuis le hameau de Broncourt

Ainsi, bien que Broncourt soit l'un des lieux de vie les plus directement concernés par la présence du parc éolien du Haut Vannier, les perceptions restent fortement modulées par l'organisation du hameau, les fronts bâtis, les jardins, les haies, les vergers et les boisements proches. Les vues les plus sensibles se concentrent principalement aux entrées et sorties du hameau, ainsi que dans certaines ouvertures latérales ponctuelles.

En conclusion, les enjeux de perception depuis Broncourt apparaissent modérés, en raison de la proximité du hameau avec le parc éolien du Haut Vannier et de sa position sur le plateau. Le parc est aujourd'hui déjà construit et ses perceptions sont effectives depuis certaines entrées de hameau, séquences de traversée et ouvertures latérales. Les fenêtres visuelles qui se dégagent au travers de l'urbanisation sont ponctuelles et ne sont que rarement simultanées. De plus, seule une partie du parc éolien est visible, limitée aux éoliennes les plus proches la plupart du temps, les autres, en arrière-plan disparaissant derrière le bâti ou la végétation. L'urbanisme contigu au cœur du bourg ne laisse que très peu de trouées sur le parc éolien. Cependant, les vues en entrée de hameau ou plus lointaines et ouvertes sur le plateau sont plus imposantes.
Les sensibilités y sont jugées modérées aux entrées du hameau et depuis les vues ouvertes sur le plateau, mais faibles dans le cœur bâti, où les masques urbains et végétaux limitent fortement la prégnance visuelle des éoliennes.

III.5.4 Analyse des perceptions depuis Fayl-Billot

La commune de **Fayl-Billot** est implantée sur la partie ouest du plateau agricole. Le bourg s'est développé sur un léger coteau exposé au sud, en lien avec le vallon du ruisseau du Fayl.
Cette situation topographique oriente principalement le bourg vers le sud, tandis que le parc éolien du Haut Vannier se situe davantage au nord et à l'est. Les relations visuelles avec le parc concernent donc essentiellement les franges nord et est de Fayl-Billot.
Depuis le cœur du bourg, les vues vers les éoliennes sont rares, ponctuelles et fugaces.
Depuis les entrées sud, le bourg se dévoile sur la ligne d'horizon, avec le parc éolien du Haut Vannier perceptible en arrière-plan.
À l'est, la sortie de Fayl-Billot par la zone d'activités artisanale et commerciale, le long de la RN 19, offre des vues directes vers le parc éolien.

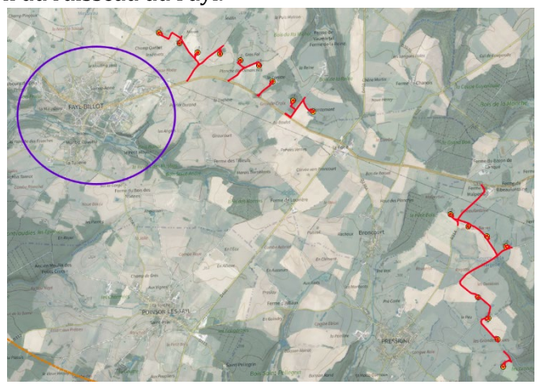


Figure 27 : Situation du bourg de Fayl-Billot vis-à-vis du parc éolien de Haut Vannier

La trame viaire
La trame viaire de Fayl-Billot est importante et se diffuse dans le bourg selon plusieurs directions. La voie la plus fréquentée reste la RN 19, qui traverse la commune d'est en ouest. Son tracé sinueux dans la traversée urbaine limite les perspectives lointaines, hormis en sortie est, où les vues s'ouvrent davantage vers le plateau et le parc éolien.

L'urbanisation et les fronts bâtis
L'urbanisation et les fronts bâtis sont relativement denses dans le cœur de bourg. Les enjeux de perception y sont donc limités, les vues étant majoritairement cadrées ou masquées par le bâti. Les sensibilités visuelles se concentrent davantage sur les franges nord, au contact des nouveaux secteurs d'habitat, ainsi qu'à l'est, au niveau de la zone d'activités et de la sortie de bourg.
Le fond de vallon du Fayl offre des perceptions limitées vers l'est du territoire et vers le parc éolien, notamment depuis le parvis de l'ancienne église de Fayl-Billot, protégée au titre des monuments historiques. Les vues y restent contenues par le relief, le bâti et la végétation.

Photo 24 :Vue en direction du parc éolien de Haut-Vannier au coeur du bourg de Fayl-Billot.



Le bâti limite les vues depuis le centre du bourg en direction du parc éolien. Les perceptions y sont très ponctuelles et partielles : seuls quelques éléments du parc peuvent apparaître, comme ici une pale visible au-dessus du tissu bâti. Selon le point de vue, certaines éoliennes restent perceptibles, mais de manière localisée, fugace et toujours partielle.

La trame bocagère et arborée
La trame bocagère est bien présente autour et au sein de Fayl-Billot. Elle se manifeste notamment au sud, avec la ripisylve du ruisseau du Fayl. Au nord de la commune, les prairies, vergers et peupleraies filtrent également les perceptions et atténuent localement la visibilité des éoliennes.



Figure 28 : Ouverture visuelle possible depuis le cœur de Fayl-Billot

En conclusion, les enjeux de perception depuis Fayl-Billot sont faibles à modérés. Depuis le cœur du bourg, les vues vers le parc éolien du Haut Vannier restent globalement limitées par le relief, le bâti et la végétation. Les perceptions sont rares, ponctuelles et souvent partielles.
Les sensibilités se concentrent principalement :

- **au sud, depuis la RD 7, en lien avec la silhouette villageoise ;**
- **à l'est, en sortie de bourg depuis la RN 19 ;**
- **et au nord, au niveau des nouveaux secteurs d'habitat.**

Dans ces secteurs plus ouverts, les vues sur le parc sont plus lisibles, ce qui conduit à retenir des sensibilités modérées localement, tandis qu'elles demeurent faibles depuis le cœur bâti.

III.5.5 Analyse des perceptions depuis Pressigny

La commune de **Pressigny** est située au sud du plateau de Fayl-Billot. Le parc éolien du Haut Vannier se développe au nord et à l'est du village. Huit éoliennes sont implantées sur le territoire communal de Pressigny, à plus de 1 000 m du centre du village. Les éoliennes situées plus au nord-ouest, du côté de Fayl-Billot, se trouvent à plus de 3 km et présentent donc une prégnance moindre dans le paysage perçu depuis Pressigny.

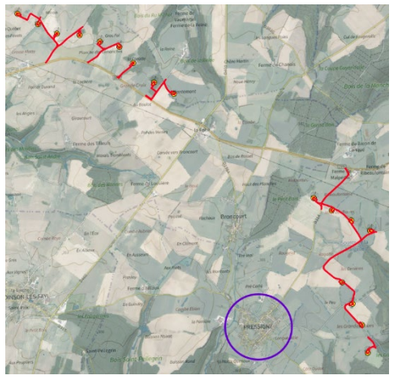


Figure 29 : Situation du bourg de Pressigny vis-à-vis du parc éolien de Haut Vannier

L'urbanisation et les fronts bâtis

L'urbanisation de Pressigny est plus dense que celle de Broncourt.
Les rues sont relativement étroites et les vues depuis le cœur du village restent principalement cadrées par les perspectives de rue. Quelques poches vertes, situées au sein du tissu bâti, offrent toutefois des reculs et des dégagements visuels plus profonds, notamment en lien avec le petit patrimoine local. Malgré cela, les vues depuis le centre du bourg demeurent ponctuelles. Elles sont essentiellement possibles depuis les axes les plus ouverts ou depuis les interruptions du front bâti.

La trame viaire

La trame viaire est relativement orthogonale et rectiligne. Elle dégage des perspectives régulières dans plusieurs directions. Malgré cela, l'implantation du parc éolien du Haut Vannier limite les confrontations visuelles trop directes entre les axes de rue, les habitations et les éoliennes. Les vues dégagées depuis l'entrée nord du bourg permettent de percevoir le parc éolien. Ces perceptions restent néanmoins éloignées du cœur de Pressigny et concernent principalement les éoliennes situées dans la partie sud du parc du Haut Vannier.

Photo 25 : vue sur la RD138 entre Broncourt et Pressigny



Depuis l'axe de communication de la RD138, on aperçoit le bourg de Pressigny et à gauche les éoliennes du parc éolien de Haut Vannier.

Les éléments bocagers

Le bocage ceinture et accompagne la périphérie du village. Il est composé de vergers, de haies bocagères et d'arbres isolés. Cette structure végétale filtre les vues et atténue les perceptions vers le parc éolien, sans toutefois les masquer totalement. Ces éléments végétaux, par nature évolutifs, peuvent varier au fil des années selon leur croissance, leur entretien ou les coupes réalisées.

Au sud de la commune, les grandes masses forestières, notamment le bois Terrel, implantées en frange de plateau, limitent fortement les vues lointaines et réduisent les situations de covisibilité depuis les entrées de village.



Figure 30 : Ouverture visuelle depuis les espaces publics de Pressigny

Pour conclure, les enjeux de perception depuis Pressigny sont modérés, en raison de la proximité du village avec l'entité sud du parc éolien du Haut Vannier et de l'implantation de plusieurs éoliennes sur le territoire communal. Les ouvertures visuelles vers le plateau restent toutefois compartimentées, comme c'est fréquemment le cas dans ce type de village. Les vues en direction du parc apparaissent ponctuellement, selon l'orientation du réseau viaire, les perspectives de rue et les dégagements offerts par le tissu bâti.
Les perceptions varient ainsi en fonction de la distance, du recul disponible et du positionnement des éoliennes par rapport au village. Les fronts bâtis, les jardins, les haies et les structures bocagères filtrent une partie des vues, tandis que certaines perspectives plus ouvertes permettent une perception plus directe du parc. Ainsi, les sensibilités sont jugées modérées depuis les ouvertures visuelles et les franges exposées du village, mais plus limitées dans le cœur bâti, où les vues restent ponctuelles, cadrées et partielles.

III.5.6 Perceptions visuelles depuis Pierremont-sur-Amance et Charmoy

III.5.6.1 Le bourg de Pierremont-sur-Amance

La commune de **Pierremont-sur-Amance** se situe au nord du parc éolien du Haut Vannier. Le parc, composé de 17 éoliennes implantées sur les communes de Fayl-Billot, Pierremont-sur-Amance et Pressigny, compte une éolienne sur le territoire communal de Pierremont-sur-Amance.
Le bourg s'inscrit sur le versant sud de la vallée de l'Amance, dans un contexte de relief marqué entre fond de vallon, versants et rebords de plateau. La commune est drainée par l'Amance et plusieurs ruisseaux affluents, ce qui confirme son inscription dans un paysage vallonné, en transition avec le plateau de Fayl-Billot. Les habitations les plus au nord sont davantage inscrites dans le vallon et apparaissent ainsi plus abritées vis-à-vis des vues en direction du parc éolien.

La trame viaire

Comme Broncourt, Pierremont-sur-Amance est structuré par un axe principal orienté nord-sud, correspondant à la **RD 460**. D'autres voies viennent compléter cette organisation, notamment la route de Charmoy, qui relie les deux cœurs de bourg.
Depuis les entrées et sorties de bourg, les vues s'ouvrent davantage vers le plateau et permettent de percevoir le parc éolien du Haut Vannier. Les éoliennes implantées sur les communes de Fayl-Billot et de Pierremont-sur-Amance sont alors visibles dans le paysage, selon des perceptions variables en fonction de la position de l'observateur, du relief et des masques végétaux.

L'urbanisation et les fronts bâtis

Le bâti de Pierremont-sur-Amance est peu dense et s'organise principalement le long de l'axe principal, avec quelques constructions complémentaires le long de la route de Charmoy. Dans le cœur du bourg, l'organisation bâtie cadre les vues et limite les perceptions directes vers le parc éolien.
Des visibilités demeurent toutefois possibles depuis certaines rues plus dégagées, notamment au nord du bourg et sur le versant ouest. Au sud, quelques habitations récentes ainsi qu'une exploitation agricole bénéficient de vues plus ouvertes. Ces secteurs sont plus directement concernés par les perceptions du parc éolien, en raison de leur position en frange bâtie et de leur relation plus dégagée avec le plateau.

Les éléments bocagers

La trame bocagère est bien représentée autour du bourg et participe fortement à la modulation des vues. Les haies, vergers, arbres isolés et boisements périphériques jouent



Figure 31 : Ouverture visuelle depuis les espaces de Pierremont-sur-Amance

un rôle de filtre visuel, en limitant les perceptions directes vers le parc éolien du Haut Vannier sans les masquer totalement.
Les structures bocagères caractéristiques du plateau de Fayl-Billot se retrouvent autour de Pierremont-sur-Amance, notamment au nord du bourg et à l'ouest, où la présence du **bois du Ru Michel** renforce les effets de masque. Ces éléments végétaux atténuent la prégnance des éoliennes et fragmentent les vues depuis les espaces habités.

Conclusion : les enjeux de perception depuis Pierremont-sur-Amance sont faibles à modérés. Le bourg, partiellement inscrit dans le versant sud de la vallée de l'Amance, bénéficie de masques liés au relief, au bâti et à la trame bocagère. Les perceptions depuis le cœur du bourg restent ponctuelles et cadrées. Les sensibilités sont toutefois modérées depuis les entrées et sorties de bourg, les franges sud et ouest, ainsi que depuis les secteurs les plus ouverts, où le parc éolien du Haut Vannier est plus lisible dans le paysage.

III.5.6.2 Le hameau de Charmoy

Le hameau de **Charmoy**, rattaché à la commune de **Fayl-Billot**, se situe au nord-ouest du parc éolien du Haut Vannier. L'éolienne la plus proche est implantée à environ 1,5 km du centre du hameau.
Charmoy présente une configuration proche de celle de Pierremont-sur-Amance. Le hameau s'inscrit sur le versant sud de la vallée de l'Amance, en limite entre les paysages ouverts du plateau de Fayl-Billot et les paysages plus vallonnés de l'Amance-Apance. Cette situation de transition offre localement des ouvertures vers le plateau, tout en bénéficiant de masques liés au relief, au bâti et à la végétation.

La trame viaire

Charmoy est traversé par la **RD 14**, selon un axe principal nord-sud. Le bâti s'organise principalement de part et d'autre de cette voie. La trame viaire est complétée par quelques routes communales qui desservent et contournent le hameau.
Depuis les entrées et sorties de Charmoy, les vues s'ouvrent davantage vers le plateau et permettent de percevoir le parc éolien du Haut Vannier, en particulier les éoliennes les plus proches. Ces perceptions restent toutefois variables selon l'orientation de la voie, la position de l'observateur, le relief et les filtres végétaux présents aux abords du hameau.

L'urbanisation et les fronts bâtis

Comme à Pierremont-sur-Amance, le bâti de Charmoy est peu dense et s'organise principalement le long de l'axe principal. Quelques constructions sont également présentes à l'est du hameau, en position plus ouverte par rapport au plateau.
Dans le cœur du hameau, les vues vers le parc éolien sont limitées par le bâti, les jardins et les éléments arborés. Depuis la RD 14, une éolienne peut être ponctuellement visible dans l'axe nord-sud de la voie, mais cette perception demeure localisée et partielle. Les vues depuis le cœur du hameau restent donc globalement limitées.
Les habitations situées le plus à l'est, dont une exploitation agricole, présentent une relation plus directe avec le paysage ouvert. Leur position à l'écart du tissu bâti principal offre des vues plus dégagées vers le plateau et vers certaines éoliennes du parc du Haut Vannier.

Les éléments bocagers

La trame bocagère est bien représentée autour et au sein du hameau. Les haies, vergers, arbres isolés, jardins arborés et boisements périphériques jouent un rôle important dans la modulation des vues. Ils filtrent les perceptions directes vers le parc éolien sans les masquer totalement.

Ces structures végétales accompagnent les limites du hameau et créent une transition progressive entre l'espace bâti et les espaces agricoles ouverts du plateau. Elles contribuent ainsi à réduire la prégnance visuelle des éoliennes depuis les habitations et les espaces publics, tout en maintenant des ouvertures ponctuelles vers le grand paysage.



Figure 32 : Ouverture visuelle depuis les espaces du hameau de Charmoy

Conclusion : les enjeux de perception depuis Charmoy sont faibles à modérés. Le hameau, situé en versant sud de la vallée de l'Amance et en bordure du plateau de Fayl-Billot, bénéficie de masques liés au relief, au bâti et à la trame bocagère. Les perceptions depuis le cœur du hameau restent ponctuelles, partielles et filtrées. Les sensibilités sont toutefois modérées depuis les entrées et sorties de hameau, ainsi que depuis les habitations les plus ouvertes à l'est, où certaines éoliennes du parc éolien du Haut Vannier sont plus directement perceptibles.

III.5.7 Les perceptions visuelles depuis Poinson-lès-Fayl

La commune de Poinson-lès-Fayl est située au sud du plateau de Fayl-Billot. Le parc éolien du Haut Vannier se développe au nord et à l'est du village. Les éoliennes les plus proches se situent à plus de 3 km des premières habitations du bourg.

L'urbanisation et les fronts bâtis

L'urbanisation de Poinson-lès-Fayl est relativement dense. Les rues sont assez étroites et les vues depuis le cœur du village restent principalement cadrées par les perspectives de rue. Quelques ouvertures au sein du tissu bâti offrent toutefois des reculs et des dégagements visuels plus profonds, notamment en lien avec le petit patrimoine local.

Malgré cela, les vues depuis le centre du bourg demeurent ponctuelles. Elles sont essentiellement possibles depuis les axes les plus ouverts ou depuis les interruptions du front bâti. Les habitations situées plus à l'est présentent des vues plus dégagées en direction du parc éolien du Haut Vannier.

La trame viaire

La trame viaire est relativement rectiligne. Elle dégage des perspectives régulières dans plusieurs directions. L'implantation du parc éolien du Haut Vannier limite les confrontations visuelles trop directes entre les axes de rue, les habitations et les éoliennes.

Des perceptions restent néanmoins possibles depuis le cœur du bourg, notamment au niveau des espaces les plus dégagés. Toutefois, la distance au parc atténue la prégnance des éoliennes, qui apparaissent de manière plus diffuse dans le paysage. Les vues sont plus ouvertes le long de la **RD 460**, située à l'est du bourg.

Les éléments bocagers

La ceinture bocagère est bien présente en périphérie et au sein du village. Elle est composée de haies bocagères, d'arbres isolés, de jardins arborés et de vergers. Cette structure végétale filtre les vues et atténue les perceptions vers le parc éolien, sans toutefois les masquer totalement. Elle contribue à fragmenter les ouvertures visuelles et à réduire la prégnance des éoliennes depuis les espaces habités.



Figure 33 : Ouverture visuelle depuis les espaces publics de Poinson-lès-Fayl

Conclusion : les enjeux de perception depuis Poinson-lès-Fayl sont faibles à modérés, en raison de la distance au parc éolien du Haut Vannier et de la configuration relativement dense du bourg. Depuis le cœur du village, les vues restent ponctuelles, cadrées par les rues et souvent filtrées par le bâti ou la végétation.
Les sensibilités sont donc globalement faibles depuis le centre-bourg, où les éoliennes apparaissent de manière partielle et diffuse. Elles deviennent modérées localement depuis les franges est du village, les espaces plus ouverts et les abords de la RD 460, où les perceptions vers le parc sont plus dégagées.

III.5.8 Les perceptions visuelles depuis La Quarte

La commune de La Quarte est située à l'est du parc éolien du Haut Vannier et du plateau de Fayl-Billot. Elle constitue le premier village de Haute-Saône en venant de Langres par la RN 19 et s'inscrit dans le bassin de vie de Fayl-Billot.

Cette situation place La Quarte dans un contexte de transition entre les paysages ouverts du plateau de Fayl-Billot et les espaces plus boisés et vallonnés de la frange haut-saônoise. Le parc éolien du Haut Vannier

se situe au sud-ouest du cœur de bourg. Les relations visuelles avec le parc sont donc principalement liées aux ouvertures depuis les franges du village, les exploitations isolées et les axes de déplacement, notamment la RN 19.

L'urbanisation et les fronts bâtis

Le bâti de La Quarte est peu dense et s'organise autour d'un cœur de bourg de petite dimension, entouré par des éléments boisés et bocagers. Sa disposition, ainsi que l'orientation générale des rues, limite les vues directes vers le parc éolien du Haut Vannier depuis le centre du village. La distance, la topographie, le bâti et la végétation contribuent à réduire fortement les perceptions depuis le cœur du bourg, où les vues vers les éoliennes sont peu nombreuses, voire absentes selon les points d'observation.
Quelques habitations et exploitations agricoles isolées sont toutefois présentes à l'est et à l'ouest du bourg. L'exploitation située à l'ouest présente une relation visuelle plus directe avec les éoliennes de Pressigny, en raison de sa position plus ouverte et plus proche du parc. À l'inverse, les constructions situées plus à l'est sont moins concernées par les perceptions du parc éolien, notamment du fait de la présence des boisements des Grands Bois, qui jouent un rôle de masque visuel.

La trame viaire

La trame viaire de La Quarte présente une organisation en patte d'oie, desservant les deux principales rues du bourg, le long desquelles les habitations prennent place de part et d'autre des accès. Depuis les voiries du cœur de bourg, les vues restent majoritairement fermées ou cadrées par le bâti et la végétation.
Au sud, la **RN 19** constitue un axe de communication majeur. Les vues y sont plus ouvertes et les perceptions du parc éolien du Haut Vannier sont directes, notamment dans les séquences de traversée du plateau. Cet axe joue donc un rôle important dans la perception dynamique du parc, davantage que les rues internes du village.

Les éléments bocagers

La trame bocagère est particulièrement développée sur la commune de La Quarte. Elle est présente autour du bourg, mais également au sein même des espaces habités, sous forme de haies, d'arbres isolés, de jardins arborés et de petits vergers. Ces éléments végétaux filtrent les vues et limitent les perceptions en direction du parc éolien.
Les boisements sont également nombreux sur le territoire communal et à ses abords, avec notamment le **Bois de la Manche**, le **Bois du Châtelet** et les **Grands Bois**, qui s'étendent également vers le sud en direction de Pressigny. Ces masses boisées structurent fortement les horizons et constituent des masques visuels importants, en particulier depuis le cœur du village et les secteurs situés à l'est.

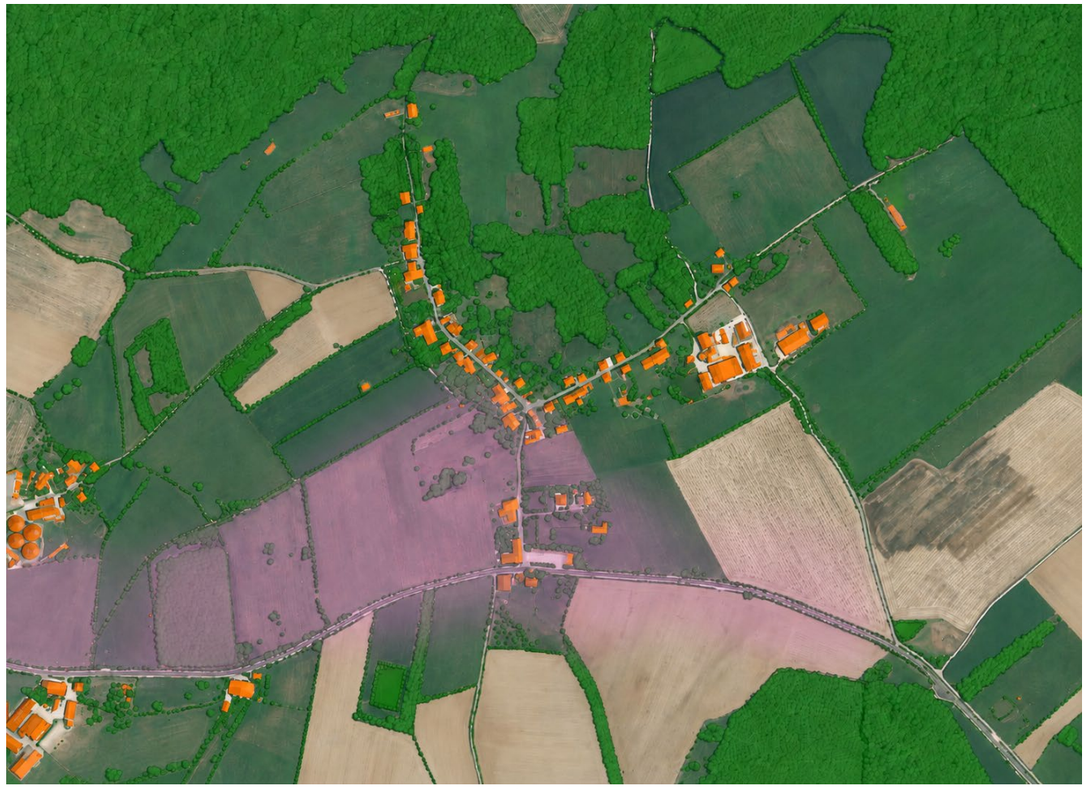


Figure 34 : Ouverture visuelle depuis les espaces publics de La Quarte

Conclusion : les enjeux de perception depuis La Quarte sont faibles à modérés. Depuis le cœur du bourg, les vues vers le parc éolien du Haut Vannier sont fortement limitées par le bâti, la topographie, la trame bocagère et les boisements périphériques. Les sensibilités sont donc globalement faibles depuis le centre du village.
Elles deviennent modérées localement depuis les exploitations et habitations isolées situées à l'ouest, ainsi que depuis la RN 19, où les vues sont plus ouvertes et où le parc éolien est plus directement perceptible dans le paysage.

III.5.9 Conclusions sur les perceptions rapprochées

L'analyse des bourgs et hameaux proches met en évidence des **enjeux de perception globalement faibles à modérés** vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier. Ces enjeux varient selon la position des lieux de vie par rapport au plateau de Fayl-Billot, leur distance aux éoliennes, leur organisation urbaine, la présence de masques bâtis ou végétaux, ainsi que leur ouverture vers le grand paysage.

Le parc éolien étant déjà construit, les perceptions sont effectives et peuvent être appréciées à partir des vues réelles observées depuis les entrées de bourgs, les traversées, les franges bâties, les axes de déplacement et les espaces ouverts. Les vues les plus marquées concernent principalement les secteurs situés en contact direct avec le plateau, notamment **Broncourt, Pressigny, Fayl-Billot, Charmoy, Pierremont-sur-Amance, Poinson-lès-Fayl et La Quarte**.

Dans les cœurs de bourgs et de hameaux, les sensibilités restent généralement **faibles**. Les fronts bâtis, la trame viaire, les jardins, les vergers, les haies bocagères et les boisements limitent les vues directes vers le parc. Les perceptions y sont le plus souvent ponctuelles, cadrées par les perspectives de rues, filtrées par la végétation ou limitées à quelques éléments partiels du parc, comme des pales ou certaines éoliennes visibles au-dessus du bâti.

Les sensibilités deviennent **modérées localement** depuis les entrées et sorties de bourgs, les franges bâties, les habitations isolées et les axes de circulation ouverts sur le plateau. Ces situations permettent des vues plus dégagées vers les lignes d'éoliennes et renforcent la lisibilité du parc dans le paysage. Elles concernent notamment les entrées de **Broncourt**, les franges de **Pressigny**, le nord et l'est de **Fayl-Billot**, les ouvertures de **Charmoy** et de **Pierremont-sur-Amance**, les abords de la **RD 460** à **Poinson-lès-Fayl**, ainsi que les secteurs ouverts et la **RN 19** à proximité de **La Quarte**.

La trame bocagère constitue un élément déterminant dans la perception du parc. Présente autour de la plupart des bourgs étudiés, elle accompagne les franges villageoises et assure une transition entre les espaces bâtis et les espaces agricoles ouverts. Les haies, vergers, arbres isolés, jardins arborés et boisements périphériques filtrent les vues, fragmentent les perceptions et réduisent la prégnance visuelle des éoliennes, sans toutefois les masquer totalement.

L'analyse montre également que les perceptions du parc ne conduisent pas à une fermeture systématique des horizons depuis les lieux de vie. Les vues restent souvent orientées, séquentielles et dépendantes des ouvertures du bâti, du relief et de la végétation. Les respirations visuelles demeurent présentes, notamment depuis les cœurs de bourgs et les secteurs où les masques bocagers ou bâtis interrompent la continuité des vues vers les éoliennes.

Ainsi, les bourgs proches présentent une sensibilité différenciée vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier : faible dans les centres bâtis et les secteurs abrités, mais modérée depuis les franges ouvertes, les entrées de bourgs, les habitations isolées et certains axes de déplacement. À l'échelle de l'ensemble des lieux de vie étudiés, les effets visuels du parc apparaissent donc localisés et variables, sans générer d'omniprésence continue depuis les espaces habités.

III.6 Contexte patrimonial et touristique

L'analyse paysagère vise à identifier les enjeux et sensibilités associés aux éléments patrimoniaux et touristiques du territoire d'étude. Elle repose sur l'inventaire des monuments historiques, sites classés et inscrits, sites patrimoniaux remarquables, points de vue reconnus et lieux de fréquentation touristique, complété par l'étude de leurs relations visuelles potentielles avec le parc éolien du Haut Vannier.
Cette analyse prend en compte la distance au parc, les conditions de perception, l'emprise visuelle des éoliennes, les masques liés au relief, au bâti ou à la végétation, ainsi que les éventuelles situations de covisibilité. Celles-ci sont retenues lorsqu'un élément patrimonial et le parc peuvent être perçus simultanément dans un même champ visuel, ou dans une même séquence de perception.
L'évaluation des enjeux patrimoniaux s'appuie sur le niveau de protection, la reconnaissance patrimoniale ou touristique, le rôle paysager du site et sa fréquentation. Elle mobilise les bases patrimoniales disponibles, les données des services de l'État, les atlas de paysages, ainsi que les guides et référentiels relatifs à l'éolien et au paysage. Dans le contexte du Grand Est, l'analyse s'appuie notamment sur les ressources mises à disposition par la DREAL, dont le **Guide éolien Grand Est**, les documents relatifs au paysage et à l'éolien, la note de consultation amont « volet paysages » publiée en 2025, ainsi que l'Atlas régional de l'éolien, qui actualise et dématérialise les données issues des anciens schémas régionaux éoliens.

III.6.1 Les monuments historiques

Un recensement exhaustif des monuments historiques a été réalisé au sein de l'aire d'étude éloignée. Il s'appuie sur les informations issues de la base de données Mérimée, mise à disposition par le ministère de la Culture.
L'analyse spécifique du patrimoine protégé se déroule en trois étapes :

- **Phase 1 :** recensement exhaustif de l'ensemble des monuments historiques présents dans l'aire d'étude éloignée ;
- **Phase 2 :** hiérarchisation des monuments recensés selon leur niveau d'intérêt patrimonial et paysager, en tenant compte notamment de leur nature, de leur distance au parc éolien, de leur situation topographique et de leur rôle dans le paysage ;
- **Phase 3 :** analyse détaillée des monuments situés dans l'aire d'étude rapprochée, ainsi que de ceux présentant un niveau d'intérêt ou de sensibilité notable vis-à-vis du parc éolien.

III.6.1.1 Recensement des monuments historiques dans l'aire d'étude éloignée

La zone de projet se situe en dehors de tout périmètre de protection réglementaire de monument historique, correspondant au rayon de 500 m autour des édifices protégés.

Au total, 103 monuments historiques ont été recensés dans l'aire d'étude éloignée. Parmi eux, 23 sont classés et 80 sont inscrits. Onze monuments historiques sont localisés au sein de l'aire d'étude rapprochée du parc éolien. Ces éléments sont représentés sur la carte présentée ci-après et font l'objet d'une liste détaillée dans le Tableau 3 : recensement et hiérarchisation des monuments historiques présents dans l'aire d'étude éloignée paysagère.

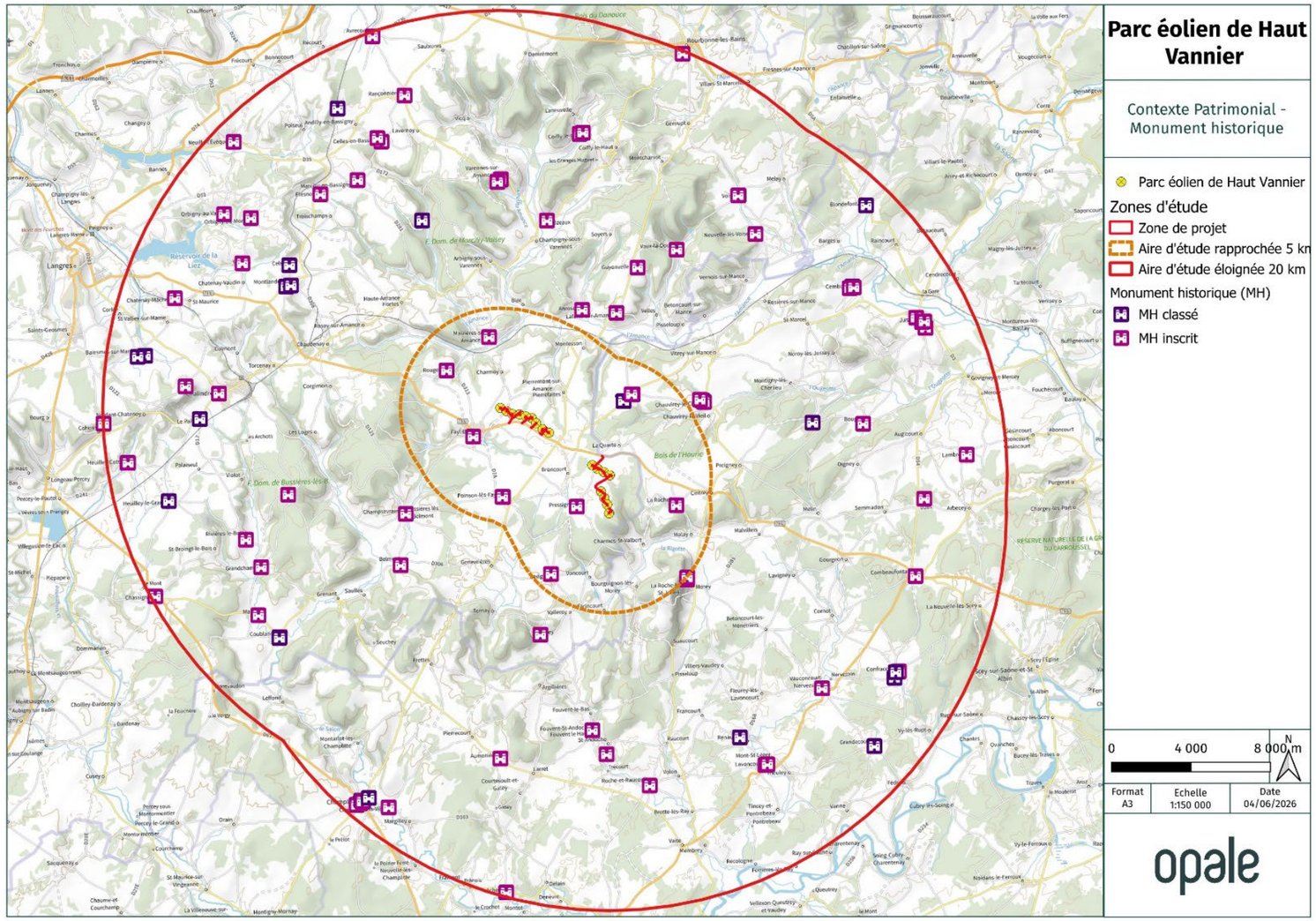


Figure 35 : recensement des monuments historiques dans l'aire d'étude éloignée

III.6.1.2 Hiérarchisation des monuments historiques

Une première analyse a été conduite à l'échelle de l'aire d'étude afin d'identifier les monuments historiques susceptibles de présenter une sensibilité particulière vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier. Cette sélection repose sur plusieurs critères complémentaires : la nature de l'élément protégé, sa situation topographique, son contexte d'implantation, sa visibilité potentielle, sa distance au parc, ainsi que sa reconnaissance patrimoniale et son rôle dans la composition du paysage.

Nature de l'élément protégé

Comme indiqué dans la méthodologie, certains monuments historiques présentent une sensibilité limitée vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier, notamment en raison de leur faible hauteur, de leur emprise visuelle réduite et de leur perception essentiellement rapprochée.
C'est notamment le cas des croix, généralement implantées dans les cimetières ou à proximité du bâti, dont la visibilité reste le plus souvent limitée aux abords immédiats. Les calvaires, dont deux sont recensés dans l'aire d'étude éloignée, peuvent également être rattachés à cette catégorie, dans la mesure où leur faible développement vertical limite leur rôle comme repère paysager face à des ouvrages éoliens de grande hauteur.
Ainsi, au regard de leur faible emprise visuelle dans le paysage et de leur perception principalement locale, ces éléments patrimoniaux présentent une sensibilité nulle vis-à-vis du parc éolien.

Implantation, visibilité et configuration topographique

En raison de leur implantation, certains monuments historiques entretiennent peu ou pas de relations visuelles avec le parc éolien du Haut Vannier. Leur situation au cœur du tissu bâti, à proximité de boisements ou dans des secteurs encadrés par le relief peut limiter, voire empêcher, les vues en direction des éoliennes. Ces effets de masque réduisent également les possibilités de covisibilité entre les monuments concernés et le parc éolien.
Cette limitation des perceptions peut être renforcée par la distance qui sépare certains monuments du parc. La carte des zones d'influence visuelle permet d'identifier les édifices pour lesquels aucune visibilité théorique n'est mise en évidence depuis leur environnement immédiat. Ainsi, les monuments historiques ne présentant pas de visibilité théorique vers le parc éolien sont associés à une sensibilité nulle à très faible, selon leur valeur patrimoniale, leur rôle dans le paysage et leur contexte d'implantation.
À l'inverse, les monuments implantés en position dominante, en belvédère ou en rebord de vallée peuvent présenter une sensibilité paysagère plus importante, notamment lorsqu'ils entretiennent des relations visuelles ouvertes avec le territoire d'étude. Ces monuments sont donc retenus pour l'analyse détaillée.

Reconnaissance patrimoniale et rôle dans le paysage

Au-delà de la distinction réglementaire entre monuments classés et inscrits, certains édifices peuvent nécessiter une attention particulière en raison de leur rôle dans la composition du paysage, de leur visibilité ou de leur valeur de repère. Ainsi, certains châteaux ou ensembles patrimoniaux, même plus éloignés du parc, peuvent présenter un intérêt d'analyse supérieur à celui d'édifices inscrits plus proches mais peu visibles ou faiblement exposés aux vues en direction du parc.
La reconnaissance patrimoniale est également appréciée au regard des conditions d'accès et de fréquentation du monument. Certains édifices, bien que protégés au titre des monuments historiques, sont privés, non ouverts à la visite ou peu perceptibles depuis l'espace public. Dans ce cas, leur sensibilité vis-à-vis du parc éolien peut être plus limitée, notamment lorsque les relations visuelles potentielles concernent principalement des espaces non accessibles au public. À l'inverse, un monument ouvert à la visite, intégré à un itinéraire touristique ou constituant un point de repère reconnu dans le paysage peut présenter une sensibilité plus importante, même lorsqu'il est situé à une distance plus éloignée du parc.

Les monuments historiques situés dans l'aire d'étude rapprochée font systématiquement l'objet d'une attention spécifique. L'ensemble de ces monuments est donc retenu pour l'analyse détaillée, soit 11 monuments historiques.
Les monuments ou ensembles patrimoniaux plus éloignés, situés en périphérie de l'aire d'étude ou présentant des relations visuelles limitées avec le parc, sont quant à eux abordés de manière plus générale dans l'analyse paysagère. Toutefois, les monuments historiques de Champlitte et de Langres sont également intégrés à l'analyse détaillée en raison de leur importance patrimoniale et paysagère à l'échelle du territoire élargi.

La figure suivante présente le recensement des monuments historiques au sein de l'aire d'étude éloignée, ainsi que les zones d'influence visuelle du parc éolien. Ces dernières sont représentées par une gamme de couleurs allant du blanc au rouge, selon le nombre d'éoliennes théoriquement visibles dans le paysage.

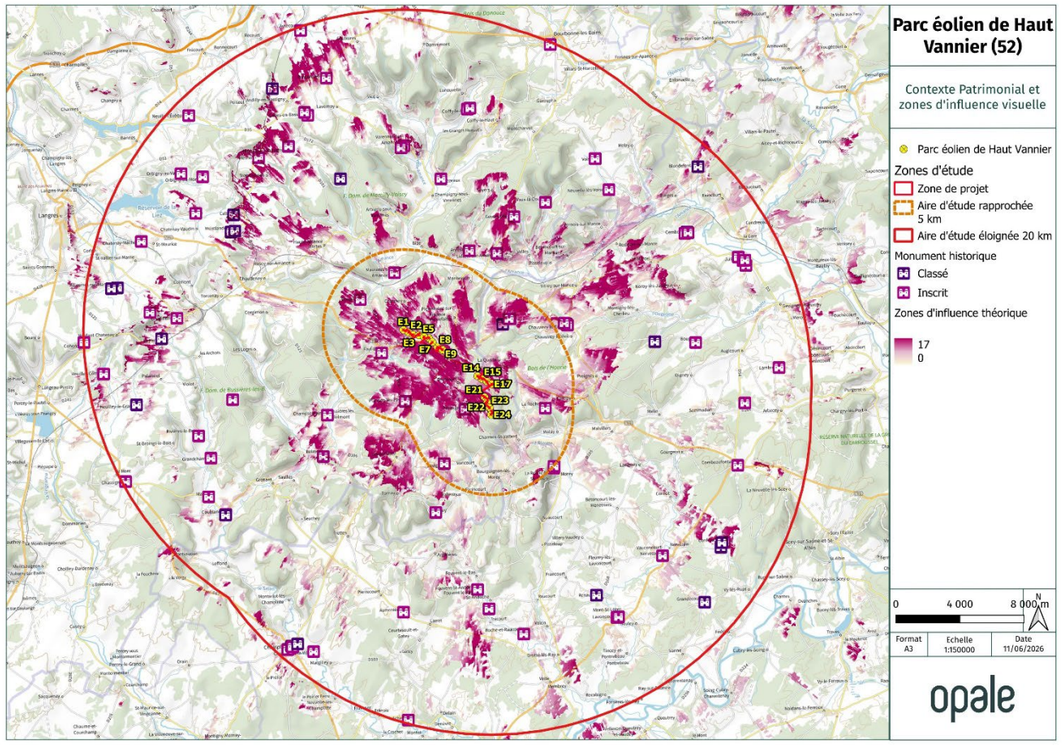


Figure 36 : Superposition des zones d'influence visuelle théorique et les monuments historiques dans l'aire d'étude éloignée

La liste des monuments historiques est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : recensement et hiérarchisation des monuments historiques présents dans l'aire d'étude éloignée paysagère

Département	Commune	Nom de l'ouvrage	Statut	Périmètre concerné	Unité paysagère	Type	Enjeu	Situation	Relation visuelle avec le parc éolien	Sensibilité
70	Vauconcourt-Nervezai	Maison Roch	Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Faible	Au cœur du bourg	Le bâti limite toute visibilité en direction du parc éolien.	Nulle
70	Semmadon	Grange des Charmes	Partiellement Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Faible	Entouré d'éléments boisés	Les boisements limitent les visibilités en direction du parc éolien.	Nulle
70	La Rochelle	Château	Partiellement Inscrit	Rapproché	Pays de Bourguignon-lès-Morey	Haut	Modéré	Situé en périphérie du bourg et entouré d'éléments boisés	L'orientation de l'entrée de l'édifice se situe à l'opposé du parc éolien, les boisements confèrent un masque visuel au monument.	Très faible
70	Roche-et-Raucourt	Eglise de Roche	Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Modéré	Au cœur du bourg	Le relief, la distance et le bâti limitent les visibilités et les covisibilités.	Très faible
70	Renaucourt	Croix de chemin	Classé	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Faible hauteur	Faible	A l'entrée nord du bourg	Le bâti limite toute visibilité en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
70	Pierrecourt	Ancienne commanderie de Saint-Antoine d'Aumonières	Partiellement Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Faible	Au sud-est du bourg, entourés de boisements	Le bâti et la végétation tout autour limitent les vues en direction du parc éolien.	Nulle
70	Ouge	Croix en pierre	Classé	Rapproché	Plateau de Fayl-Billot	Faible hauteur	Faible	A l'entrée sud du bourg, sur la route départementale	En vue dynamique, la croix se situe dans le sens opposé du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Faible
70	Ouge	Château	Inscrit	Rapproché	Plateau de Fayl-Billot	Haut	Modéré	Au cœur du bourg	Le bâti et les boisements limitent toute visibilité.	Très faible
70	Ouge	Eglise	Inscrit	Rapproché	Plateau de Fayl-Billot	Haut	Modéré	Au cœur du bourg	Le bâti et les boisements limitent toute visibilité.	Très faible
70	La Roche-Morey	Prieuré (ancien)	Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Modéré	Situé au cœur d'élément boisé	Le bâti et les boisements limitent toute visibilité.	Très faible
70	La Roche-Morey	Maison	Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Modéré	En périphérie du bourg	Le bâti et les boisements limitent toute visibilité.	Très faible
70	Montigny-lès-Cherlieu	Abbaye de Cherlieu (ancienne)	Partiellement Classé-Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Fort	Situé au cœur d'élément boisé	Les boisements limitent les visibilités en direction du parc éolien.	Faible
70	Lavoncourt	Maison-forte	Partiellement Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Faible	Ruines, plateforme restante en périphérie du bourg	Le bâti et les boisements limitent toute visibilité.	Très faible
70	Lavoncourt	Eglise Saint-Valentin	Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Modéré	En périphérie du bourg	Le relief, la distance et le bâti limitent les visibilités et les covisibilités.	Faible
70	Lambrey	Croix du cimetière	Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Faible hauteur	Très faible	Au cœur du bourg, dans le cimetière	Le bâti limite toute visibilité en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
70	Jussey	Maison Cordienne	Partiellement Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Haut	Faible	Au cœur du bourg	Le bâti limite toute visibilité en direction du parc éolien.	Nulle
70	Jussey	Fontaine "Marianne"	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Faible hauteur	Faible	Au cœur du bourg, dans le cimetière	Le bâti limite toute visibilité en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle

70	Jussey	Tombe de la famille Girard	Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Faible hauteur	Très faible	Au cœur du bourg, dans le cimetière	Le bâti limite toute visibilité en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
70	Jussey	Eglise	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Haut	Modéré	Au cœur du bourg	Le bâti limite toute visibilité en direction du parc éolien.	Très faible
70	Grandecourt	Eglise Sainte-Marie-Madeleine	Classé	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Modéré	Au cœur du bourg	Le bâti limite toute visibilité en direction du parc éolien.	Très faible
70	Fouvent-Saint-Andoche	Château de la Colombière	Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Faible	Ruines, en cœur de boisement	Les boisements limitent les visibilités en direction du parc éolien.	Très faible
70	Fouvent-Saint-Andoche	Eglise de Fouvent-le-Haut	Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Modéré	Au cœur du bourg	Le bâti limite toute visibilité en direction du parc éolien.	Très faible
70	Confracourt	Lavoir	Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Faible hauteur	Très faible	Au cœur du bourg	Le bâti limite toute visibilité en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
70	Confracourt	Calvaire	Classé	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Faible hauteur	Faible	A l'ouest du bourg	Le bâti et le relief limitent les visibilités en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
70	Confracourt	Calvaire	Classé	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Faible hauteur	Faible	Au cœur du bourg	Le bâti et le relief limitent les visibilités en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
70	Confracourt	Eglise Saint-Georges	Classé	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Modéré	Au cœur du bourg	Le bâti et le relief limitent les visibilités en direction du parc éolien.	Très faible
70	Combeaufontaine	Ecole - Mairie - Justice de paix	Partiellement Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Faible	Au cœur du bourg	Le bâti limite toute visibilité en direction du parc éolien.	Nulle
70	Chauvirey-le-Châtel	Eglise de la Nativité de Notre-Dame	Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Modéré	Dans le bourg, sur le versant nord-ouest entouré d'éléments boisés, à proximité de l'aire d'étude rapprochée	Les éléments boisés, et le bâti limite les visibilités avec le parc éolien	Faible
70	Chauvirey-le-Châtel	Château-Dessous - Chapelle Saint-Hubert	Partiellement Classé	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Modéré			Modéré
70	Chauvirey-le-Châtel	Château-Dessus	Partiellement Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Modéré			Très faible
70	Champlitte	Couvent des Augustins	Classé	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Fort	En périphérie de l'aire d'étude éloignée, situé au cœur du bourg au sein d'un SPR	L'éloignement, le relief, le bâti et les éléments boisés limite considérablement les vues en direction du parc éolien.	Très faible à nulle
70	Champlitte	Anciens remparts	Partiellement Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Modéré			
70	Champlitte	Eglise Saint-Christophe de Champlitte-la-Ville	Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Modéré			
70	Champlitte	Eglise Saint-Christophe	Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Modéré			
70	Champlitte	Maison	Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Faible			
70	Champlitte	Maison	Partiellement Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Faible			
70	Champlitte	Demeure	Partiellement Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Faible			
70	Champlitte	Hôtel de Ville (ancien château)	Classé	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Fort			

70	Champlitte	Demeure dite Château Grillot	Partiellement Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Faible			
70	Champlitte	Château - Ancienne orangerie	Partiellement Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Modéré			
70	Cemboing	Croix	Classé	Eloigné	Apance-Amance	Faible hauteur	Faible	Au cœur du bourg	Le bâti limite toute visibilité en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
70	Cemboing	Eglise de l'Assomption	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Haut	Modéré	Au cœur du bourg	Le bâti limite toute visibilité en direction du parc éolien.	Très faible
70	Cemboing	Monument Mathelat	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Haut	Faible	Au sein du cimetière, présence de bâti	Le bâti limite toute visibilité en direction du parc éolien.	Nulle
70	Bougey	Château	Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Modéré	En périphérie du bourg	Le relief, la distance et le bâti limitent les visibilités et les covisibilités.	Très faible
70	Blondefontaine	Eglise Saint-Martin	Partiellement Classé-Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Haut	Fort	Au cœur du bourg	Le relief, la distance et le bâti limitent les visibilités et les covisibilités.	Très faible
70	Achey	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Eloigné	Plateau calcaire de l'Ouest	Haut	Modéré	Au cœur du bourg à près de 20 km	Le relief, la distance et le bâti limitent les visibilités et les covisibilités.	Très faible
52	Chalindrey	Fort Vercingetorix du Cognelot	Inscrit	Eloigné	Langrois ouvert	Faible hauteur	Modéré	Entouré d'éléments boisés	Les boisements limitent les visibilités en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Très faible
52	Avrecourt	Eglise Saint-Vinebaud d'Avrecourt	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Haut	Modéré	Eloigné du parc éolien, bâti et éléments boisés	Le relief, la distance et le bâti limitent les visibilités et les covisibilités.	Très faible
52	Belmont	Ancien bâtiment des hôtes de l'abbaye de Belmont	Inscrit	Eloigné	Pays de Bourguinon les Morey	Haut	Modéré	Au cœur du bourg	Le bâti et le relief limitent les visibilités en direction du parc éolien.	Très faible
52	Grandchamp	Pont ancien de 3 arches	Inscrit	Eloigné	La Vingeanne	Faible hauteur	Faible	Au cœur du bâti	Le bâti et la faible emprise du monument réduisent les visibilités et les covisibilités avec le parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Coublanc	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Eloigné	La Vingeanne	Haut	Modéré	entouré d'éléments boisés et de bâti	Le relief, la distance et le bâti limitent les visibilités et les covisibilités.	Très faible
52	Neuilly-l'Evêque	Eglise	Inscrit	Eloigné	Langrois ouvert	Haut	Modéré	Au cœur du bourg	Le bâti limite toute visibilité en direction du parc éolien.	Très faible
52	Voisey	Eglise Notre-Dame de la Nativité	Classé	Eloigné	Apance-Amance	Haut	Modéré	Au cœur du bourg et entouré d'éléments boisés	Le bâti et les boisements limitent toute visibilité.	Très faible
52	Voisey	Croix renaissance à Vaux la Douce	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Faible hauteur	Très faible	Excentré du bourg, se rapprochant du parc éolien - entouré de boisements	Les boisements limitent les visibilités en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Voisey	Croix renaissance contre l'église	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Faible hauteur	Très faible	Au cœur du bourg	Le bâti et la végétation limitent les vues en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Varennes-sur-Amance	Mairie : porte renaissance	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Faible hauteur	Modéré	Au cœur du bourg	Le bâti limite les vues en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle

52	Chézeaux	Croix du XVIIème siècle	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Faible hauteur	Très faible	A l'est avec de nombreux bâti	Le bâti limite les vues en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Varennes-sur-Amance	Chapelle St-Gengoulph	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Haut	Modéré	En périphérie du bourg, entouré d'éléments boisés	La végétation présente limite les vues en direction du parc éolien ; toutefois, la configuration sur les hauteurs pourrait permettre quelques vues en direction du parc éolien.	Modéré à faibles
52	Savigny	Croix du XVIIIème siècle	Inscrit	Rapproché	Plateau de Fayl-Billot	Faible hauteur	Très faible	Au cœur du bourg	Le bâti limite les vues en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Rougeux	Croix du XVIIème s. dans le cimetière	Inscrit	Rapproché	Apance-Amance	Faible hauteur	Très faible	Au cœur du bourg	Le bâti limite les vues en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Rivières-le-Bois	Eglise	Inscrit	Eloigné	La Vingeanne	Haut	Modéré	Au cœur du bourg	Le bâti et le relief limitent les vues en direction du parc éolien.	Très faible
52	Rançonnières	Croix du XVème siècle derrière l'église	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Faible hauteur	Très faible	Au cœur du bourg	Le bâti limite les vues en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Pressigny	Eglise Saint-Pierre Es Liens (en partie)	Inscrit	Rapproché	Plateau de Fayl-Billot	Haut	Modéré	Au cœur du bourg	Sa proximité avec le parc éolien peut apporter un effet de covisibilité avec le parc éolien.	Faible
52	Poison-lès-Fayl	Eglise Saint-Martin	Inscrit	Rapproché	Plateau de Fayl-Billot	Haut	Modéré	Au cœur du bourg	Sa proximité avec le parc éolien peut apporter un effet de covisibilité avec le parc éolien.	Faible
52	Poison-lès-Fayl	Croix du XVIème s. dans le cimetière	Inscrit	Rapproché	Plateau de Fayl-Billot	Faible hauteur	Très faible	Au cœur du bourg	Sa proximité avec le parc éolien peut apporter un effet de covisibilité avec le parc éolien. Toutefois, la faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Orbigny-au-Val	Eglise Saint-Rémy	Inscrit	Eloigné	Langrois ouvert	Haut	Modéré	Au cœur du bourg et entouré d'éléments boisés	Sa situation en cœur de bourg, le relief, son éloignement avec le parc éolien réduisent les visibilités.	Très faible
52	Orbigny-au-Mont	Eglise Saint-Pierre, Saint-Paul : choeur	Inscrit	Eloigné	Langrois ouvert	Interne	Modéré	Au cœur du bourg et entouré d'éléments boisés	Sa situation en cœur de bourg, le relief, son éloignement avec le parc éolien réduisent les visibilités.	Très faible
52	Neuvelle-lès-Voisey	Eglise Saint-Genest (choeur)	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Interne	Modéré	Au cœur du bourg et entouré d'éléments boisés	Seul le chœur est protégé, ce qui réduit la sensibilité de ce monument historique.	Très faible
52	Marcilly-en-Bassigny	Anc grange dîmière: porte	Partiellement Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Faible hauteur	Modéré	Au cœur du bourg	Le bâti limite les vues en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Plesnoy	Croix du XVème s. sur la rte d'Andilly	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Faible hauteur	Très faible	Au cœur du bourg	Le bâti limite les vues en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Marcilly-en-Bassigny	Chapelle de Presles	Classé	Eloigné	Apance-Amance	Haut	Fort	Entourés de boisements	Les boisements limitent les visibilités en direction du parc éolien.	Très faible

52	Maizières-sur-Amance	Eglise : Statue en en haut-relief du XVe siècle	Partiellement Inscrit	Rapproché	Apance-Amance	Interne	Modéré	En périphérie du bourg sur les hauteurs, quelques éléments boisés	Sa configuration sur les hauteurs de la vallée de l'Amance fait que des covisibilités sont possible le long de la rue XXX.	Modéré à faible
52	Maâtz	Croix à l'entrée du cimetière	Inscrit	Eloigné	La Vingeanne	Faible hauteur	Très faible	Au cœur du bourg	Le bâti limite les vues en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Les Loges	Chapelle de l'Abbaye de Grosse Sauve	Inscrit	Eloigné	Pays de Bourguinon les Morey	Haut	Modéré	Isolé du bâti, entourés d'éléments boisés	Sa configuration isolée et entourée d'éléments boisés limite les visibilités et covisibilité avec le parc éolien.	Très faible
52	Lecey	Croix du XVIème s. (Ouest du village)	Inscrit	Eloigné	Langrois ouvert	Faible hauteur	Très faible	A l'est du bourg, avec de nombreux bâti	Le bâti limite les vues en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Laferté-sur-Amance	Eglise Saint-Pierre-En-Liens : choeur	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Interne	Fort	Au cœur de bourg	Seul le chœur est protégé, ce qui réduit la sensibilité de ce monument historique.	Faible
52	Villegusien-le-Lac	Clocher de l'église	Inscrit	Eloigné	Langrois ouvert	Partie - haut	Modéré	Au cœur de bourg	Son éloignement et sa configuration en fond de vallée limitent les vues en direction du parc éolien.	Très faible
52	Villegusien-le-Lac	Eglise Saint-Loup : choeur et clocher	Inscrit	Eloigné	Langrois ouvert	Partie	Modéré	Au cœur de bourg	Son éloignement et sa configuration en fond et vallée limitent les vues en direction du parc éolien.	Très faible
52	Le Pailly	Château	Classé	Eloigné	Langrois ouvert	Haut	Fort	Au cœur de bourg	Le bâti et le relief limitent les vues en direction du parc éolien.	Très faible
52	Heuilley-le-Grand	Croix du cimetière	Classé	Eloigné	Langrois ouvert	Faible hauteur	Très Faible	Au nord du bourg avec présence de végétation	Le bâti limite les vues en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Haute-Amance	Croix du XVème siècle dans le village	Classé	Eloigné	Langrois ouvert	Faible hauteur	Faible	Au cœur de bourg	Le bâti limite les vues en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Haute-Amance	Croix du XVème siècle dans le cimetière	Classé	Eloigné	Langrois ouvert	Faible hauteur	Faible	Au cœur de bourg	Le bâti limite les vues en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Guyonvelle	Croix du XVème siècle (cimetière)	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Faible hauteur	Très faible	Plus à l'est du bourg, nombreux bâti et boisements	Le bâti et les boisements limitent toute visibilité. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Gilley	Mairie (porte du XVIIIème siècle)	Inscrit	Eloigné	Pays de Bourguinon les Morey	Haut	Modéré	Au cœur de bourg	Le bâti limite les vues en direction du parc éolien.	Nulle
52	Fayl-Billot	Eglise ancienne de Fayl Billot	Inscrit	Rapproché	Plateau de Fayl-Billot	Haut	Modéré	Au cœur de bourg	Le bâti limite les vues en direction du parc éolien.	Très faible
52	Coiffy-le-bas	Mairie: Echauguette	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Partie	Modéré	Au cœur de bourg	Le bâti limite les vues en direction du parc éolien.	Nulle
52	Coiffy-le-bas	Mairie : porte et échauguette	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Partie	Modéré	Au cœur de bourg	Le bâti limite les vues en direction du parc éolien.	Nulle
52	Coiffy-le-bas	Eglise de la Vierge : choeur	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	interne	Modéré	Au cœur de bourg	Seul le chœur est protégé, ce qui réduit la sensibilité de ce monument historique.	Très faible
52	Cohons	Manoir et son jardin	Inscrit	Eloigné	Langrois ouvert	Ensemble	Modéré	Eloigné du parc éolien, bâti et éléments boisés	Son éloignement, le relief et la végétation limitent les vues en direction du parc éolien.	Nulle

52	Chatenay-Mâcheron	Croix Renaissance	Inscrit	Eloigné	Langrois ouvert	Faible hauteur	Très faible	Au cœur du bourg	Le bâti limite les vuess en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Chassigny	Grille en fer forgé	Inscrit	Eloigné	La Vingeanne	Faible hauteur	Faible	Au cœur du bourg	Le bâti limite les vuess en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Coublanc	Edifice portant une croix	Classé	Eloigné	La Vingeanne	Faible hauteur	Faible	A l'extrémité nord-est du bourg	Son éloignement, le relief et la végétation limitent les vues en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Champsevraine	Eglise St-Martin : clocher, façade occidentale	Inscrit	Eloigné	Plateau de Fayl-Billot	Partie	Modéré	Au cœur du bourg	Le bâti et son éloignement limitent les vues avec le parc éolien.	Très faible
52	Chalindrey	Pigeonnier	Inscrit	Eloigné	Langrois ouvert	Haut	Modéré	Au cœur du bourg	Le bâti limite les vuess en direction du parc éolien.	Très faible
52	Celsoy	Eglise Saint-Maur	Classé	Eloigné	Langrois ouvert	Haut	Fort	Au cœur du bourg		Très faible
52	Celles-en-Bassigny	Croix du XVIe siècle	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Faible hauteur	Très faible	Au cœur du bourg	Le bâti limite les vuess en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Celles-en-Bassigny	Croix du XIIe siècle	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Faible hauteur	Très faible	A l'ouest en sortie de bourg	Le bâti limite les vuess en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Bourbonne-les-Bains	Ruines gallo-romaines dans le parc de l'établissement	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Haut	Fort	En cœur de bourg avec présence de végétation	Son éloignement, le bâti et la végétation limitent les vues en direction du parc éolien.	Très faible
52	Varennes-sur-Amance	Eglise Saint-Gengoul	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Haut	Très faible	En cœur de bourg	La végétation présente limite les vues en direction du parc éolien ; toutefois, la configuration sur les hauteurs pourrait permettre quelques vues en direction du parc éolien.	Modéré à faible
52	Saints-Geosmes	Eglise Notre-Dame en son Assomption	Classé	Eloigné	Langrois ouvert	Haut	Modéré	Au cœur de bourg	Son éloignement, le bâti et la végétation limitent les vues en direction du parc éolien.	Très faible
52	Saints-Geosmes	Croix de chemin	Classé	Eloigné	Langrois ouvert	Faible hauteur	Faible	A l'entrée du bourg à l'est	Son éloignement, le bâti et la végétation limitent les vues en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Anrosey	Croix du XVIIIe siècle dans le cimetière	Inscrit	Eloigné	Apance-Amance	Faible hauteur	Très faible	Au cœur de bourg	Son éloignement, le bâti et la végétation limitent les vues en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Andilly-en-Bassigny	Villa gallo-romaine	Classé	Eloigné	Apance-Amance	Haut	Fort	Excentré du bourg, au nord-ouest entouré de boisements	Son éloignement et le relief limitent les vues en direction du parc éolien.	Très faible

La liste des monuments faisant l'objet d'une analyse détaillée correspond aux édifices pour lesquels un enjeu fort a été retenu, ainsi qu'à ceux présentant une sensibilité vis-à-vis du projet éolien supérieure à faible. L'ensemble des monuments historiques situés dans l'aire d'étude rapprochée fait également l'objet d'une analyse détaillée. En raison de leur valeur patrimoniale, les monuments historiques localisés sur la commune de Champlitte sont également intégrés à cette analyse.

La liste des monuments historiques retenus est présentée ci-dessous :

Tableau 4 : Liste des monuments historiques faisant l'objet d'une analyse spécifique

Département	Commune	Nom de l'ouvrage	Statut	Distance avec l'éolienne la plus proche	Type	Enjeu	Situation	Relation visuelle avec le parc éolien	Sensibilité
70	La Rochelle	Château	Partiellement Inscrit	3,4 km	Haut	Modéré	Situé en périphérie du bourg et entouré d'éléments boisés	L'orientation de l'entrée de l'édifice se situe à l'opposé du parc éolien, les boisements confèrent un masque visuel au monument.	**Très faible**
70	Ouge	Croix en pierre	Classé	3,6 km	Faible hauteur	Faible	A l'entrée sud du bourg, sur la route départementale	En vue dynamique, la croix se situe dans le sens opposé du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	**Faible**
70	Ouge	Château	Inscrit	4,1 km	Haut	Modéré	Au cœur du bourg	Le bâti et les boisements limitent toute visibilité.	**Très faible**
70	Ouge	Eglise	Inscrit	4,1 km	Haut	Modéré	Au cœur du bourg	Le bâti et les boisements limitent toute visibilité.	**Très faible**
70	Montigny-lès-Cherlieu	Abbaye de Cherlieu (ancienne)	Partiellement Classé-Inscrit	10,5 km	Haut	Fort	Situé au cœur d'élément boisé	Les boisements limitent les visibilités en direction du parc éolien.	**Nulle**
70	Chauvirey-le-Châtel	Château-Dessous - Chapelle Saint-Hubert	Partiellement Classé	5,9 km	Haut	Modéré	Dans le bourg, sur le versant nord-ouest entouré d'éléments boisés, à proximité de l'aire d'étude rapprochée	Les éléments boisés, et le bâti limite les visibilités avec le parc éolien	**Modéré**
70	Champlitte	Couvent des Augustins	Classé	18,7 km	Haut	Fort	En périphérie de l'aire d'étude éloignée, situé au cœur du bourg au sein d'un SPR	L'éloignement, le relief, le bâti et les éléments boisés limite considérablement les vues en direction du parc éolien.	**Très faible à nulle**
70	Champlitte	Anciens remparts	Partiellement Inscrit	19,4 km	Haut	Modéré			
70	Champlitte	Eglise Saint-Christophe de Champlitte-la-Ville	Inscrit	18,5 km	Haut	Modéré			
70	Champlitte	Eglise Saint-Christophe	Inscrit	19,1 km	Haut	Modéré			
70	Champlitte	Maison	Inscrit	19,4 km	Haut	Faible			
70	Champlitte	Maison	Partiellement Inscrit	19,4 km	Haut	Faible			
70	Champlitte	Demeure	Partiellement Inscrit	19,2 km	Haut	Faible			
70	Champlitte	Hôtel de Ville (ancien château)	Classé	19,1 km	Haut	Fort			
70	Champlitte	Demeure dite Château Grillot	Partiellement Inscrit	19,2 km	Haut	Faible			
70	Champlitte	Château - Ancienne orangerie	Partiellement Inscrit	19,07 km	Haut	Modéré			
70	Blondefontaine	Eglise Saint-Martin	Partiellement Classé-Inscrit	19 km	Haut	Fort	Au cœur du bourg	Le relief, la distance et le bâti limitent les visibilités et les covisibilités.	**Nulle**

52	Laferté-sur-Amance	Eglise Saint-Pierre-En-Liens : choeur	Inscrit	6,7 km	Interne	Fort	Au cœur de bourg	Seul le chœur est protégé, ce qui réduit la sensibilité de ce monument historique.	**Très faible**
52	Varennes-sur-Amance	Chapelle St-Gengoulph	Inscrit	11,3 km	Haut	Modéré	En périphérie du bourg, entouré d'éléments boisés	La végétation présente limite les vues en direction du parc éolien ; toutefois, la configuration sur les hauteurs pourrait permettre quelques vues en direction du parc éolien.	**Modéré à faibles**
52	Rougeux	Croix du XVIIème s. dans le cimetière	Inscrit	3,3 km	Faible hauteur	Très faible	Au cœur du bourg	Le bâti limite les vues en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	**Nulle**
52	Savigny	Croix du XVIIIème siècle	Inscrit	4,2 km	Faible hauteur	Très faible	Au cœur du bourg	Le bâti limite les vues en direction du parc éolien. La faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	Nulle
52	Pressigny	Eglise Saint-Pierre Es Liens (en partie)	Inscrit	1,4 km	Haut	Modéré	Au cœur du bourg	Sa proximité avec le parc éolien peut apporter un effet de covisibilité avec le parc éolien.	**Faible**
52	Poison-lès-Fayl	Eglise Saint-Martin	Inscrit	3,9 km	Haut	Modéré	Au cœur du bourg	Sa proximité avec le parc éolien peut apporter un effet de covisibilité avec le parc éolien.	**Faible**
52	Poison-lès-Fayl	Croix du XVIème s. dans le cimetière	Inscrit	3,9 km	Faible hauteur	Très faible	Au cœur du bourg	Sa proximité avec le parc éolien peut apporter un effet de covisibilité avec le parc éolien. Toutefois, la faible hauteur de l'édifice limite les effets de visibilité et de covisibilité avec le parc éolien.	**Nulle**
52	Maizières-sur-Amance	Eglise : Statue en en haut-relief du XVe siècle	Partiellement Inscrit	3,6 km	Interne	Modéré	En périphérie du bourg sur les hauteurs, quelques éléments boisés	Sa configuration sur les hauteurs de la vallée de l'Amance fait que des covisibilités sont possible le long de la rue de la gare.	**Modéré à faible**
52	Le Pailly	Château	Classé	15,1 km	Haut	Fort	Au cœur de bourg	Le bâti et le relief limitent les vues en direction du parc éolien.	**Très faible**
52	Fayl-Billot	Eglise ancienne de Fayl Billot	Inscrit	1,9 km	Haut	Modéré	Au cœur de bourg	Le bâti limite les vues en direction du parc éolien.	**Très faible**
52	Celsoy	Eglise Saint-Maur	Classé	12,8 km	Haut	Fort	Au cœur du bourg	Le bâti et la végétation limitent les vues depuis les abords de l'édifice en direction du parc éolien. Des covisibilités restent toutefois possibles depuis les hauteurs du bourg, notamment au niveau de l'entrée nord.	**Faible**
52	Marcilly-en-Bassigny	Chapelle de Presles	Classé	10,2 km	Haut	Fort	Entourés de boisements	Les boisements limitent les visibilités en direction du parc éolien.	**Nulle**
52	Bourbonne-les-Bains	Ruines gallo-romaines dans le parc de l'établissement	Inscrit	19,9 km	Haut	Fort	En cœur de bourg avec présence de végétation	Son éloignement, le bâti et la végétation limitent les vues en direction du parc éolien.	**Nulle**
52	Varennes-sur-Amance	Eglise Saint-Gengoul	Inscrit	11,5 km	Haut	Très faible	En cœur de bourg	La végétation présente limite les vues en direction du parc éolien ; toutefois, la configuration sur les hauteurs pourrait permettre quelques vues en direction du parc éolien.	**Modéré à faible**
52	Andilly-en-Bassigny	Villa gallo-romaine	Classé	17,1 km	Haut	Fort	Excentré du bourg, au nord-ouest entouré de boisements	Son éloignement et le relief limitent les vues en direction du parc éolien.	**Très faible**

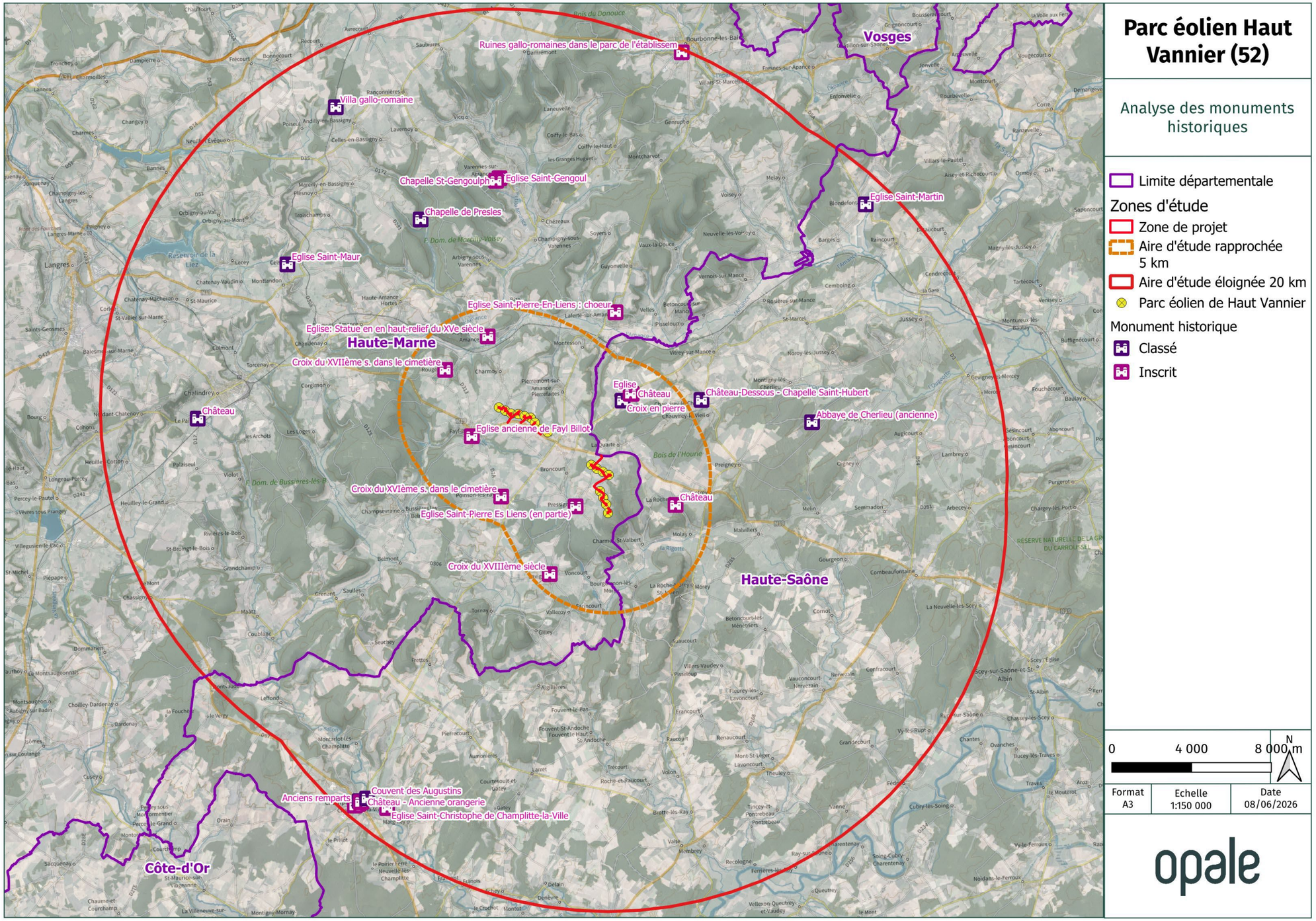


Figure 37 : Carte des monuments historiques retenues pour l'analyse détaillée

III.6.1.3 Analyse des monuments historiques dans l'aire d'étude éloignée

Château du Pailly

Le château du Pailly est situé sur la commune du Pailly, à environ 13 km au sud-est de Langres. Classé au titre des monuments historiques, il constitue l'un des principaux édifices patrimoniaux du territoire d'étude. Édifié entre 1563 et 1573 pour Gaspard de Saulx-Tavannes, il est reconnu comme un exemple remarquable de l'architecture Renaissance en Haute-Marne et en Champagne-Ardenne. Le ministère de la Culture souligne l'intérêt historique et architectural du site, auquel une plaquette spécifique a été consacrée dans la collection « Focus ».

Photo 26 Le Château du Pailly



L'édifice présente une composition monumentale organisée autour d'un bâtiment central et de deux ailes, accompagnée de douves en eau. Il conserve également un donjon hérité de son origine féodale. Le parc, le jardin à la française, l'allée de tilleuls et l'écrin arboré qui accompagnent le château participent à la qualité paysagère du site. Le château fait par ailleurs l'objet d'une valorisation touristique, avec des visites, animations et manifestations portées notamment par l'association Renaissance du Château du Pailly.

Photo 27 : Le Château du Pailly entouré d'éléments boisés



Le château du Pailly est considéré comme un enjeu patrimonial dans le Schéma Régional Eolien de Champagne Ardenne. En raison de son attrait touristique, de sa valeur historique, architecturale et touristique, le château du Pailly présente un **enjeu fort**.
Le château s'inscrit au cœur du village du Pailly, dans un contexte bâti et végétal relativement fermé. Les vues emblématiques du site sont principalement internes ou immédiates : vues depuis le jardin à la française, depuis les abords des douves, depuis l'entrée du château ou depuis les espaces proches permettant d'apprécier sa composition architecturale. Ces perceptions mettent en scène l'édifice, son jardin, ses douves et son écrin végétal, mais elles restent majoritairement tournées vers l'intérieur du domaine.
Depuis le village, le château demeure relativement peu perceptible en raison du mur d'enceinte, de l'organisation du bâti et de la végétation environnante. Les vues extérieures proches sont ponctuelles et souvent perturbées par les fronts bâtis, les clôtures, les éléments de voirie ou la végétation. Elles ne constituent pas les principales vues de référence du monument.

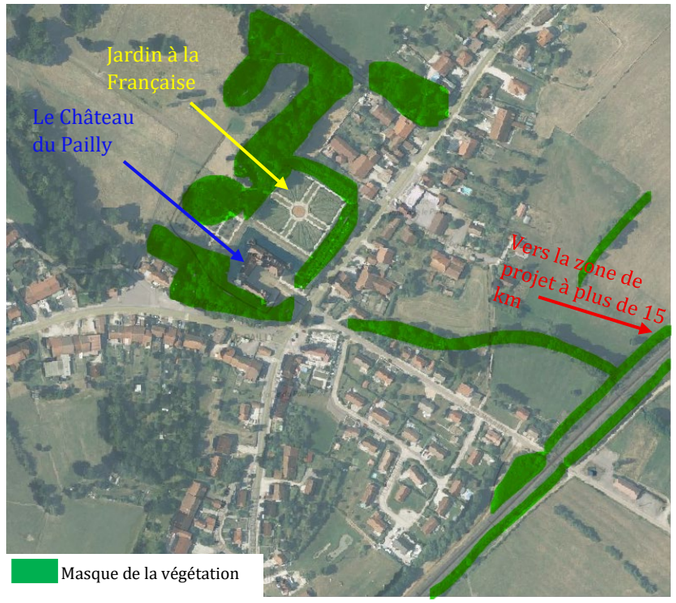


Figure 38 : Plan de situation du château du Pailly dans le cœur du village

Les relations visuelles avec le parc éolien du Haut Vannier apparaissent très limitées. Les vues vers l'extérieur depuis le château et son jardin à la française sont fortement contraintes par le mur d'enceinte, l'écrin végétal et le bâti du village. Les perceptions en direction de l'est et du nord-est sont notamment masquées par le tissu bâti. Vers l'ouest, les ouvertures sont plus présentes, mais elles restent rapidement limitées par la végétation arborée et par le relief.

Photo 28 : Vue depuis l'entrée du bourg par la RD17, on distingue le donjon du château en arrière-plan



Ainsi, aucune covisibilité structurante n'est identifiée entre les vues emblématiques du château et le parc éolien. Les vues internes au site, depuis le jardin ou les abords des douves, demeurent encadrées par le domaine lui-même et ne présentent pas d'ouverture significative vers les éoliennes. De même, les vues depuis l'entrée du château ou depuis les espaces de découverte proches ne mettent pas en relation directe le monument et le parc.
Compte tenu de son implantation au cœur du village, de la présence du mur d'enceinte, de l'écrin végétal, du bâti environnant, du relief et de l'absence de covisibilité significative avec le parc éolien, sa **sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier est jugée très faible**.

Villa gallo- romaine d'Andilly en Bassigny

La villa gallo-romaine d'Andilly-en-Bassigny est située sur la commune d'Andilly-en-Bassigny. Classé au titre des monuments historiques depuis 1986, le site constitue un élément patrimonial majeur du territoire, à la fois par son intérêt archéologique, par son état de conservation et par sa mise en valeur auprès du public. Le Conseil départemental de la Haute-Marne présente ce site comme l'un des rares ensembles de ce type entièrement explorés et accessibles au public dans l'Est de la France. Il comprend les vestiges d'un vaste domaine antique, avec une riche demeure, des thermes monumentaux, des bâtiments agricoles et une nécropole mérovingienne établie dans les ruines de la villa.

Photo 29 : Hangar protégeant la villa gallo-romaine



Découvert au XIXe siècle, puis fouillé à plusieurs reprises, le site permet aujourd'hui de comprendre l'organisation d'une grande exploitation rurale gallo-romaine. Sa fréquentation et son ouverture au public renforcent son intérêt patrimonial et touristique. Le site est en effet accessible à la visite, en visite libre ou guidée, et bénéficie d'équipements d'accueil, ce qui contribue à sa reconnaissance à l'échelle départementale. Ainsi, la villa gallo-romaine d'Andilly-en-Bassigny présente un intérêt patrimonial et touristique certain.

Le site archéologique s'inscrit dans un paysage ouvert, au pied du mont Mercure, au cœur des paysages du Bassigny.

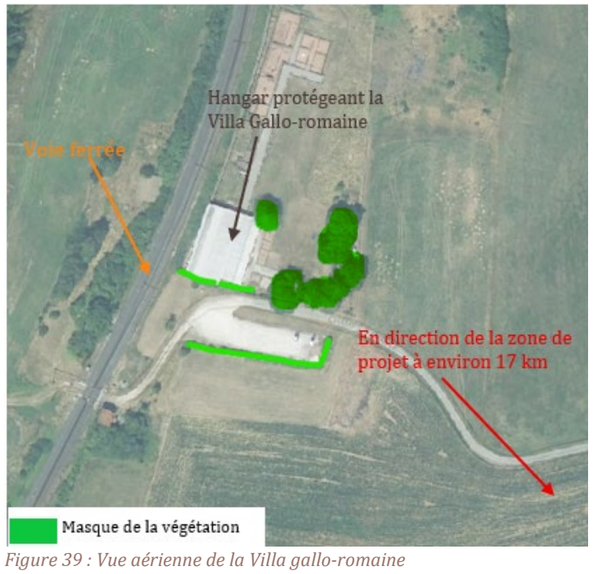


Figure 39 : Vue aérienne de la Villa gallo-romaine

La perception du parc éolien depuis le site reste ainsi possible dans certaines conditions, mais elle intervient à grande distance et peut être atténuée par la végétation de premier plan, notamment aux abords des espaces de stationnement et dans les vues proches. Les effets de relief et la structure paysagère locale contribuent également à limiter l'intensité des perceptions

Les vues emblématiques du site demeurent principalement centrées sur les vestiges archéologiques eux-mêmes et sur la lecture du site dans son environnement immédiat. La découverte du lieu repose d'abord sur la compréhension des ruines, de leur organisation et de leur insertion dans le paysage proche, plus que sur des vues lointaines vers l'environnement élargi.

Photo 30 : vue depuis le parking de la Villa gallo-romaine d'Andilly-en-Bassigny en direction de la zone de projet



Depuis les vestiges et les abords immédiats, notamment depuis le secteur d'accueil et de stationnement, des vues peuvent s'ouvrir vers les paysages situés au sud et à l'est, en direction du parc éolien du Haut Vannier. Ces relations visuelles sont trop éloignées pour distinguer nettement le parc éolien de Haut Vannier.

En raison de l'éloignement du parc éolien, du caractère ponctuel des ouvertures visuelles et de l'effet des masques végétaux de premier plan, les relations visuelles avec le parc apparaissent limitées. **La sensibilité du site vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier peut donc être appréciée comme très faible.**

Ancienne abbaye de Cherlieu

L'ancienne abbaye de Cherlieu est située sur la commune de Montigny-lès-Cherlieu, dans un vallon boisé accueillant les vestiges de l'ancien ensemble cistercien. Fondée au XIIe siècle, l'abbaye connaît un important développement au Moyen Âge. Son église abbatiale, construite entre 1150 et 1220, figurait parmi les plus vastes édifices religieux de la province, avant les destructions successives liées aux conflits puis à la Révolution. Les ruines de Cherlieu sont protégées au titre des monuments historiques depuis 1984.

Photo 31 : Ruines de l'abbaye de Cherlieu et son masque végétal



Le site conserve aujourd'hui une forte valeur historique et mémorielle. Les vestiges encore visibles, notamment le mur sud du bras du transept de l'ancienne église abbatiale, les traces des bâtiments monastiques, les communs et les aménagements liés au vallon, témoignent de l'importance passée de l'abbaye dans le paysage local. Le contexte d'implantation reste étroitement lié à la logique cistercienne d'un site à l'écart, inscrit dans un environnement rural et boisé.

Sur le plan paysager, l'ancienne abbaye s'inscrit dans un vallon relativement fermé. Les vues sont principalement courtes et cadrées par les coteaux boisés qui bordent le site. Les massifs forestiers environnants limitent les dégagements visuels vers les plateaux et les horizons lointains. La perception du site repose donc essentiellement sur une découverte rapprochée des vestiges, dans leur écrin de vallon, plutôt que sur des relations visuelles ouvertes avec le grand paysage.

Les relations visuelles avec le parc éolien du Haut Vannier apparaissent ainsi très limitées. Les effets de relief, l'encaissement du vallon et la présence des boisements périphériques constituent des masques visuels importants en direction des horizons extérieurs. Les possibilités de covisibilité entre les vestiges de l'abbaye et le parc éolien sont absentes depuis les principaux espaces de perception du site.
Compte tenu du caractère fermé du vallon, de la prédominance des vues rapprochées et de l'absence de relation visuelle significative avec le parc éolien, sa sensibilité vis-à-vis du parc du Haut Vannier peut être jugée nulle.

Eglise St Martin de Blondefontaine

L'église Saint-Martin est située au cœur du village de Blondefontaine, en Haute-Saône. L'édifice actuel a été construit à la fin du XVIIIe siècle, entre 1782 et 1788. Il présente une architecture singulière, marquée par un plan octogonal circulaire. L'église est protégée au titre des monuments historiques depuis l'arrêté du 20 juillet 1992, avec un classement de l'église et une inscription du mur de soutènement.
L'intérêt patrimonial de l'édifice tient notamment à sa composition architecturale originale et à sa place dans le tissu villageois. Toutefois, son rôle dans le grand paysage demeure limité. L'église s'inscrit dans la partie centrale du bourg, au sein d'un environnement bâti relativement dense et en contrebas d'une pente marquée. Les vues complètes sur l'édifice sont principalement possibles depuis les espaces proches, notamment depuis la petite place située en contrebas et les rues adjacentes immédiates.
Depuis les abords du monument, les perceptions restent donc essentiellement locales. La densité du bâti, la configuration des rues et la situation topographique du village limitent fortement les ouvertures vers l'extérieur. Le monument est davantage perçu comme un élément structurant du centre-bourg que comme un repère visible à grande distance dans le paysage.

Photo 32 : Eglise Saint-Martin de Blondefontaine depuis le centre du bourg





Les relations visuelles avec le parc éolien du Haut Vannier apparaissent très limitées. L'éloignement du parc, à 19 km, réduit fortement l'emprise visuelle potentielle des éoliennes. À cette distance s'ajoutent les effets de masque liés au relief, au bâti villageois et à la situation encaissée de l'église, qui empêchent l'établissement de vues significatives en direction du parc.

Photo 33 : Vue depuis l'entrée nord du bourg, par la RD48



Aucune covisibilité structurante n'est donc identifiée entre l'église Saint-Martin de Blondefontaine et le parc éolien du Haut Vannier depuis les principaux espaces de perception du monument. Les vues emblématiques de l'édifice demeurent limitées à son environnement immédiat et ne s'ouvrent pas vers le territoire du projet.
En raison de son implantation au cœur du bâti, de sa situation topographique, de l'éloignement du parc et de l'absence de visibilité significative, sa **sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier peut être jugée nulle**.

Église St Maur de Celsoy

Photo 34 : Vue depuis la rue Guibert de l'Eglise S-Maur-et-Sainte-Catherine



L'église Saint-Maur-et-Sainte-Catherine est située sur la commune de Celsoy, en Haute-Marne. Il s'agit d'une église gothique à nef unique, édifiée au XIVe siècle et classée au titre des monuments historiques par arrêté du 9 juillet 1909. L'édifice est notamment remarquable par son clocher accompagné d'une tourelle en encorbellement, ses voûtes d'ogives et la présence du tombeau de Guibert de Celsoy, médecin de plusieurs rois de France.
L'église s'inscrit dans le tissu villageois de Celsoy. Depuis l'entrée sud de la commune, certaines ouvertures visuelles permettent des vues qualitatives et légèrement plongeantes sur l'édifice. Ces perceptions participent à la découverte du monument dans son contexte bâti et topographique local.
Les relations visuelles avec le parc éolien du Haut Vannier apparaissent toutefois très limitées. Le parc se situe à plus de 13 km du monument, et les vues en sa direction sont contraintes par la topographie, la végétation et l'organisation du bâti. Les cadrages les plus qualitatifs sur l'église ne s'inscrivent pas dans une relation directe avec les emprises du parc éolien. Les vues de référence restent principalement liées à l'approche locale de l'édifice depuis le village.
Toutefois, une covisibilité avec l'église est possible à l'entrée nord du bourg, depuis la RD 308. Les vues y sont plus ouvertes depuis les hauteurs du village et permettent de distinguer, en arrière-plan, le parc éolien du Haut Vannier.
Cette perception demeure cependant peu marquée : la distance et la végétation atténuent la lisibilité des éoliennes dans le paysage. Dès l'entrée dans le bourg, cette covisibilité disparaît, le parc éolien n'étant plus visible dans le même cadrage que l'église Saint-Maur de Celsoy, le bâti et la végétation masquant les vues du parc éolien.
Au regard de l'éloignement du parc, des masques liés au relief, à la végétation et au bâti, sa sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier est jugée très faible.

Eglise de Laferté-sur-Amance

Photo 35 : Eglise de Laferté-sur-Amance



L'église Saint-Pierre-ès-Liens est située au cœur du village de Laferté-sur-Amance, en Haute-Marne. L'édifice date principalement du XVIe siècle, son chœur est inscrit au titre des monuments historiques depuis le 10 octobre 1927. Elle est composée également de la présence d'un porche-clocher, de croisées d'ogives, de vitraux et d'une fresque intérieure.
L'église occupe une position légèrement en retrait de la vallée. Bien que la protection patrimoniale ne concerne que le chœur, l'édifice présente un intérêt paysager à l'échelle du village, dans la mesure où sa silhouette participe à la lecture du bourg et peut le signaler depuis certains points de vue.
Les perceptions du monument demeurent toutefois principalement locales. Depuis l'entrée nord de la commune comme depuis les abords de l'église, les ouvertures visuelles vers le grand paysage restent limitées, en raison du bâti.
Les relations visuelles avec le parc apparaissent donc faibles. Les effets de masque liés au bâti villageois, au relief et à la trame végétale limitent les vues en direction des éoliennes. Aucune covisibilité significative n'est identifiée depuis les principaux espaces de perception de l'édifice.
Compte tenu des vues limitées depuis ses abords, de l'absence de relation directe avec le parc, sa **sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier est jugée très faible**. Une analyse spécifique menée sur le village de Laferté-sur-Amance dans le cadre de la vallée de l'Amance et de ses villages belvédères est présente dans la partie grand paysage.

Chapelle de Presles de Marcilly en Bassigny

Photo 36 : Chapelle de Presles de Marcilly-en-Bassigny



La chapelle Notre-Dame-de-Presles est située sur la commune de Marcilly-en-Bassigny, à l'écart du village, dans un contexte de vallon boisé. De style gothique, constituée de trois travées et dotée d'un chevet plat. L'édifice possède également une crypte voûtée en berceau brisé où jaillit une source, à l'origine d'un ancien pèlerinage. La chapelle est classée au titre des monuments historiques depuis le 9 juillet 1909.
Le site présente une valeur patrimoniale et mémorielle importante, liée à son architecture gothique, à ses peintures murales, à sa crypte et à son histoire religieuse. Son implantation à flanc de coteau, en bordure de clairière et à proximité d'un itinéraire de randonnée, participe également à son intérêt paysager et touristique.
Sur le plan des perceptions, la chapelle s'inscrit toutefois dans un environnement fortement encadré par le relief et le couvert végétal. Les vues depuis le site sont courtes et restent principalement tournées vers l'environnement immédiat de la chapelle. Le vallon, les boisements et la configuration topographique limitent les ouvertures vers les horizons lointains.
Les relations visuelles avec le parc éolien du Haut Vannier apparaissent donc très limitées. La chapelle est fortement abritée, sans ouverture significative en direction du parc. Les possibilités de covisibilité entre l'édifice et les éoliennes sont absentes depuis les principaux espaces accessibles et fréquentés du site.
Au regard de son contexte boisé, de la fermeture des vues par le relief et la végétation, ainsi que de l'absence de perception significative vers le parc, sa **sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier est jugée nulle**.

Bourbonne Les Bains

Photo 37 : Ruines gallo-romaines dans le parc de l'établissement thermal de Bourbonne-les-Bains



La ville de Bourbonne-les-Bains abrite plusieurs éléments protégés au titre des monuments historiques, dont les ruines gallo-romaines situées dans le parc de l'établissement thermal. Seul ce monument historique figure au sein de l'aire d'étude éloignée du parc éolien de Haut Vannier. Ces vestiges correspondent à un site archéologique gallo-romain inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 4 décembre 1925.
La valeur patrimoniale de Bourbonne-les-Bains est liée à son histoire thermale, à la présence de vestiges antiques et à son rôle de ville d'eau dans le territoire haut-marnais. Les monuments concernés s'inscrivent toutefois dans un contexte urbain particulier, au sein d'une ville implantée dans un creux topographique, à la confluence de la Borne et de l'Apance.
Cette situation limite fortement les perceptions lointaines. Les vues depuis les espaces urbains et les abords des monuments sont contraintes par le relief, le bâti, la végétation urbaine et la configuration encaissée de la ville. Les perspectives profondes vers les plateaux environnants restent donc peu nombreuses et généralement fragmentées.
Les relations visuelles avec le parc éolien du Haut Vannier apparaissent très limitées. Les effets de distance, associés à la situation topographique de Bourbonne-les-Bains et aux nombreux masques bâtis ou végétaux, réduisent fortement les possibilités de vues directes ou de covisibilités avec les éoliennes.
Compte tenu de son implantation en creux topographique, de la fermeture des vues et de l'absence de relation visuelle significative avec le parc éolien, la **sensibilité des monuments historiques de Bourbonne-les-Bains vis-à-vis du parc du Haut Vannier est jugée nulle**.

Chapelle Saint Hubert à Chauvirey le Chatel

La chapelle Saint-Hubert est située sur la commune de Chauvirey-le-Châtel, en Haute-Saône. Elle correspond à la chapelle de l'ancien Château-Dessous et constitue l'un des vestiges les plus significatifs de cet ensemble. La chapelle est classée au titre des monuments historiques par décret du 27 juillet 1928.

Photo 38 : Chapelle Saint-Hubert



Édifiée à la fin du XVe siècle, la chapelle s'inscrit dans un contexte castral aujourd'hui transformé. Elle est associée à l'ancien château médiéval, dont une partie des structures a été remaniée ou intégrée à des bâtiments agricoles. Sa valeur patrimoniale tient à son ancienneté, à son architecture gothique flamboyante et à son rôle dans l'histoire locale.

Sur le plan paysager, le monument présente des perceptions principalement rapprochées. Depuis la chapelle, les vues sont limitées par le corps de ferme, les haies, la végétation environnante et la topographie locale. Il n'existe pas de dégagement visuel marqué vers les plateaux environnants depuis les principaux espaces de perception du site.

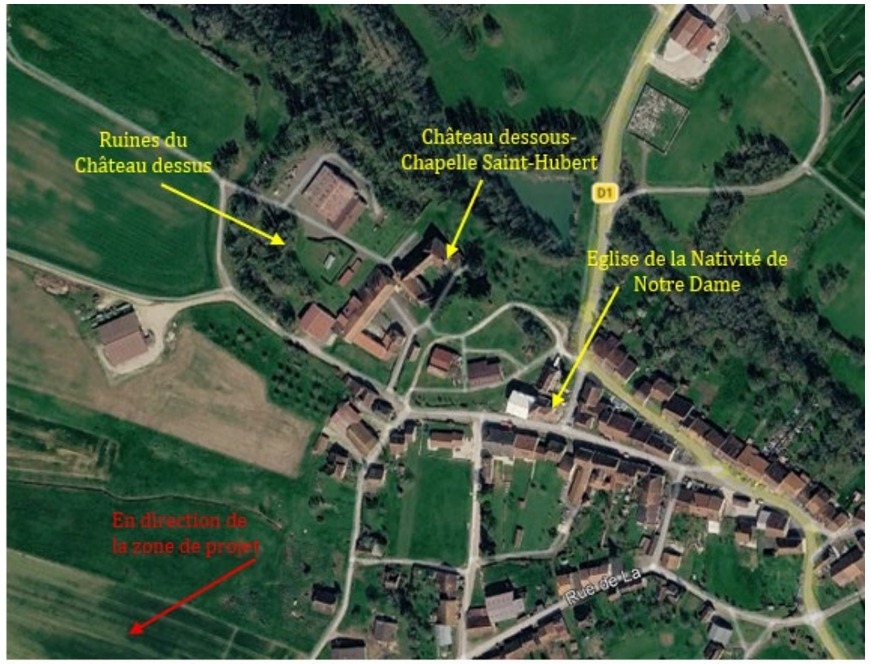


Figure 31 : Vue aérienne de la Chapelle Saint-Hubert à Chauvirey-le-Châtel

Les relations visuelles avec le parc éolien du Haut Vannier apparaissent donc limitées. Les masques bâtis, végétaux et topographiques réduisent fortement les possibilités de vues directes en direction du parc. Les conditions de covisibilité entre la chapelle et les éoliennes sont ainsi faibles, voire absentes.
En raison de son insertion dans un contexte bâti et végétal fermé, de l'absence de vues dégagées vers les plateaux et de l'absence de relation visuelle significative avec le parc, sa **sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier est jugée très faible**.

Église Saint-Gengoulf et Chapelle Saint-Gengoulph de Varennes-sur-Amance

La commune de Varennes-sur-Amance accueille deux monuments historiques liés au culte de saint Gengoulf : l'église Saint-Gengoulf et la chapelle Saint-Gengoulf. Ces deux édifices participent à la valeur patrimoniale du bourg et témoignent de l'importance locale de cette figure religieuse.

Photo 39 : Vue depuis la place au centre du village de l'Eglise de Saint-Gengoul (source : varennes-sur-amance)



L'église Saint-Gengoulf, ancienne église prieurale et paroissiale, date de la fin du XIIIe siècle. Elle a connu plusieurs campagnes de réfection et de transformation, notamment au XVIIe siècle avec la reprise des voûtes, puis au XIXe siècle avec des modifications portant sur le chœur, le double transept, le clocher, la façade et la dernière travée. L'édifice est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 23 décembre 1925. Son intérêt patrimonial tient à son ancienneté, à son lien avec l'histoire religieuse locale et à son mobilier, comprenant notamment des statues anciennes, un tableau représentant saint Gengoulf et des verrières de même facture que celles de la chapelle Saint-Gengoulf.

La chapelle Saint-Gengoulf est également située sur la commune de Varennes-sur-Amance. Ce petit édifice gothique, bâti en 1540 par François de Montarby, prieur du prieuré Saint-Gengoulf, est protégé au titre des monuments historiques. Ses armes sont visibles sur le linteau de la porte d'entrée ainsi qu'aux clés de voûte. La chapelle a été construite à l'emplacement d'une source dédiée à saint Gengoulf, intégrée à l'édifice et encore visible dans la crypte du sanctuaire. Sa valeur patrimoniale est donc étroitement liée au culte de saint Gengoulf, à la présence de la source, à la crypte et aux éléments architecturaux et décoratifs qui renforcent la singularité du monument.

Photo 40 : Chapelle Saint-Gengoulph



Sur le plan paysager, Varennes-sur-Amance s'inscrit sur un promontoire dominant les vallées de la Petite Amance et du ruisseau du Pressoir. Cette situation confère au bourg une relation particulière avec son environnement paysager et peut localement offrir des vues ouvertes vers le grand paysage.
L'église Saint-Gengoulf est implantée au cœur du village, au sein d'un tissu bâti constitué. Cette position limite les vues depuis les abords immédiats de l'édifice en direction du parc éolien du Haut Vannier. Le bâti et la végétation forment des masques visuels importants, malgré la situation dominante générale du bourg. Des covisibilités restent toutefois possibles depuis les hauteurs de Varennes-sur-Amance, notamment depuis la RD 269, où le parc éolien peut être perçu en arrière-plan du paysage. Ces vues demeurent ponctuelles et dépendent des ouvertures visuelles entre le bâti, la végétation et le relief.
La chapelle Saint-Gengoulf présente une configuration légèrement différente. De plus faible gabarit, elle est peu perceptible dès que l'on s'éloigne de ses abords, ce qui limite son rôle comme repère dans le grand paysage. Toutefois, son implantation en limite de versant peut offrir certaines ouvertures visuelles vers le paysage environnant. Les habitations situées de part et d'autre de l'édifice réduisent les vues en direction

du parc éolien, mais quelques situations de covisibilité peuvent être observées depuis la rue Saint-Jeangon, qui permet l'accès à la chapelle.

Ainsi, les deux monuments présentent un enjeu patrimonial notable, lié à leur protection, à leur ancienneté et à leur rôle dans l'histoire religieuse locale. Leur sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier reste toutefois différenciée selon les points de vue. Depuis les abords immédiats de l'église et de la chapelle, les sensibilités sont jugées faibles, en raison des masques bâtis et végétaux. En revanche, les covisibilités possibles depuis les hauteurs du bourg, notamment à l'entrée nord et depuis la rue Saint-Jeangon, conduisent à retenir une sensibilité modérée pour ces secteurs de perception ponctuels.

Monuments historiques de Champlitte

La commune de Champlitte présente un ensemble patrimonial remarquable, composé de plusieurs édifices protégés au titre des monuments historiques. Parmi les éléments recensés figurent notamment le château, l'hôtel de ville correspondant à l'ancien château, le couvent des Augustins, les anciens remparts, plusieurs demeures ou maisons protégées, ainsi que des édifices religieux tels que l'église Saint-Christophe. Ces protections traduisent l'importance historique, architecturale et urbaine de Champlitte à l'échelle du territoire haut-saônois.

Photo 41 : vue du château de Champlitte depuis la RD67



L'intérêt patrimonial de Champlitte ne repose donc pas uniquement sur un monument isolé, mais sur la composition d'un ensemble urbain ancien, associant château, édifices religieux, anciens éléments défensifs et demeures remarquables. Cette concentration patrimoniale confère à la ville une valeur d'ensemble, justifiant sa prise en compte dans l'analyse détaillée du volet paysager, bien qu'elle soit située en limite de l'aire d'étude éloignée. Les notices patrimoniales confirment la diversité des éléments protégés, comprenant à la fois des édifices publics, religieux, défensifs et privés.

Sur le plan paysager, Champlitte s'appréhende principalement à travers sa silhouette urbaine, son château et les vues dominantes qui peuvent s'ouvrir depuis les points hauts ou depuis les abords du château. La vue depuis la route départementale faisant face au château offre une perception qualitative de l'édifice et de son rapport au paysage de Franche-Comté. Dans ce contexte, l'analyse des relations avec le parc éolien du Haut Vannier ne porte pas sur l'ensemble des monuments pris individuellement, dont beaucoup sont insérés dans le tissu urbain, mais prioritairement sur les vues ouvertes et représentatives, en particulier depuis la terrasse du château.

Photo 42 : vue du centre du bourg depuis la RD67, le bâti masque les vues lointaines



La majorité des monuments historiques de Champlitte s'inscrit dans le tissu bâti de la ville. Les relations visuelles avec le grand paysage sont donc généralement limitées par la densité urbaine, les fronts bâtis, les rues étroites, les murs, les jardins et les effets de relief. Les perceptions patrimoniales sont principalement liées à la découverte rapprochée des édifices, à la lecture des façades, des volumes bâtis et des séquences urbaines. Elles ne s'inscrivent pas, pour la plupart, dans des vues lointaines en direction du parc éolien.

La terrasse du château constitue le principal point de vigilance paysager, dans la mesure où elle peut offrir une vue dominante vers le paysage environnant. Le parc éolien du Haut Vannier se situe à plus de 19 km et dans l'axe général de perception depuis cette terrasse. Toutefois, la distance importante, les effets de relief et la profondeur du paysage réduisent fortement les possibilités de perception des éoliennes. Les éventuelles visibilités demeurent donc très lointaines et ne sont pas susceptibles de modifier de manière significative la perception de l'ensemble patrimonial de Champlitte.

Au regard de l'éloignement du parc éolien, de l'insertion de la majorité des monuments dans le tissu urbain, de la limitation des vues lointaines et de l'absence de covisibilité structurante identifiée, la **sensibilité des monuments historiques de Champlitte vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier est jugée très faible à nulle**.

III.6.2 Analyse des monuments historiques dans l'aire d'étude rapprochée

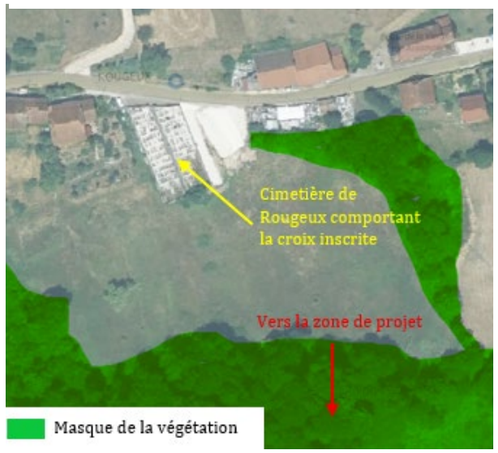
Croix du XVIIème siècle dans le cimetière de Rougeux

La croix du XVIIe siècle située dans le cimetière de Rougeux est protégée au titre des monuments historiques. Implantée au cœur du cimetière et du bourg, elle relève du petit patrimoine religieux local.

Située à environ 3,3 km à vol d'oiseau de l'éolienne la plus proche, cette croix présente une perception essentiellement rapprochée. Son faible développement vertical et son implantation dans un espace clos, au sein du tissu bâti villageois, limitent fortement son rôle comme repère dans le grand paysage.

Les relations visuelles avec le parc éolien du Haut Vannier apparaissent donc très limitées. Les vues éventuelles depuis ses abords sont conditionnées par le bâti, la végétation du cimetière et l'organisation du bourg. Aucune covisibilité structurante n'est attendue entre la croix et les éoliennes.

Photo 43 : vue aérienne de la croix de Rougeux



Compte tenu de sa faible hauteur, de sa perception locale et de son implantation en cœur de bourg, sa **sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier est jugée nulle**.

Croix du XVIIIème siècle de Savigny

La croix du XVIIIe siècle située dans le cimetière de Savigny est protégée au titre des monuments historiques. Elle constitue un élément de petit patrimoine religieux, associé à l'espace du cimetière, à l'église et au cadre bâti du village.

Implantée au cœur du bourg, à environ 4,2 km à vol d'oiseau de l'éolienne la plus proche, cette croix est principalement perceptible à courte distance. Sa faible hauteur et son emprise visuelle réduite limitent sa participation à la composition du grand paysage.

Les relations visuelles avec le parc éolien du Haut Vannier sont faibles. Le bâti villageois, les clôtures et la végétation réduisent les possibilités de vues lointaines en direction du par cet les éventuelles covisibilités.



En raison de son implantation en cœur de bourg, de sa perception essentiellement rapprochée et de son faible rôle paysager à grande échelle, sa **sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier est jugée très faible**.

Château de la Rochelle

Le château de La Rochelle est situé sur la commune de La Rochelle, en Haute-Saône. Il est inscrit partiellement au titre des monuments historiques par arrêté du 3 décembre 1987. La protection concerne notamment les fossés, murs et substructures du château médiéval, les vestiges archéologiques, les façades et toitures des bâtiments, les portails, le puits, ainsi que certaines pièces intérieures du logis. Le site est une propriété privée.

L'édifice actuel a été bâti à partir de 1703 par l'ingénieur Claude Antoine Aillet pour François Bavoux, seigneur de Larret, sur les ruines d'une forteresse médiévale détruite en 1388. L'ensemble associe ainsi deux logiques d'organisation : les vestiges médiévaux, avec enceintes et fossés concentriques, et les bâtiments du XVIIIe siècle, organisés selon un axe ouest-est autour d'une avant-cour et d'une cour d'honneur.

Le château s'inscrit dans le village de La Rochelle, en bordure du vallon boisé de la Rigotte, à l'amorce du plateau de Fayl-Billot. Sa découverte s'effectue principalement depuis le village ou depuis les accès en fond de vallon. Le monument est fortement associé au relief local et aux boisements qui encadrent le site.

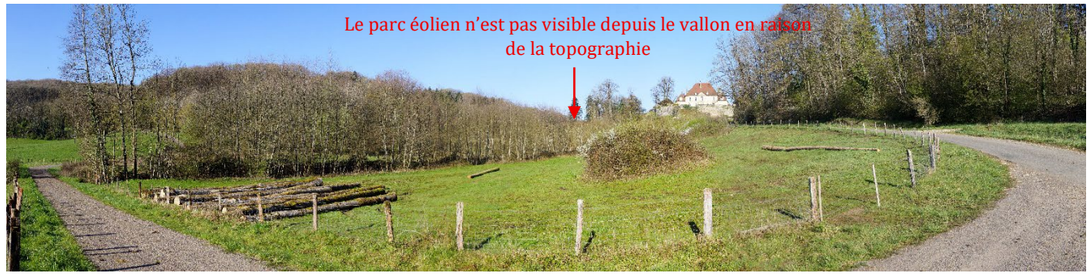
Les vues lointaines depuis le château sont limitées. Au sud et à l'ouest, elles sont largement masquées par les boisements, au nord et à l'ouest, elles sont contraintes par le bâti villageois. Le château apparaît ainsi relativement protégé par son contexte d'implantation, lové dans le vallon de la Rigotte et encadré par des masses boisées.

Photo 44 : Château de la Rochelle



Les relations visuelles avec le parc éolien du Haut Vannier nécessitent toutefois une attention particulière en raison de la proximité relative du site. Le parc se situe à environ 3,4 km du château et s'inscrit dans l'axe d'une perspective depuis le fond de vallon. Cette configuration peut générer une relation visuelle ponctuelle, même si les effets de masque liés au relief et aux boisements périphériques réduisent fortement les ouvertures.

Photo 45 : vue depuis le vallon au sud du château de la Rochelle



Les vues directes vers le parc depuis les espaces accessibles au public restent limitées, d'autant plus que le site est privé et non ouvert à la visite.

Compte tenu de son contexte encaissé et boisé, mais aussi de sa position dans l'axe d'une perspective potentielle vers le parc, sa **sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier est très faible**.

Église Saint-Clément de Maizières-sur-Amance

L'église Saint-Clément est située sur la commune de Maizières-sur-Amance. **L'édifice, dont les parties protégées concernent uniquement le chœur et une statue**, **est inscrit au titre des monuments historiques**. Bien que la protection patrimoniale ne porte pas sur l'ensemble de l'église, sa situation en rebord de plateau et sa relation avec la vallée de l'Amance lui confèrent un intérêt paysager particulier.

L'église se détache légèrement du tissu bâti villageois. Implantée en position dominante par rapport à la vallée, elle participe à la lecture du village et de son rapport au relief. Depuis certains abords du bourg, sa silhouette peut être perçue en relation avec les ouvertures paysagères de la vallée d'Amance et les horizons du plateau de Fayl-Billot.

La position de l'édifice, tournée vers la vallée et vers les horizons du plateau, peut générer des situations de visibilité depuis son parvis ou de covisibilité depuis les abords du village. Ces perceptions restent toutefois dépendantes de l'orientation des vues, de la topographie, de la végétation et du bâti environnant.

L'église Saint-Clément est ainsi prise en compte dans l'analyse des vues depuis la vallée de l'Amance et ses villages en position de belvédère. Les perceptions potentielles du parc ne relèvent pas nécessairement d'une relation directe et systématique avec l'édifice, mais plutôt de situations ponctuelles depuis les abords ouverts du village.

Photo 46 : Eglise Saint-Clément avec le parc éolien de Haut Vannier en arrière-plan



Sa **sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier est jugée faible**, en raison de possibles covisibilités ponctuelles depuis les abords du village, sans relation visuelle structurante identifiée avec le monument protégé lui-même.

Ancienne église prieurale Notre-Dame-en-sa-Nativité de Fayl-Billot

L'ancienne église prieurale Notre-Dame-en-sa-Nativité est située à Fayl-Billot, dans la partie basse du bourg. De l'édifice initial subsistent notamment l'abside polygonale et le chœur avec ses chapelles latérales. Ces vestiges, restaurés au XVIe siècle puis partiellement détruits au XIXe siècle, présentent un intérêt architectural lié à leur fenestrage gothique flamboyant et à certains éléments annonçant la Renaissance.

L'édifice s'inscrit dans la continuité du bâti, à proximité du lavoir, en contrebas du village et sur le versant nord de la vallée du Fayl. Son environnement immédiat est marqué par un cadre relativement verdoyant, tandis que les horizons sont limités au nord par le bourg et au sud par le versant de la vallée.

Depuis les abords de l'ancienne église et notamment depuis le jardin situé à l'arrière de l'édifice, une ouverture visuelle ponctuelle peut s'organiser vers le sud et l'est, en direction d'une partie du parc éolien du Haut Vannier. Le parvis, implanté sur un petit promontoire dominant le fond de vallon, peut également offrir certaines vues vers le sud.

Photo 47 : vue depuis le jardin de l'ancienne église de Fayl-Billot



Les relations visuelles sont encadrées par le relief de la vallée, la végétation, le bâti du bourg et le caractère ponctuel des ouvertures visuelles. Les perceptions du parc éolien depuis le monument sont absentes.

Les photographies réalisées depuis les abords permettent de préciser l'intensité réelle de la perception du parc et d'apprécier les éventuelles covisibilités. Ainsi, sa **sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier est jugée très faible à nulle**, en raison de l'absence de perceptions, limitées par le relief, le bâti et la végétation.

Église Saint-Rémy, croix et château d'Ouge

La commune d'Ouge présente plusieurs éléments patrimoniaux protégés ou remarquables, dont l'église Saint-Rémy, une croix et le château d'Ouge. Ces monuments s'inscrivent au cœur du village et participent à la lecture patrimoniale du bourg.

Le château d'Ouge est un manoir villageois dont la construction a été achevée à la fin du XVIe siècle. Il a fait l'objet de remaniements au XIXe siècle, tout en conservant une partie de ses volumes d'origine et certains éléments défensifs hérités de sa composition ancienne. La façade principale, la cour d'honneur et la cour des écuries s'ouvrent vers le bourg et la place de l'église, tandis que le parc situé à l'arrière est davantage orienté vers la campagne, les pâtures et les arrière-plans forestiers.

L'église Saint-Rémy est implantée à proximité immédiate du château, au cœur du village. Elle s'inscrit dans un environnement bâti qui limite fortement les vues vers l'extérieur. Comme le château, elle est principalement perceptible depuis les espaces publics du bourg et depuis certaines entrées de village.

La croix en pierre est un monument historique classée au titre des monuments historiques depuis 1959. Ce monument est situé en bordure de la route départementale D44, à l'entrée sud du bourg.

Photo 48 : De gauche à droite : le château de Ouges, l'Eglise au centre du village et la croix classée le long de la RD44







Sur le plan paysager, les vues depuis le château et son parc sont davantage orientées vers l'est et le nord-est, à l'opposé du parc éolien du Haut Vannier. Les vues vers le sud sont limitées par le bâti proche, l'église, la végétation et la configuration du village. Depuis l'église, les perceptions vers l'extérieur sont également fortement contraintes par le tissu bâti. L'implantation de la croix est située le long de la RD44, le parc éolien s'inscrit dans une direction opposée à l'axe principal de perception de la croix.

Les relations visuelles avec le parc éolien apparaissent donc limitées. Situés à plus de 3 km du parc, les monuments de Ouge ne présentent pas de relation visuelle directe depuis leurs abords immédiats. Toutefois, certaines vues depuis les entrées du village, notamment au nord ou à l'est, peuvent permettre d'apprécier simultanément la silhouette villageoise et son environnement paysager. Une prise de vue a été réalisée afin d'identifier les éventuelles covisibilités à proximité du château et de l'église. La disposition de la croix en sens inverse, propose des covisibilités avec le parc, mais elles demeurent ponctuelles et principalement perceptibles en déplacement depuis la route départementale.

Leur **sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier est jugée très faible à faible**, en raison de l'absence de vue directe depuis les monuments, mais de la possibilité de covisibilités ponctuelles depuis certaines séquences d'approche du village, notamment avec la Croix sur la route départementale.

Eglise Saint-Martin et croix de Poinson-lès-Fayl

L'église Saint-Martin et la croix de Poinson-lès-Fayl sont situées au cœur du village, à l'intersection de la RD 312 et de la RD 7. Ces deux éléments sont inscrits au titre des monuments historiques et participent à la composition du centre-bourg.

Photo 49 : Eglise de Poinson-lès-Fayl



L'église est associée à des espaces publics relativement ouverts, notamment en raison de la présence d'une pièce d'eau caractéristique des villages du plateau de Fayl-Billot. Cette configuration offre localement des dégagements visuels et des ouvertures vers les horizons du plateau. La croix, située dans le même contexte villageois, présente une perception plus rapprochée, liée au petit patrimoine religieux et aux abords immédiats.

Le village de Poinson-lès-Fayl est proche du parc éolien du Haut Vannier. Cette proximité rend les vues sur le parc régulières depuis certains secteurs du village, notamment depuis les entrées de bourg, les espaces ouverts du centre et certaines séquences de traversée communale. Des situations de covisibilité apparaissent entre le parc et le clocher de l'église depuis la route RD460 à l'est du bourg.

L'église Saint-Martin présente un intérêt patrimonial principalement local, mais sa proximité avec le parc et son rôle dans la structure du village justifient une attention particulière. La croix, en raison de sa faible hauteur et de sa perception essentiellement rapprochée, présente une sensibilité plus limitée que l'église, même si elle participe à l'ensemble patrimonial du centre-bourg.

Photo 50 : vue depuis le cœur du bourg de Poinson-lès-Fayl



La **sensibilité de l'église vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier est jugée modérée**, en raison de covisibilités possibles depuis les entrées de village. La **sensibilité de la croix est jugée faible**, compte tenu de sa faible emprise visuelle et de sa perception principalement rapprochée.

Église Saint-Michel de Pressigny

Photo 51 : Eglise Saint-Michel de Pressigny



L'église Saint-Michel est située au cœur de la commune de Pressigny. La protection au titre des monuments historiques concerne deux travées du chœur et la chapelle du transept, avec leurs boiseries, inscrites depuis le 1er février 1929. L'intérêt patrimonial de l'édifice est donc principalement lié à deséléments internes à l'édifice. L'église s'inscrit dans un tissu bâti relativement cloisonné. Le centre du village présente un front bâti continu, limitant les échappées visuelles vers le paysage environnant depuis les abords immédiats du monument. Les perceptions de l'édifice sont ainsi principalement locales, depuis les rues proches et les espaces publics du bourg.

Les relations visuelles avec le parc éolien du Haut Vannier apparaissent limitées. Depuis l'église et ses abords immédiats, les vues sont majoritairement contraintes par le bâti, la configuration des rues et la hauteur limitée du clocher par rapport aux constructions environnantes. Certaines vues compartimentées depuis les rues adjacentes peuvent toutefois laisser apparaître ponctuellement des relations avec le parc ou avec certains horizons.

Photo 52 : Vue depuis le centre du bourg de Pressigny, à gauche l'église Saint-Michel de Pressigny



Ces situations de perception restent cependant fragmentées et ne constituent pas des covisibilités structurantes. L'analyse photographique depuis le centre du village et ses abords permet de préciser l'intensité réelle des vues et de vérifier les éventuelles relations visuelles entre le parc et le monument.

Sa **sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier est jugée faible**, en raison de vues possibles mais ponctuelles, cloisonnées et peu structurantes depuis le centre du village.

III.6.2.1 Conclusion sur les monuments historiques

L'analyse des monuments historiques met en évidence un patrimoine dense et diversifié au sein de l'aire d'étude éloignée. Plusieurs édifices présentent une valeur patrimoniale forte, en raison de leur classement, de leur intérêt architectural, historique ou touristique, ou de leur rôle dans la composition du paysage.
Toutefois, cette valeur patrimoniale ne se traduit pas systématiquement par une sensibilité importante vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier. La majorité des monuments étudiés présente des relations visuelles limitées avec le parc, du fait de leur implantation au cœur du bâti, de la présence de reliefs, de boisements, de murs ou de masques végétaux, ainsi que de l'éloignement pour les sites situés en limite d'aire d'étude.
Les sensibilités les plus significatives concernent principalement certains monuments proches du parc ou implantés dans des situations plus ouvertes, notamment en rebord de plateau, en entrée de village ou dans des secteurs offrant des vues vers les horizons du plateau de Fayl-Billot.
Ainsi, les sensibilités patrimoniales vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier apparaissent globalement **très faibles à faibles**, avec quelques situations localisées pouvant atteindre un niveau plus marqué. Le parc étant déjà construit, l'analyse s'appuie sur des perceptions réelles, permettant de qualifier précisément les éventuelles visibilités et covisibilités avec les monuments historiques retenus.

III.6.3 Les sites classés et inscrits

Un recensement des sites classés et inscrits a été réalisé au sein de l'aire d'étude éloignée, afin d'identifier les ensembles naturels, paysagers ou patrimoniaux susceptibles d'entretenir une relation visuelle ou paysagère avec le parc éolien du Haut Vannier.

Les sites classés et inscrits relèvent de la politique de protection des monuments naturels et des sites, aujourd'hui codifiée dans le Code de l'environnement. Cette protection concerne les sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. La DREAL Grand Est rappelle que ces protections relèvent du régime des sites classés et inscrits, issu de la loi de 1930, aujourd'hui intégré au Code de l'environnement.
Deux niveaux de protection sont distingués :

- Le **site classé** correspond au niveau de protection le plus élevé : les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect du site sont soumis à autorisation spéciale.
- Le **site inscrit** relève d'un régime de protection moins contraignant, mais implique une vigilance particulière sur les interventions susceptibles d'en modifier les qualités paysagères ou patrimoniales.

Dans le cadre du présent volet paysager, l'analyse ne porte pas uniquement sur la présence administrative de ces sites dans l'aire d'étude. Elle vise également à apprécier leur rapport au paysage, leurs conditions de perception, leur niveau d'ouverture visuelle, leur fréquentation éventuelle et les relations qu'ils peuvent entretenir avec le parc éolien déjà construit.
Six sites sont recensés dans l'aire d'étude éloignée : trois sites classés et trois sites inscrits. Ils sont représentés sur la carte ci-après.

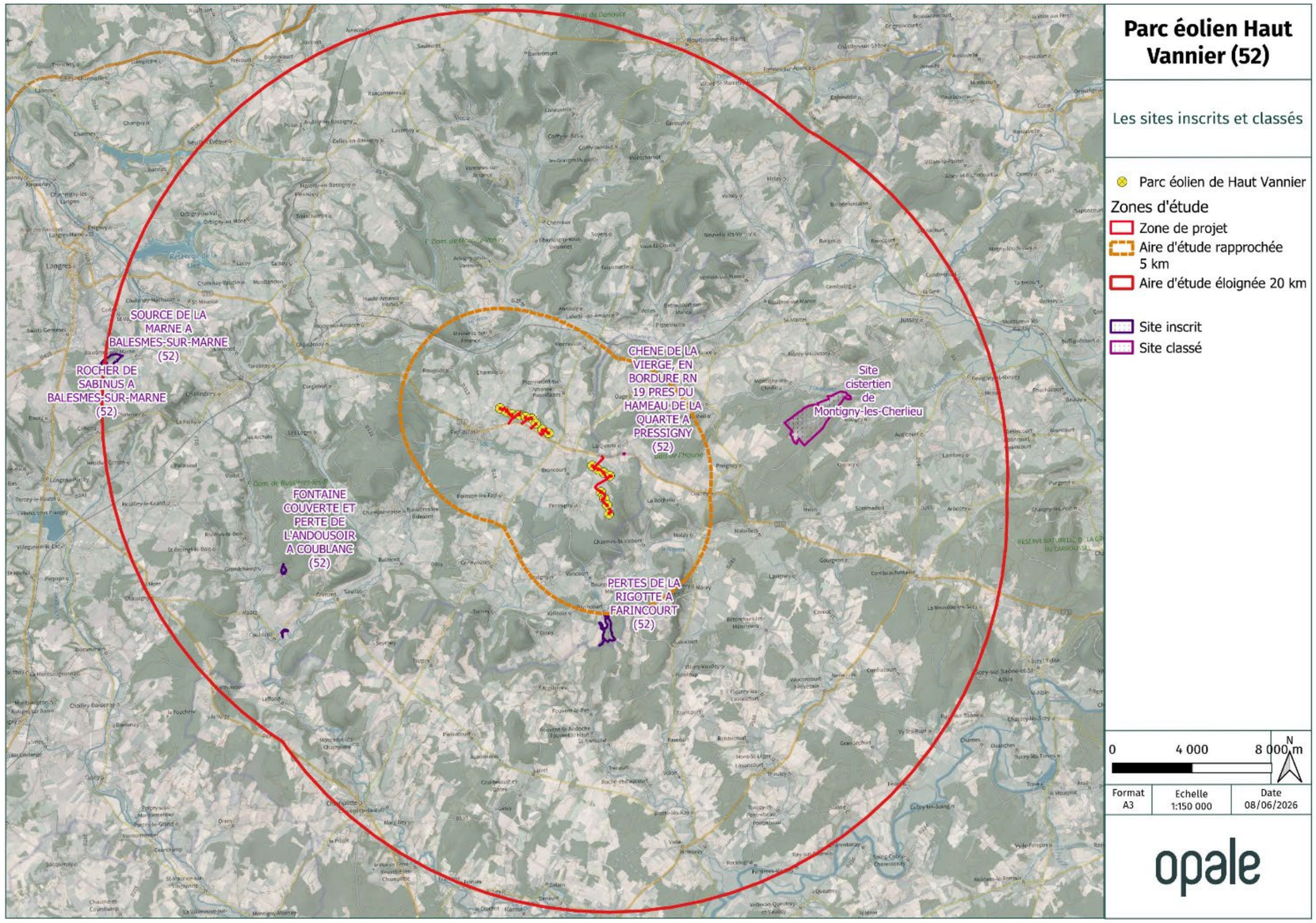


Figure 40 : Recensement des sites inscrits et classés de l'aire d'étude éloignée

III.6.3.1 Les sites inscrits

Source de la Marne (52)

Le site des sources de la Marne, situé sur l'ancienne commune de Balesmes-sur-Marne, aujourd'hui appelé la commune de Saints-Geosmes, constitue un site ancien associé à la résurgence principale de la Marne. Il présente un intérêt à la fois naturel, historique et paysager, lié à la présence de la source, à son contexte boisé et à son inscription dans un vallon.
Le site se présente sous la forme d'un vallon boisé, au sein duquel la végétation est dense. La source principale de la Marne est située à l'extrémité d'un terrain arboré, dans un environnement fermé et encaissé. Les perceptions sont donc essentiellement rapprochées, centrées sur la découverte de la source et de son cadre immédiat.

Le site intercepte la limite de l'aire d'étude éloignée. Son éloignement par rapport au parc éolien du Haut Vannier, sa configuration encaissée et la densité du couvert végétal limitent fortement les ouvertures visuelles vers le grand paysage.

Aucune relation visuelle significative n'est identifiée entre le site des sources de la Marne et le parc éolien. Les possibilités de visibilité ou de covisibilité apparaissent nulles à très faibles. En conséquence, la sensibilité de ce site vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier est jugée très faible.

Fontaine couverte et perte de l'Andusoir à Coublanc (52)

Le site inscrit de la Fontaine couverte et de la perte de l'Andousoir est situé sur la commune de Coublanc. Il s'inscrit dans le vallon du Salon, au contact de prairies alluviales, d'escarpements calcaires et de boisements. Il présente un intérêt principalement naturel, hydrologique et pittoresque.
La Fontaine couverte correspond à une résurgence située dans un méandre du Salon, au pied d'une falaise calcaire. Le site est marqué par l'eau, les parois rocheuses, les boisements et l'ambiance resserrée du vallon. La perte de l'Andousoir, localisée plus au nord, participe au même système paysager et hydrologique, même si son accès est moins aménagé.

Les perceptions depuis ce site sont fortement conditionnées par le relief du vallon, les boisements et les escarpements qui encadrent les vues. Les horizons lointains sont peu perceptibles, les vues étant principalement orientées vers les éléments de proximité : cours d'eau, falaise, végétation et formes karstiques.
Le site se situe à l'écart des principales ouvertures visuelles en direction du parc éolien du Haut Vannier. Les vues potentielles sont arrêtées par les reliefs et les masses boisées, notamment vers les collines du Mont de Maatz.

Au regard de cette configuration, aucune relation visuelle significative n'est attendue avec le parc éolien. La sensibilité du site de la Fontaine couverte et de la perte de l'Andousoir vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier est donc jugée très faible.

Perte de la Rigotte (52)

Le site inscrit de la perte de la Rigotte est situé sur la commune de Farincourt. Il correspond à un ensemble naturel et géologique remarquable, associé à la disparition partielle de la rivière dans une gorge et à la présence de cavités. Le site présente également un intérêt archéologique, des grottes voisines ayant livré des traces d'occupation préhistorique.
Le site s'inscrit dans un vallon boisé, au sud du village de Farincourt. La rivière s'enfonce dans une gorge pittoresque, dans un cadre naturel marqué par les boisements, les affleurements calcaires et l'encaissement du relief. Les perceptions sont essentiellement locales et rapprochées, centrées sur la rivière, la gorge, la grotte et l'ambiance du vallon.

La configuration du site limite fortement les vues vers les horizons extérieurs. Le couvert végétal, le relief et l'encaissement du vallon constituent des masques visuels importants. Les relations avec le grand paysage sont donc faibles.
Le site se situe à plus de 5 km au sud-est du parc éolien du Haut Vannier. Compte tenu de son implantation dans un vallon boisé et de l'absence d'ouverture significative vers le territoire du parc, aucune covisibilité structurante n'est identifiée.
Ainsi, la perte de la Rigotte présente une sensibilité très faible vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier.

III.6.3.2 Les sites classés

Chêne de la Vierge à la Quarte (52)

Le Chêne de la Vierge, situé à La Quarte, constitue le seul site classé recensé dans l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit d'un arbre remarquable protégé, dont l'intérêt repose sur son ancienneté, sa valeur pittoresque et sa dimension symbolique locale.
Le site est situé en bordure de la route nationale 19, à environ 1,3 km à l'est du parc éolien du Haut Vannier. Cette proximité justifie une attention particulière dans l'analyse paysagère, dans la mesure où des relations visuelles ou des covisibilités avec les éoliennes sont possibles.
Toutefois, les conditions de perception du site sont fortement contraintes. En venant de Fayl-Billot, le chêne est partiellement masqué par une ferme. Dans le sens opposé, la séquence de visibilité est courte et s'effectue depuis un axe routier fréquenté. L'absence d'aménagement spécifique autour du site, la présence de la RN19, le trafic routier et la ligne électrique à haute tension contribuent à un contexte fortement anthropisé, qui limite la qualité de la découverte paysagère du site.

La proximité du parc éolien génère des situations de covisibilité ponctuelle, notamment depuis les abords immédiats de la route. Néanmoins, ces perceptions restent brèves, contraintes par le contexte routier et déjà marquées par des infrastructures existantes.



Figure 33: covisibilité avéré avec le Chêne de la Vierge et le parc éolien de Haut

Au regard de son classement, le Chêne de la Vierge présente un enjeu patrimonial et paysager fort. Toutefois, compte tenu de son faible aménagement, de la brièveté des perceptions, du contexte anthropisé de la RN19 et de la présence d'infrastructures proches, **sa sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier est jugée faible à modérée.**

Site cistercien de Montigny-lès-Cherlieu (70)

Le site cistercien de Montigny-lès-Cherlieu est situé en Haute-Saône, autour des vestiges de l'ancienne abbaye de Cherlieu. Il est classé pour son intérêt historique et pittoresque. Le classement de 1997 restitue au domaine cistercien ses « dimensions signifiantes », non pas uniquement autour des ruines de l'abbaye, mais dans son unité paysagère originelle, encore lisible et préservée, correspondant au vallon.

Le statut de monument historique classé, associé à ce site, ne concerne pas uniquement les vestiges de l'abbaye.

Il protège un ensemble paysager plus large, d'environ 347 ha, au sein duquel les ruines, les anciens communs, les boisements, le vallon et les structures rurales associées participent à la compréhension du domaine cistercien.

La valeur paysagère du site repose sur l'association entre les vestiges historiques et leur cadre naturel. L'ancien domaine monastique s'inscrit dans un vallon préservé, où les perceptions sont principalement internes, rapprochées et cadrées par les boisements. La lecture du site s'effectue avant tout par la découverte progressive des ruines et de leur environnement immédiat. Il fait également l'objet d'un attrait touristique par la présence des gîtes de Cherlieu au pied des ruines de l'ancienne abbaye de Cherlieu.

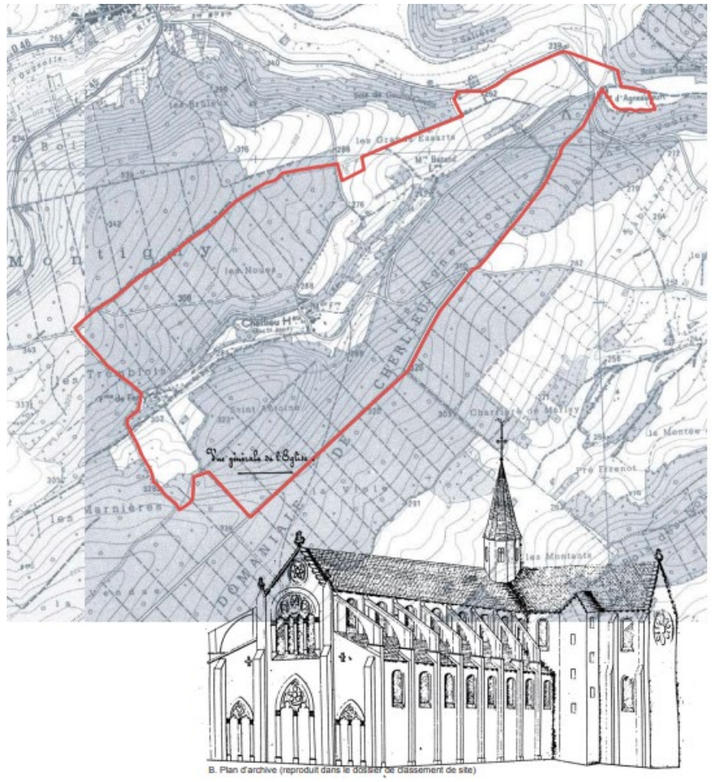


Figure 41 : périmètre du site cartographié aux limites cadastrales (Source : DREAL BFC)

Les relations visuelles avec le parc éolien du Haut Vannier apparaissent très limitées. Le caractère encaissé du vallon, la présence importante des boisements et la fermeture générale des vues réduisent fortement les ouvertures vers les horizons lointains. Les possibilités de visibilité ou de covisibilité avec le parc éolien sont donc très faibles à nulles depuis les principaux espaces de perception du site.

Au regard de son classement, de son étendue et de sa valeur historique et paysagère, le site cistercien de Montigny-lès-Cherlieu présente un enjeu fort. Toutefois, **compte tenu de sa configuration en vallon, de la prédominance des vues internes et de l'absence de relation visuelle significative avec le parc éolien,** sa sensibilité vis-à-vis du parc du Haut Vannier est jugée nulle**.**

Rocher de Sabinus à Balesmes-sur-Marne (52)

Le rocher de Sabinus est situé sur la commune de Balesmes-sur-Marne, à proximité du site des sources de la Marne. Il est recensé parmi les sites classés de Haute-Marne par la DREAL Grand Est.

Ce site s'inscrit dans un ensemble naturel et légendaire associé à la source de la Marne et à la grotte de Sabinus. La source de la Marne jouxte la grotte de Sabinus, traditionnellement présentée comme le refuge du chef gaulois Sabinus. Le site est également décrit comme un lieu offrant un panorama et des sentiers aménagés menant parmi les roches jusqu'à la source.

Sur le plan paysager, le site présente donc une valeur à la fois pittoresque, naturelle et légendaire. Il s'inscrit dans un secteur de relief, de boisements et d'affleurements rocheux, dont les perceptions sont principalement liées à la découverte du site lui-même, aux cheminements aménagés, aux roches, à la grotte et au cadre boisé des sources de la Marne.

Les relations visuelles avec le parc éolien du Haut Vannier apparaissent très limitées. Le site se situe en limite de l'aire d'étude éloignée, dans un contexte marqué par le relief et les boisements. Les vues sont principalement orientées vers l'environnement immédiat du site et ne s'ouvrent pas de manière significative vers le territoire du parc.

Ainsi, le rocher de Sabinus présente une sensibilité nulle **vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier, en raison de son éloignement, de la configuration du relief, du couvert végétal et de l'absence de relation visuelle structurante avec les éoliennes.**

III.6.3.3 Conclusion sur les sites inscrits et classé de l'aire d'étude éloignée

L'analyse des sites classés et inscrits recensés dans l'aire d'étude éloignée met en évidence des sensibilités globalement limitées vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier.

Les sites inscrits des sources de la Marne, de la Fontaine couverte et de la perte de l'Andousoir, ainsi que de la perte de la Rigotte, s'inscrivent principalement dans des contextes de vallons, de boisements, de reliefs encaissés ou de perceptions rapprochées. Leur valeur repose sur des ambiances naturelles, hydrologiques, géologiques, historiques ou pittoresques locaux. Ces configurations limitent fortement les vues vers le grand paysage et réduisent les possibilités de relation visuelle avec le parc.

Le rocher de Sabinus et le site cistercien de Montigny-lès-Cherlieu, bien que classés, présentent également des relations visuelles très limitées avec le parc éolien. Le premier s'inscrit dans un contexte de relief et de boisements associé aux sources de la Marne, tandis que le second correspond à un vallon cistercien préservé, dont les vues sont principalement internes et cadrées.

Le Chêne de la Vierge à La Quarte constitue le principal point de vigilance, en raison de sa proximité avec le parc et de son statut de site classé. Des covisibilités ponctuelles sont présentes. Toutefois, les conditions de perception sont fortement influencées par le contexte routier de la RN19, la présence de bâtiments et d'infrastructures, ainsi que par la brièveté des vues depuis l'axe de circulation.

Ainsi, à l'échelle des sites classés et inscrits, les sensibilités vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier apparaissent majoritairement **très faibles**, avec une sensibilité localement **faible à modérée** pour le Chêne de la Vierge, compte tenu de sa proximité avec le parc et des covisibilités ponctuelles.

III.6.4 Les Sites Patrimoniaux Remarquables

Un recensement des sites patrimoniaux remarquables présents dans l'aire d'étude éloignée a été réalisé afin d'identifier les ensembles urbains, architecturaux et paysagers susceptibles d'entretenir une relation visuelle ou paysagère avec le parc éolien du Haut Vannier.
Les sites patrimoniaux remarquables correspondent à des villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Ils peuvent également intégrer des espaces ruraux ou des paysages formant avec ces ensembles bâtis un cadre cohérent et contribuant à leur mise en valeur.
Dans le cadre du présent volet paysager, l'analyse des sites patrimoniaux remarquables ne se limite pas à leur périmètre réglementaire. Elle vise également à apprécier leur rôle dans le paysage, leur valeur de silhouette ou de composition urbaine, leurs vues de référence, leur fréquentation et les relations visuelles éventuelles avec le parc éolien déjà construit.
Deux sites patrimoniaux remarquables sont recensés dans l'aire d'étude éloignée :

- le site patrimonial remarquable du paysage langrois ;
- le site patrimonial remarquable de Champlitte.

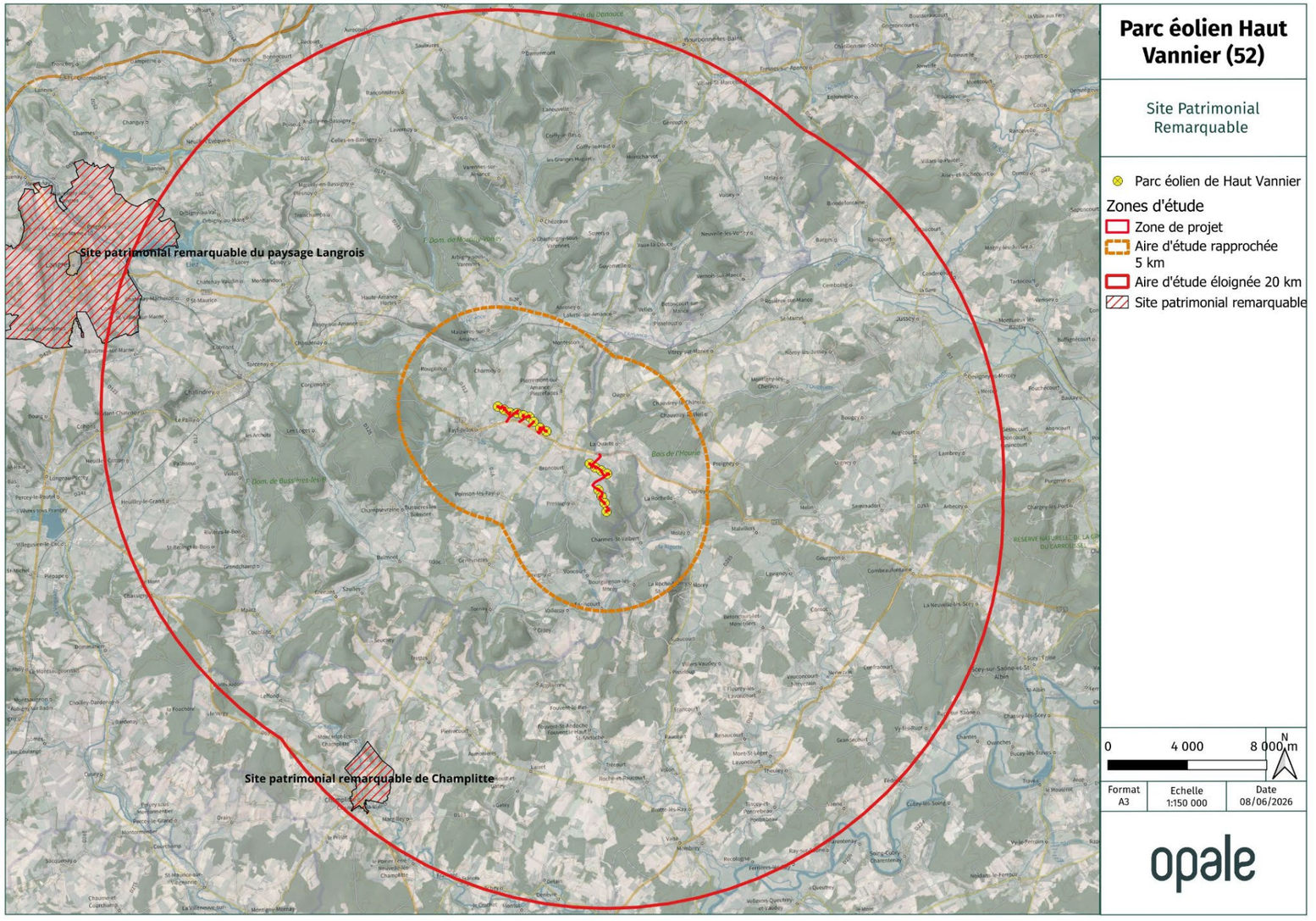


Figure 42 : Recensement des sites patrimoniaux remarquables dans l'aire d'étude éloignée

Le site patrimonial remarquable du paysage langrois

La Haute-Marne accueille un patrimoine diffus et de grande qualité, au sein duquel la ville de Langres occupe une place majeure. Implantée sur un promontoire dominant le territoire environnant, Langres entretient des relations fortes avec ses paysages d'approche, ses vallées, ses plateaux et ses horizons lointains.



Figure 43 : Périmètre du site patrimonial remarquable du paysage Langrois (Source : Grand Langres)

Le site patrimonial remarquable du paysage langrois traduit cette relation étroite entre la ville fortifiée, son socle topographique et les paysages qui l'entourent. Il ne concerne pas uniquement le tissu urbain ancien, mais également les perceptions depuis et vers la ville, les remparts, les vallons, les coteaux et les espaces ouverts contribuant à la mise en valeur de l'ensemble patrimonial.

Dans ce contexte, les vues depuis les remparts constituent un élément important de l'analyse paysagère. Le référentiel paysager pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire de plusieurs communautés de communes autour de Langres a identifié plusieurs secteurs de vigilance, ainsi que des panoramas représentatifs des vues possibles depuis les remparts.

Le territoire d'implantation du parc éolien du Haut Vannier se situe toutefois en dehors du périmètre d'étude de ce référentiel. Il se situe également en dehors des zones identifiées comme présentant une contrainte paysagère forte vis-à-vis de l'implantation d'éoliennes. Les secteurs de vigilance les plus proches concernent principalement les franges des rivières de Haute-Marne et n'entretiennent pas de relation directe avec les remparts de Langres.

Figure 44 : Panorama Est depuis les remparts de Langres



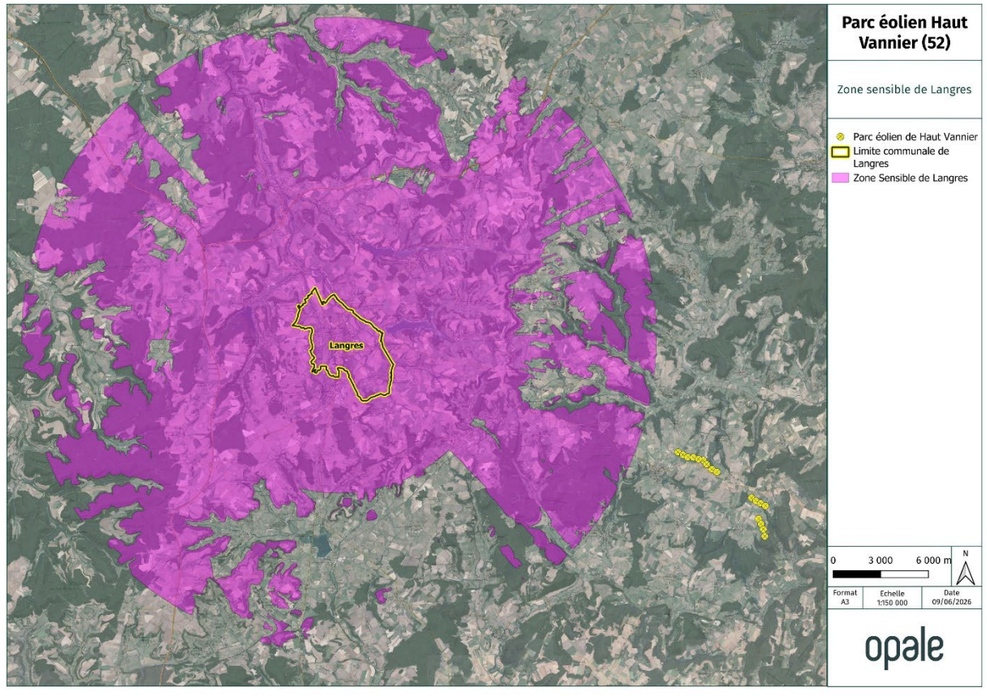


Figure 45 : Situation du parc éolien de Haut Vannier par rapport au zonage sensible de Langres

L'analyse du référentiel repose notamment sur trois panoramas représentatifs des vues depuis les remparts. Parmi eux, seul le panorama oriental offre une ouverture lointaine en direction du plateau de Fayl-Billot. Ce point de vue constitue donc le principal secteur à considérer pour apprécier les relations visuelles éventuelles avec le parc éolien du Haut Vannier.

Depuis ce panorama est, l'emprise du parc occupe un angle limité du champ visuel, de l'ordre de 12°. Le parc se situe à une distance importante, à environ 22 km des remparts de l'éolienne la plus proche. À cette distance, les éoliennes s'inscrivent dans un horizon très lointain et leur emprise apparente reste réduite dans le grand paysage.

Cette distance atténue fortement la perception potentielle du parc depuis les remparts. À titre indicatif, un obstacle de 182 m de haut situé à 20 km d'un observateur présente une hauteur apparente très faible dans le champ de vision, comparable à un objet d'environ 0,6 cm observé à bout de bras, soit à environ 70 cm de distance. Cette comparaison permet d'illustrer la faible prégnance visuelle attendue des éoliennes depuis les panoramas langrois.

Ainsi, les relations visuelles avec le parc éolien du Haut Vannier apparaissent très limitées. Les vues majeures depuis les remparts demeurent principalement structurées par le socle topographique de Langres, les vallons proches, les plateaux et les horizons du grand paysage. La présence du parc, lointaine et ponctuelle dans le champ visuel, n'est pas susceptible de modifier de manière significative la lecture patrimoniale ou paysagère du site.

Au regard de sa valeur patrimoniale, paysagère et touristique, le site patrimonial remarquable du paysage langrois présente un enjeu fort. Toutefois, compte tenu de l'éloignement du parc, de son faible angle d'occupation dans le champ visuel, de sa perception très lointaine et de l'absence de relation structurante avec les remparts, sa **sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier est jugée très faible**.

Site patrimonial remarquable de Champlitte

Le site patrimonial remarquable (SPR) de Champlitte concerne la ville patrimoniale de Champlitte, caractérisée par la présence d'un ensemble bâti ancien, de monuments historiques, d'édifices religieux, de demeures remarquables, d'anciens éléments défensifs et du château. Un projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine du SPR de Champlitte a fait l'objet d'une enquête publique en 2025.
L'intérêt du SPR repose sur la qualité de l'ensemble urbain et architectural, mais également sur les relations entre la ville, le château et le paysage environnant. Champlitte se lit comme une entité patrimoniale cohérente, dont la valeur ne réside pas seulement dans les monuments pris isolément, mais dans leur concentration, leur mise en relation et leur insertion dans le tissu urbain.

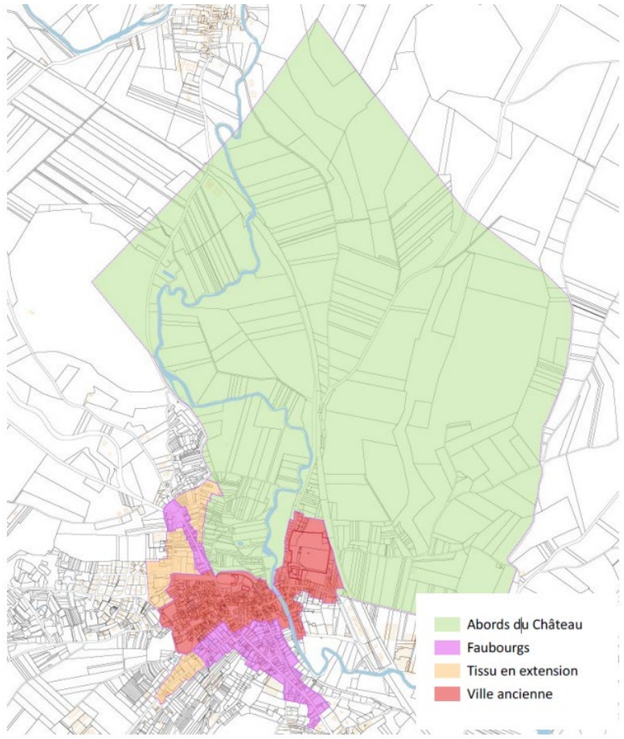


Figure 46 : Périmètre du site patrimonial remarquable de Champlitte (Source : règlement du SPR)

Sur le plan paysager, les perceptions du SPR sont principalement liées à la silhouette de la ville, aux vues vers le château, aux séquences urbaines anciennes, aux rues, aux places, aux fronts bâtis et aux perspectives internes. La majorité des vues demeure donc centrée sur le tissu urbain et sur les monuments qui le structurent.
Les relations visuelles avec le parc éolien du Haut Vannier apparaissent limitées. Comme évoqué dans l'analyse des monuments historiques de Champlitte, le parc se situe à plus de 18 km. La terrasse du château constitue le principal point de vigilance, dans la mesure où elle peut offrir des vues dominantes vers le paysage environnant. Toutefois, la distance, la topographie et la profondeur du paysage limitent fortement les possibilités de perception des éoliennes.

Photo 53 : Vue depuis l'esplanade du Chateau de Champlitte



Ainsi, le parc éolien n'entretient pas de relation visuelle structurante avec les principales perceptions patrimoniales de Champlitte. Les éventuelles vues lointaines depuis certains points dominants ne remettent pas en cause la lecture de la ville ancienne, du château ou de l'ensemble urbain protégé.
Au regard de sa concentration patrimoniale, de la qualité de son tissu bâti et de son rôle dans le paysage local, le site patrimonial remarquable de Champlitte présente un enjeu fort. Toutefois, compte tenu de l'éloignement du parc, de l'insertion de la majorité des perceptions dans le tissu urbain et de l'absence de covisibilité structurante, sa **sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier est jugée nulle**.

III.6.4.1 Conclusion sur les sites patrimoniaux remarquables

Les deux sites patrimoniaux remarquables recensés dans l'aire d'étude éloignée présentent des enjeux patrimoniaux et paysagers forts. Le SPR du paysage langrois constitue un ensemble territorial majeur, associant ville fortifiée, vallons, plateaux, coteaux et paysages d'approche. Le SPR de Champlitte correspond quant à lui à un ensemble urbain patrimonial dense, structuré autour du château, d'édifices protégés et d'un tissu ancien de grande qualité.

Toutefois, leur sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier apparaît très limitée. Cette faible sensibilité s'explique principalement par l'éloignement du parc, l'ampleur des champs visuels concernés, la topographie, ainsi que par le fait que les vues de référence de ces sites sont avant tout liées à leurs compositions urbaines, à leurs monuments et à leurs paysages proches.

Ainsi, malgré des **enjeux patrimoniaux forts**, les sites patrimoniaux remarquables du paysage langrois et de Champlitte présentent une **sensibilité très faible à nulle** vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier.

III.6.5 Contexte touristique

Le territoire d'étude présente une fréquentation touristique diffuse, principalement liée à la découverte du patrimoine rural, des paysages de plateau et de vallées, des itinéraires de randonnée, ainsi qu'aux savoir-faire locaux. Il ne s'agit pas d'un territoire marqué par une fréquentation touristique de masse, mais plutôt par un tourisme de proximité, patrimonial, artisanal et de nature.

III.6.5.1 A l'échelle de l'aire d'étude éloignée

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les principaux itinéraires de grande randonnée et de découverte sont relativement excentrés par rapport au parc éolien du Haut Vannier. Ils sont davantage présents à l'est et au sud-est du territoire d'étude, en lien avec les vallées, les bourgs patrimoniaux et les grands axes de randonnée régionaux.
Le **GR 7**, qui traverse une large partie du territoire national des Vosges aux Pyrénées, constitue un itinéraire de grande randonnée structurant. Dans le secteur élargi, il est connecté à d'autres itinéraires, notamment au **GR 145 – Via Francigena**, qui relie notamment Langres à Coublanc et dessert le secteur de Champlitte. Ces itinéraires s'inscrivent majoritairement dans des paysages de vallées, de coteaux ou de bourgs patrimoniaux, relativement éloignés du parc éolien du Haut Vannier. Les perceptions directes du parc depuis ces parcours restent donc limitées. Elles peuvent néanmoins exister ponctuellement depuis certains secteurs plus ouverts ou depuis des points hauts, mais la distance, le relief et les boisements atténuent fortement la prégnance visuelle des éoliennes.

Le territoire s'inscrit également dans un contexte touristique plus large, marqué par la présence de pôles reconnus à l'échelle départementale. **Langres**, ville fortifiée et cité perchée, constitue l'un des principaux sites patrimoniaux de Haute-Marne. Ses remparts, ses portes, ses tours, sa cathédrale et ses musées en font une destination touristique majeure du département. Les fortifications de Langres forment un ensemble patrimonial particulièrement reconnu, avec un chemin de ronde offrant des vues sur les paysages environnants. Toutefois, le parc éolien du Haut Vannier se situe à distance importante de la ville, et les sensibilités visuelles depuis les points de vue de Langres restent très faibles, comme cela a été précisé dans l'analyse patrimoniale.
Bourbonne-les-Bains constitue un autre pôle touristique important de l'aire d'étude éloignée, en lien avec son activité thermale. La station est notamment reconnue pour ses cures en rhumatologie et voies respiratoires, ainsi que pour son offre de bien-être. Son attractivité repose donc davantage sur le thermalisme, les équipements de séjour et le patrimoine urbain que sur des vues ouvertes en direction du plateau de Fayl-Billot. La distance, le relief et la configuration urbaine limitent fortement les relations visuelles avec le parc éolien du Haut Vannier.

- **Champlitte** constitue un pôle patrimonial et touristique notable. Le bourg est traversé par la Via Francigena et accueille le château de Champlitte, qui abrite le musée départemental des Arts et Traditions Populaires, labellisé « musée de France ». Le château, les monuments historiques et le site patrimonial remarquable ont déjà été pris en compte dans l'analyse patrimoniale. Les vues depuis le bourg restent toutefois limitées par le relief, le bâti et la végétation. Les relations visuelles avec le parc éolien du Haut Vannier sont donc très faibles à nulles depuis les principaux espaces de fréquentation touristique de Champlitte.

Photo 54 : Vue depuis la RD67 à proximité du château de Champlitte



Depuis la route traversant le bourg de Champlitte, à l'approche du château, un panorama sur le grand paysage offre des vues lointaines en direction du parc éolien du Haut Vannier. Toutefois, en raison de l'éloignement, du relief et de la faible prégnance des éoliennes dans l'horizon, le parc n'est pas perceptible de manière significative depuis les vues dégagées de Champlitte.
À l'intérieur du bourg, les vues sont principalement cadrées par le bâti, et les ouvertures visuelles vers le grand paysage restent rares. Les perceptions en direction du parc éolien sont donc très limitées, voire absentes depuis les principales séquences urbaines et patrimoniales de Champlitte.

- **Ray-sur-Saône** est également labellisée Cité de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté. Le village s'inscrit sur les rives de la Saône et est dominé par son château, classé au titre des monuments historiques. La commune présente un intérêt touristique lié à son patrimoine bâti, à son château et à son site de vallée. Elle n'a pas fait l'objet d'une analyse patrimoniale détaillée dans le cadre du présent volet, en raison de sa distance importante au parc, supérieure à 20 km, et de l'absence de relation visuelle significative avec le parc de Haut Vannier. Son identification dans le contexte touristique s'explique donc par son rôle dans l'offre patrimoniale de l'aire éloignée, mais sa sensibilité vis-à-vis du parc est jugée nulle.



Figure 47 : Vue aérienne du bourg de Ray-sur-Saône

L'éloignement, le relief et la végétation forment un masque visuel autour du château et empêchent toute perception en direction du parc éolien du Haut Vannier. Le bâti dense du bourg, notamment aux abords des monuments historiques et dans le centre ancien, limite également les vues dégagées vers le grand paysage. Aucune perception du parc éolien du Haut Vannier n'est donc possible depuis Ray-sur-Saône.

- **Jussey**, située aux portes de la Haute-Marne, est une ancienne place forte médiévale également labellisée Cité de Caractère. Le bourg est notamment reconnu pour son patrimoine urbain, ses fontaines et lavoirs, ainsi que pour sa fonction de polarité touristique locale en Haute-Saône. Plusieurs monuments historiques y sont recensés, mais ils n'ont pas été retenus dans l'analyse détaillée du patrimoine en raison de l'absence de visibilité théorique significative depuis le bourg et d'enjeu faibles et une sensibilité très faible vis-à-vis du parc éolien. Au regard de sa position et de son contexte urbain, Jussey présente une sensibilité touristique très faible vis-à-vis du parc du Haut Vannier.

Ainsi, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les principaux pôles touristiques présentent des enjeux patrimoniaux et touristiques parfois forts, mais des sensibilités visuelles globalement très faibles vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier. Les perceptions éventuelles restent lointaines, ponctuelles ou atténuées par le relief, le bâti et les boisements.

III.6.5.2 A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

À l'échelle locale, **Fayl-Billot** constitue le principal pôle touristique proche du parc éolien du Haut Vannier. La commune est reconnue comme la capitale de la vannerie et de l'osiériculture. Cette identité artisanale structure fortement l'image du territoire, notamment à travers la Maison de la Vannerie, les artisans vanniers, les ateliers de tressage et les circuits de découverte du bourg. La Maison de la Vannerie propose notamment des visites, des démonstrations et des ateliers autour des savoir-faire liés à l'osier.

Le circuit de découverte de Fayl-Billot permet d'aborder le petit patrimoine, les sites religieux, les ambiances villageoises et la vannerie. Il illustre une fréquentation touristique de proximité, davantage liée à la promenade, à la découverte artisanale et patrimoniale qu'à une fréquentation intensive. Ces parcours offrent une lecture sensible du territoire, associant patrimoine bâti, espaces agricoles, trames bocagères, vallon du Fayl et vues ponctuelles vers le plateau.

L'office de tourisme de Fayl-Billot constitue également un point d'information local, en lien avec la Communauté de communes des Savoir-Faire et les territoires voisins. Cette organisation confirme le rôle de Fayl-Billot comme porte d'entrée touristique de proximité, en lien avec les savoir-faire, les paysages ruraux et les patrimoines locaux.

Les activités de randonnée et de promenade participent également à la découverte du territoire rapproché. Elles concernent principalement les abords des bourgs, les chemins agricoles, les petites routes du plateau et les vallonnements proches. Les sensibilités touristiques se concentrent donc sur les lieux où la découverte du territoire s'appuie sur les vues, les ambiances villageoises, les silhouettes bâties ou la mise en scène du patrimoine local.

Peu de belvédères ou de tables d'orientation structurantes sont identifiés à proximité immédiate du parc éolien. Les points de vue relèvent davantage de situations locales : entrées de bourgs, rebords de plateau, routes ouvertes, chemins de promenade ou hauteurs ponctuelles. Le secteur de **Belmont**, notamment aux abords de la chapelle, peut constituer un point de vue local, mais il ne semble pas correspondre à un belvédère touristique majeur à l'échelle du territoire d'étude.

Photo 55 : Vue depuis la chapelle de Belmont offrant un panorama



Du point de vue paysager, les principales sensibilités touristiques de l'aire rapprochée concernent donc les abords de Fayl-Billot, les entrées de bourgs, les points hauts, les routes de découverte, les itinéraires de promenade et les sites patrimoniaux localement fréquentés. Dans ces secteurs, le parc éolien du Haut Vannier est déjà perceptible selon les situations. Il apparaît dans les vues ouvertes sur le plateau, ponctuellement en arrière-plan des silhouettes villageoises ou au cours de certaines séquences de déplacement.

Les perceptions les plus notables concernent les espaces de fréquentation locale situés à proximité du plateau de Fayl-Billot, notamment lorsque les vues s'ouvrent vers le parc. Elles restent cependant variables et souvent filtrées par le bâti, les haies, les vergers, les boisements et le relief. Les secteurs touristiques plus confidentiels, associés au petit patrimoine ou aux promenades de proximité, présentent donc des sensibilités faibles à modérées selon leur exposition visuelle.

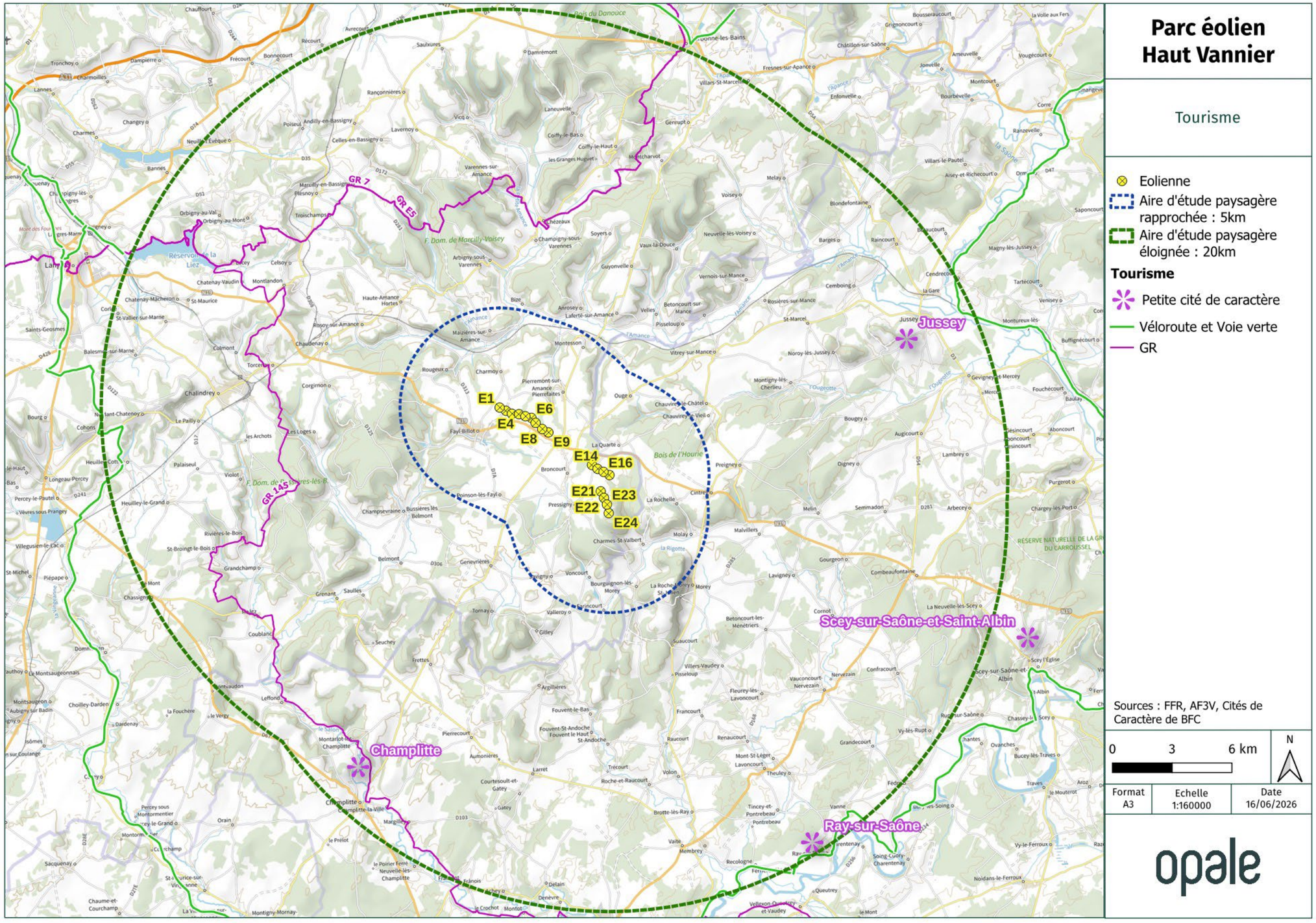


Figure 48 : Carte présentant les éléments de tourisme dans l'aire d'étude éloignée paysagère

III.6.6 Conclusions sur les enjeux du contexte patrimonial et touristique

L'analyse du contexte patrimonial met en évidence un territoire riche en éléments protégés, comprenant des monuments historiques, des sites classés et inscrits, ainsi que deux sites patrimoniaux remarquables. Ce patrimoine se compose à la fois d'édifices religieux, de châteaux, de vestiges archéologiques, d'éléments de petit patrimoine, de sites naturels ou pittoresques et d'ensembles urbains patrimoniaux. Il participe à l'identité paysagère du territoire d'étude et à la qualité des perceptions locales.

L'inventaire patrimonial a été conduit à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, afin d'identifier l'ensemble des éléments protégés susceptibles d'entretenir une relation visuelle ou paysagère avec le parc éolien du Haut Vannier. Une hiérarchisation a ensuite permis de distinguer les éléments nécessitant une analyse détaillée, en fonction de leur niveau de protection, de leur valeur patrimoniale ou touristique, de leur rôle dans le paysage, de leur distance au parc, de leur situation topographique, de leur visibilité potentielle et des possibilités de covisibilité.

L'analyse montre que la valeur patrimoniale d'un site ou d'un monument ne se traduit pas nécessairement par une sensibilité élevée vis-à-vis du parc éolien. Plusieurs éléments présentent un enjeu patrimonial fort, mais des relations visuelles faibles ou très limitées avec les éoliennes, en raison de leur implantation dans des vallons, au cœur du bâti, dans des espaces boisés, ou du fait de leur éloignement.

Les monuments historiques dont la perception est essentiellement rapprochée, tels que certaines croix, calvaires, chapelles ou éléments de petit patrimoine, présentent généralement une sensibilité nulle à très faible. Leur faible emprise visuelle, leur hauteur limitée et leur insertion dans des cimetières, des cœurs de bourg ou des espaces clos réduisent fortement les possibilités de covisibilité structurante avec le parc.
Les édifices ou ensembles patrimoniaux implantés dans un tissu urbain ou villageois dense présentent également des sensibilités limitées. Les fronts bâtis, les murs, les jardins, la végétation et la configuration des rues encadrent les vues et limitent les relations avec le grand paysage. C'est notamment le cas de plusieurs édifices situés dans les bourgs ou dans des villes patrimoniales comme Champlitte, Bourbonne-les-Bains ou certains secteurs de Varennes-sur-Amance.
Les monuments ou ensembles situés à proximité du parc, en rebord de plateau, en entrée de bourg ou dans des situations plus ouvertes : Fayl-Billot, Poinson-lès-Fayl, Maizières-sur-Amance, Varennes-sur-Amance, Ouge. Dans ces cas, des visibilités ou covisibilités ponctuelles peuvent exister depuis certains abords, axes de déplacement, hauteurs de village ou séquences d'approche.

Les sites classés et inscrits recensés dans l'aire d'étude éloignée présentent eux aussi des sensibilités globalement faibles à très faibles. La majorité d'entre eux s'inscrit dans des vallons, des contextes boisés, des sites de sources, de pertes karstiques ou des paysages fermés, où les perceptions sont principalement locales et rapprochées. Le Chêne de la Vierge à La Quarte constitue le principal point de vigilance en raison de sa proximité avec le parc et de son statut de site classé, mais son contexte routier et déjà fortement anthropisé limite la qualité et la durée des perceptions.

Les sites patrimoniaux remarquables du paysage langrois et de Champlitte présentent des enjeux patrimoniaux et paysagers forts. Toutefois, leur sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier demeure très faible, principalement en raison de l'éloignement du parc, de l'ampleur des champs visuels concernés et de l'absence de relation visuelle structurante avec les vues patrimoniales majeures.

Ainsi, à l'échelle de l'aire d'étude, le contexte patrimonial présente des **enjeux localement forts**, mais des **sensibilités globalement faibles à très faibles** vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier. Les sensibilités les plus marquées restent ponctuelles et localisées, principalement liées à des situations de covisibilité depuis des bourgs proches ou des points de vue ouverts.

Le contexte touristique du territoire présente des **enjeux globalement faibles** vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier.
À l'échelle éloignée, les principaux pôles touristiques et patrimoniaux, Langres, Bourbonne-les-Bains, Champlitte, Ray-sur-Saône et Jussey, présentent des enjeux touristiques reconnus, mais leur sensibilité au parc reste **très faible voire nulle**, en raison de l'éloignement, du relief, du bâti et des boisements. Les éventuelles perceptions du parc sont lointaines, ponctuelles ou peu structurantes.
À l'échelle rapprochée, les sensibilités se concentrent principalement autour de **Fayl-Billot**, des itinéraires de découverte locale, des entrées de bourgs, des routes ouvertes sur le plateau et des lieux de promenade. Dans ces secteurs, le parc éolien est déjà inscrit dans le paysage et peut être perçu de manière plus directe. Les sensibilités touristiques sont donc jugées **faibles à modérées localement**, sans remettre en cause la vocation touristique diffuse du territoire, principalement fondée sur les savoir-faire, le patrimoine rural et les paysages de proximité.

Dans le contexte particulier du présent dossier, le parc éolien étant déjà construit, l'analyse peut s'appuyer sur des perceptions réelles. Les observations de terrain, les cartes de zones d'influence visuelle et les photographies permettent ainsi de qualifier précisément les relations visuelles entre le parc et les éléments patrimoniaux. Cette approche confirme que les effets potentiels sur le patrimoine protégé sont majoritairement limités, ponctuels ou atténués par le relief, le bâti, la végétation, la distance et la configuration des sites.

III.7 Synthèse et conclusions sur les enjeux

Au regard des différentes analyses thématiques menées dans le cadre du volet paysager, le territoire d'étude présente des enjeux paysagers, patrimoniaux et de cadre de vie globalement **faibles à modérés**, avec quelques sensibilités localement plus marquées.

Le parc éolien du Haut Vannier s'inscrit sur le plateau de Fayl-Billot, dans un paysage agricole ouvert, large et relativement isolé, qui présente une configuration favorable à la lecture de l'éolien. Ce plateau offre des horizons dégagés et une échelle paysagère compatible avec la présence d'éoliennes. Il est toutefois structuré par plusieurs repères visuels naturels et anthropiques, tels que les boisements, les lignes de relief, les villages, les axes routiers, la RN 19, la RD 460 et la ligne électrique 225 kV. Ces éléments participent à la lecture du territoire et permettent d'apprécier les rapports d'échelle entre le parc et son environnement.
Le parc s'inscrit dans un secteur déjà marqué par des infrastructures et par la présence de l'éolien. Il constitue aujourd'hui une composante effective du paysage du plateau. Sa configuration en deux entités principales, l'une au nord-ouest et l'autre au sud-est, permet une lecture relativement structurée de l'ensemble, même si les perceptions varient fortement selon les points de vue, les effets de relief, la végétation et les fronts bâtis.

Les vallées de l'Amance et de l'Apance, ainsi que leurs contre-vallées, constituent les principaux secteurs de sensibilité paysagère. Elles entaillent le plateau de manière hétérogène et offrent localement des vues ouvertes vers les reliefs, les coteaux et le plateau de Fayl-Billot. Toutefois, leur configuration encaissée, la présence de boisements, de ripisylves, de haies et de coteaux arborés limite fréquemment les vues directes vers le parc éolien. Les perceptions depuis les fonds de vallées sont donc souvent ponctuelles, filtrées ou absentes, tandis que les vues les plus sensibles se concentrent depuis les points hauts, les rebords de

plateau et certains villages perchés, notamment Maizières-sur-Amance, Laferté-sur-Amance ou Varennes-sur-Amance.

Les lieux de vie proches présentent des sensibilités différenciées. Les villages et hameaux du plateau, tels que Broncourt, Pressigny, Fayl-Billot, Poinson-lès-Fayl, Pierremont-sur-Amance, Charmoy et La Quarte, sont les plus directement concernés par les perceptions du parc. Depuis les cœurs bâtis, les vues sont généralement limitées par l'urbanisation, les fronts bâtis, les jardins, les vergers, les haies et les boisements. Les perceptions y sont le plus souvent ponctuelles, cadrées, partielles ou filtrées.
Les sensibilités deviennent plus marquées depuis les entrées et sorties de bourgs, les franges bâties, les habitations isolées, les secteurs d'habitat récent et les axes ouverts sur le plateau. Broncourt constitue un secteur de vigilance particulier en raison de sa proximité avec le parc et de son organisation en village-rue. Les sensibilités y sont modérées aux entrées du hameau et depuis les vues ouvertes sur le plateau, mais faibles dans le cœur bâti. Des sensibilités modérées sont également retenues localement à Pressigny, Fayl-Billot, Pierremont-sur-Amance, Charmoy, Poinson-lès-Fayl et La Quarte, principalement depuis les franges ouvertes, les entrées de bourgs ou certains axes de déplacement.
Les axes structurants du territoire, en particulier la RN 19 et la RD 460, jouent un rôle important dans la perception dynamique du parc. Ces voies offrent des vues directes et parfois rapprochées sur les éoliennes, notamment lors des séquences de traversée du plateau. Elles participent fortement à l'image du territoire perçue par les habitants, les usagers quotidiens et les personnes de passage. Les sensibilités liées aux axes de déplacement sont donc jugées **modérées**, en particulier dans les séquences ouvertes et aux abords des entrées de bourgs.

Le contexte patrimonial du territoire est riche, avec de nombreux monuments historiques, plusieurs sites classés et inscrits, ainsi que deux sites patrimoniaux remarquables. Les enjeux patrimoniaux peuvent être localement forts, notamment pour les édifices protégés, les ensembles urbains anciens, les châteaux, les sites religieux, les vestiges archéologiques et les sites paysagers reconnus. Toutefois, la valeur patrimoniale d'un élément ne se traduit pas nécessairement par une sensibilité forte vis-à-vis du parc éolien.
La majorité des monuments et sites protégés est située au cœur de bourgs, dans des vallons, dans des espaces boisés ou à distance importante du parc. Les relations visuelles sont donc souvent limitées, voire absentes. Les sensibilités patrimoniales sont globalement **faibles à très faibles** à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Elles deviennent **modérées localement** lorsque des covisibilités sont observées depuis des entrées de bourgs, des hauteurs, des axes de déplacement ou des espaces ouverts, notamment à proximité de Fayl-Billot, Poinson-lès-Fayl, Maizières-sur-Amance, Varennes-sur-Amance, La Rochelle ou certains secteurs de la vallée de l'Amance.
Les sites classés et inscrits présentent également des sensibilités globalement limitées. La plupart s'inscrivent dans des paysages de vallons, de sources, de pertes karstiques ou de boisements, où les vues sont principalement internes et rapprochées. Le Chêne de la Vierge à La Quarte constitue un point de vigilance plus spécifique, en raison de sa proximité avec le parc et de son statut de site classé. Toutefois, son contexte routier et la présence d'éléments déjà anthropisés limitent la portée de cette sensibilité.
Les sites patrimoniaux remarquables du paysage langrois et de Champlitte présentent des enjeux patrimoniaux et paysagers forts. Leur sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier reste toutefois très faible, en raison de l'éloignement, de l'ampleur des champs visuels et de l'absence de relation visuelle structurante avec les vues patrimoniales majeures.

Les boisements, les ripisylves, les vergers, les haies bocagères et les masses forestières jouent un rôle déterminant dans la perception du parc. Ils structurent les horizons, accompagnent les franges villageoises, filtrent les vues et limitent les perceptions lointaines. Dans les secteurs les plus vallonnés ou boisés, ils contribuent à créer des paysages à coulisses, où les vues vers le parc sont rares, fragmentées et souvent ponctuelles.

La notion de respiration visuelle constitue également un enjeu important, notamment pour les lieux de vie proches. L'analyse montre que le parc est visible depuis plusieurs secteurs du plateau, mais qu'il ne génère pas une présence continue depuis les espaces habités. Les effets de masque liés au bâti, au relief, à la végétation et à la trame bocagère maintiennent des secteurs d'horizon non occupés par les éoliennes. Les sensibilités liées à l'encerclement ou à la saturation visuelle sont donc **modérées localement**, mais ne traduisent pas une fermeture généralisée des horizons depuis les bourgs étudiés.

En conclusion, le territoire présente des enjeux paysagers, patrimoniaux et de cadre de vie principalement faibles à modérés, avec des sensibilités plus marquées depuis certains lieux de vie proches, entrées de bourgs, axes de déplacement, points hauts et secteurs patrimoniaux ponctuellement exposés. Le parc éolien du Haut Vannier, déjà construit, constitue une composante visible du paysage actuel. Ses effets sont toutefois fortement modulés par la distance, la topographie, le bâti, les boisements et la trame bocagère. Les principales sensibilités à retenir concernent les franges ouvertes des bourgs proches, les perceptions dynamiques depuis la RN 19 et la RD 460, les covisibilités patrimoniales ponctuelles et le maintien de respirations visuelles autour des lieux de vie les plus exposés.

IV. Les impacts paysagers

IV.1 Principes d'analyse des impacts

Le parc éolien du Haut Vannier présente une situation particulière par rapport à un projet éolien en phase de conception. Les 17 éoliennes sont déjà construites et inscrites dans le paysage actuel. L'analyse des impacts paysagers et visuels ne repose donc pas uniquement sur une appréciation prospective d'un projet à venir, mais sur l'observation d'effets déjà perceptibles depuis le territoire d'étude.

Le parc éolien du Haut Vannier est composé de **17 éoliennes déjà construites**, implantées sur le plateau de Fayl-Billot, sur les communes de **Fayl-Billot, Pierremont-sur-Amance et Pressigny**. L'ensemble se répartit en deux entités principales : une entité nord, située en direction de Fayl-Billot et Pierremont-sur-Amance, et une entité sud, implantée sur le secteur de Pressigny. Cette organisation contribue à la lecture du parc dans le paysage, selon deux lignes d'éoliennes perceptibles depuis les secteurs ouverts du plateau. Dans le cadre du présent dossier, **la remise en exploitation ne modifie ni le nombre d'éoliennes, ni leur implantation, ni leur gabarit.**

Le plan d'implantation du parc éolien de Haut Vannier est illustré sur les cartes suivantes.



Figure 49 : Plan d'implantation du parc éolien de Haut Vannier - E1 à E9



Figure 50 : Plan d'implantation du parc éolien de Haut Vannier - E14 à E17 et E21 à E24

Cette configuration conduit à adapter la lecture habituelle du volet paysager. Dans le cadre de l'état initial, les sensibilités paysagères, patrimoniales et visuelles ont été appréciées en tenant compte de la présence effective du parc éolien. Les perceptions depuis les lieux de vie, les axes de déplacement, les éléments patrimoniaux et les points de vue du territoire correspondent donc déjà, aux effets visuels produits par les éoliennes en place.
Ainsi, les sensibilités identifiées dans l'état initial constituent une base directe pour l'analyse des impacts. Elles traduisent la manière dont le parc éolien s'inscrit aujourd'hui dans le paysage : emprise visuelle des machines, lisibilité des lignes d'éoliennes, rapports d'échelle avec les structures paysagères, effets de masque liés au relief, au bâti ou à la végétation, covisibilités éventuelles avec les éléments patrimoniaux, et perceptions depuis les espaces habités.

La présente partie relative aux impacts vise donc à qualifier ces effets observés au regard de la **remise en exploitation du parc éolien du Haut Vannier**. Il ne s'agit pas d'analyser l'introduction d'un nouvel objet dans un paysage non équipé, ni l'extension d'un parc existant, mais d'apprécier les incidences liées au maintien et à la reprise de fonctionnement d'un parc déjà construit.

L'analyse des impacts s'appuie sur plusieurs supports complémentaires : les prises de vue réalisées sur le terrain, les photographies d'état actuel, les cartes de visibilité, l'analyse des sensibilités menée dans l'état initial, ainsi que l'étude des relations visuelles entre le parc et les principales composantes du territoire. Ces outils permettent de qualifier les effets réels du parc depuis les lieux de vie, les axes de déplacement, les paysages de plateau et de vallées, les éléments patrimoniaux et les sites de perception reconnus.
Dans le cadre de la remise en exploitation du parc éolien du Haut Vannier, l'analyse des impacts ne porte pas sur une modification de l'implantation ou du gabarit des éoliennes, ceux-ci étant inchangés. Elle vise

plutôt à qualifier les effets liés au maintien d'un parc déjà construit et à la reprise de son fonctionnement dans le paysage actuel.
Les impacts sont donc appréciés au regard :

- de la **présence physique déjà effective** des éoliennes dans le paysage ;
- de la **reprise du mouvement des pales**, qui renforce ponctuellement la perception du parc par rapport à une situation d'arrêt ;
- de la **lisibilité actuelle de l'ensemble éolien**, notamment son organisation en deux entités principales ;
- de la **prégnance visuelle du parc** depuis les lieux de vie, les axes de déplacement et les points de vue sensibles ;
- du **maintien ou non des respirations visuelles** autour des bourgs et hameaux proches ;
- des **covisibilités déjà observables** avec certains éléments patrimoniaux, silhouettes villageoises ou points hauts ;
- des **effets cumulés existants** avec les autres parcs éoliens du territoire ;
- de la manière dont le parc, remis en exploitation, s'inscrit dans un paysage déjà marqué par sa présence.

Cette analyse tient compte du fait que la remise en exploitation ne modifie pas l'implantation, le nombre, le gabarit ou la disposition des éoliennes existantes. Les effets paysagers liés à la présence physique du parc sont donc déjà observables et intégrés au paysage actuel. **Les incidences liées à la remise en exploitation concernent principalement la réactivation fonctionnelle du parc, notamment la perception des éoliennes en mouvement et leur présence renouvelée dans les usages et les représentations du territoire.**

Dans ce contexte, **la remise en exploitation ne génère donc pas de nouveaux effets liés à la construction,** à l'implantation ou à l'extension du parc. Elle réactive en revanche la perception dynamique des éoliennes, notamment depuis les secteurs où les machines sont déjà visibles. **L'analyse des impacts vise ainsi à préciser si cette remise en fonctionnement renforce localement la perception du parc, ou si les effets restent comparables à ceux déjà observés dans l'état actuel du paysage.**

IV.2 Les cartes d'influence visuelle

Comme indiqué dans l'état initial, une première carte d'influence visuelle théorique du parc éolien a été établie afin de présenter, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les secteurs depuis lesquels le parc éolien du Haut Vannier est potentiellement perceptible dans le paysage. Cette carte a été réalisée en prenant en compte les **17 éoliennes** du parc.
L'emprise verticale apparente d'une éolienne s'atténue avec la distance. Le relief, les boisements, le bâti et les éléments végétaux interviennent également dans l'organisation des vues et dans la perception réelle du parc.

Les éoliennes présentent leur prégnance visuelle la plus importante dans un périmètre d'environ **2 à 3 km**. Au-delà de 3 km, leur emprise verticale apparente diminue nettement : elles sont perçues comme un objet de moins de **4 cm** de hauteur dans le champ visuel, correspondant aux secteurs représentés en vert foncé sur la carte. Au-delà d'environ **10 km**, les éoliennes sont perçues comme un objet de l'ordre de **1 cm** de hauteur, voire moins, dans les secteurs représentés en vert clair et bleu clair.
Ainsi, plus la distance augmente, plus les composantes du paysage — relief, boisements, bâti, haies et autres structures végétales — jouent un rôle déterminant dans la perception réelle du parc éolien.

IV.3 Impacts sur le grand paysage

Le parc éolien du Haut Vannier est déjà inscrit dans le paysage du plateau de Fayl-Billot. L'analyse des impacts sur le grand paysage ne porte donc pas sur l'introduction d'un nouvel élément vertical, mais sur les effets visuels actuellement observables et sur leur maintien dans le cadre de la remise en exploitation du parc.
À l'échelle du grand paysage, l'analyse des impacts se concentre principalement sur les unités paysagères les plus directement concernées par les perceptions du parc éolien du Haut Vannier. Le parc étant implanté sur le plateau de Fayl-Billot, les effets visuels les plus marqués concernent naturellement cette unité paysagère, ainsi que les paysages proches de l'**Amance-Apance**, qui entretiennent des relations visuelles avec le plateau par l'intermédiaire des vallées, des versants et des points hauts.
Les autres unités paysagères identifiées dans l'état initial présentent des sensibilités plus faibles vis-à-vis du parc. Leur éloignement, la présence du relief, des boisements, des vallées encaissées, des trames bocagères et des structures bâties limitent fortement les perceptions. Lorsque des vues sont possibles, elles restent généralement lointaines, ponctuelles, diffuses et peu prégnantes. Pour cette raison, l'analyse détaillée des impacts sur le grand paysage porte prioritairement sur le plateau de Fayl-Billot et sur l'unité de l'Amance-Apance, tandis que les autres unités sont abordées de manière synthétique au regard des effets de distance et de masque.

IV.3.1 Effets sur le plateau de Fayl-Billot

Le plateau de Fayl-Billot constitue le principal espace de perception du parc éolien du Haut Vannier, où il s'implante dans cette sous unités paysagère. Il s'agit d'un paysage agricole ouvert, aux horizons relativement amples, dans lequel les éoliennes trouvent un rapport d'échelle globalement cohérent avec la dimension du territoire.

Le parc est lisible dans le paysage selon deux entités principales : une entité nord, en direction de Fayl-Billot et Pierremont-sur-Amance, et une entité sud, implantée sur le secteur de Pressigny. Cette organisation en deux lignes contribue à structurer la perception du parc dans le paysage. Depuis les vues ouvertes du plateau, l'ensemble ne se présente pas comme une dispersion aléatoire de machines, mais comme deux séquences distinctes, associées aux lignes de force du plateau.

Cette lisibilité varie toutefois selon les points de vue. Depuis certains secteurs, les deux entités sont perçues simultanément et composent un ensemble éolien identifiable. Depuis d'autres points, le relief, le bâti, la végétation ou l'angle d'observation ne permettent de percevoir qu'une seule ligne, ou seulement une partie des éoliennes. Cette variation contribue à limiter l'effet de masse du parc dans certaines séquences, tout en renforçant sa présence depuis les secteurs les plus ouverts.

Les impacts visuels sont plus marqués dans les secteurs où les vues sont dégagées, notamment depuis les entrées de bourgs, les franges bâties, les espaces agricoles ouverts et les routes traversant le plateau. Dans ces situations, les éoliennes participent directement à la composition des horizons et constituent des repères verticaux perceptibles.

Toutefois, l'impact reste modulé par la présence de haies, de vergers, de boisements ponctuels et de fronts bâtis, qui fragmentent les vues et limitent les perceptions continues du parc. La remise en exploitation ne modifie pas cette organisation spatiale ni l'emprise physique des machines. Elle réactive principalement la perception dynamique des éoliennes par le mouvement des pales.

La remise en exploitation ne modifie ni l'implantation ni la structuration du parc. Elle réactive principalement la perception dynamique des deux lignes d'éoliennes, notamment depuis les secteurs où les machines sont déjà visibles. Le mouvement des pales peut renforcer ponctuellement leur lisibilité dans le champ visuel, sans modifier l'organisation paysagère de l'ensemble.

Ainsi, sur le plateau de Fayl-Billot, l'impact paysager du parc est jugé modéré, principalement depuis les vues ouvertes et les secteurs les plus proches, mais il reste intégré à un paysage déjà marqué par la présence effective de l'éolien.

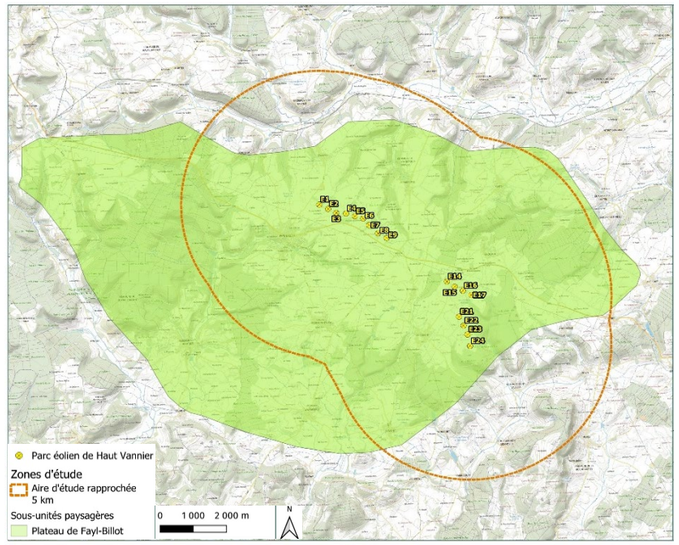
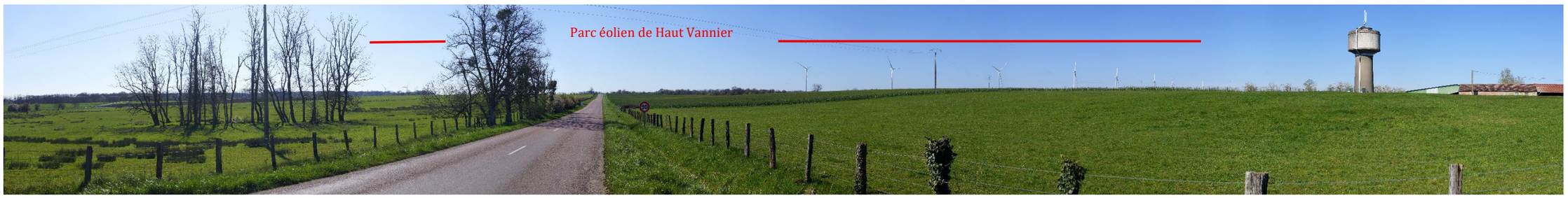


Figure 51 : Situation du parc éolien par rapport à l'unité paysagère du plateau de Fayl-Billot

Photo 56 : vue depuis la RD460 à l'entrée sud de Genevrières, au sud du Plateau de Fayl-Billot



Photo 57 : Vue depuis la sortie sud de Pierremont-sur-Amance, au nord du plateau de Fayl-Billot



IV.3.2 Effets sur les vallées de l'Amance et de l'Apance

Les vallées de l'Amance et de l'Apance constituent des secteurs de sensibilité paysagère plus marquée, en raison de leur relief, de leurs coteaux, de leurs vues en belvédère et de la présence de villages implantés en fond de vallon, sur versant ou en rebord de plateau.

Depuis les fonds de vallées, les perceptions du parc éolien du Haut Vannier sont généralement limitées. Le relief, les boisements de versants, les ripisylves et les structures bâties réduisent fortement les vues en direction du plateau. Dans ces situations, les éoliennes sont peu perceptibles, voire absentes du champ visuel.

Les impacts deviennent plus sensibles depuis les rebords de plateau, les points hauts et certains villages en situation dominante. Dans ces secteurs, le parc peut être perçu en arrière-plan du grand paysage, parfois en relation avec les lignes de relief ou les silhouettes villageoises. Ces perceptions restent néanmoins ponctuelles et dépendantes des ouvertures visuelles offertes par le relief, le bâti et la végétation.

La remise en exploitation du parc ne modifie pas ces relations visuelles. Elle maintient des effets déjà observables et réactive la perception du mouvement des pales lorsque les éoliennes sont visibles depuis ces secteurs.

Ainsi, l'impact sur les vallées de l'Amance et de l'Apance est jugé faible à modéré. Il reste faible depuis les fonds de vallées et les secteurs boisés, mais devient modéré localement depuis certains rebords, points hauts ou ouvertures visuelles en direction du plateau.

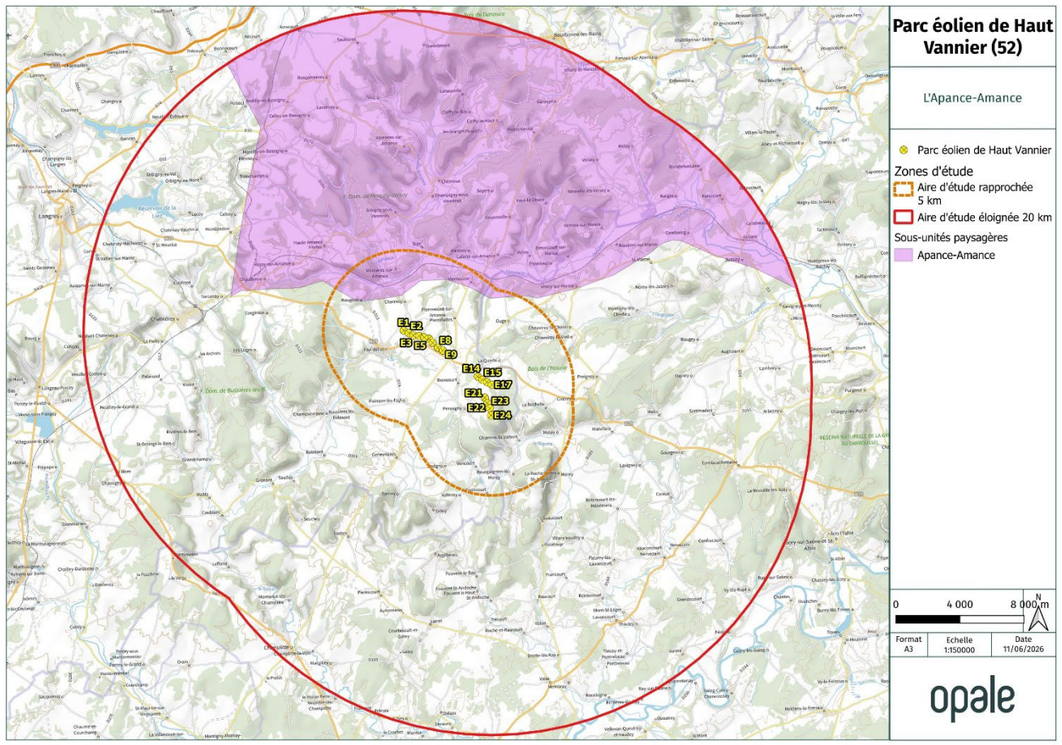
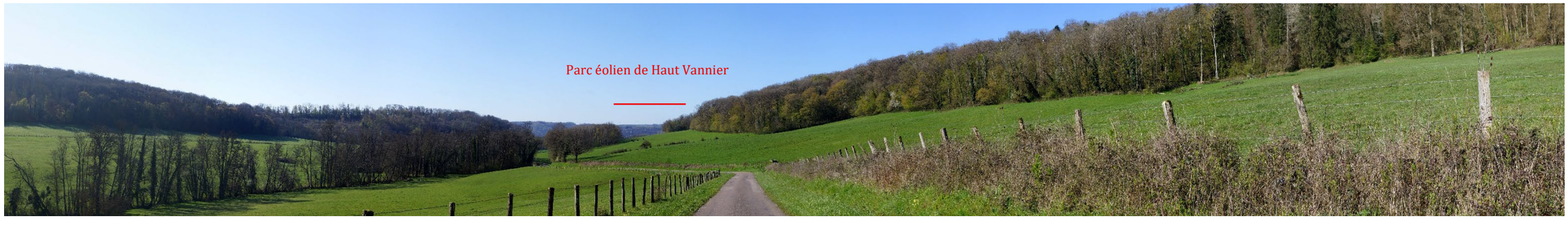


Figure 52 : Situation de l'unité de l'Apance-Amance vis-à-vis du parc éolien de Haut Vannier

Photo 59 : Au nord-ouest de l'Apance-Amance, au nord du bourg d'Andilly-en-Bassigny



Photo 58 : Depuis la RD270, depuis Vaux-la-Douce



IV.3.3 Effets sur les autres unités paysagères et rôle de la trame végétale

Les autres unités paysagères identifiées dans l'état initial sont plus éloignées du parc éolien du Haut Vannier et entretiennent des relations visuelles plus limitées avec le plateau de Fayl-Billot. Les effets y sont fortement atténués par la distance, par la succession des reliefs, par les vallées et par la présence importante de boisements et de structures bocagères.

Dans ces unités, les perceptions du parc sont généralement ponctuelles, diffuses et très lointaines. Elles concernent principalement quelques espaces ouverts, points hauts ou horizons dégagés, où les éoliennes peuvent apparaître comme des éléments de fond de paysage. Leur prégnance visuelle reste toutefois faible, en raison de l'éloignement et de la concurrence visuelle avec les autres composantes du paysage.

La trame végétale joue ici un rôle déterminant. Les boisements, les ripisylves, les haies bocagères, les vergers et les alignements arborés contribuent à fragmenter les vues et à limiter les perceptions continues vers le parc. Dans les paysages vallonnés ou boisés, ces éléments créent des séquences visuelles resserrées, parfois qualifiées de paysages à coulisses, où les vues lointaines vers le plateau sont rares et souvent filtrées.

Les vallées participent également à cette atténuation. Leur configuration encaissée, associée aux boisements de versants et aux ripisylves, limite les relations visuelles directes avec le parc. Les vues éventuelles se concentrent donc sur des secteurs ponctuels, généralement situés en hauteur ou en ouverture vers le plateau.

La remise en exploitation du parc ne modifie pas ces conditions de perception. Depuis ces unités plus éloignées, la reprise du mouvement des pales reste très peu perceptible, voire imperceptible lorsque les éoliennes sont éloignées, partiellement masquées ou réduites à des éléments de fond d'horizon.

Ainsi, les impacts sur les autres unités paysagères sont jugés **très faibles à nulle**. Ils restent ponctuels, diffus et fortement atténués par la distance, le relief et les masques végétaux.

IV.3.4 Synthèse des impacts sur le grand paysage

À l'échelle du grand paysage, les impacts du parc éolien du Haut Vannier se concentrent principalement sur le plateau de Fayl-Billot, où les éoliennes sont les plus lisibles et les plus présentes dans les vues ouvertes. L'organisation du parc en deux entités principales contribue à structurer sa perception et limite l'effet d'une dispersion aléatoire des machines.

La lisibilité du parc en deux entités principales constitue un élément important de son insertion paysagère. Cette organisation permet d'éviter une lecture totalement dispersée de l'ensemble et offre une structuration perceptible depuis les secteurs ouverts du plateau. Toutefois, selon les points de vue, les deux entités peuvent être perçues simultanément, séparément ou partiellement, ce qui modifie la prégnance du parc dans le paysage.

Les rebords de plateau forment les secteurs de transition les plus sensibles, en raison de leurs relations visuelles avec les vallées de l'Amance et de l'Apance, les coteaux, les silhouettes villageoises et certains points hauts. Les impacts y sont plus marqués lorsque les vues sont ouvertes vers le plateau et le parc éolien, mais ils restent ponctuels et dépendants des masques topographiques, bâtis et végétaux.

Les impacts sont plus nuancés dans l'unité paysagère de l'Amance-Apance. Les fonds de vallées, les secteurs boisés et les paysages à coulisses limitent fortement les perceptions, tandis que certains points hauts, versants ou entrées de bourgs offrent des vues plus ouvertes vers le parc. Les sensibilités y restent donc localisées.

Dans les autres unités paysagères, les effets sont faibles à très faibles. Les perceptions y sont lointaines, ponctuelles et souvent diffuses, fortement atténuées par la distance, le relief, les boisements et la trame bocagère.

La remise en exploitation ne génère pas de nouvelle emprise paysagère, le parc étant déjà construit. Elle maintient les effets visuels existants et réactive principalement la perception dynamique des éoliennes par le mouvement des pales.

Ainsi, l'impact du parc éolien du Haut Vannier sur le grand paysage est jugé **globalement faible à modéré**, avec des effets **modérés depuis les vues ouvertes du plateau, les rebords de plateau et certains points hauts**, et des effets **faibles à très faibles dans les fonds de vallées, les secteurs boisés et les espaces plus fermés**.

IV.4 Impacts depuis les axes de déplacement

Les axes de déplacement constituent des supports importants de perception du parc éolien du Haut Vannier. Ils participent à la découverte du territoire, à la lecture des paysages traversés et à l'image quotidienne du plateau de Fayl-Billot pour les habitants, les usagers locaux et les personnes de passage.
Le parc étant déjà construit, les perceptions depuis les axes routiers sont effectives. L'analyse porte donc sur les effets visuels observés lors des déplacements, en tenant compte de la distance, de l'orientation des routes, de l'ouverture des vues, des masques végétaux ou bâtis, ainsi que de la lisibilité du parc dans les séquences de parcours.
Les impacts sont principalement liés à la **RN 19**, à la **RD 460** et aux routes communales du plateau. Ces axes traversent ou longent les secteurs les plus ouverts du territoire et offrent des vues plus ou moins directes vers les deux entités du parc éolien.

IV.4.1 La RN 19

La **RN 19** constitue l'axe de déplacement le plus structurant du secteur. Elle traverse le plateau de Fayl-Billot selon un axe est-ouest et longe plusieurs séquences ouvertes en relation directe avec le parc éolien du Haut Vannier. Elle joue donc un rôle important dans la perception dynamique du parc.
Depuis cet axe, les éoliennes sont régulièrement perceptibles dans les séquences ouvertes du plateau, notamment entre Fayl-Billot et La Quarte. Les vues sont souvent dégagées et permettent une lecture directe du parc, à courte ou moyenne distance. Dans ces situations, les éoliennes participent à la composition des horizons et constituent des repères visuels dans le paysage traversé.
La perception varie toutefois selon les séquences et selon le sens de déplacement. Dans la traversée de Fayl-Billot, le tracé sinueux de la RN 19, le bâti, les activités en bord de voie et la végétation limitent les perspectives lointaines. Les vues vers le parc y sont plus cadrées, ponctuelles ou interrompues. En sortie est du bourg, les perceptions s'ouvrent davantage vers le plateau et les éoliennes implantées sur la commune deviennent plus lisibles dans le champ visuel.
En direction de La Quarte, les vues restent plus ouvertes, mais elles ne donnent pas toujours à voir l'ensemble du parc. Avant l'entrée dans La Quarte, les perceptions concernent principalement les éoliennes du secteur de Pressigny, qui émergent en arrière-plan des boisements, notamment du Grand Bois. À l'inverse, en entrée de Fayl-Billot, les vues se concentrent davantage sur les éoliennes implantées sur la commune de Fayl-Billot.
La remise en exploitation du parc ne modifie pas la présence physique des éoliennes depuis la RN 19. Elle réactive toutefois leur perception dynamique par le mouvement des pales, particulièrement visible dans les séquences les plus dégagées. Les vues restent néanmoins dynamiques, liées au déplacement, et ponctuelles selon les orientations de la route, les masques boisés, le bâti et la position de l'observateur.
Ainsi, l'impact depuis la RN 19 est jugé **modéré sur la séquence comprise entre Fayl-Billot et La Quarte**, où les vues sont les plus ouvertes et les plus régulières. Il est jugé **faible sur les autres séquences**, où le parc n'apparaît que ponctuellement ou partiellement dans le paysage.

Photo 60 : Vue à l'entrée ouest de Fayl-Billot sur la RN19



IV.4.2 La RD 460

La **RD 460** constitue un autre axe important de lecture du territoire. Elle relie plusieurs bourgs proches du parc et traverse des paysages alternants entre séquences bâties, franges bocagères, espaces agricoles ouverts et secteurs plus vallonnés.
Depuis la RD 460, les perceptions du parc éolien du Haut Vannier sont plus variables que depuis la RN 19. Elles dépendent fortement de l'orientation de la route, du relief, des boisements et des traversées de bourgs. Certaines séquences offrent des vues ouvertes vers le parc, notamment à proximité de Poinson-lès-Fayl, de Pierremont-sur-Amance ou dans les secteurs dégagés du plateau. Les éoliennes y sont visibles en arrière-plan ou latéralement, selon la position de l'observateur.
Dans les traversées de bourgs, les vues sont plus limitées par le bâti, les jardins, les haies et les fronts villageois. Les perceptions deviennent alors ponctuelles, cadrées par les perspectives de rue ou filtrées par la végétation. La RD 460 présente donc une alternance de séquences ouvertes et fermées, qui limite l'effet de continuité visuelle du parc.
Depuis certains points de vue associés à la RD 460, la configuration actuelle du parc évite des effets de cadrage ou d'encadrement visuel plus marqués.
La remise en exploitation réactive la perception du mouvement des pales dans les séquences où les éoliennes sont visibles. Toutefois, l'impact reste modulé par la diversité des situations traversées et par les nombreux effets de masque. L'impact depuis la RD 460 est jugé **faible à modéré**, avec des effets plus marqués dans les secteurs ouverts et plus limités dans les traversées bâties ou bocagères.

Photo 61 : Vue depuis la RD460 en direction du parc éolien de Haut Vannier au nord de Laferté-sur-Amance



IV.4.3 Les routes communales du plateau

Les routes communales du plateau assurent les liaisons entre les bourgs, les hameaux, les exploitations agricoles et les espaces cultivés. Elles constituent des supports de perception locale du parc éolien, principalement pour les habitants, les usagers agricoles et les déplacements de proximité.
Ces routes offrent des perceptions très variables. Dans les secteurs ouverts du plateau, les vues vers le parc sont directes et parfois rapprochées. Les éoliennes peuvent alors occuper une place importante dans le champ visuel et accompagner les déplacements sur plusieurs séquences. C'est notamment le cas des routes d'accès à Broncourt, Pressigny, Charmoy, Pierremont-sur-Amance et certaines habitations isolées.
À l'inverse, lorsque ces routes traversent des secteurs bocagers, longent des boisements ou pénètrent dans les bourgs, les vues sont rapidement filtrées ou interrompues. Les haies, vergers, arbres isolés, talus et fronts bâtis créent des alternances d'ouvertures et de masques, qui fragmentent la perception du parc.
Les routes communales présentent donc une relation plus intime et plus proche avec le parc que les grands axes. Les perceptions peuvent être plus marquées localement, en particulier à proximité des éoliennes ou dans les séquences ouvertes du plateau. Elles restent toutefois fortement dépendantes de la structure bocagère et de la topographie locale.
La remise en exploitation renforce ponctuellement la perception du parc par le mouvement des pales, notamment dans les secteurs les plus proches. L'impact depuis les routes communales du plateau est jugé **modéré localement**, mais **faible** à l'échelle globale, en raison de la discontinuité des perceptions.

Photo 62 : Sur la RD44 au nord de Ouge



IV.4.4 Synthèse des impacts depuis les axes de déplacement

Les impacts depuis les axes de déplacement sont principalement liés aux séquences ouvertes du plateau de Fayl-Billot. La RN 19 constitue l'axe le plus sensible, en raison de son rôle structurant, de sa fréquentation et des vues directes qu'elle offre sur le parc, notamment en sortie est de Fayl-Billot et vers La Quarte.
La RD 460 présente des perceptions plus contrastées, alternant entre vues ouvertes, traversées de bourgs et séquences filtrées par la végétation ou le relief. Les impacts y sont donc plus localisés.
Les routes communales du plateau offrent les perceptions les plus proches et parfois les plus directes, mais elles concernent des usages plus locaux et des séquences de déplacement plus ponctuelles. Les effets y sont fortement modulés par le bocage, les boisements et les fronts bâtis.
Ainsi, les impacts depuis les axes de déplacement sont jugés **modérés à faible depuis la RN 19** et **la RD 460**, et **modéré localement**, mais **faible** à l'échelle globale **depuis les routes communales du plateau**.
La remise en exploitation ne crée pas de nouvelles vues, mais réactive la perception dynamique du parc dans les séquences où les éoliennes sont déjà visibles.

IV.5 Impacts sur le patrimoine protégé et le tourisme

L'analyse des impacts sur le patrimoine protégé et le tourisme s'appuie sur les sensibilités identifiées dans l'état initial. Le parc éolien du Haut Vannier étant déjà construit, les effets visuels sur les monuments historiques, les sites protégés, les sites patrimoniaux remarquables et les lieux de fréquentation touristique sont aujourd'hui observables. L'analyse porte donc sur les relations visuelles effectives entre le parc et les éléments patrimoniaux ou touristiques du territoire, ainsi que sur les effets liés à la remise en exploitation des éoliennes.
La remise en exploitation ne modifie ni l'implantation, ni le nombre, ni le gabarit des éoliennes. Les impacts sur le patrimoine protégé concernent donc principalement la perception du parc dans les vues patrimoniales existantes, les éventuelles covisibilités, la prégnance visuelle des éoliennes dans les séquences de découverte et la reprise du mouvement des pales lorsque celles-ci sont visibles.

IV.5.1 Impacts sur le patrimoine proche

Le patrimoine proche comprend les monuments historiques situés dans l'aire d'étude rapprochée ou à proximité immédiate du parc, ainsi que le site classé du Chêne de la Vierge à La Quarte. Ces éléments présentent les sensibilités les plus directement liées à la présence du parc éolien, en raison de leur proximité relative avec les éoliennes et de leur insertion dans les paysages du plateau de Fayl-Billot ou de ses franges.

Les monuments historiques proches sont majoritairement implantés dans les cœurs de bourgs ou dans des secteurs encadrés par le bâti, le relief et la végétation. Dans ces situations, les vues directes vers le parc restent généralement limitées. Les fronts bâtis, les murs, les jardins, les haies, les vergers et les boisements jouent un rôle de masque ou de filtre visuel, réduisant la prégnance des éoliennes depuis les abords immédiats des édifices.

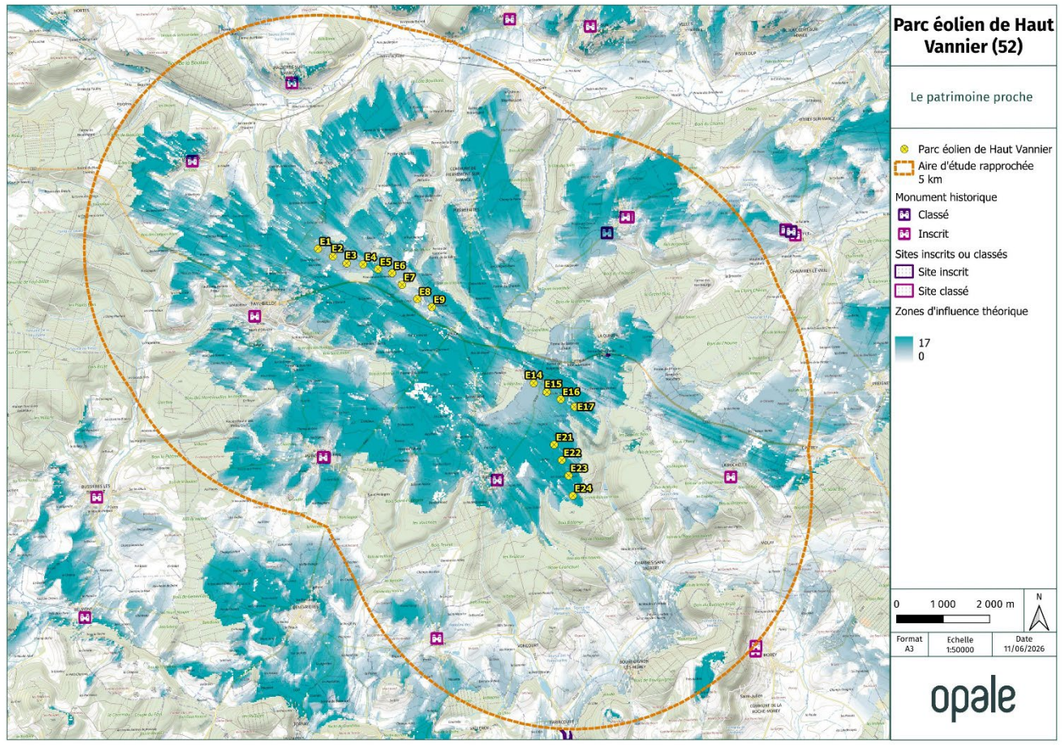


Figure 53 : Recensement du patrimoine dans l'aire d'étude recensé et les zones d'influence visuelle théorique du parc éolien

Les impacts sont nuls pour les monuments dont la perception est essentiellement rapprochée ou urbaine, notamment lorsque l'édifice est inséré dans un tissu bâti dense ou dans un espace fermé. C'est le cas de plusieurs édifices religieux ou éléments de petit patrimoine, pour lesquels les covisibilités avec le parc restent ponctuelles, partielles ou absentes depuis les abords immédiats. On retrouve dans ce cas de figure les croix inscrites dans les bourgs de Rougeux et Savigny, ainsi que celles dans le bourg de Poinson-lès-Fayl.

Des impacts plus sensibles, mais localisés, concernent certains monuments ou secteurs patrimoniaux proches situés en frange de bourg, en entrée de village ou dans des situations plus ouvertes. Les covisibilités peuvent alors apparaître depuis certains axes ou points de vue, notamment lorsque le parc éolien se perçoit en arrière-plan d'une silhouette villageoise, d'un clocher ou d'un élément de petit patrimoine. Ces situations restent toutefois dépendantes de l'orientation des vues, des masques bâtis et végétaux, ainsi que de la distance.

L'ancienne église de Fayl-Billot, bien que proche du parc, s'inscrit dans un contexte bâti et topographique relativement confiné. Les vues depuis ses abords immédiats restent limitées par le relief, le bâti et la végétation. Les impacts sont donc très faibles depuis le monument lui-même, même si certaines perceptions du parc peuvent exister depuis les franges du bourg ou les axes ouverts à proximité.

À Poinson-lès-Fayl et Pressigny, les éléments patrimoniaux sont insérés dans des bourgs où les vues sont principalement cadrées par les rues et les fronts bâtis. Les perceptions du parc sont partiellement possibles depuis certaines ouvertures ou entrées de bourg, mais elles restent généralement partielles et ponctuelles. Depuis le cœur du village de Poinson-lès-Fayl, les éoliennes visibles sont plus éloignées et se détachent faiblement dans le paysage. Les impacts sont donc faibles selon les secteurs de perception.

L'église de Maizières-sur-Amance présente une sensibilité liée à sa position en rebord de plateau et à la relation du village avec la vallée de l'Amance. Seule une statue en haut du relief est partiellement inscrite. Depuis la rue de la gare ou de ses abords, des vues en direction du parc éolien sont identifiées. Depuis les abords de Maizières-sur-Amance, la vue en belvédère sur la vallée de l'Amance permet une perception du parc en arrière-plan du versant opposé. La configuration du parc éolien regroupé et moins étendu libère certains intervalles visuels et atténue les effets de front continu. L'impact est donc jugé faible à modéré, avec des sensibilités plus marquées depuis les points de vue ouverts et depuis les abords immédiats de l'édifice.

Les monuments historiques d'Ouge, notamment l'église, la croix et le château, s'inscrivent dans un contexte villageois relativement cadré. Les vues depuis le cœur du bourg sont limitées par le bâti et la végétation. Les perceptions en direction du parc éolien restent ponctuelles et concernent principalement les ouvertures en frange de village ou certaines séquences d'accès. L'impact est donc jugé faible pour la croix qui peut présenter des effets de covisibilité à très faible pour le château et l'église où aucun effet de covisibilité n'est observé les concernant.

Le château de La Rochelle constitue un élément patrimonial à prendre en compte en raison de sa valeur historique et de sa situation dans un vallon boisé. Son environnement immédiat est marqué par le relief, les boisements et la configuration resserrée du site, qui limitent fortement les vues vers le parc éolien. L'impact est donc jugé très faible, voire nulle très localement selon les ouvertures visuelles.

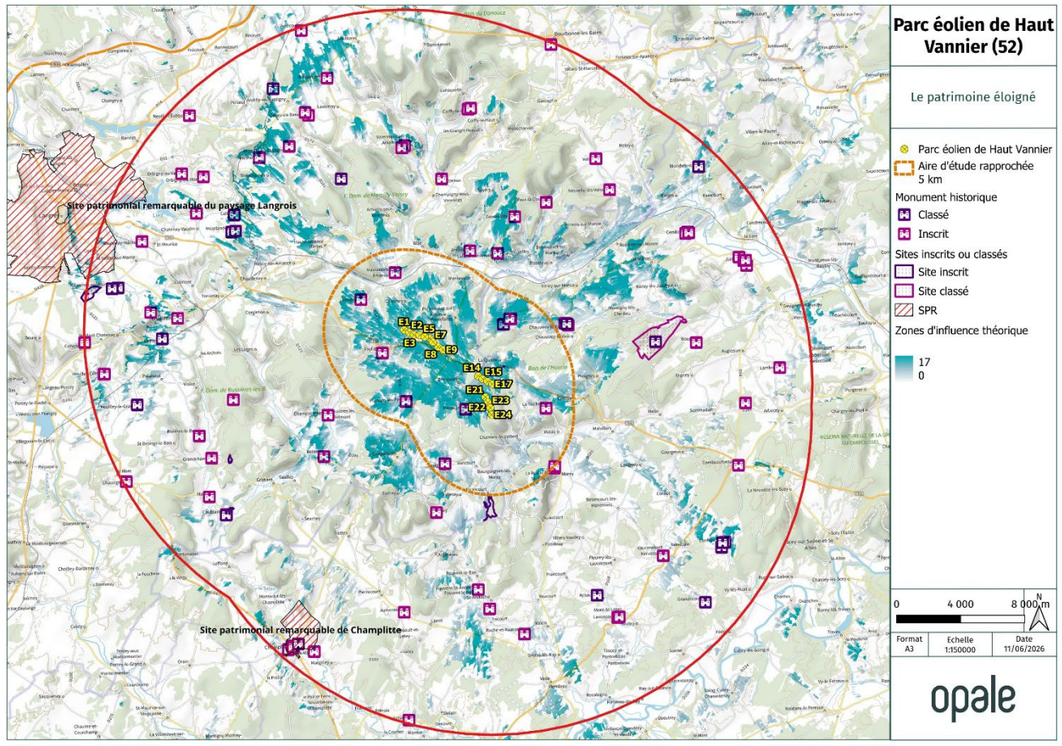
Le site classé du Chêne de la Vierge à La Quarte constitue un point de vigilance spécifique. Sa proximité avec le parc éolien et son statut de protection conduisent à porter une attention particulière aux perceptions depuis ses abords. Le contexte routier, la présence de boisements, de haies et d'éléments déjà anthropisés limitent toutefois la portée de ces perceptions. Les impacts sont donc jugés faibles à modérés localement, en fonction des ouvertures visuelles vers le parc.

Ainsi, pour le patrimoine proche, les impacts sont globalement faibles à l'exception de l'église de Maizières-sur-Amance et pour le chêne classé où les impacts sont localement jugés modérés. Ils restent très faibles depuis les abords immédiats de la plupart des monuments protégés.

IV.5.2 Impacts sur le patrimoine éloigné

Le patrimoine éloigné comprend les monuments historiques, les sites classés et inscrits, ainsi que les sites patrimoniaux remarquables situés dans l'aire d'étude éloignée. Ces éléments peuvent présenter des enjeux patrimoniaux forts, mais leur sensibilité vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier reste généralement limitée par la distance, le relief, le bâti et la végétation.
Les monuments historiques éloignés sont nombreux et variés : châteaux, églises, abbayes, sites archéologiques, éléments de petit patrimoine ou ensembles urbains. Pour la majorité d'entre eux, les relations visuelles avec le parc sont très limitées. Les édifices sont souvent implantés dans des vallons, au cœur de bourgs, dans des parcs boisés ou dans des tissus urbains qui limitent les vues vers le grand paysage.

Dans ces conditions, la présence du parc éolien ne modifie pas de manière significative la perception patrimoniale des monuments éloignés. Lorsque les éoliennes sont théoriquement visibles, elles apparaissent le plus souvent à grande distance, comme des éléments de fond d'horizon, avec une prégnance faible. La remise en exploitation du parc peut réactiver la perception du mouvement des pales, mais cet effet reste très atténué à ces distances.



Les monuments historiques situés dans l'aire d'étude éloignée présentent, pour la grande majorité d'entre eux, des impacts **très faibles à nuls** vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier. Cette situation s'explique principalement par la distance au parc, par l'insertion de nombreux édifices au cœur des bourgs, ainsi que par le rôle de masque joué par le relief, le bâti, les boisements et la végétation.
Les édifices éloignés sont souvent perçus dans des contextes patrimoniaux rapprochés, urbains ou villageois, où les vues vers le grand paysage restent limitées. Les châteaux, églises, croix, chapelles, vestiges archéologiques ou ensembles bâtis protégés s'inscrivent fréquemment dans des vallons, des tissus bâtis denses, des parcs boisés ou des espaces arborés. Dans ces configurations, le parc éolien n'intervient pas dans la perception principale du monument et ne modifie pas la lecture patrimoniale des sites.

Lorsque des visibilités théoriques existent, elles restent le plus souvent lointaines, partielles et peu prégnantes. Les éoliennes peuvent ponctuellement apparaître en fond d'horizon depuis certains points ouverts, mais leur perception demeure atténuée par l'éloignement, les variations du relief et la trame végétale. La remise en exploitation du parc réactive le mouvement des pales, mais cet effet reste très limité à ces distances et ne génère pas d'incidence significative sur les monuments concernés.
Les impacts sont donc jugés **très faibles à nuls** pour la majorité des monuments historiques éloignés, notamment ceux situés dans les secteurs de Langres, Champlitte, Bourbonne-les-Bains, Andilly-en-Bassigny, Cherlieu, Blondefontaine, Laferté-sur-Amance, Marcilly-en-Bassigny ou Chauvirey-le-Châtel, où les relations visuelles avec le parc sont absentes, très lointaines ou fortement filtrées.

Une attention particulière est toutefois portée aux monuments de **Varennes-sur-Amance**, et notamment à l'église Saint-Gengoulf et à la chapelle Saint-Gengoulf. Bien que situés à distance du parc, ces édifices s'inscrivent dans un bourg implanté en position dominante, sur un promontoire en relation avec les vallées de la Petite Amance et du ruisseau du Pressoir. Depuis les abords immédiats des monuments, les vues restent limitées par le bâti et la végétation. En revanche, certaines covisibilités sont observées depuis les hauteurs du bourg, notamment depuis la RD 269 et la rue Saint-Jeangon. Dans ces secteurs ouverts, le parc éolien du Haut Vannier peut être perçu en arrière-plan du paysage.
Ainsi, pour Varennes-sur-Amance, les impacts restent **faibles depuis les abords immédiats des monuments**, mais deviennent **modérés localement** depuis les hauteurs du bourg et les secteurs de covisibilité. Cette situation constitue l'une des principales exceptions au niveau d'impact très faible à nul généralement retenu pour le patrimoine éloigné.

Les sites classés et inscrits de l'aire éloignée présentent également des impacts limités. La plupart concernent des sites de sources, de pertes karstiques, de vallons, de boisements ou d'ensembles paysagers fermés, où les vues sont principalement internes au site ou orientées vers un environnement proche. Les relations visuelles avec le parc éolien du Haut Vannier sont donc faibles, voire absentes.

Les sites patrimoniaux remarquables du paysage langrois et de Champlitte présentent des enjeux patrimoniaux et paysagers forts. Toutefois, leur éloignement, l'ampleur des champs visuels et la configuration des vues limitent fortement la perception du parc. Depuis Langres, les éventuelles vues vers le plateau de Fayl-Billot sont très lointaines et le parc ne constitue pas un élément structurant du panorama. Depuis Champlitte, les vues sont largement cadrées par le relief, le bâti et la végétation, le parc n'est pas perceptible de manière significative depuis les principales séquences urbaines et patrimoniales.

Ainsi, malgré des enjeux patrimoniaux parfois élevés, les impacts sur le patrimoine éloigné sont jugés faibles à très faibles majoritairement. Les éventuelles perceptions du parc sont ponctuelles, lointaines, diffuses et peu prégnantes.

IV.5.3 Covisibilités ponctuelles avec le patrimoine

Les situations de covisibilité constituent le principal point de vigilance de l'analyse patrimoniale. Elles correspondent aux cas où le parc éolien du Haut Vannier et un élément patrimonial peuvent être perçus dans un même champ visuel ou dans une même séquence de perception.
Ces covisibilités sont principalement observées depuis les entrées de bourgs, les franges bâties, les routes en situation ouverte, les hauteurs de village ou certains points de vue sur le grand paysage. Elles concernent plus rarement les abords immédiats des monuments, souvent protégés par le bâti, la végétation ou le relief.
Les covisibilités les plus sensibles sont celles où les éoliennes apparaissent en arrière-plan d'une silhouette villageoise, d'un clocher, d'un château ou d'un élément patrimonial reconnu. Dans ces situations, l'impact dépend de la distance, de la part du parc visible, de la prégnance des éoliennes, du rôle paysager du monument et de la qualité du point de vue.
À l'échelle du territoire étudié, ces covisibilités restent ponctuelles et localisées. Elles ne concernent pas l'ensemble des monuments historiques recensés, mais quelques secteurs plus ouverts, notamment autour de Fayl-Billot, Poinson-lès-Fayl, Pressigny, Varennes-sur-Amance, Maizières-sur-Amance ou La Rochelle.
Le parc peut alors être visible en arrière-plan du paysage, sans nécessairement altérer la compréhension ou la valeur patrimoniale de l'édifice.
La remise en exploitation du parc renforce ponctuellement la perception de ces covisibilités par le mouvement des pales lorsque les éoliennes sont visibles. Elle ne crée toutefois pas de nouvelles covisibilités, puisque l'implantation et le gabarit des éoliennes demeurent inchangés.

Les impacts liés aux covisibilités patrimoniales sont donc jugés faibles à modérés localement, selon les situations. Ils restent limités par le caractère ponctuel des vues, les effets de masque et l'absence de relation visuelle structurante avec la majorité des monuments protégés.

IV.5.4 Impacts sur le tourisme

Les impacts sur le tourisme sont appréciés à partir des lieux de fréquentation identifiés dans l'état initial : pôles patrimoniaux, itinéraires de randonnée, circuits de découverte, routes touristiques, sites visités et espaces de promenade.
À l'échelle éloignée, les principaux pôles touristiques, tels que Langres, Bourbonne-les-Bains, Champlitte, Ray-sur-Saône ou Jussey, présentent une sensibilité très faible vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier. Ces sites sont situés à distance du parc et leurs vues sont largement influencées par le relief, le bâti et la végétation. Les éventuelles perceptions des éoliennes sont lointaines, ponctuelles ou peu significatives dans l'expérience touristique.

Les grands itinéraires de randonnée, tels que les GR et véloroutes identifiés dans l'état initial, sont globalement excentrés par rapport au parc. Ils traversent davantage les vallées, les coteaux, les bourgs patrimoniaux ou les secteurs éloignés du plateau de Fayl-Billot. Les perceptions du parc y sont donc limitées. Seuls certains tronçons ouverts ou points hauts peuvent offrir des vues lointaines vers les éoliennes, avec une prégnance faible.

À l'échelle rapprochée, Fayl-Billot constitue le principal pôle touristique local, en lien avec la vannerie, l'osiériculture, la Maison de la Vannerie, les artisans et les circuits de découverte du bourg. Le parc éolien est déjà perceptible depuis certains secteurs ouverts, notamment depuis les entrées du bourg, les franges nord et est, les routes de découverte et quelques vues vers le plateau. Depuis le cœur du bourg et les espaces les plus fréquentés, les perceptions restent toutefois limitées par le bâti, le relief et la végétation.
Les impacts touristiques les plus notables concernent donc les parcours de découverte locale, les routes ouvertes sur le plateau, les abords de Fayl-Billot et certains points hauts ou chemins de promenade. Dans ces situations, le parc participe au paysage perçu, mais il ne remet pas en cause la vocation touristique du territoire, principalement fondée sur les savoir-faire, le patrimoine rural, les ambiances villageoises et les paysages de proximité.

La remise en exploitation du parc peut renforcer la perception dynamique des éoliennes depuis les secteurs touristiques où elles sont déjà visibles. Cet effet reste toutefois localisé et ne modifie pas l'organisation des sites touristiques ni leurs conditions d'accès, de fréquentation ou de découverte.
Ainsi, les impacts sur le tourisme sont jugés très faibles à l'échelle éloignée et faibles à modérés localement à l'échelle rapprochée, notamment autour de Fayl-Billot et des itinéraires de découverte du plateau.

IV.5.5 Synthèse des impacts sur le patrimoine et le tourisme

Les impacts du parc éolien du Haut Vannier sur le patrimoine protégé et le tourisme restent globalement limités. Le parc étant déjà construit, les relations visuelles avec les monuments, les sites protégés et les lieux touristiques sont aujourd'hui observables et ne sont pas modifiées par la remise en exploitation, à l'exception de la reprise du mouvement des pales.
Le patrimoine proche présente des impacts faibles à modérés, principalement liés à quelques covisibilités ponctuelles depuis les entrées de bourgs, les franges ouvertes ou les points hauts. Depuis les abords immédiats de la plupart des monuments historiques, les perceptions restent faibles, filtrées ou absentes.
Le patrimoine éloigné, comprenant les monuments historiques, les sites classés et inscrits et les sites patrimoniaux remarquables, présente des impacts faibles à très faibles, en raison de l'éloignement, du relief, du bâti et de la végétation. Les covisibilités significatives sont rares et ne structurent pas les vues patrimoniales majeures.
Les impacts touristiques sont également limités. Ils sont très faibles à l'échelle éloignée et faibles à modérés localement autour de Fayl-Billot, des routes de découverte et des itinéraires de promenade proches du plateau.

Ainsi, l'impact global du parc éolien du Haut Vannier sur le patrimoine protégé et le tourisme est jugé faible à modéré localement, sans impact fort généralisé sur les éléments patrimoniaux ou touristiques du territoire.

IV.6 Impacts depuis les lieux de vie proches

Les lieux de vie proches constituent les secteurs les plus directement concernés par les perceptions du parc éolien du Haut Vannier. L'analyse porte sur les bourgs, hameaux et habitations isolées situés à proximité du plateau de Fayl-Billot, en tenant compte de leur distance au parc, de leur position topographique, de leur organisation urbaine, de la présence de masques bâtis ou végétaux, ainsi que des vues ouvertes depuis les entrées de bourgs, les franges habitées et les axes de traversée.

Le parc éolien étant déjà construit, les effets visuels sont directement observables. **La remise en exploitation ne modifie pas l'implantation, le nombre ou le gabarit des éoliennes, mais réactive leur perception dynamique par le mouvement des pales.** Les impacts depuis les lieux de vie sont donc appréciés au regard des perceptions actuelles du parc, de sa lisibilité dans le paysage, des respirations visuelles maintenues et des éventuels effets d'encerclement.

IV.6.1 Broncourt

Le hameau de **Broncourt** constitue l'un des lieux de vie les plus sensibles vis-à-vis du parc éolien du Haut Vannier, en raison de sa proximité avec les éoliennes et de sa position sur le plateau. Le hameau présente une organisation en village-rue, avec des vues possibles dans l'axe de la RD 138, depuis les entrées de hameau et depuis certaines ouvertures latérales.
Depuis le cœur du hameau, les perceptions restent toutefois fortement modulées par l'urbanisation, les fronts bâtis, les jardins, les vergers, les haies et les boisements périphériques. Les vues sont ponctuelles, souvent partielles, et ne permettent généralement pas une perception continue de l'ensemble du parc. Les éoliennes visibles apparaissent selon les ouvertures disponibles entre le bâti et la végétation.
La configuration actuelle du parc éolien limite le nombre d'angles principaux d'occupation visuelle autour du hameau. Les éoliennes se répartissent en quelques secteurs de perception distincts, ce qui permet de maintenir des respirations paysagères importantes entre les séquences de visibilité. Les machines visibles apparaissent ainsi moins directement confrontées aux silhouettes bâties et végétales du hameau, notamment depuis le cœur bâti.
Ainsi, l'impact depuis Broncourt est jugé **modéré**, principalement aux entrées du hameau, depuis les séquences ouvertes de la RD 138 et depuis certaines vues latérales. Il est **faible à modéré dans le cœur bâti**, où les masques urbains et végétaux limitent la prégnance visuelle des éoliennes. L'effet d'encerclement apparaît **contenu**, grâce au maintien de respirations visuelles significatives autour du hameau.

IV.6.2Fayl-Billot

Le bourg de **Fayl-Billot** est implanté sur la partie ouest du plateau, sur un léger coteau tourné vers le sud. Cette situation limite les vues directes depuis le cœur du bourg en direction du parc éolien, situé principalement au nord et à l'est. Les perceptions sont donc surtout associées aux franges du bourg, aux entrées et sorties, aux nouveaux secteurs d'habitat au nord, ainsi qu'à la RN 19 en sortie est.
Depuis le centre de Fayl-Billot, le bâti, le relief et la végétation limitent fortement les vues vers les éoliennes. Les perceptions y sont rares, ponctuelles et souvent partielles. Les vues les plus marquées se concentrent au sud, depuis la RD 7, où la silhouette du bourg peut être perçue avec les éoliennes en arrière-plan, ainsi qu'à l'est, depuis la RN 19 et la zone d'activités.
La ligne d'éoliennes implantée sur les communes de Fayl-Billot et de Pierremont-sur-Amance constitue l'entité la plus prégnante pour le bourg de Fayl-Billot. Ces éoliennes sont les plus proches du bourg et peuvent occuper un angle de perception d'environ 50° depuis certains secteurs ouverts. Elles sont donc celles qui participent le plus directement aux perceptions du parc depuis les franges de Fayl-Billot.
Toutefois, les vues au sein du bourg, notamment dans les secteurs tournés vers le sud ou situés dans les parties plus encaissées, restent fortement limitées par le relief, le bâti et la végétation. Les éoliennes implantées sur la commune de Pressigny sont plus éloignées, à plus de 5 km du bourg de Fayl-Billot. Elles sont donc moins visibles et moins prégnantes dans le paysage, avec une emprise visuelle plus faible et plus diffuse.
La remise en exploitation ne modifie pas cette organisation des vues. Elle réactive principalement la perception dynamique des éoliennes dans les secteurs où celles-ci sont déjà visibles, notamment depuis les franges nord et est, la RN 19 et certaines vues ouvertes au sud.
Ainsi, l'impact depuis Fayl-Billot est jugé **faible depuis le cœur du bourg** et **modéré localement** depuis les franges exposées, les entrées de bourg, la RD 7, la RN 19 et les secteurs d'habitat au nord. L'effet d'encerclement est jugé **faible à modéré**, la configuration actuelle maintien des respirations visuelles importantes autour du bourg.

IV.6.3 Pressigny

La commune de **Pressigny** est située au sud du plateau de Fayl-Billot. Huit éoliennes du parc sont implantées sur son territoire communal, à plus de 1 000 m du centre du village. Cette proximité explique des perceptions régulières depuis certains secteurs ouverts, notamment les entrées de village, les franges bâties et les axes orientés vers le plateau.
Le cœur du village présente toutefois une urbanisation relativement dense, avec des rues étroites et des perspectives cadrées. Les vues depuis le centre restent donc compartimentées et ponctuelles. Les fronts bâtis, les jardins, les haies, les vergers et la trame bocagère filtrent une partie des perceptions vers le parc.
Les éoliennes les plus prégnantes dans le paysage sont celles implantées sur la commune de Pressigny, à l'est et au nord du village. Les éoliennes situées plus au nord-ouest, en direction de Fayl-Billot, sont plus éloignées et occupent un angle de visibilité plus réduit. Les secteurs dégagés de Pressigny peuvent donc présenter des perceptions plus marquées vers les éoliennes les plus proches, notamment depuis les franges ouvertes et les entrées de village.
Au centre du bourg, les perceptions sont plus limitées. Seuls certains éléments ponctuels du parc peuvent apparaître au-dessus du bâti ou dans l'axe de certaines rues. Les vues restent alors partielles, cadrées et fortement dépendantes des ouvertures visuelles.
Les impacts sont donc plus sensibles dans les secteurs ouverts, en raison de la proximité des éoliennes du groupe sud. La remise en exploitation réactive la perception du mouvement des pales dans ces séquences, sans modifier l'emprise physique du parc.

Ainsi, l'impact depuis Pressigny est jugé **modéré depuis les franges ouvertes, les entrées de village et les vues dégagées vers le plateau**, mais **faible à modéré depuis le cœur bâti**, où les vues restent cadrées, partielles et filtrées. L'effet d'encerclement est jugé **modéré mais contenu**, en raison du maintien de respirations visuelles et de la fragmentation des perceptions par le bâti et la végétation.

IV.6.4 Pierremont-sur-Amance

Le bourg de **Pierremont-sur-Amance** est situé au nord du parc éolien, sur le versant sud de la vallée de l'Amance. Une éolienne est implantée sur le territoire communal. Le bourg bénéficie d'une situation en partie abritée par le relief, notamment pour les habitations situées dans le vallon, mais certaines entrées, sorties et franges ouvertes offrent des vues en direction du plateau et du parc.

La trame bâtie, relativement peu dense, s'organise principalement le long de la RD 460 et de la route de Charmoy. Dans le cœur du bourg, les vues sont cadrées par le bâti, les haies et les éléments arborés. Les perceptions sont plus ouvertes depuis les franges sud et ouest, ainsi que depuis certains axes dégagés.

L'angle d'occupation visuelle du parc se répartit en deux secteurs distincts, laissant apparaître une respiration visuelle entre les deux entités. Cette organisation contribue à alléger la perception du paysage et à limiter la densité de la composante éolienne.
Le secteur de visibilité le plus important concerne les éoliennes implantées sur les communes de Fayl-Billot et de Pierremont-sur-Amance, plus proches du bourg. À l'inverse, les éoliennes de Pressigny sont plus éloignées ; leur angle de perception est donc plus réduit et davantage cadré par la végétation, le relief et les masques bâtis.

Ainsi, l'impact depuis Pierremont-sur-Amance est jugé **faible à modéré**. Les sensibilités sont **modérées depuis les entrées et sorties de bourg, les franges sud et ouest et les secteurs les plus ouverts**, mais **faibles depuis le cœur bâti et les secteurs abrités par le relief ou la végétation**. L'effet d'encerclement est jugé **faible à modéré**, avec une respiration visuelle maintenue entre les secteurs de perception.

IV.6.5 Charmoy

Le hameau de **Charmoy**, rattaché à Fayl-Billot, se situe au nord-ouest du parc éolien. Il s'inscrit sur le versant sud de la vallée de l'Amance, en limite entre les paysages ouverts du plateau de Fayl-Billot et les paysages plus vallonnés de l'Amance-Apance.
Le hameau est traversé par la RD 14 selon un axe nord-sud. Le bâti, peu dense, s'organise principalement de part et d'autre de cette voie, avec quelques constructions situées à l'est en position plus ouverte. Depuis le cœur du hameau, les vues vers le parc sont limitées par le bâti, les jardins, les haies, les vergers et les éléments arborés. Une éolienne peut ponctuellement être visible dans l'axe de la voie, mais cette perception demeure localisée et partielle.

Les habitations situées le plus à l'est, notamment une exploitation agricole, présentent des vues plus dégagées vers le plateau et certaines éoliennes du parc. Les entrées et sorties du hameau offrent également des perceptions plus ouvertes.
Les éoliennes situées en direction de Fayl-Billot sont les plus marquées dans le paysage depuis Charmoy. Elles sont notamment perceptibles depuis la sortie sud du hameau, où les vues s'ouvrent plus largement sur le plateau. À l'inverse, les éoliennes de Pressigny, situées à plus de 5 km du hameau, sont plus éloignées et moins visibles. Leur perception est donc réduite et plus diffuse.

Ainsi, l'impact depuis Charmoy est jugé **faible à modéré**. Il reste **faible depuis le cœur du hameau**, où les vues sont filtrées et ponctuelles, mais devient **modéré localement depuis les entrées, les sorties et les habitations les plus ouvertes à l'est**. L'effet d'encerclement est jugé **faible**, en raison de la discontinuité des perceptions et du rôle des masques végétaux et topographiques.

IV.6.6 Poinson-lès-Fayl

La commune de **Poinson-lès-Fayl** est située au sud du plateau de Fayl-Billot. Les éoliennes les plus proches se trouvent à plus de 3 km des premières habitations du bourg. Cette distance limite la prégnance visuelle du parc, même lorsque des vues sont possibles.

Le bourg présente une urbanisation relativement dense, avec des rues étroites et des perspectives principalement cadrées. Les vues depuis le centre sont ponctuelles et se concentrent sur les axes les plus ouverts ou les interruptions du front bâti. Les franges est et les abords de la RD 460 offrent des perceptions plus dégagées vers le parc.
Depuis Poinson-lès-Fayl, l'angle d'occupation visuelle du parc est réparti en trois secteurs distincts. Le secteur le plus important concerne les éoliennes situées en direction de Fayl-Billot, qui sont les plus proches du bourg. Les deux autres secteurs correspondent aux éoliennes de Pressigny, plus éloignées, dont la distance réduit l'angle de vue et la prégnance dans le paysage.
Cette configuration limite la densité perçue des composantes éoliennes et permet le maintien de respirations visuelles. Depuis le cœur du village, les éoliennes visibles restent éloignées, peu lisibles et faiblement prégnantes dans le paysage.

Ainsi, l'impact depuis Poinson-lès-Fayl est jugé **faible depuis le centre-bourg** et **faible à modéré depuis les franges est, les espaces ouverts et les abords de la RD 460**. L'effet d'encerclement est jugé **faible à modéré**, mais nettement atténué par la distance, la configuration actuelle du parc et les respirations visuelles maintenues.

IV.6.7 La Quarte

La commune de **La Quarte** est située à l'est du parc éolien du Haut Vannier et du plateau de Fayl-Billot. Le cœur de bourg est peu dense, entouré d'éléments boisés et bocagers, et relativement peu exposé aux vues directes vers le parc. Les perceptions se concentrent davantage depuis les franges, les exploitations isolées et les axes ouverts, notamment la RN 19.
Depuis le centre du village, le bâti, la topographie, la trame bocagère et les boisements limitent fortement les perceptions. Les vues vers le parc sont peu nombreuses, voire absentes selon les points d'observation. En revanche, les habitations et exploitations situées à l'ouest présentent une relation visuelle plus directe avec les éoliennes de Pressigny. La RN 19 offre également des vues dégagées sur le parc dans les séquences ouvertes du plateau.
Les angles de perception se répartissent en deux secteurs. Le premier concerne les éoliennes situées en direction de Fayl-Billot, à l'ouest. Leur éloignement et leur organisation en ligne réduisent leur angle de visibilité et leur prégnance depuis le bourg. Le second secteur concerne les éoliennes de Pressigny, dont certaines sont plus proches et plus lisibles depuis les ouvertures situées à l'ouest de La Quarte. Dans ce secteur, l'angle de perception est plus ouvert, et les éoliennes les plus au nord apparaissent comme les plus prégnantes dans le paysage.

Ainsi, l'impact depuis La Quarte est jugé **faible depuis le cœur du bourg**, où les vues sont fortement limitées, et **modéré localement depuis les exploitations isolées à l'ouest et depuis la RN 19**, où les perceptions sont plus ouvertes. L'effet d'encerclement est jugé **faible à modéré**, la configuration actuelle limitant la densité perçue et maintenant des respirations visuelles autour du bourg.

IV.6.8 Habitations isolées

Les habitations isolées du plateau, telles que La Folie, Malpertuis, Verne, Le Tilleul ou certaines exploitations agricoles implantées en frange des bourgs, présentent des situations de perception variables selon leur position, leur orientation et les masques végétaux présents.
Ces habitations sont parfois plus exposées que les cœurs de bourgs, car elles s'inscrivent dans des espaces agricoles ouverts, avec moins de fronts bâtis pour limiter les vues. Certaines disposent donc de perceptions

directes vers une ou plusieurs lignes d'éoliennes. Les impacts peuvent y être plus marqués localement, notamment lorsque les vues s'ouvrent largement vers le plateau.
Toutefois, ces perceptions restent dépendantes des haies, des vergers, des boisements, des bâtiments agricoles et des reliefs locaux. Les structures bocagères du plateau jouent un rôle important de filtre, en fragmentant les vues et en limitant les effets de continuité visuelle.
La remise en exploitation réactive la perception dynamique des éoliennes depuis ces habitations lorsque les machines sont visibles. Elle ne modifie cependant pas les conditions de visibilité existantes.
Ainsi, l'impact depuis les habitations isolées est jugé **faible à modéré selon les situations**, et **modéré localement** pour les habitations les plus ouvertes ou les plus proches du parc. L'effet d'encerclement doit être apprécié au cas par cas, mais la configuration actuelle du parc en deux entités et le rôle des masques bocagers limitent les effets de saturation continue.

IV.6.9 Synthèse des impacts depuis les lieux de vie proches

Les impacts depuis les lieux de vie proches sont globalement **faibles à modérés**, avec des situations localement plus sensibles depuis les franges ouvertes, les entrées de bourgs, les habitations isolées et les routes traversant le plateau.
Depuis les cœurs bâtis, les impacts restent généralement **faibles**, en raison du rôle des fronts bâtis, des jardins, des haies, des vergers, des boisements et de la topographie. Les vues y sont ponctuelles, cadrées, filtrées ou partielles, et ne permettent généralement pas une perception continue de l'ensemble du parc éolien du Haut Vannier.
Les impacts deviennent **modérés localement** depuis Broncourt, Pressigny, les franges nord et est de Fayl-Billot, les secteurs ouverts de Pierremont-sur-Amance et de Charmoy, les abords de la RD 460 à Poinson-lès-Fayl, les exploitations isolées à l'ouest de La Quarte, ainsi que certaines habitations isolées du plateau. Dans ces situations, les vues sont plus ouvertes et les éoliennes peuvent occuper une place plus lisible dans le paysage.
Concernant l'encerclement, la configuration actuelle du parc, organisée en plusieurs secteurs de perception distincts, permet le maintien de respirations visuelles autour des bourgs et hameaux étudiés. Les angles d'occupation visuelle ne forment pas une présence continue autour des lieux de vie. Les vues vers les éoliennes restent généralement séquencées, interrompues ou filtrées par le relief, le bâti, les haies, les vergers et les boisements.
Ainsi, la remise en exploitation du parc éolien du Haut Vannier maintien des perceptions déjà effectives depuis les lieux de vie proches, sans créer de nouvelle situation d'encerclement. Les impacts sont jugés **modérés localement**, principalement depuis les secteurs les plus ouverts et les plus proches, mais **faibles à modérés à l'échelle globale des lieux de vie étudiés**.

IV.7 Analyse des impacts cumulés et la saturation visuelle

L'analyse des impacts cumulés vise à apprécier la manière dont le parc éolien du Haut Vannier s'inscrit dans un territoire déjà marqué par la présence d'autres parcs éoliens, construits, autorisés ou en instruction. Elle permet d'évaluer si la remise en exploitation du parc contribue à une densification perceptive du paysage, à une saturation visuelle ou à un effet d'encerclement depuis les lieux de vie.

Les effets cumulés d'un projet résultent de l'analyse des incidences combinées d'au moins deux projets distincts. Selon la réglementation en vigueur (article R.122-5 du code de l'environnement), cette évaluation doit intégrer les projets existants ou approuvés, définis comme suit :
« *Les projets existants sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont été réalisés.*
Les projets approuvés sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une décision leur permettant d'être réalisés.
Sont compris, en outre, les projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact :
- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une consultation du public ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.
Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage ; »

Le parc éolien du Haut Vannier étant déjà construit, l'analyse ne porte pas sur l'ajout d'un nouveau motif éolien dans le paysage. Elle concerne le maintien d'un ensemble existant et la réactivation de sa perception dynamique par le mouvement des pales. Les effets cumulés sont donc appréciés à partir de la configuration actuelle du territoire, en tenant compte des autres parcs visibles, des respirations visuelles maintenues, des angles d'occupation, des effets de masque et des perceptions réellement observées depuis les bourgs, hameaux et axes de déplacement.
Cette analyse permet de replacer le parc du Haut Vannier dans un contexte éolien élargi et d'apprécier les effets cumulés depuis plusieurs lieux de vie proches.

IV.7.1 Contexte éolien dans l'aire d'étude éloignée

Comme présenté dans la partie 24de l'état initial, un recensement des parcs éoliens a été réalisé au sein de l'aire d'étude éloignée. Les données utilisées sont issues de la DREAL, dans leur version de juin 2026. Cet inventaire comprend les parcs éoliens existants, autorisés ou en cours d'instruction, répartis entre les régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté.

Dans ce périmètre, sont recensés :

- **3 parcs éoliens construits** : le parc éolien du Pays Jusséen, le parc éolien de Sud Vannier et le parc éolien de La Roche 4 Rivières ;
- **6 parcs éoliens autorisés**, dont un seul situé dans le département de la Haute-Marne : le parc éolien des Sources de Meuse, le parc éolien de Chauvirey, le parc éolien des Hauts de la Rigotte, le parc éolien des Argillières, le parc éolien de Renaucourt et le parc éolien des Petits Bois ;
- **3 parcs éoliens en cours d'instruction** : le parc éolien de La Favillière, le parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau et le parc éolien de Roche-et-Raucourt.

L'ensemble des parcs éoliens recensés dans l'aire d'étude éloignée est pris en compte dans l'analyse paysagère. Les prises de vue, les cartes de visibilité et l'évaluation des effets visuels du parc éolien du Haut Vannier intègrent ainsi le contexte éolien existant, autorisé et en cours d'instruction, afin d'apprécier les éventuels effets cumulés dans le paysage.
Cette approche permet d'évaluer la manière dont le parc du Haut Vannier s'inscrit dans un territoire déjà marqué par la présence de l'éolien, notamment depuis les espaces ouverts du plateau, les axes de déplacement structurants, les franges des bourgs proches et certains points hauts. Elle permet également d'apprécier les notions de saturation visuelle, d'encerclement des lieux de vie et de maintien des respirations paysagères.

La carte présente le recensement du contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée paysagère.

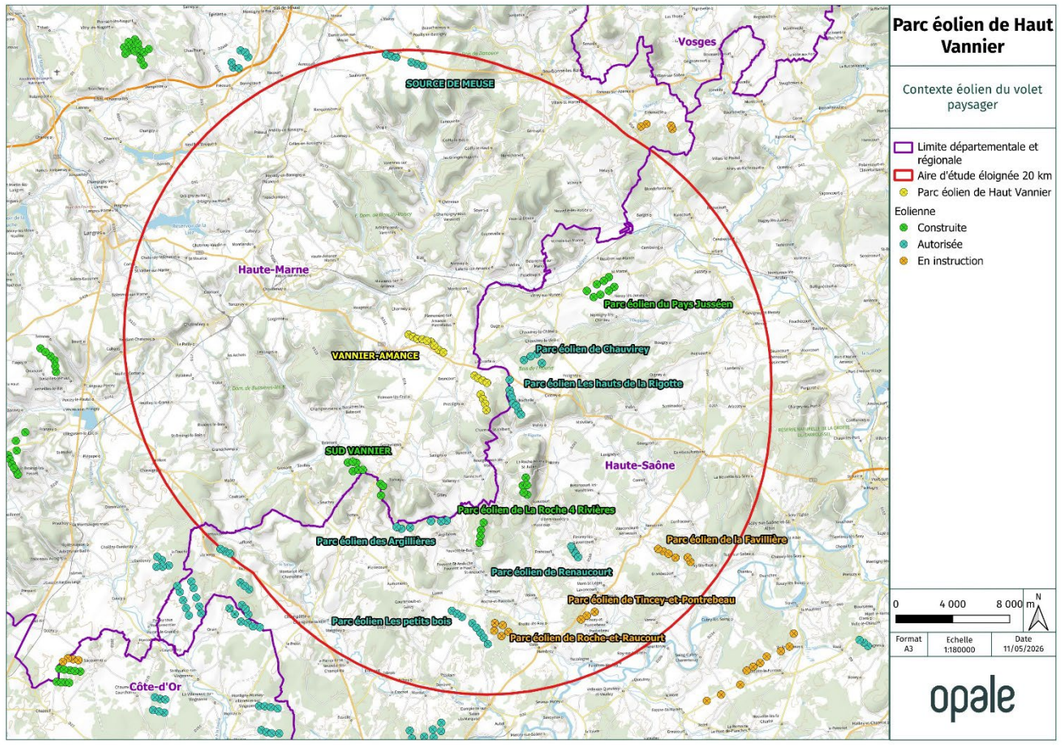


Figure 54 : Recensement des parcs éoliens dans l'aire d'étude éloignée paysagère

IV.7.2 Les parcs éoliens construits

Les parcs éoliens construits constituent le contexte éolien actuellement perceptible dans le paysage. Ils participent déjà à la structuration des horizons depuis certains secteurs ouverts du plateau de Fayl-Billot, des axes de déplacement et des points hauts de l'aire d'étude éloignée.

Tableau 5 : Présentation des parcs éoliens construits dans un rayon de 20 km

Département	Nom du parc	Nombre d'éoliennes	Hauteur totale en m	Périmètre	Distance avec l'éolienne la plus proche (km)
52	Sud Vannier	9	185	Eloigné	9,06
70	Parc éolien du Pays Jusséen	8	180	Eloigné	9,5
70	Parc éolien de la Roche 4 Rivières	9	182	Eloigné	5,5

Les trois parcs éoliens construits recensés dans l'aire d'étude éloignée se localisent principalement au sud et à l'est du parc éolien de Haut-Vannier. Aucun parc construit n'est identifié dans la partie nord-ouest de ce périmètre, ce qui confère à ce secteur une situation paysagère moins marquée par le motif éolien existant.

La carte des zones d'influence visuelle cumulées des parcs analysés met en évidence une répartition des visibilités principalement liée aux milieux agricoles ouverts du plateau. Ces espaces, faiblement compartimentés et offrant des horizons dégagés, favorisent les perceptions à longue distance. Dans ce contexte, le parc éolien de Haut-Vannier génère des visibilités spécifiques, notamment vers le nord-ouest du territoire, figurées en rouge sur la carte.

Les visibilités associées aux parcs éoliens déjà construits, représentées en bleu, apparaissent davantage concentrées dans les parties sud et est de l'aire d'étude. Elles concernent plus particulièrement l'unité paysagère du plateau calcaire de l'ouest, ainsi que celle du Pays de Bourguignon-lès-Morey, où sont implantés deux parcs construits : Sud Vannier et La Roche 4 Rivières. Les secteurs de visibilité identifiés plus à l'est résultent quant à eux majoritairement de la présence du parc éolien du Pays Jusséen.

Les zones de cumul visuel entre le parc de Haut-Vannier et les autres parcs construits, figurées en violet, se concentrent principalement aux abords du parc de Haut-Vannier, mais également dans la partie nord-ouest de l'aire d'étude. Dans ce secteur, l'ouverture du paysage agricole et certaines configurations de relief permettent des vues panoramiques susceptibles d'embrasser simultanément plusieurs ensembles éoliens. Des visibilités théoriques cumulées subsistent également à l'est, à proximité du parc du Pays Jusséen, ainsi que dans l'unité paysagère du Pays de Bourguignon-lès-Morey, notamment au niveau de Genévrières.

Dans l'ensemble, les effets cumulés avec les parcs construits apparaissent donc principalement liés aux secteurs ouverts du plateau, où la profondeur des vues et l'absence d'écrans végétaux importants favorisent la lecture simultanée de plusieurs motifs éoliens. La remise en exploitation du parc de Haut-Vannier ne crée pas un nouveau front éolien, mais réactive la présence visuelle d'un parc déjà construit au sein d'un contexte éolien existant. Les impacts liés à la remise en exploitation du parc éolien sont jugés faibles.

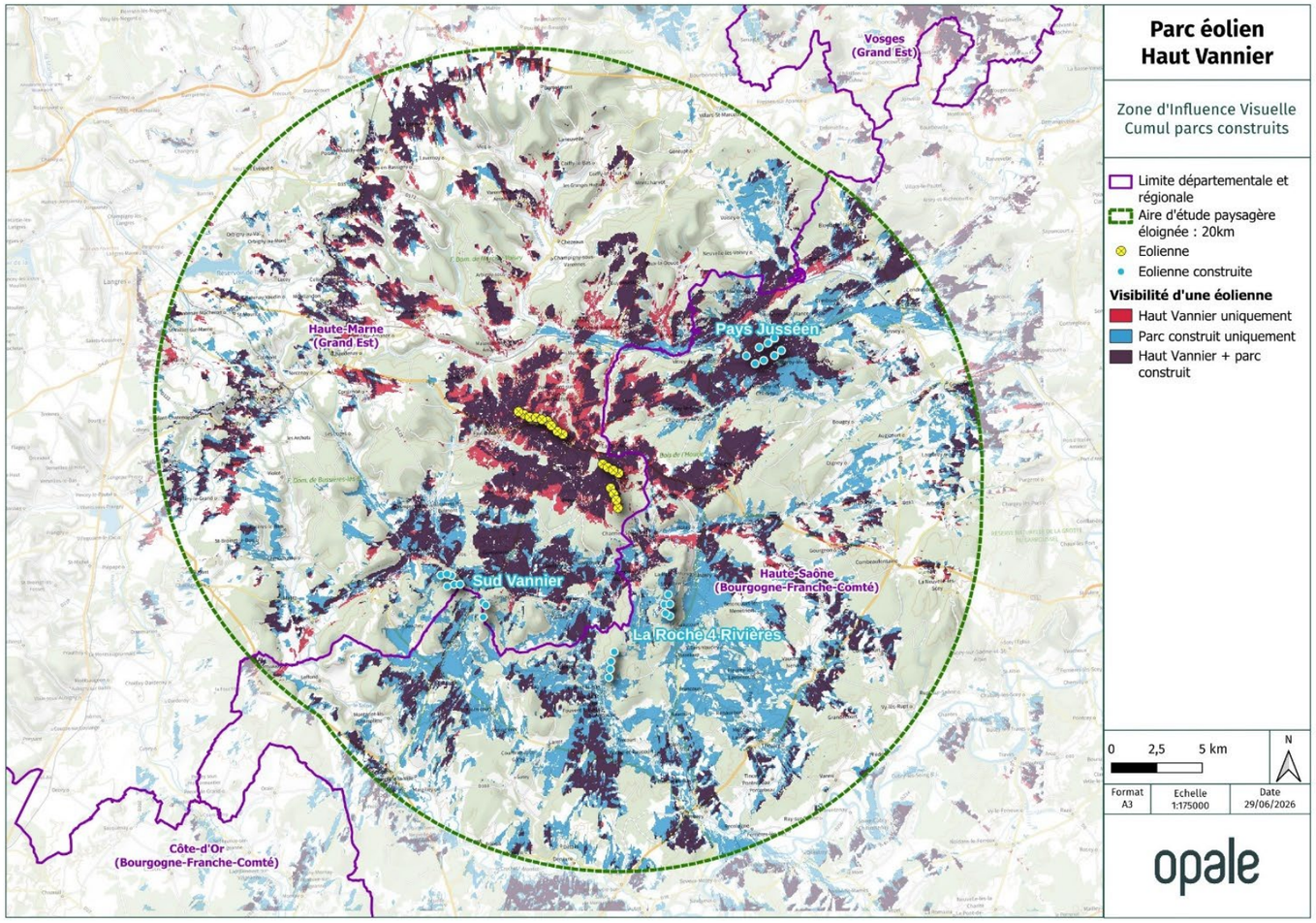


Figure 55 : Carte de zone d'influence visuelle du cumul des parcs éoliens construits dans un rayon de 20 km

Photo 63 Vue depuis La Quarte, sur la RN19, on aperçoit le parc éolien de Sud Vannier en arrière-plan, à bonne distance du parc éolien de Haut-Vannier.

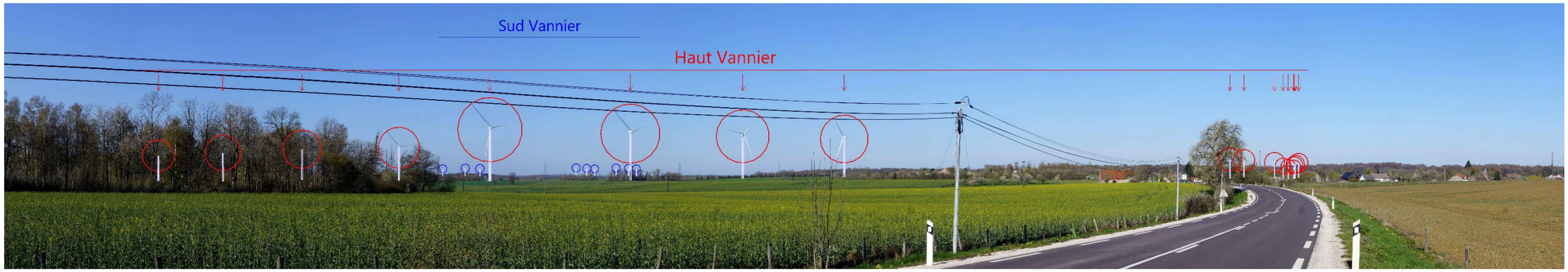


Photo 64Vue depuis la RD5 depuis Trécourt, le parc éolien de HAut Vannier n'est peu ou pas perceptible à cette distance



Photo 65Vue depuis les hauteurs de Laferté-sur-Amance, le long de la RD460. Depuis cet angle, le parc éolien est peu perceptible ; l'orientation du parc éolien du Pays Jusséen limite également sa perception depuis la vue latérale offerte par la route.



IV.7.3 Les parcs éoliens autorisés

Les parcs éoliens autorisés sont intégrés à l'analyse des effets cumulés, dans la mesure où ils disposent d'une décision leur permettant d'être réalisés. Leur prise en compte permet d'apprécier l'évolution potentielle du contexte éolien dans le paysage, notamment autour des lieux de vie proches et des secteurs déjà concernés par des perceptions du parc du Haut Vannier.

L'ensemble des parcs éoliens autorisés recensés dans le secteur se situe dans le département de la Haute-Saône. Deux d'entre eux sont localisés au sein de l'aire d'étude rapprochée : le parc éolien de Chauvirey et le parc éolien des Hauts de la Rigotte.

En raison de leur proximité avec le parc éolien de Haut-Vannier, ces deux parcs s'inscrivent dans des bassins de visibilité comparables. Les secteurs ouverts du plateau de Fayl-Billot, caractérisés par de larges dégagements visuels, sont ainsi susceptibles d'offrir des vues conjointes vers les parcs de Haut-Vannier, des Hauts de la Rigotte et de Chauvirey. Toutefois, selon la position de l'observateur, l'organisation spatiale de ces parcs peut conduire à des effets de superposition ou d'alignement visuel. Dans ces configurations, les parcs se perçoivent en arrière-plan les uns des autres, sans nécessairement élargir de manière significative l'angle de perception du motif éolien.

La partie sud à sud-est de l'aire d'étude est davantage concernée par les parcs autorisés implantés dans ce secteur, à savoir les parcs des Argilières, des Petits Bois et de Renaucourt. Compte tenu de leur éloignement relatif par rapport au parc de Haut-Vannier, les situations de visibilité simultanée demeurent plus ponctuelles. La perception de ces différents parcs dépend alors fortement de la position de l'observateur, de l'ouverture du champ visuel et des effets du relief. On observe par ailleurs que les visibilités propres au seul parc de Haut-Vannier restent peu représentées dans la partie sud de l'aire d'étude, comme l'indiquent les secteurs figurés en rouge sur la carte.
Au regard de la carte des zones d'influence visuelle, le parc de Haut-Vannier n'apporte finalement que peu de visibilités théoriques supplémentaires par rapport à celles générées par les parcs éoliens autorisés. Les principales zones de visibilité propre se concentrent plutôt au nord et à l'ouest de l'aire d'étude.

Ainsi, les effets cumulés avec les parcs éoliens autorisés apparaissent limités. Ils concernent principalement des secteurs ouverts du plateau, déjà exposés à la perception du motif éolien, et reposent davantage sur des situations de superposition ou de covisibilité ponctuelle que sur la création de nouveaux champs visuels significatifs. Les effets cumulés sont donc jugés faibles.

Tableau 6 : Liste des parcs éoliens autorisés dans un rayon de 20 km

Nom du parc	Nbre éoliennes	Hauteur totale en m	Département	Périmètre	Distance avec l'éolienne la plus proche (km)
Parc éolien de Chauvirey	4	200	70	Rapproché	3
Parc éolien Les Hauts de la Rigotte	8	180	70	Rapproché	1,6
Parc éolien des Argillières	6	180	70	Eloigné	8,2
Parc éolien Les petits bois	8	230	70	Eloigné	14,3
Parc éolien de Renaucourt	4	200	70	Eloigné	11,2
Source de Meuse	6	150	70	Eloigné	18,9

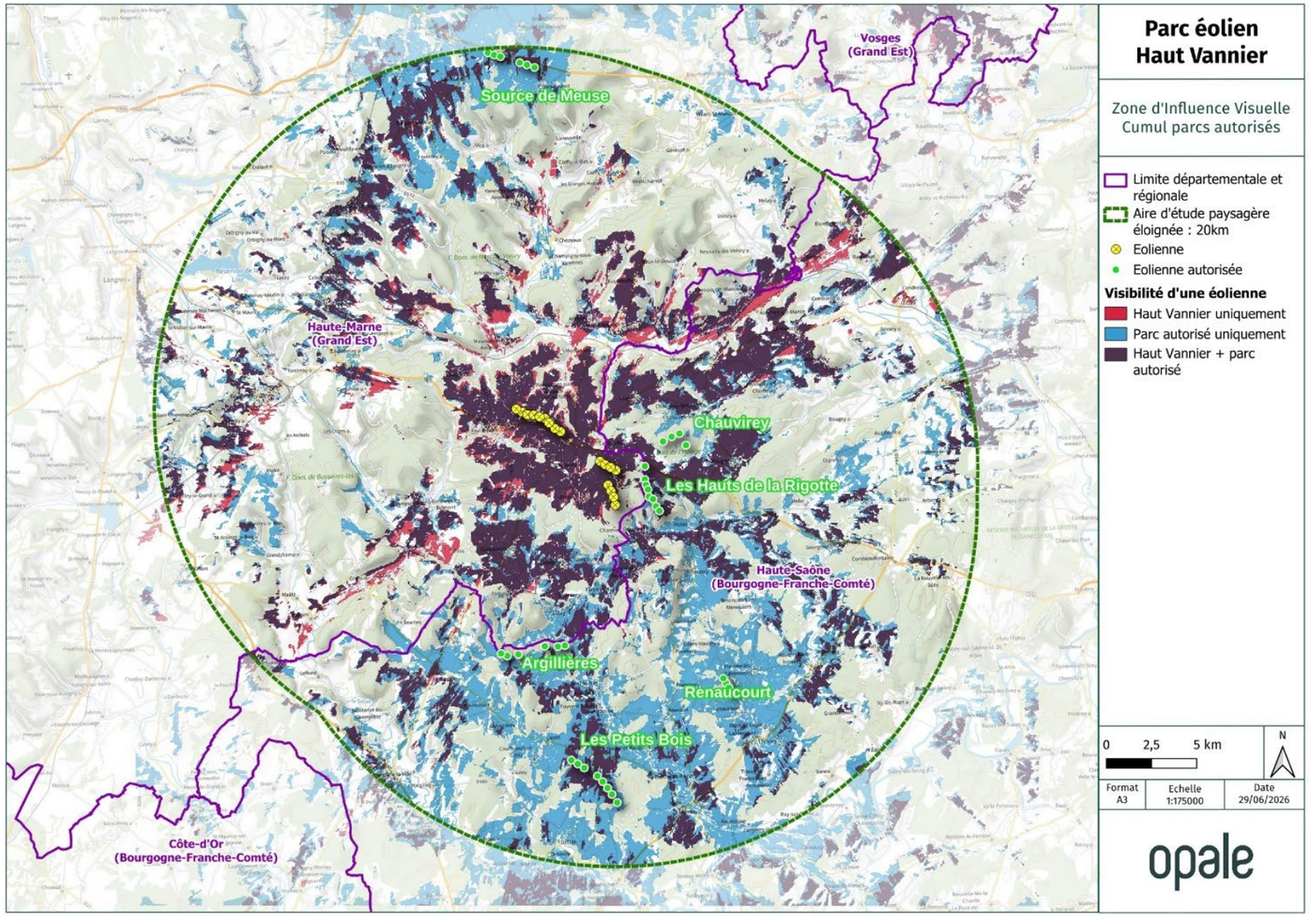


Figure 56 : Carte de zone d'influence visuelle du cumul des parcs autorisés dans un rayon de 20 km

Photo 66 : Vue depuis la sortie de bourg de Bourguignon-lès-Morey, le parc éolien de Haut-Vannier se présente derrière la coline, tandis que les parcs des Hauts de la Rigotte et de Chauvirey se confondent et présentent une visibilité plus marquée dans le paysage



Photo 67 : Vue depuis la RD460 à l'est de Poison-lès-Fayl, seule la ligne d'éolienne de Fayl-Billot et Pierremont-sur-Amance sont visibles. La ligne d'éolienne à Pressigny et les parcs éoliens de Chauvirey et des Hauts de la Rigotte sont masqués par la végétation



Photo 68 : Carrefour de Confracourt, à cette distance seul le parc éolien de Renaucourt sera visible dans le paysage.



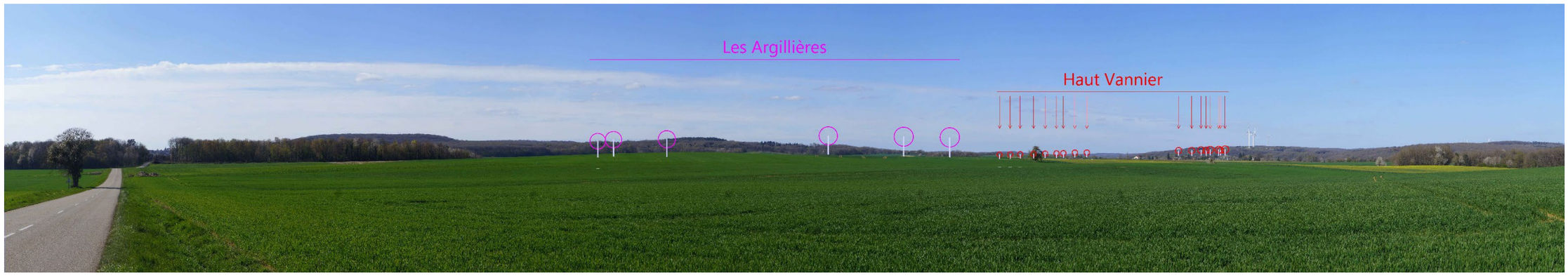
Photo 69 : A l'entrée nord de Celsoy, la distance séparant les parcs éoliens limitent les effets de covisbilités avec Source de Meuse.



Photo 70 : Depuis la RN19, lieu-dit La Folie, le relief cadre les vues et le parc éolien d'Argillières est peu perceptible dans le paysage à cette distane



Photo 71 : RD5, à Trécourt, le parc éolien d'Argilières sera perceptible depuis la route, tandis que le parc éolien de Haut-Vannier n'est peu ou as perceptible à cette distance



IV.7.4 Les parcs éoliens en instruction

Les parcs éoliens en cours d'instruction sont également recensés afin de disposer d'une lecture élargie du contexte éolien. Leur prise en compte permet d'identifier les évolutions possibles du paysage éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, sous réserve de l'issue des procédures administratives en cours.

Les parcs éoliens en instruction recensés dans le secteur se situent en périphérie de l'aire d'étude éloignée, dans le département de la Haute-Saône.

La carte des zones d'influence visuelle distingue les visibilités théoriques propres au parc éolien de Haut-Vannier, figurées en rouge, celles liées uniquement aux parcs en instruction, représentées en bleu, ainsi que les secteurs de cumul visuel entre les différents parcs, figurés en violet.

L'analyse met en évidence que les zones de visibilité théorique cumulée entre le parc de Haut-Vannier et les trois parcs en instruction demeurent très limitées à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Cette situation s'explique principalement par l'éloignement géographique des parcs en instruction, implantés en marge du périmètre d'étude, ainsi que par les effets du relief, et la végétation qui compartimentent les perceptions et réduisent les possibilités de vues simultanées.

Les rares secteurs de covisibilité potentielle correspondent aux paysages les plus ouverts des plateaux, où l'absence d'écrans visuels et la profondeur des vues peuvent permettre d'embrasser plusieurs ensembles éoliens. Toutefois, ces situations restent ponctuelles et fortement atténuées par la distance, qui réduit la prégnance visuelle des parcs les plus éloignés dans le paysage.

Ainsi, les parcs en instruction n'apparaissent pas de nature à générer un effet de densification significatif du motif éolien en association avec le parc de Haut-Vannier. **Au regard de leur position périphérique, de leur éloignement et du caractère limité des secteurs de covisibilité théorique, les effets cumulés sont jugés très faibles.**

Tableau 7 : Liste des parcs éoliens en instruction dans un rayon de 20 km

Nom du parc	Nombre d'éoliennes	Hauteur totale en m	Département	Périmètre	Distance avec l'éolienne la plus proche (km)
Parc éolien de la Favillière	6	-	Haute-Saône	Eloigné	15,5
Parc éolien de Tincey-et-Pontrebeau	3	200	Haute-Saône	Eloigné	14,8
Parc éolien de Roche-et-Raucourt	5	230	Haute-Saône	Eloigné	15

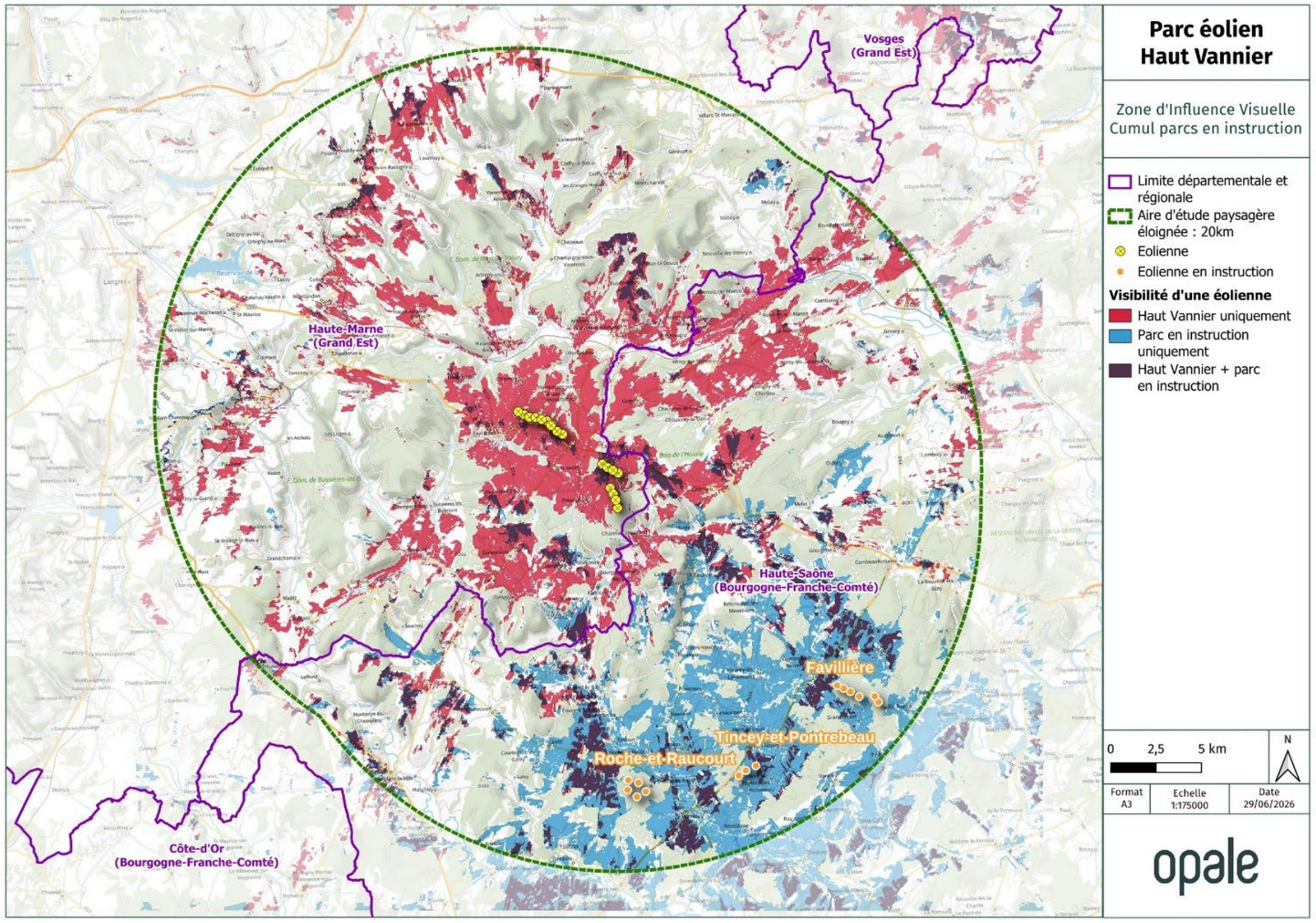
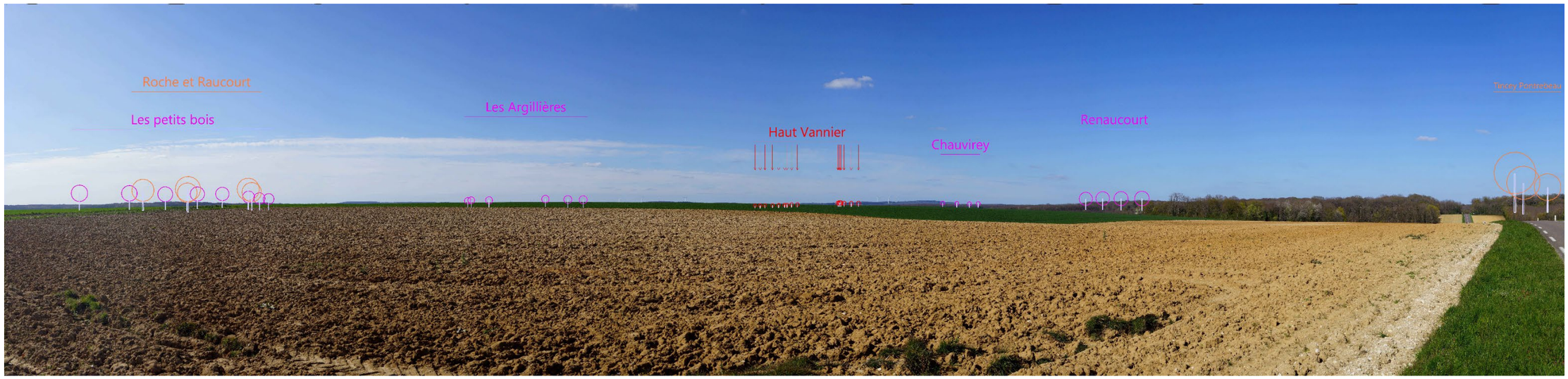


Figure 57 : Carte des zones d'influence visuelle des parcs éoliens en instruction dans un rayon de 20 km

Photo 72 Carrefour de Confracourt, vision en 180°, on distingue que les parcs éoliens en instruction ne sont pas dans le même champ de vision, de plus à cette distance le parc éolien de Haut Vannier est peu ou pas perceptible.



Photo 73 : Depuis la route de Membrey RD70, vision en 160° à cette distance le parc éolien de Haut-Vannier n'est pas percptible.



IV.7.5 Analyse des effets d'encerclement et de saturation visuelle depuis les bourgs proches

L'analyse des effets d'encerclement et de saturation visuelle porte ensuite sur les lieux de vie les plus proches ou les plus exposés au parc éolien du Haut Vannier. Elle s'appuie sur la répartition des parcs recensés dans l'aire d'étude éloignée, sur les angles d'occupation visuelle, sur les respirations paysagères maintenues, ainsi que sur les conditions réelles de perception depuis les bourgs, hameaux et habitations isolées.

Cette analyse ne se limite pas à une lecture cartographique. Elle tient également compte du relief, de l'organisation urbaine, des fronts bâtis, des haies, des vergers, des boisements et des variations de visibilité observées sur le terrain. Ces éléments jouent un rôle déterminant dans la perception effective des parcs éoliens et dans l'appréciation d'un éventuel effet de saturation visuelle.

L'analyse des effets d'encerclement et de saturation visuelle vise à apprécier la place occupée par les parcs éoliens dans les horizons perçus depuis les lieux de vie. Elle ne se limite pas à la seule visibilité du parc éolien du Haut Vannier, mais prend en compte l'ensemble du contexte éolien recensé dans l'aire d'étude éloignée, comprenant les parcs construits, autorisés et en cours d'instruction.

- **Définition de l'encerclement et de la saturation visuelle**

La saturation visuelle correspond à une situation dans laquelle la présence éolienne devient particulièrement prégnante, répétée ou continue dans le champ visuel, au point de réduire la lisibilité des autres composantes du paysage et d'altérer la perception du cadre de vie. Elle s'apprécie notamment depuis les lieux habités, les entrées de bourgs, les franges urbaines, les axes de traversée et les points de vue représentatifs du paysage quotidien.
Les documents méthodologiques récents ne retiennent pas une définition unique et strictement réglementaire de la saturation visuelle. La note DREAL Grand Est relative aux projets éoliens indique ainsi que la saturation visuelle ne fait pas l'objet d'une définition unanime, mais qu'elle est généralement caractérisée à partir de deux paramètres principaux : **l'angle de vision résiduel sans éolienne**, correspondant à l'espace de respiration visuelle, et **la distance de perception**. Cette approche met donc l'accent sur la part d'horizon encore libre de toute présence éolienne et sur la prégnance réelle des parcs en fonction de leur éloignement.

L'**encerclement** désigne plus spécifiquement une situation dans laquelle les éoliennes occupent plusieurs directions autour d'un lieu de vie, pouvant donner le sentiment d'une présence éolienne enveloppante ou répétée dans les horizons proches. Il ne dépend pas uniquement du nombre d'éoliennes visibles, mais aussi de leur répartition angulaire, de leur distance, de leur hauteur apparente, de la continuité ou non des secteurs occupés, ainsi que des masques liés au relief, au bâti et à la végétation.
À l'échelle du Grand Est, les outils récents de la DREAL intègrent également une approche de la **sensibilité à la saturation paysagère**, destinée à alerter sur les secteurs où la présence d'éoliennes devient de plus en plus prégnante dans le paysage et peut potentiellement affecter le cadre de vie des habitants.

Dans les territoires déjà équipés, la prise en compte de la saturation paysagère ne conduit pas nécessairement à exclure toute évolution du contexte éolien. Les recommandations départementales Grand Est indiquent que la densification peut être envisagée dans les zones déjà fortement équipées, à condition qu'elle n'aggrave pas la situation existante, notamment en réduisant les angles de respiration résiduels.
Dans le cadre du présent volet paysager, l'analyse retient donc une approche croisée : elle examine à la fois les angles d'occupation visuelle, les espaces de respiration, la distance des parcs, la continuité ou la discontinuité des perceptions, ainsi que les effets de masque observés sur le terrain.

- **Méthodologie d'analyse retenue**

L'analyse des effets d'encerclement et de saturation visuelle s'appuie sur la méthodologie mobilisée dans la note comparative paysagère réalisée en 2025 par Jacquel & Chatillon, en retenant uniquement les éléments relatifs à la configuration actuelle du parc éolien du Haut Vannier, composé de **17 éoliennes construites**. Cette note mobilise des diagrammes d'encerclement et des photographies comparatives depuis plusieurs lieux de vie proches afin d'apprécier les angles d'occupation visuelle, les espaces de respiration et les perceptions effectives du parc dans le paysage.
Les diagrammes d'encerclement permettent de représenter, depuis un point donné, la répartition angulaire des éoliennes autour de l'observateur. Ils identifient les secteurs d'horizon occupés par les parcs éoliens et les secteurs non occupés, correspondant aux respirations visuelles. Ils constituent un outil d'aide à l'analyse, mais ne suffisent pas à eux seuls à caractériser l'impact paysager.
Ces diagrammes sont donc interprétés au regard des observations de terrain. En effet, une occupation angulaire théorique peut être fortement atténuée par le relief, le bâti, les haies, les vergers, les boisements, les ripisylves ou les fronts villageois. À l'inverse, un angle d'occupation réduit peut devenir plus sensible lorsque les éoliennes sont proches, lisibles, en situation dominante ou visibles depuis un lieu de vie ouvert.

Pour chaque bourg étudié, l'analyse prend en compte :

- la position du bourg par rapport au parc éolien du Haut Vannier et aux autres parcs recensés ;
- les secteurs d'occupation visuelle liés aux éoliennes ;
- les respirations visuelles maintenues autour du lieu de vie ;
- la distance des éoliennes et leur prégnance dans le paysage ;
- la continuité ou la discontinuité des perceptions ;
- le rôle du relief, du bâti, des haies, des vergers et des boisements ;
- les perceptions depuis le cœur bâti, les entrées de bourg, les franges habitées et les axes de traversée.

L'analyse distingue ainsi les situations de visibilité théorique des perceptions réellement vécues depuis les lieux de vie. Elle permet de préciser si la présence des parcs éoliens se traduit par une occupation continue des horizons ou, au contraire, par des perceptions séquencées, ponctuelles ou filtrées.

Dans le cas du parc éolien du Haut Vannier, la remise en exploitation ne modifie ni l'implantation, ni le nombre, ni le gabarit des éoliennes. Elle ne crée donc pas de nouvel angle d'occupation visuelle. Elle réactive uniquement la perception dynamique des pales dans les secteurs où les éoliennes sont déjà visibles.
L'analyse est conduite pour les principaux bourgs et hameaux proches du parc éolien du Haut Vannier : **Broncourt, Fayl-Billot, Pressigny, Pierremont-sur-Amance, Poinson-lès-Fayl et La Quarte**. Charmoy et les habitations isolées peuvent être abordés de manière complémentaire lorsque les perceptions locales le justifient.

IV.7.5.1 Encerclement depuis Broncourt

L'étude menée autour de **Broncourt** met en évidence deux principaux secteurs d'occupation visuelle par les éoliennes. Cette organisation permet de conserver des ouvertures paysagères importantes entre les secteurs de perception.
La situation actuelle offre ainsi des espaces de respiration visuelle significatifs, atteignant notamment **78° et 91°** selon les orientations du regard. Ces ouvertures correspondent à des horizons largement dégagés, qui limitent la sensation de saturation visuelle depuis le hameau.

Dans le contexte des effets cumulés, deux autres parcs éoliens sont recensés dans un rayon de 5 km autour du centre du bourg : le parc éolien de **La Rochelle** et le parc éolien de **Chauvirey**, tous deux autorisés mais non construits. Ces parcs se situent en arrière-plan de l'entité sud du parc éolien du Haut Vannier, implantée sur la commune de Pressigny.
Cette configuration génère peu de nouveaux angles de visibilité. Le parc de La Rochelle s'inscrit principalement dans un secteur déjà concerné par la perception des éoliennes de Pressigny. Il vient toutefois occuper une partie de la respiration visuelle existante entre certaines lignes d'éoliennes. Le parc de Chauvirey s'inscrit quant à lui dans un angle de perception déjà occupé par les éoliennes situées au nord de Pressigny. Il ne crée donc pas de nouveau secteur d'occupation visuelle significatif depuis Broncourt.

Dans un rayon de 10 km, les autres parcs recensés sont le parc éolien de **Sud Vannier**, le parc éolien des **Argillières** et le parc éolien de **La Roche 4 Rivières**. Ces parcs se situent toutefois à plus de 7 km du centre du hameau. Leur éloignement atténue leur prégnance visuelle et réduit leur angle apparent dans le paysage. Ils participent donc au contexte éolien élargi, mais de manière plus diffuse.
La partie nord du champ visuel est principalement occupée par le parc éolien du Haut Vannier. L'angle de perception concerné, d'environ **24°**, reste limité à l'échelle du paysage perçu. Il ne génère pas, à lui seul, d'effet d'encerclement marqué.

Ainsi, depuis Broncourt, les effets cumulés sont jugés **modérés mais contenus**. Les perceptions éoliennes sont réelles, notamment en raison de la proximité du parc du Haut Vannier, mais elles restent organisées en secteurs distincts. Les respirations visuelles demeurent significatives, et les autres parcs recensés n'entraînent pas de fermeture continue des horizons autour du hameau.

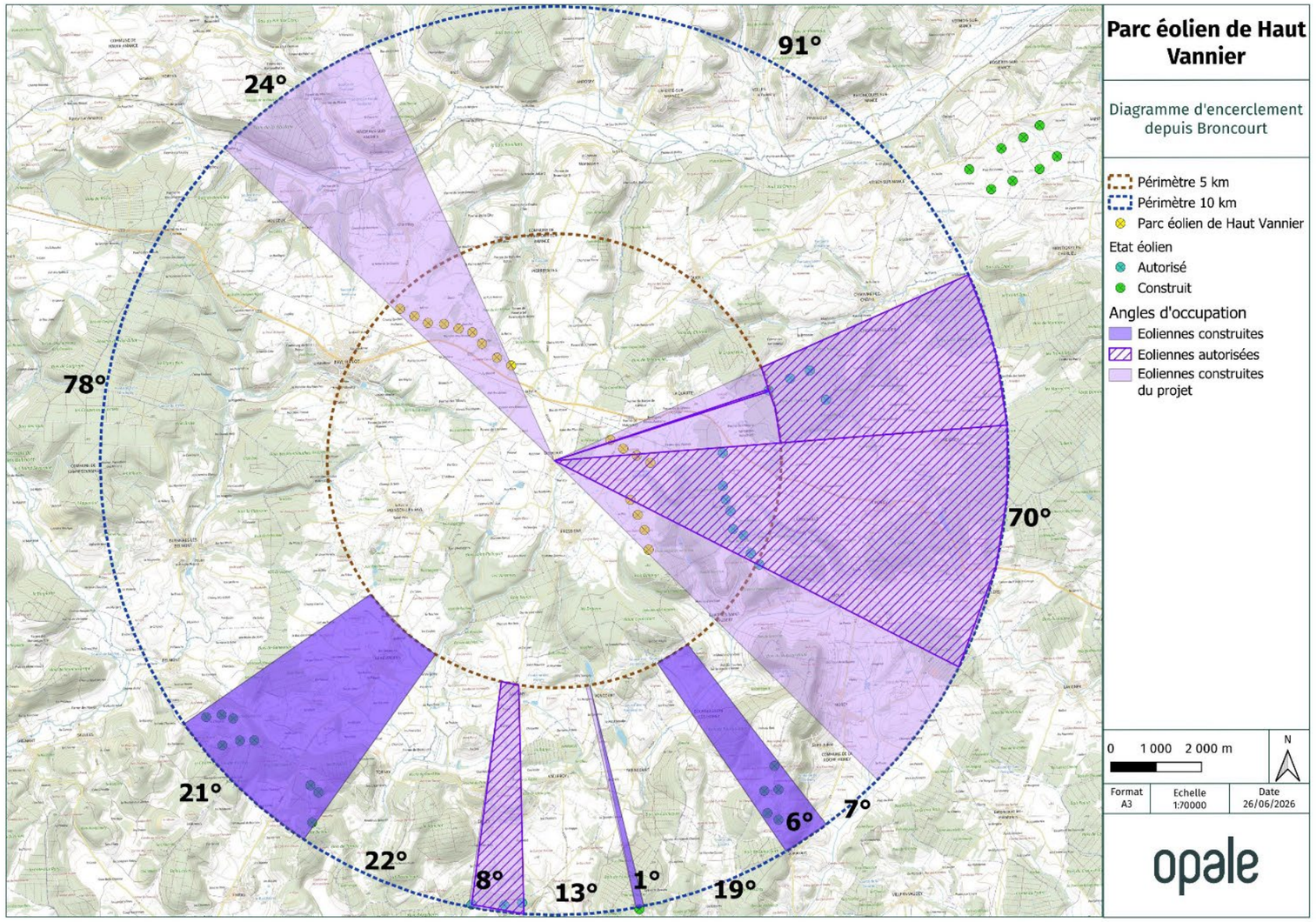


Figure 58 : Diagramme d'encerclement depuis Broncourt

IV.7.5.2 Encerclement depuis Fayl-Billot

L'étude menée autour de **Fayl-Billot** met en évidence un angle visuel principal occupé par les éoliennes d'environ **50°**. Cette emprise reste relativement limitée à l'échelle du paysage perçu depuis le bourg. Elle ne suffit pas, à elle seule, à supprimer l'impact visuel du parc, mais elle contribue à en réduire la prégnance pour l'observateur.

À l'exception du parc éolien du **Haut Vannier**, aucun autre parc éolien n'est recensé à moins de **5 km** du centre du bourg de Fayl-Billot. Les effets d'encerclement rapproché sont donc principalement liés au parc du Haut Vannier.

Sur les parties ouest et nord-ouest, un vaste espace de respiration visuelle est maintenu, avec une ouverture d'environ **202°**. Le contexte éolien se développe ainsi principalement vers l'est et le sud du bourg.

À l'est, l'angle visuel occupé, d'environ **51°**, correspond aux éoliennes implantées sur la commune de Fayl-Billot. Ces machines constituent l'entité la plus proche et la plus perceptible depuis les franges exposées du bourg.

Au sud-est, les perceptions concernent les éoliennes implantées sur la commune de Pressigny, ainsi que les parcs éoliens de **La Rochelle** et de **Chauvirey**, qui se placent en arrière-plan du parc du Haut Vannier. Ces ensembles s'inscrivent dans un même secteur de perception et n'ouvrent donc pas de nouvel angle d'occupation visuelle significatif autour du bourg.

Entre ce secteur sud-est et le parc éolien de **Sud Vannier**, un angle de respiration visuelle d'environ **60°** est conservé. Le parc de Sud Vannier représente quant à lui un angle de visibilité limité, d'environ **19°**, et se situe à une distance importante du centre du bourg. Son éloignement atténue fortement sa prégnance dans le paysage.

Ainsi, depuis Fayl-Billot, les effets cumulés restent **faibles à modérés**. Le parc du Haut Vannier constitue l'élément éolien le plus perceptible, principalement à l'est et au sud-est du bourg. Toutefois, de larges respirations visuelles sont maintenues, notamment vers l'ouest et le nord-ouest, et les autres parcs recensés restent plus éloignés ou s'inscrivent dans des secteurs déjà occupés visuellement. L'effet d'encerclement apparaît donc **limité et contenu**.

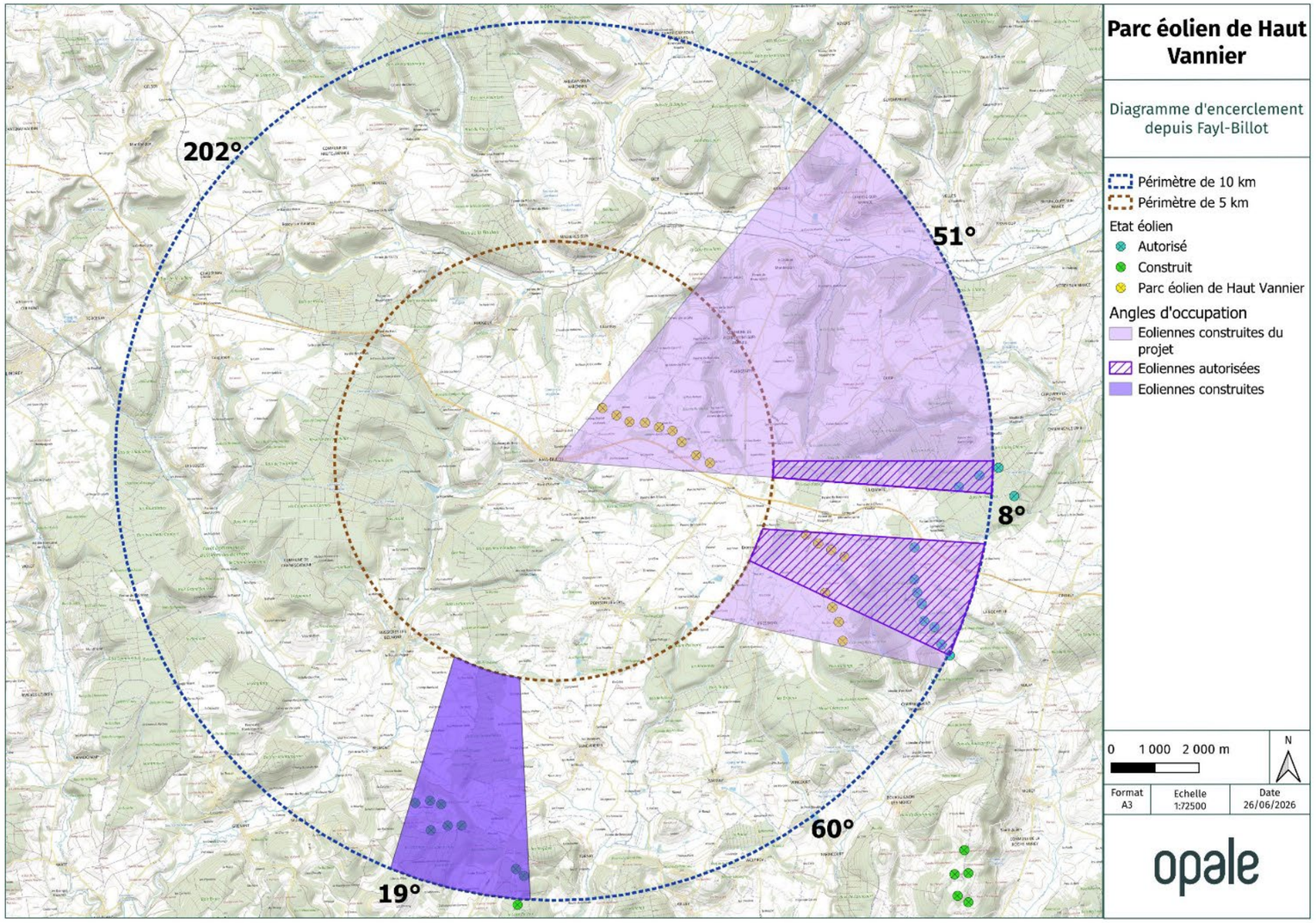


Figure 59 : Diagramme d'encerclement depuis Fayl-Billot

IV.7.5.3 Encerclement depuis La Quarte

La partie nord de **La Quarte** présente une respiration visuelle importante, de l'ordre de **121°**. Cette ouverture permet de maintenir un horizon largement dégagé dans cette direction et limite la sensation d'encerclement depuis le bourg.

Dans un rayon de **5 km**, deux parcs éoliens sont recensés en complément du parc éolien du Haut Vannier : les parcs de **Chauvirey** et de **La Roche 4 Rivières**. Ils se situent respectivement à l'est et au sud du centre-bourg. Entre ces deux ensembles, un angle de respiration visuelle d'environ **45°** est conservé.

À l'ouest, les perceptions concernent principalement le parc éolien du Haut Vannier. Les éoliennes de Pressigny sont les plus présentes dans le paysage, avec un angle visuel d'environ **53°**. Les éoliennes situées en direction de Fayl-Billot sont moins prégnantes : leur éloignement et leur organisation en alignement réduisent leur emprise dans le champ visuel.

Dans un rayon de **10 km**, le parc éolien de **La Roche 4 Rivières** participe également au contexte éolien perçu depuis La Quarte. Sa disposition par rapport au bourg crée toutefois un effet d'alignement en quinconce, qui limite fortement son angle de visibilité, estimé à environ **4°**. Son éloignement contribue également à réduire sa prégnance dans le paysage.

Ainsi, depuis La Quarte, les effets cumulés restent **faibles à modérés**. Le parc du Haut Vannier constitue l'ensemble le plus perceptible, notamment vers l'ouest, tandis que les autres parcs recensés occupent des angles plus réduits ou plus éloignés. Les respirations visuelles demeurent significatives, en particulier vers le nord.

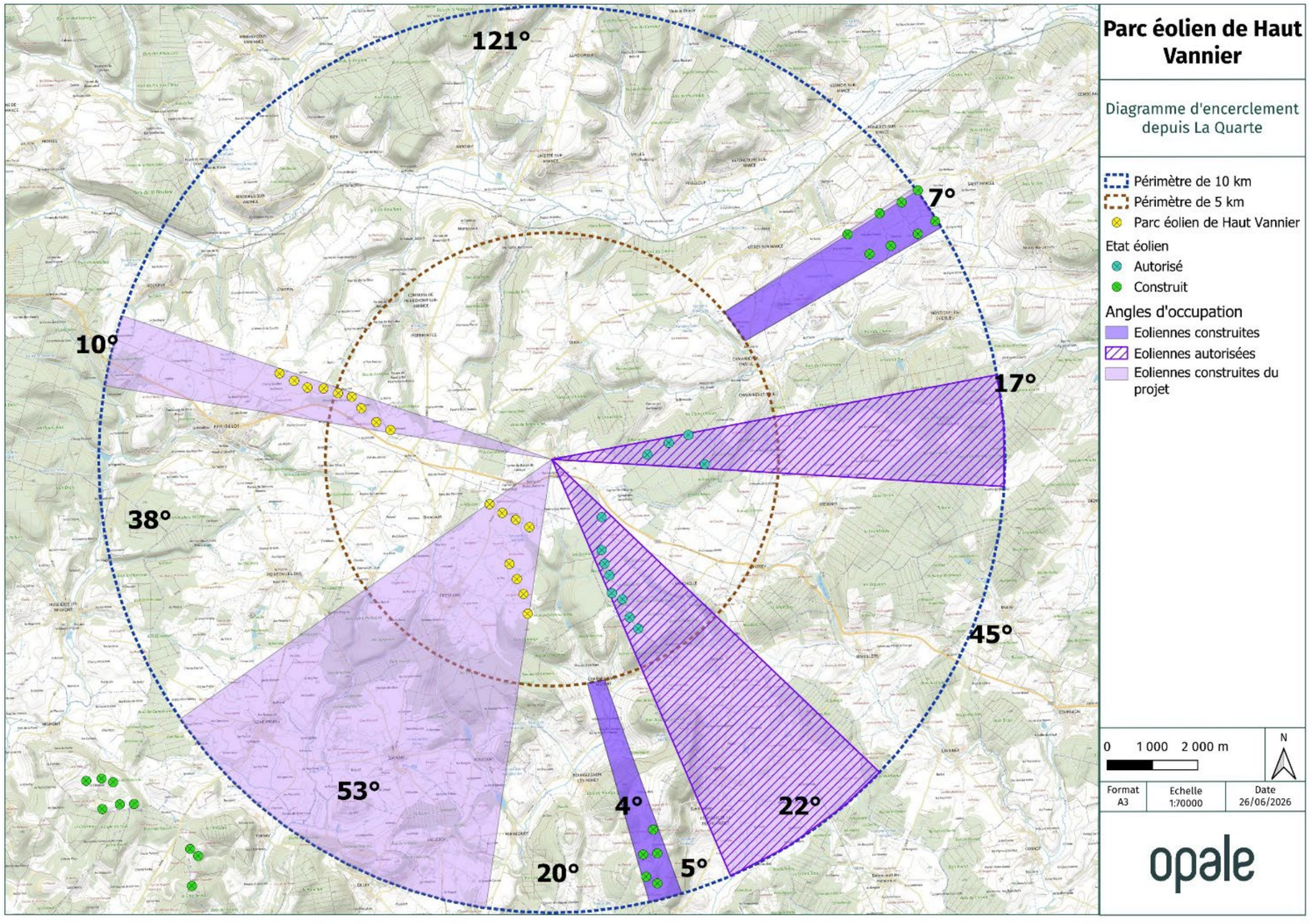


Figure 60 : Diagramme d'encerclement depuis La Quarte

IV.7.5.4 Encerclement depuis Pierremont-sur-Amance

L'étude menée autour de **Pierremont-sur-Amance** met en évidence une respiration visuelle importante sur toute la partie nord, de l'ordre de **176°**. Cette ouverture constitue un espace paysager largement dégagé, limitant la sensation d'encerclement depuis le bourg.

Dans un rayon de **5 km**, seul le parc éolien du **Haut Vannier** est présent. Depuis Pierremont-sur-Amance, il se répartit en deux secteurs de perception distincts. Le premier, le plus important, correspond aux éoliennes implantées en direction de Fayl-Billot et de Pierremont-sur-Amance, plus proches du bourg. Le second concerne les éoliennes de Pressigny, plus éloignées et plus concentrées dans le champ visuel.

Entre ces deux entités du parc du Haut Vannier, une respiration visuelle d'environ **39°** est maintenue. Cette organisation permet d'éviter une occupation continue de l'horizon et contribue à limiter la densité perçue de la composante éolienne.

Dans un rayon de **10 km**, le parc éolien du **Pays Jusséen** est recensé au nord-est. Seules deux de ses éoliennes entrent dans le périmètre considéré depuis Pierremont-sur-Amance. En raison de leur éloignement, elles occupent un angle de visibilité très réduit, de l'ordre de 4°, et présentent une faible prégnance dans le paysage.

Les autres parcs éoliens se situent davantage au sud, notamment les parcs de **Chauvirey** et de **La Rochelle**. Leur perception depuis Pierremont-sur-Amance reste limitée par la distance, mais aussi par la trame bocagère, les boisements et le relief, qui filtrent les vues dans leur direction.

Ainsi, depuis Pierremont-sur-Amance, les effets cumulés sont jugés **faibles à modérés**. Le parc du Haut Vannier constitue l'ensemble le plus perceptible, mais il s'organise en deux secteurs distincts, séparés par une respiration visuelle. Les autres parcs recensés restent plus éloignés, peu prégnants ou filtrés par les structures paysagères. L'effet d'encerclement apparaît donc **contenu**.

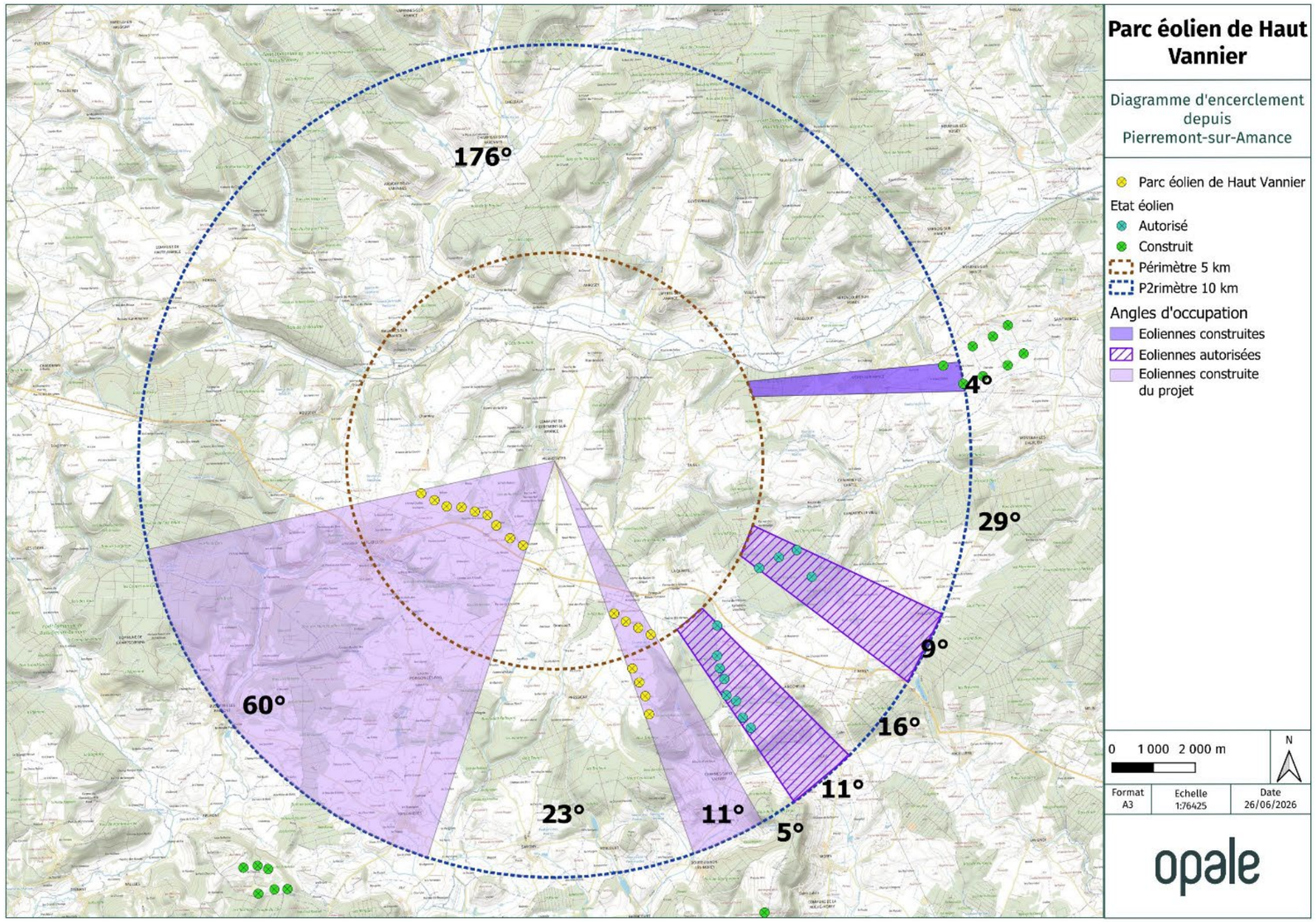


Figure 61 : Diagramme d'encerclement depuis Pierremont-sur-Amance

IV.7.5.5 Encerclement depuis Poinson-Lès-Fayl

L'étude menée depuis **Poinson-lès-Fayl** met en évidence deux principaux secteurs de visibilité, qui se décomposent en trois angles de perception.
Le secteur le plus important concerne les éoliennes situées en direction de **Fayl-Billot**. Leur alignement, combiné au positionnement du bourg de Poinson-lès-Fayl, génère un angle de visibilité relativement marqué, de l'ordre de **41°**.
Les éoliennes situées du côté de **Pressigny** sont plus éloignées. Seules trois d'entre elles se trouvent en limite du rayon de **5 km** autour du centre du bourg. Cette entité du parc éolien du Haut Vannier apparaît donc moins proche et moins prégnante dans le paysage. En arrière-plan de ce secteur, les parcs éoliens de **Chauvirey** et de **La Rochelle** participent au contexte éolien, mais sans créer de nouvel angle de perception majeur.
Au sud du bourg, à plus de **5 km**, sont recensés les parcs éoliens de **Sud Vannier** et des **Argillières**, ainsi que, dans une moindre mesure, celui de **La Roche 4 Rivières**. Des respirations visuelles demeurent possibles entre ces différents ensembles, mais leur configuration génère plusieurs angles de vue relativement proches, compris entre **24° et 29°**. Le parc de **La Roche 4 Rivières** apparaît toutefois moins prégnant que les autres ensembles situés au sud. Plus éloigné et partiellement perceptible, il occupe une place réduite dans le champ visuel.

Ainsi, depuis **Poinson-lès-Fayl**, les effets cumulés sont jugés **faibles à modérés**. Le parc éolien du Haut Vannier reste l'ensemble le plus directement perceptible, notamment vers Fayl-Billot, mais les distances, la répartition des angles de vue et le maintien de respirations visuelles limitent l'effet d'encerclement.

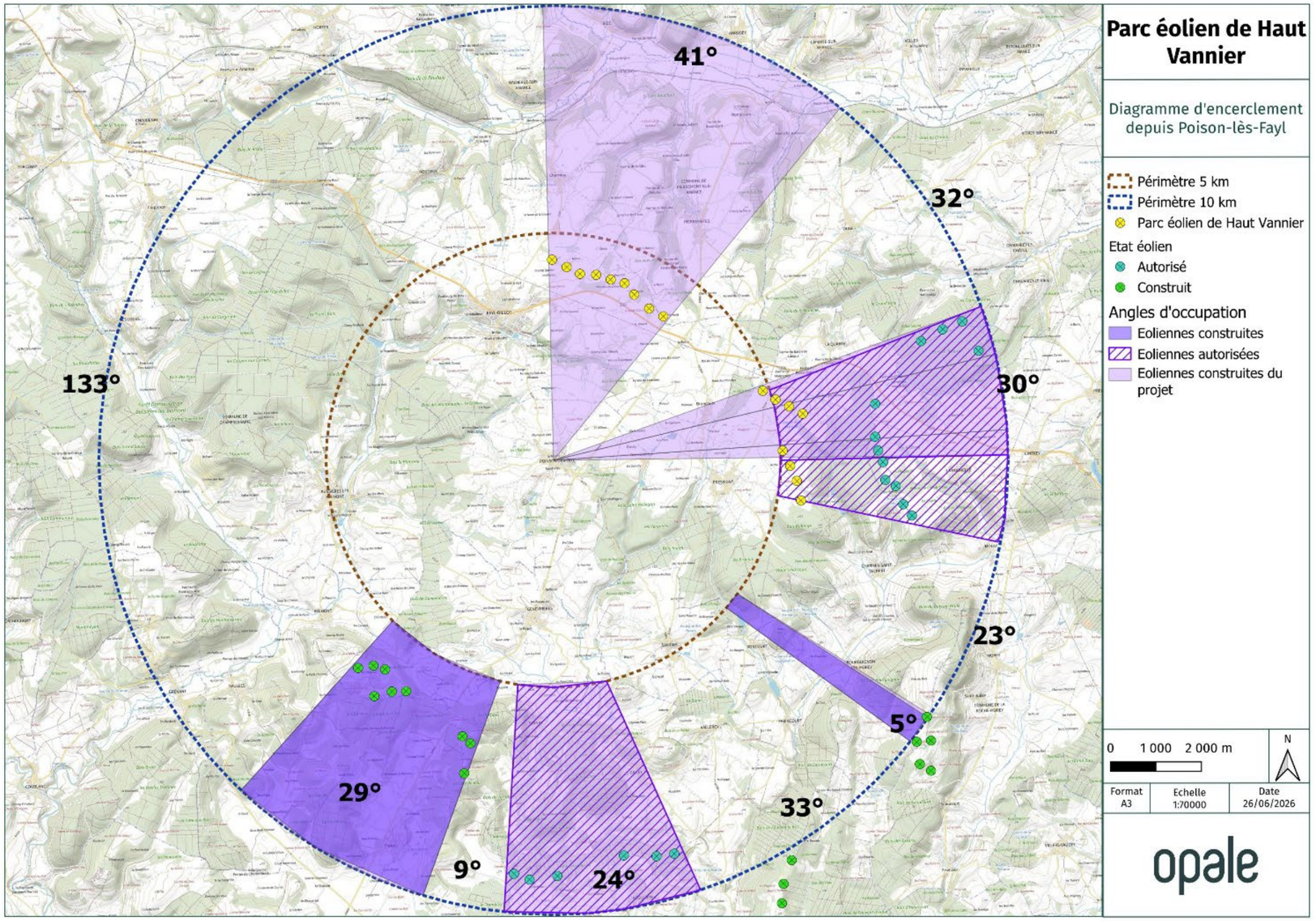


Figure 62 : Diagramme d'encerclement depuis Poinson-lès-Fayl

IV.7.5.6 Encerclement depuis Pressigny

Depuis **Pressigny**, dans un rayon de **5 km**, les parcs éoliens se concentrent principalement sur les parties **nord-ouest** et **nord-est** du champ visuel.
Au nord-ouest, les perceptions concernent les éoliennes de **Fayl-Billot** et de **Pierremont-sur-Amance**. Celles-ci sont plus éloignées du bourg et leur organisation limite leur emprise dans le paysage. L'angle de visibilité reste toutefois perceptible, de l'ordre de **20°**.
Les éoliennes implantées sur la commune de **Pressigny** sont les plus prégnantes dans le paysage, en raison de leur proximité avec le bourg. Elles occupent un angle visuel total d'environ **86°**. Dans ce même secteur de perception, les parcs éoliens de **Chauvirey** et de **La Roche 4 Rivières** apparaissent en arrière-plan. Ils ne créent donc pas de nouvel angle de visibilité significatif, mais renforcent ponctuellement le contexte éolien dans un secteur déjà occupé par le parc du Haut Vannier.
Dans un rayon de **10 km**, les parcs éoliens de **Sud Vannier**, des **Argillières** et de **La Roche 4 Rivières** participent également au contexte éolien perçu depuis Pressigny. Des respirations visuelles demeurent possibles entre ces différents ensembles. En raison de leur éloignement, leurs champs de visibilité sont plus réduits.
Le parc de **La Roche 4 Rivières** présente ainsi une emprise visuelle limitée, avec deux secteurs de visibilité d'environ **8°** et **5°**, séparés par une respiration visuelle de **23°**. Les parcs des **Argillières** et de **Sud Vannier** occupent un champ de vision plus large, d'environ **57°** au total, avec une respiration visuelle d'environ **12°** entre les deux ensembles.
La respiration visuelle la plus importante se situe à l'ouest du bourg, avec une ouverture d'environ **78°**. Cette respiration contribue à limiter l'effet d'encerclement et à maintenir un horizon dégagé dans cette direction.

Ainsi, depuis **Pressigny**, les effets cumulés sont jugés **modérés**. Les éoliennes du parc du Haut Vannier, et plus particulièrement celles implantées sur la commune, constituent l'élément le plus prégnant. Les autres parcs participent au contexte éolien élargi, mais leur éloignement, leur inscription en arrière-plan et le maintien de respirations visuelles permettent de contenir l'effet de saturation.

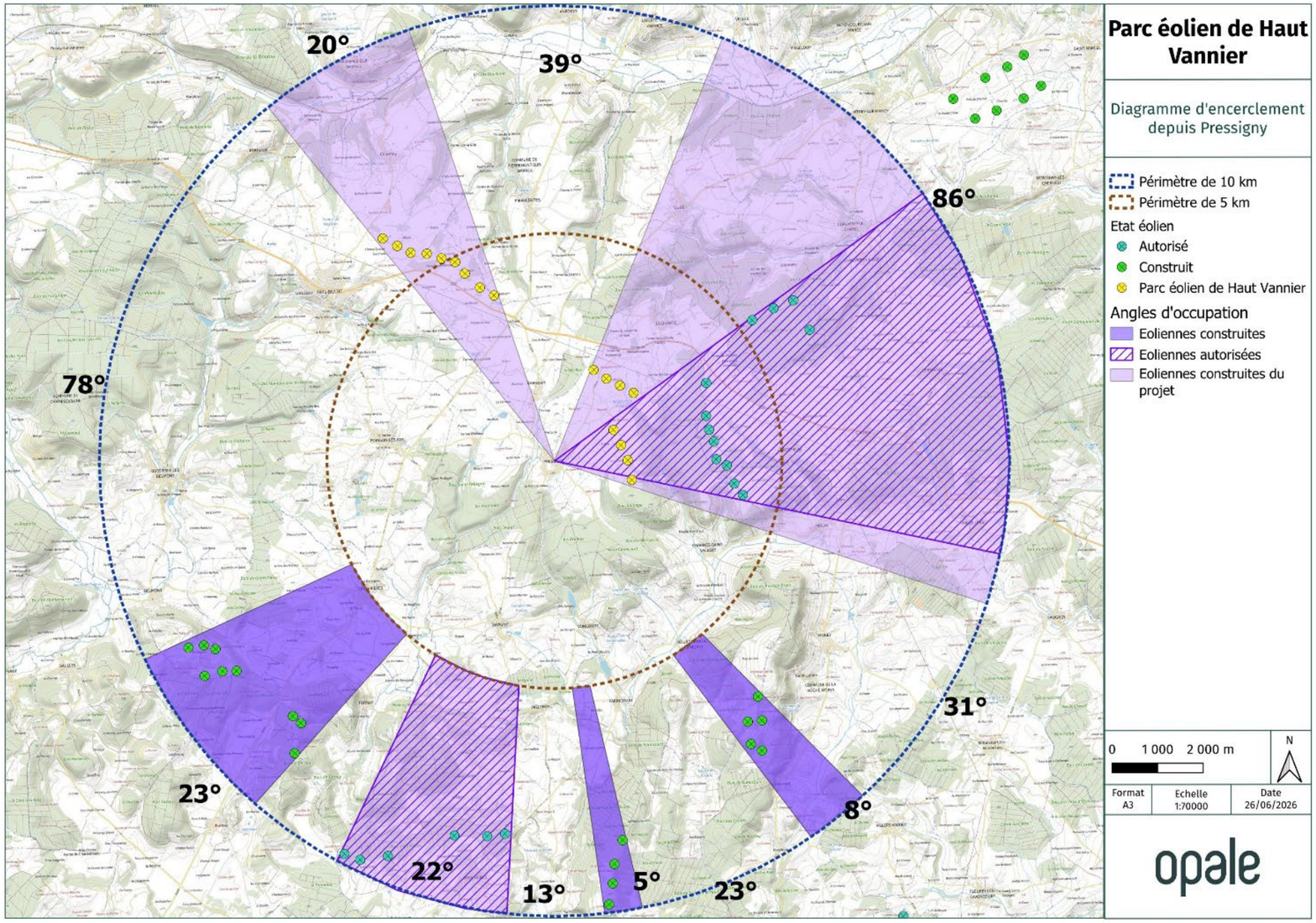


Figure 63 : Diagramme d'encerclement depuis Pressigny

En conclusion, le parc éolien du Haut Vannier constitue l'ensemble le plus directement perceptible depuis les bourgs proches, en particulier depuis Broncourt, Fayl-Billot, Pressigny, Pierremont-sur-Amance, Poinson-lès-Fayl et La Quarte. Les autres parcs recensés participent au contexte éolien élargi, mais leur prégnance reste généralement plus limitée en raison de leur éloignement, de leur inscription en arrière-plan ou de leur superposition avec des angles de perception déjà occupés par le parc du Haut Vannier.
Les situations les plus sensibles concernent Broncourt et Pressigny, en raison de leur proximité avec le parc du Haut Vannier et de l'ouverture de certaines vues vers les éoliennes. Les effets y sont jugés modérés, mais restent contenus par le maintien de respirations visuelles significatives et par la fragmentation des perceptions. À Fayl-Billot, les perceptions sont principalement orientées vers l'est et le sud-est, tandis qu'une large respiration visuelle est maintenue vers l'ouest et le nord-ouest. À Pierremont-sur-Amance, Poinson-lès-Fayl et La Quarte, les effets cumulés sont plus localisés, avec des angles de perception distincts et des respirations visuelles encore marquées.
Les parcs éoliens situés au-delà de 5 km participent à l'arrière-plan éolien du territoire, mais leur distance réduit leur emprise visuelle et leur prégnance dans le paysage. Ils peuvent compléter certains secteurs déjà occupés, mais ils ne créent pas, depuis les bourgs étudiés, de fermeture continue des horizons. Les respirations visuelles demeurent donc présentes autour des lieux de vie.

IV.7.6 Synthèse des effets cumulés et de la saturation visuelle

L'analyse des effets cumulés et de la saturation visuelle met en évidence un territoire déjà marqué par la présence de plusieurs parcs éoliens, construits, autorisés ou en cours d'instruction. Toutefois, les perceptions ne sont pas continues autour des bourgs étudiés. Elles varient fortement selon la position des lieux de vie, la distance aux parcs, l'organisation des éoliennes, le relief, la trame bocagère, les boisements et les fronts bâtis.
Le parc éolien du **Haut Vannier** constitue l'ensemble le plus directement perceptible depuis les bourgs proches, en particulier depuis **Broncourt, Fayl-Billot, Pressigny, Pierremont-sur-Amance, Poinson-lès-Fayl et La Quarte**. Les autres parcs recensés participent au contexte éolien élargi, mais leur prégnance reste généralement plus limitée en raison de leur éloignement, de leur inscription en arrière-plan ou de leur superposition avec des angles de perception déjà occupés par le parc du Haut Vannier.
Depuis les bourgs étudiés, les effets cumulés se concentrent principalement dans les secteurs ouverts du plateau, les entrées et sorties de villages, les franges bâties et certains axes de déplacement. À l'inverse, les cœurs bâtis restent généralement moins exposés. Le bâti, les jardins, les haies, les vergers, les boisements et les variations du relief filtrent ou interrompent les vues, limitant la perception continue des éoliennes.
Les situations les plus sensibles concernent **Broncourt** et **Pressigny**, en raison de leur proximité avec le parc du Haut Vannier et de l'ouverture de certaines vues vers les éoliennes. Les effets y sont jugés **modérés**, mais restent contenus par le maintien de respirations visuelles significatives et par la fragmentation des perceptions. À **Fayl-Billot**, les perceptions sont principalement orientées vers l'est et le sud-est, tandis qu'une large respiration visuelle est maintenue vers l'ouest et le nord-ouest. À **Pierremont-sur-Amance**, **Poinson-lès-Fayl** et **La Quarte**, les effets cumulés sont plus localisés, avec des angles de perception distincts et des respirations visuelles encore marquées.
Les parcs éoliens situés au-delà de 5 km participent à l'arrière-plan éolien du territoire, mais leur distance réduit leur emprise visuelle et leur prégnance dans le paysage. Ils peuvent compléter certains secteurs déjà occupés, mais ils ne créent pas, depuis les bourgs étudiés, de fermeture continue des horizons. Les respirations visuelles demeurent donc présentes autour des lieux de vie.
Ainsi, les impacts cumulés sont jugés **faibles à modérés à l'échelle globale des bourgs proches**, avec des effets **modérés localement** depuis les secteurs les plus ouverts et les plus proches du parc du Haut Vannier. L'analyse ne met pas en évidence d'effet d'encerclement généralisé ni de saturation visuelle continue. La remise en exploitation du parc du Haut Vannier maintient des perceptions déjà existantes et réactive uniquement la perception dynamique des pales, sans créer de nouveaux angles d'occupation visuelle.

IV.7.7 Impacts du raccordement

Concernant le raccordement, la remise en exploitation du parc éolien de Haut-Vannier n'implique aucun nouvel aménagement.
Le parc étant déjà construit, les raccordements internes entre les éoliennes, ainsi que les liaisons associées aux équipements existants, ont déjà été réalisés lors de la construction initiale du parc. Les tranchées nécessaires à leur mise en place ont été remblayées et ne sont aujourd'hui plus perceptibles dans le paysage. Il en est de même pour le raccordement externe jusqu'au poste source situé sur la commune de La Rochelle, déjà réalisé et désormais intégré dans l'état existant du site. La remise en exploitation du parc ne nécessite donc ni ouverture de nouvelles tranchées, ni création de linéaires techniques, ni travaux de raccordement supplémentaires susceptibles de modifier les perceptions paysagères.
Les impacts paysagers liés au raccordement sont par conséquent nuls.

IV.8 Les mesures relatives au paysage et au patrimoine

Dans le cadre de la remise en exploitation du parc éolien de Haut-Vannier, aucune mesure paysagère spécifique supplémentaire n'apparaît nécessaire, dans la mesure où le parc est déjà construit et où sa configuration demeure inchangée. La mesure principale repose sur le maintien de la configuration existante du parc, qui exclut toute création de nouvelle éolienne, de nouvelle plateforme, de nouvel accès structurant, de nouvelle emprise ou de nouveau raccordement. La remise en exploitation ne modifie donc pas la composition paysagère actuelle, ni les rapports visuels déjà existants entre le parc, les lieux de vie, les axes de déplacement, les éléments patrimoniaux et les structures paysagères environnantes.
Les interventions liées à l'exploitation et à la maintenance seront limitées aux accès, plateformes et surfaces déjà aménagés. Ces dispositions permettent d'éviter toute modification perceptible des abords du parc, toute ouverture de nouvel accès ou toute création d'emprise susceptible d'altérer les structures paysagères locales. En cas de dégradation ponctuelle liée à une intervention, un entretien et une remise en état des accès ou surfaces dégradés seront réalisés et permettront de maintenir la qualité d'aspect des chemins, plateformes et abords concernés.
Les mesures d'accompagnement écologique participent également, de manière indirecte, à l'insertion paysagère du parc. L'entretien du renforcement du réseau de haies et du parc arboré contribue au maintien et à la structuration des motifs végétaux du paysage local, en cohérence avec les ambiances agricoles, bocagères et boisées du secteur. Ces mesures ne visent pas à masquer les éoliennes, mais elles participent au renforcement des continuités végétales et à la qualité paysagère des abords du parc.
Par ailleurs, des mesures d'accompagnement à vocation paysagère et territoriale ont déjà été réalisées dans le cadre du premier dépôt et de la construction du parc éolien. Le maître d'ouvrage a consacré un budget spécifique à la mise en œuvre de mesures destinées à renforcer l'attractivité du territoire, à améliorer le cadre de vie des habitants et à contribuer à la préservation de l'environnement local. Définies en concertation avec les élus locaux, ces mesures ont été réalisées dès la phase de construction et ont bénéficié directement au territoire.
Elles comprennent notamment la participation au réaménagement et à la sécurisation du carrefour de la Folie, avec la démolition des anciens bâtiments, la remise en état des parcelles concernées, la conservation et la restauration de la façade historique, ainsi que la création d'une aire de stationnement et de ses accès. Elles comprennent également la création d'une aire de repos aménagée à proximité du carrefour, intégrant un espace d'accueil et de découverte du parc éolien, ainsi que l'aménagement des aires de la RN19 avec

l'installation de panneaux d'information sur le parc. Ces aménagements contribuent à l'amélioration du cadre de vie, à la valorisation locale du territoire et à l'accompagnement de la présence du parc éolien dans son environnement.
Ainsi, les mesures retenues et les mesures d'accompagnement déjà réalisées permettent de garantir l'absence d'impact paysager supplémentaire dans le cadre de la remise en exploitation du parc éolien. Les incidences résiduelles sur le paysage et le patrimoine demeurent liées à la présence du parc existant, sans aggravation attendue par rapport à la situation actuelle.

IV.9 Synthèse des impacts

La présente synthèse reprend les principaux niveaux d'enjeux, de sensibilités et d'impacts identifiés dans le cadre de l'analyse paysagère, patrimoniale et touristique du parc éolien du Haut Vannier.
Le parc étant déjà construit, l'analyse des impacts ne porte pas sur la création d'un nouveau parc éolien dans le paysage, mais sur le maintien d'ouvrages existants et leur remise en exploitation. Les effets visuels et paysagers sont donc déjà observables dans l'état actuel du territoire. La remise en exploitation ne modifie ni le nombre d'éoliennes, ni leur implantation, ni leur gabarit. Elle réactive principalement la perception dynamique des pales dans les secteurs où les éoliennes sont déjà visibles.
Les impacts sont appréciés au regard de la présence actuelle du parc dans le paysage, de sa lisibilité depuis les lieux de vie, les axes de déplacement, les points de vue patrimoniaux et les espaces touristiques, ainsi que des effets cumulés avec les autres parcs éoliens recensés dans l'aire d'étude éloignée.

Le raccordement externe du parc éolien du Haut Vannier au poste source a déjà été réalisé. Dans le cadre du présent dépôt, aucune nouvelle opération de raccordement n'est prévue et aucun nouveau tracé de câble, poste ou ouvrage technique associé n'est à créer.
Ainsi, aucun impact paysager supplémentaire n'est attendu au titre du raccordement externe. Les effets liés à cette composante sont déjà intégrés à l'état actuel du site et ne génèrent pas de nouvelle modification du paysage dans le cadre de la remise en exploitation du parc.

Tableau 8 : Tableau de synthèse des niveaux d'enjeux, de sensibilité et d'impact pour chaque thématique étudiée

Thématique	Sous-thème	Niveau d'enjeu	Niveau de sensibilité	Niveau d'impact	Analyse
Le Grand paysage	Plateau de Fayl-Billot	Modéré	Modérée	Modéré	Le parc est directement lisible dans les vues ouvertes du plateau. Les éoliennes constituent des repères verticaux perceptibles, mais s'inscrivent dans un paysage agricole de grande échelle.
	Unité paysagère de l'Amance-Apance	Modéré à fort	Faible à modérée	Faible à modéré	Les fonds de vallées et les secteurs boisés limitent fortement les vues. Les perceptions sont plus marquées depuis certains versants, rebords et points hauts.
	Autres unités paysagères de l'aire éloignée	Faible à modéré	Très faible à faible	Très faible à faible	Les effets sont atténués par la distance, le relief, les boisements et les structures bocagères. Les perceptions restent ponctuelles, lointaines et peu prégnantes.
Le paysage proche	Broncourt	Modéré	Faible à modérée	Faible à modéré	Hameau proche du parc, avec des vues depuis les entrées, les sorties et certaines ouvertures latérales. Les perceptions restent filtrées dans le cœur bâti.
	Fayl-Billot	Modéré	Faible à modérée	Faible à modéré	Les vues sont limitées dans le cœur du bourg, mais plus sensibles depuis les franges nord et est, la RN 19, la RD 7 et les secteurs d'habitat ouverts.
	Pressigny	Modéré	Faible à modérée	Faible à modéré	Les éoliennes implantées sur la commune sont perceptibles depuis les franges ouvertes et les entrées de village. Le cœur bâti reste plus filtré.
	Pierremont-sur-Amance	Modéré	Faible à modérée	Faible à modéré	Les vues sont plus ouvertes depuis les franges sud et ouest. Le relief, le bâti et la végétation limitent les perceptions depuis les secteurs abrités.
	Charmoy	Faible à modéré	Faible à modérée	Faible à modéré	Les perceptions sont ponctuelles depuis le cœur du hameau, plus ouvertes depuis certaines habitations et sorties situées à l'est.
	Poinson-lès-Fayl	Modéré	Faible à modérée	Faible à modéré	La distance limite la prégnance du parc. Les vues restent plus marquées depuis les franges est, les espaces ouverts et les abords de la RD 460.
	La Quarte	Faible à modéré	Faible à modérée	Faible à modéré	Les vues sont limitées depuis le centre-bourg, mais plus ouvertes depuis les exploitations isolées à l'ouest et la RN 19.
	Habitations isolées	Faible à modéré	Faible à modérée	Faible à modéré	Les perceptions dépendent fortement de la distance, de l'orientation des façades, des haies, des boisements et des bâtiments agricoles.
Axe de communication	RN 19	Modéré	Modérée	Modéré localement	Axe structurant du territoire, avec des vues régulières sur le parc dans les séquences ouvertes entre Fayl-Billot et La Quarte.
	RD 460	Modéré	Faible à modérée	Faible à modéré	Les perceptions alternent entre vues ouvertes, traversées de bourgs et séquences filtrées par le relief ou la végétation.
	RD 138 et routes communales du plateau	Faible à modéré	Faible à modérée	Faible à modéré	Les vues peuvent être proches et directes autour de Broncourt, Pressigny et des liaisons locales du plateau.
	Autres routes locales	Faible	Très faible à faible	Très faible à faible	Les perceptions sont plus ponctuelles, souvent filtrées ou éloignées.

Patrimoine et tourisme	Patrimoine proche	Modéré à fort	Faible à modérée	Faible à modéré	Les impacts concernent principalement quelques covisibilités ponctuelles depuis les franges de bourgs, les entrées ou les points hauts.
	Patrimoine éloigné	Modéré à fort	Nulle très faible	Nul très faible	La distance, le relief, le bâti et la végétation limitent fortement les perceptions. Les impacts sont majoritairement très faibles à nuls.
	Sites classés et inscrits	Modéré à fort	Très faible à nulle, modérée localement (La Quarte)	Très faible à nulle, modérée localement (La Quarte)	Les sensibilités sont globalement limitées. Le Chêne de la Vierge à La Quarte constitue le principal point de vigilance local.
	Sites patrimoniaux remarquables	Fort	Nulle très faible	Nul très faible	Les SPR de Langres et de Champlitte présentent des enjeux forts, mais les perceptions du parc sont très lointaines ou peu significatives.
	Tourisme éloigné	Modéré	Nulle très faible	Nul très faible	Les principaux pôles touristiques éloignés ne présentent pas de relation visuelle significative avec le parc.
	Tourisme local autour de Fayl-Billot	Modéré	Faible à modérée	Faible à modéré	Les perceptions concernent surtout les franges, les routes de découverte, certains chemins et les vues ouvertes sur le plateau.
Impacts cumulés et saturation visuelle	Contexte éolien du plateau	Modéré	Modérée	Faible à modéré	Le parc du Haut Vannier s'inscrit dans un territoire déjà marqué par l'éolien, principalement perceptible depuis les vues ouvertes.
	Encerclement des bourgs proches	Modéré	Faible à modérée	Faible à modéré	Les perceptions sont organisées en secteurs distincts. Les respirations visuelles restent présentes autour des bourgs étudiés.
	Saturation visuelle	Modéré	Faible à modérée	Faible à modéré	Aucun effet de saturation continue ou d'encerclement généralisé n'est identifié. Les vues restent séquencées et filtrées.
	Effets cumulés avec les autres parcs	Modéré	Faible à modérée	Faible à modéré	Les autres parcs participent au contexte éolien élargi, mais sont souvent plus éloignés, en arrière-plan ou inscrits dans des angles déjà occupés.

Les impacts les plus marqués concernent principalement le **plateau de Fayl-Billot**, où le parc est directement lisible dans les vues ouvertes, ainsi que certains lieux de vie proches tels que **Broncourt, Pressigny, les franges de Fayl-Billot, Pierremont-sur-Amance, Charmoy, Poinson-lès-Fayl et La Quarte**. Les axes de déplacement du plateau, notamment la **RN 19**, la **RD 460** et certaines routes communales, constituent également des supports de perception réguliers du parc. Les impacts sont plus limités depuis les cœurs bâtis, les vallées, les vallons, les paysages bocagers, les secteurs boisés, les éléments patrimoniaux éloignés et les grands pôles touristiques. Dans ces situations, les vues sont filtrées, ponctuelles, partielles ou très lointaines.
Sur le plan patrimonial, les effets restent principalement liés à des covisibilités ponctuelles depuis certains points ouverts, entrées de bourgs ou franges villageoises. La majorité des monuments historiques, sites protégés et sites patrimoniaux remarquables ne présente pas de relation visuelle significative avec le parc, ou seulement des perceptions très atténuées par la distance, le relief, le bâti et la végétation.
Concernant les effets cumulés, l'analyse montre que le parc du Haut Vannier s'inscrit dans un contexte éolien déjà présent, mais sans générer d'effet d'encerclement généralisé ni de saturation visuelle continue depuis les bourgs étudiés. Les perceptions restent organisées en secteurs distincts, avec des respirations visuelles maintenues autour des lieux de vie.

La remise en exploitation du parc éolien du Haut Vannier ne s'accompagne d'aucune nouvelle construction d'éolienne, d'aucune modification d'implantation, d'aucune évolution du gabarit des machines et d'aucune extension du parc. Les éoliennes, les plateformes, les accès et les aménagements associés sont déjà présents dans le paysage.
Ainsi, aucun impact paysager nouveau n'est attendu au titre d'une phase de construction ou d'aménagement. Le paysage matériel reste inchangé : il n'est pas créé de nouveau front éolien, de nouvelle emprise technique ou de nouvelle structure paysagère.
Les effets analysés correspondent donc au maintien des ouvrages existants et à la reprise du fonctionnement des éoliennes. La principale évolution perceptible liée à la remise en exploitation concerne la réactivation du mouvement des pales, visible uniquement depuis les secteurs où les éoliennes sont déjà perceptibles.
Dans ce contexte, la remise en exploitation du parc ne génère pas de nouvelle transformation paysagère majeure. Elle maintient un état paysager déjà constitué, dans lequel les éoliennes du Haut Vannier sont intégrées comme une composante existante du plateau de Fayl-Billot.

V. Conclusion finale du volet paysager

Le volet paysager du parc éolien du Haut Vannier a permis d'analyser les effets du parc sur le grand paysage, les lieux de vie proches, les axes de déplacement, le patrimoine protégé, le tourisme, ainsi que les effets cumulés et les risques de saturation visuelle.

La situation étudiée présente une particularité importante : le parc éolien est déjà construit. Les éoliennes, les plateformes, les accès et les ouvrages associés sont déjà présents dans le paysage. L'analyse ne porte donc pas sur l'introduction d'un nouveau parc dans un paysage non équipé, mais sur le maintien d'un ensemble existant et sur sa remise en exploitation.

À l'échelle du grand paysage, les impacts se concentrent principalement sur le plateau de Fayl-Billot, où les éoliennes sont directement lisibles dans les vues ouvertes. Le parc constitue une composante verticale marquante du paysage agricole, mais il s'inscrit dans un territoire de grande échelle, déjà structuré par des horizons ouverts, des boisements, des axes de déplacement et d'autres composantes techniques ou énergétiques.

Depuis les lieux de vie proches, les impacts sont globalement faibles à modérés. Ils deviennent modérés localement depuis les franges ouvertes, les entrées de bourgs, certaines habitations isolées et les routes du plateau. Les cœurs bâtis restent généralement moins exposés, en raison du rôle du bâti, des jardins, des haies, des vergers, des boisements et du relief, qui filtrent ou interrompent les vues.

Depuis les axes de déplacement, les perceptions les plus notables concernent la RN 19, la RD 460 et certaines routes communales proches du parc. Les vues restent toutefois dynamiques, liées au déplacement, et varient fortement selon les séquences traversées, les ouvertures du paysage et les masques végétaux ou bâtis.

Sur le plan patrimonial et touristique, les impacts restent globalement limités. Les sensibilités les plus importantes concernent quelques covisibilités ponctuelles avec des silhouettes villageoises, des clochers ou des éléments patrimoniaux proches. Le patrimoine éloigné, les sites patrimoniaux remarquables et les principaux pôles touristiques présentent des relations visuelles faibles, très faibles ou nulles avec le parc, en raison de la distance, du relief, du bâti et de la végétation.

L'analyse des effets cumulés montre que le parc du Haut Vannier s'inscrit dans un contexte éolien déjà présent, mais sans générer d'effet d'encerclement généralisé ni de saturation visuelle continue depuis les bourgs étudiés. Les perceptions restent organisées en secteurs distincts, avec des respirations visuelles maintenues autour des lieux de vie.

La remise en exploitation ne modifie ni le nombre d'éoliennes, ni leur implantation, ni leur gabarit. Elle ne crée pas de nouvel impact lié à des travaux de construction ou à de nouveaux aménagements structurants. Le paysage matériel reste donc globalement inchangé. L'évolution principale concerne la réactivation de la perception dynamique des pales dans les secteurs où les éoliennes sont déjà visibles.

Au regard de l'ensemble des analyses menées, les impacts paysagers, patrimoniaux et visuels du parc éolien du Haut Vannier sont jugés globalement faibles à modérés, avec des effets modérés localement depuis les secteurs les plus ouverts et les plus proches. Aucun impact fort généralisé n'est identifié.

Les mesures proposées, centrées sur la gestion, l'entretien et le maintien de l'intégration des aménagements existants, apparaissent proportionnées aux incidences du parc. La remise en exploitation du parc éolien du Haut Vannier apparaît ainsi compatible avec les caractéristiques paysagères, patrimoniales et touristiques du territoire.

Annexe 18.

Carnet de prises de vues

OPALE, juillet 2026

METHODOLOGIE DES PRISES DE VUE

- **Prise de vue**

La photographie des points de vue est réalisée avec un appareil photo fixé sur un trépied, à environ 1m60 au-dessus du sol. Pour ce projet, les clichés ont été pris en 2026 par Opale.
Pour une représentation la plus réaliste possible, le capteur APS-C (x1,5) accompagné d'un objectif 35 mm apporte une distance focale équivalent 50 mm pour une ouverture visuelle proche de la vision humaine.
Pour un balayage régulier du paysage, plusieurs photos sont prises par pas de 15°, grâce à un trépied et une rotule panoramique sphérique. Ces prises de vues sont ensuite assemblées (avec une superposition partielle des clichés) selon une projection cylindrique afin de reconstituer le panorama. Cette méthode permet l'acquisition de panoramas homogènes, précis et réalistes, optimisant leur qualité avec un minimum de déformation.

Pour chaque point de vue, 8 à 10 prises de vues sont réalisées à l'aide du matériel suivant :

- Appareil photographique Sony Alpha65, capteur 24 Mpx APS-C (x1,5) – GPS intégré
- Objectif 35 mm fixe
- Rotule panoramique sphérique Nodal Ninja 3
- Trépied à niveau Benro

Les prises de vues sont ensuite assemblées en un panoramique via le logiciel Kolor Autopano Pro 4.4 puis géoréférencées avec le logiciel Geosetter grâce au GPS de l'appareil et vérification par image aérienne pour un géoréférencement précis de chaque prise de vue.

- **Calage des panoramas**

Les panoramas sont ensuite « calés », c'est-à-dire positionnés en 3D dans une modélisation informatique du terrain. Il s'agit du modèle numérique de terrain (MNT) BD ALTI® à 25m de l'IGN.

Grâce au logiciel windPRO 4.1, chaque panorama est intégré dans le MNT. Les coordonnées X, Y issues du géoréférencement permettent de positionner le lieu de la prise de vue et de lui attribuer l'altitude du MNT. Des points de repère liés au relief ou à des éléments ponctuels (pylônes, églises, etc.) permettent ensuite de positionner précisément le panorama (angle et azimut).

Dans la mesure où le parc est déjà construit, les photographies se substituent à la logique habituelle du photomontage prospectif. Elles ne visent pas à simuler l'insertion future du projet, mais à rendre compte de la perception réelle du parc dans son environnement actuel.

Au total, 30 prises de vue ont été réalisés pour rendre compte de la perception du projet éolien depuis les secteurs à enjeux définis précédemment, et en particulier depuis les villages les plus proches.

Chaque présentation de point de vue propose :

- Une première page avec des cartes de localisation du point de vue et de repérage par rapport au projet éolien à plusieurs échelles, des caractéristiques techniques liées à la prise de vue ; présentant deux panoramas de 120°, le premier présente la prise de vue, tandis que le deuxième est une représentation en esquisse des éoliennes permettant d'identifier la localisation des éoliennes même avec si elles sont masquées par un premier plan bâti ou boisé ainsi que le contexte éolien ;
- Une deuxième page présentant les photomontages en 50° sur un format A3, de façon à s'approcher de la vision humaine (voir « Distance de lecture » ci-après).

- **Distance de lecture**

Pour être représentatif de la réalité, la prise de vue doit être regardé à une distance bien précise, comme le montre le schéma ci-après. Cette distance (D) de lecture de document est appelée « distance orthoscopique », elle permet de reproduire l'angle de vision de l'observateur in situ et correspond à la distance entre l'œil et le document. La prise de vue s'approche ainsi d'une image réaliste d'un point de vue graphique et géométrique et illustre sans ambiguïté la proportion que prend le projet dans le paysage.

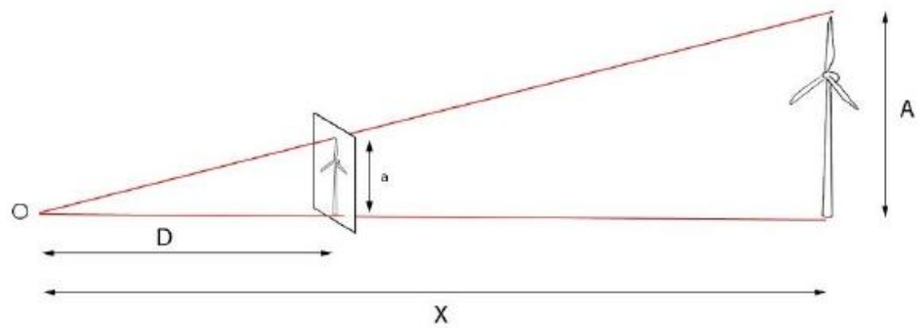


Schéma des caractéristiques physiques de la lecture visuelle de la prise de vue

Pour un angle de photo de 50° représentée sur toute la largeur d'un A3 (42 cm), la distance de lecture D est de 58 cm.

LISTE DES POINTS DE VUE

N° photomontage	Localisation
1	Pressigny : Cœur de village
2	Broncourt : RD138 vers Pressigy
3	Broncourt : Place du village (partie ouest)
3 bis	Broncourt : Place du village (partie est)
4	Broncourt : RD138 entrée Nord de Broncourt (partie ouest)
4 bis	Broncourt : RD138 entrée Nord de Broncourt (partie est)
5	Broncourt : RN19 sortie de la Folie (partie ouest)
5 bis	Broncourt : RN19 sortie de la Folie (partie est)
6	Fayl-Billot : RN19 Sortie de Fayl Billot Est

7	Fayl-Billot : RN 19 Entrée de Fayl Billot
8	Fayl-Billot : Parvis Chapelle de Notre Dame
9	Fayl-Billot : RD7 au sud de Fayl-Billot
10	Poison-lès-Fayl : Cœur de village
11	Genevrières : RD460 Entrée sud
12	Bourguignon-lès-Morey : sortie nord
13	La Rochelle : RD17 rue basse entrée sud
14	Cintrey : RN18 Ouest de Cintrey
15	La Quarte : RN19 Entrée est sur le plateau agricole vers la Quarte
16	Ouge : RD44 Entrée est
17	Pierrefaites : Sotie sud
18	Maizières-sur-Amance : Entrée de village est
19	Laferté-sur-Amance : promenade du tour de Laferté
20	Laferté-sur-Amance : RD460 entrée nord
21	Velles : RD270 depuis Vaux-la-Douce
22	Saint-Marcel : RD44 Sortie Sud
23	Blondefontaine : RD48 entrée nord
24	Celsoy : RD308 Rue Guibert à l'est de l'église
25	Andilly-en-Bassigny : villa gallo-romaine
26	Le Pailly : château de Pailly
27	Langres : remparts
28	Grenant : RD7 entre coublanc et Grenant
29	Trécourt : RD5
30	Confracourt : RD43 entre Vauconcourt et Bétoncourt

Parc éolien Haut Vannier (52)

Localisation des points de vue

- Parc éolien de Haut Vannier
- Aire d'étude éloignée 20 km
- Point de vue

E1 E2 E5 E8 E3 E7 E9 E14 E17 E21 E23 E22 E24

0 4 000 8 000 m

N

Format	Echelle	Date
A3	1:150 000	10/07/2026

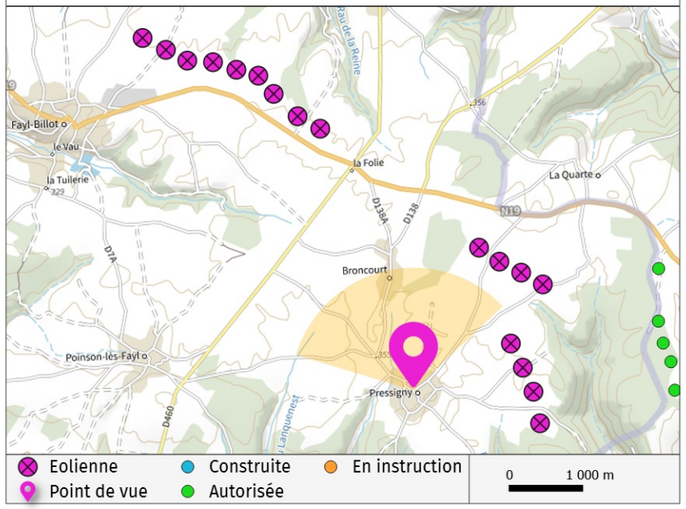
opale

Figure 1 : Localisation des points de vue

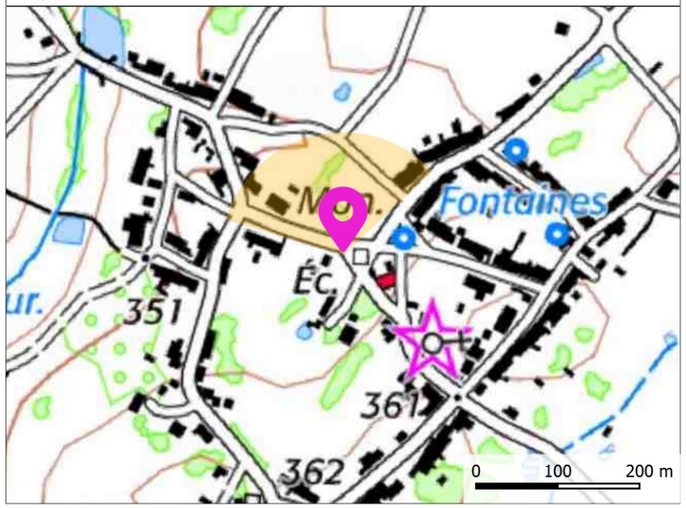
N°1 - Pressigny : Coeur de village

Coordonnées GPS	5°39'48,5"E 47°44'52,2"N
Distance à l'éolienne la plus proche	1490m

Repérage par rapport au parc éolien



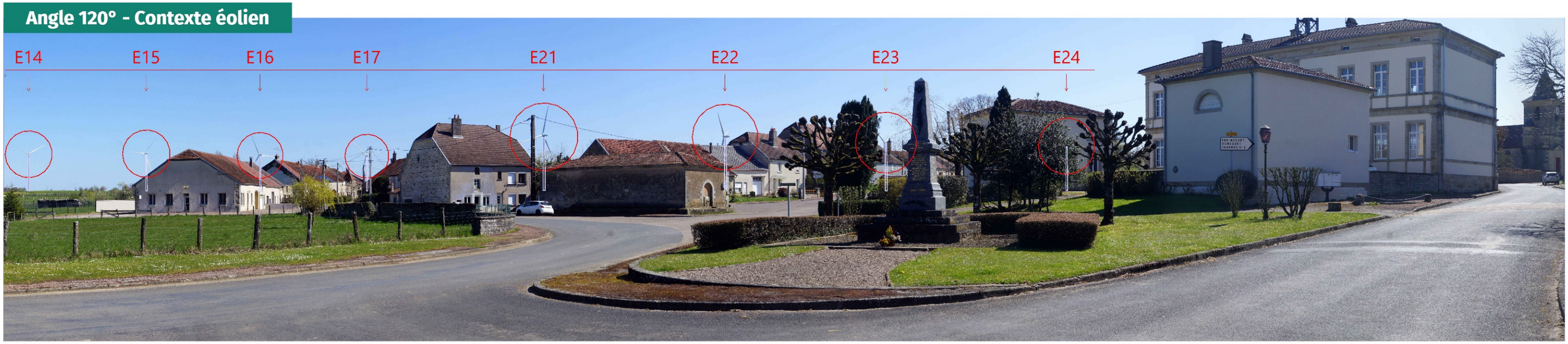
Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



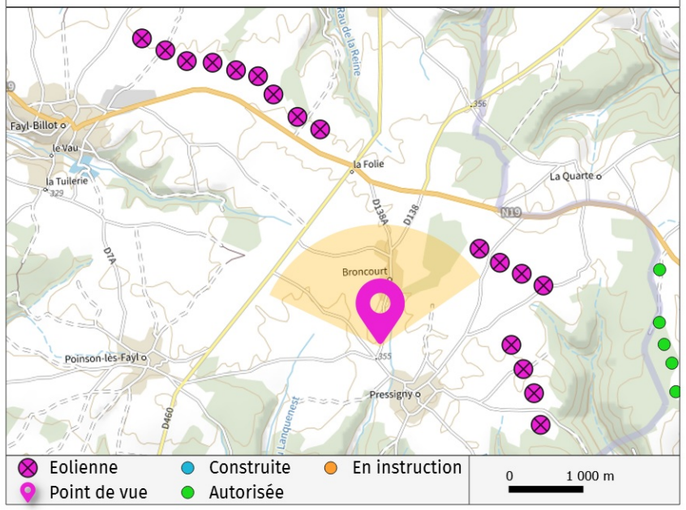
Angle 50° - numéro 2



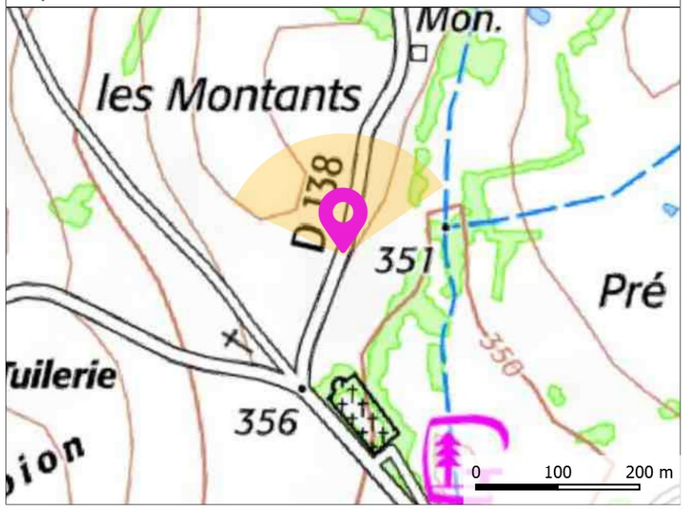
N°2 - Broncourt : RD138 vers Pressigny

Coordonnées GPS	5°39'27,4"E 47°45'12,6"N
Distance à l'éolienne la plus proche	1800m

Repérage par rapport au parc éolien



Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



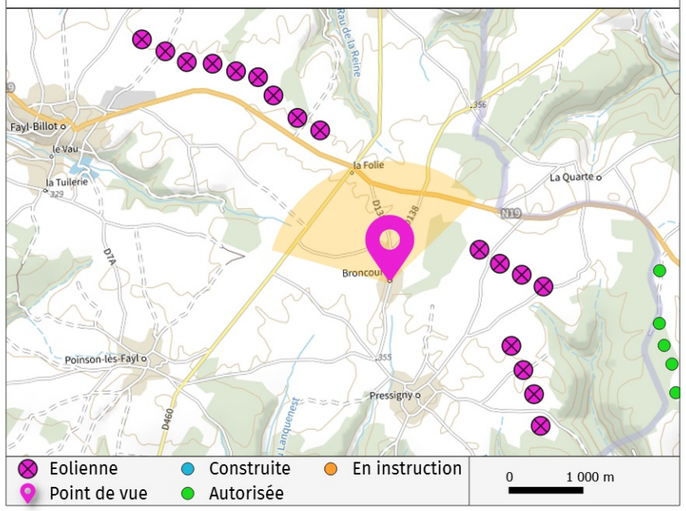
Angle 50° - numéro 2



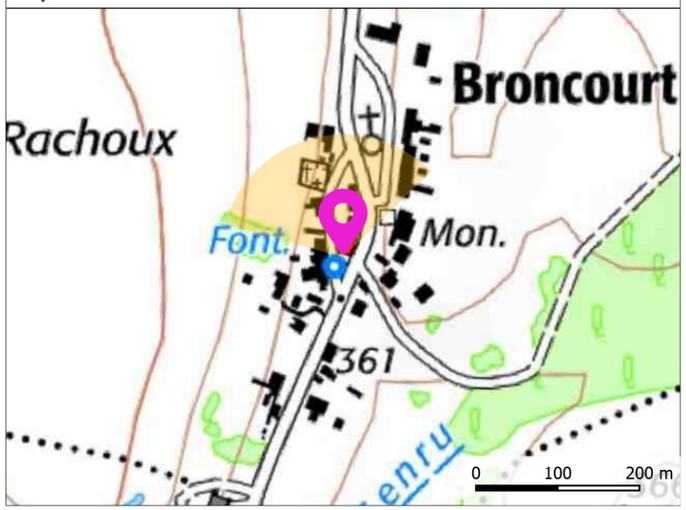
N°3 - Broncourt : Place du village (partie Ouest)

Coordonnées GPS	5°39'35,2"E 47°45'41,2"N
Distance à l'éolienne la plus proche	1320m

Repérage par rapport au parc éolien



Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



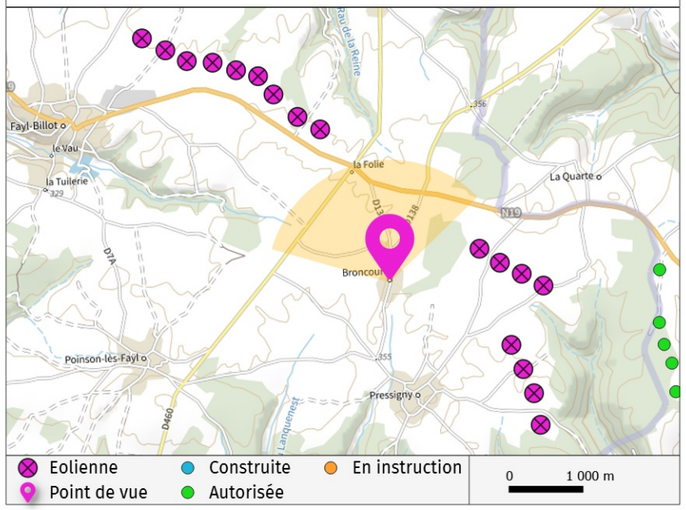
Angle 50° - numéro 2



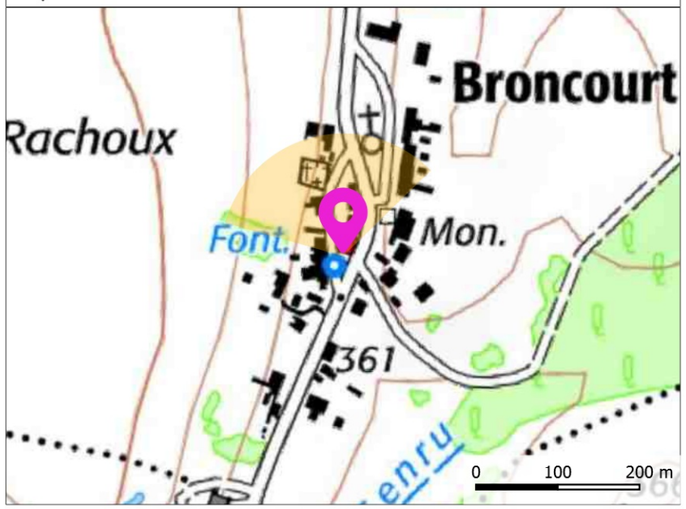
N°3 - Broncourt : Place du village (partie Est)

Coordonnées GPS	5°39’35,2”E 47°45’41,2”N
Distance à l'éolienne la plus proche	1320m

Repérage par rapport au parc éolien



Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



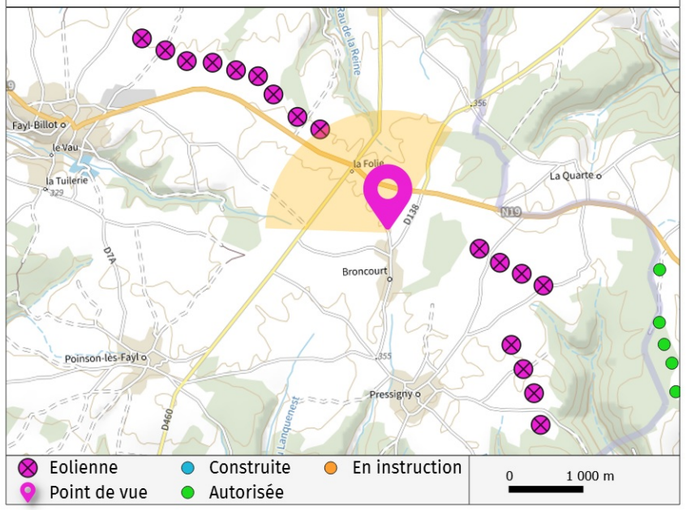
Angle 50° - numéro 2



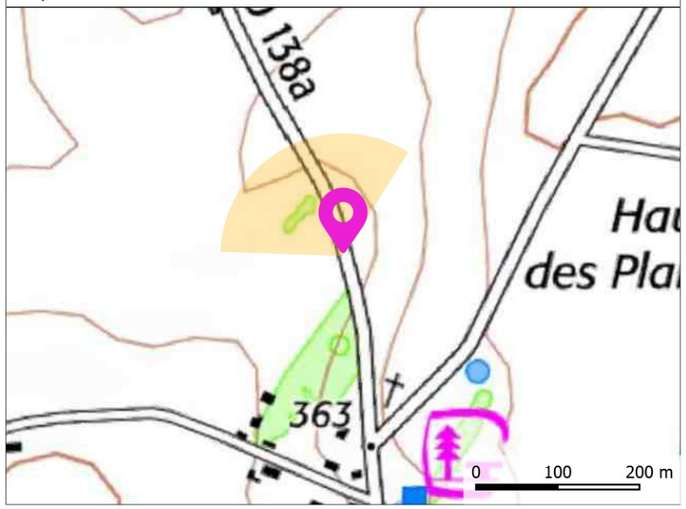
N°4 - Broncourt : RD138 entrée Nord de Broncourt (partie Ouest)

Coordonnées GPS	5°39'34,9"E 47°46'3,3"N
Distance à l'éolienne la plus proche	1280m

Repérage par rapport au parc éolien



Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



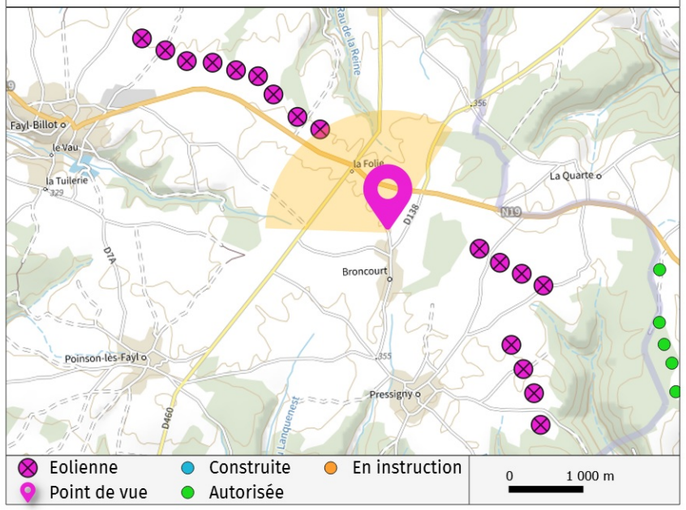
Angle 50° - numéro 2



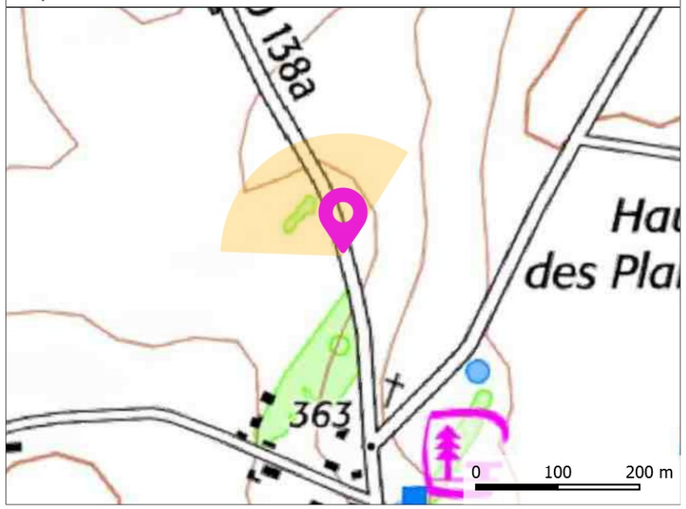
N°4 - Broncourt : RD138 entrée Nord de Broncourt (partie Est)

Coordonnées GPS	5°39'34,9"E 47°46'3,3"N
Distance à l'éolienne la plus proche	1280m

Repérage par rapport au parc éolien



Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



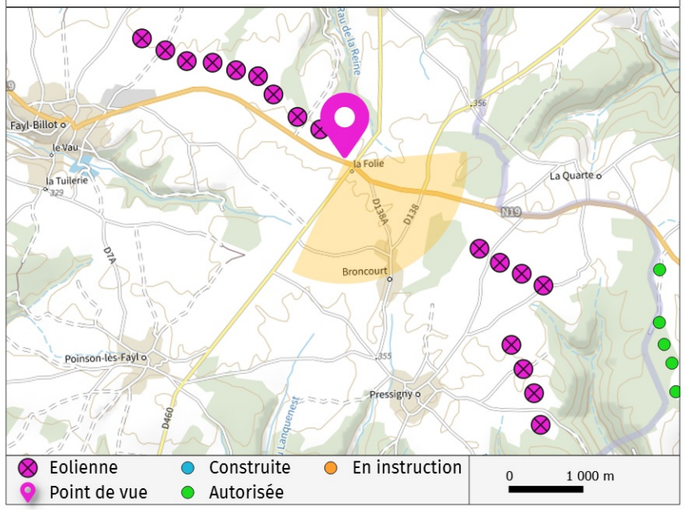
Angle 50° - numéro 2



N°5 - Broncourt : RN19 sortie de la Folie (partie Ouest)

Coordonnées GPS	5°39'8,1"E 47°46'35,8"N
Distance à l'éolienne la plus proche	550m

Repérage par rapport au parc éolien



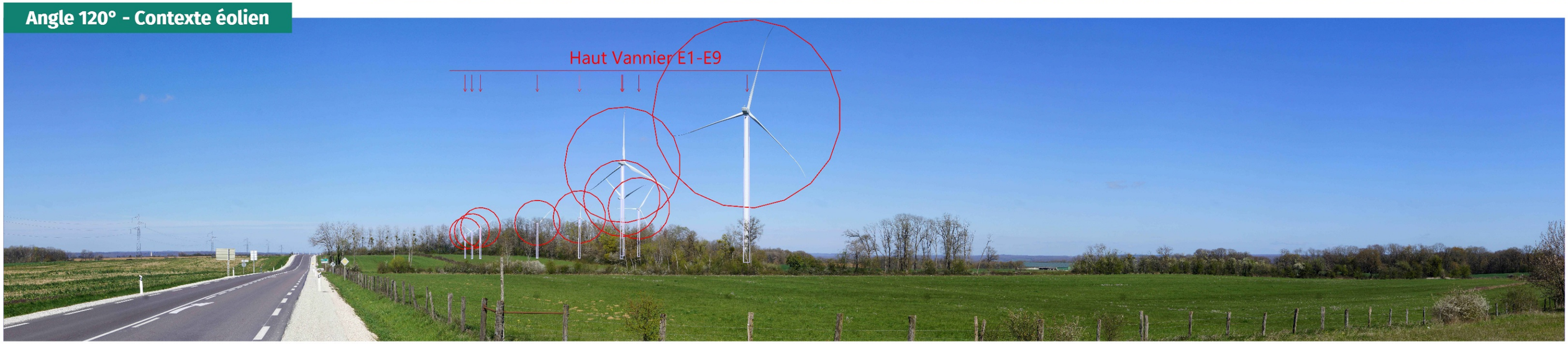
Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



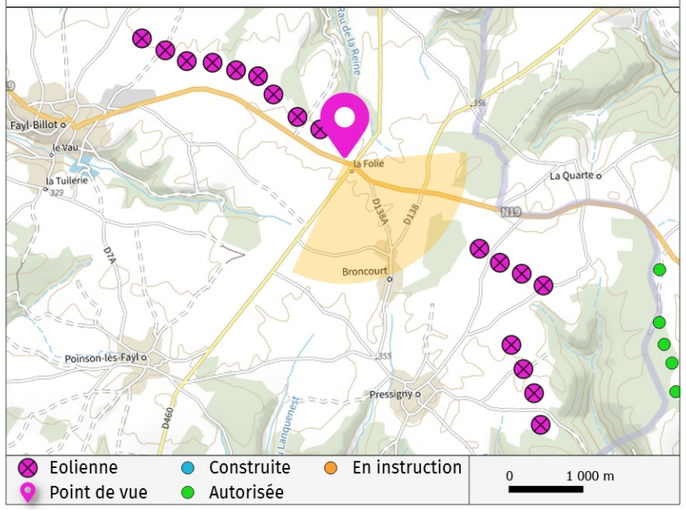
Angle 50° - numéro 2



N°5 - Broncourt : RN19 sortie de la Folie (partie Est)

Coordonnées GPS	5°39’8,1”E 47°46’35,8”N
Distance à l'éolienne la plus proche	550m

Repérage par rapport au parc éolien



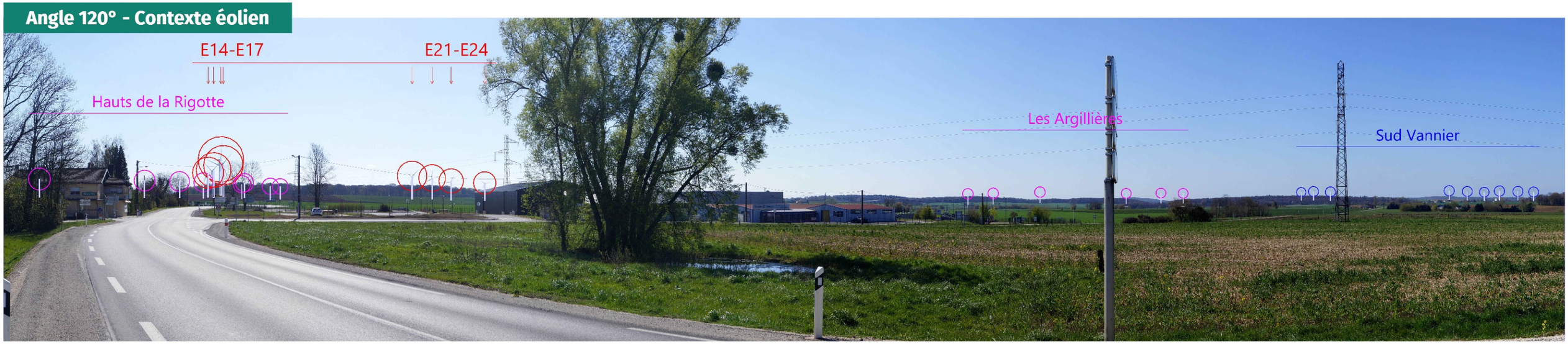
Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



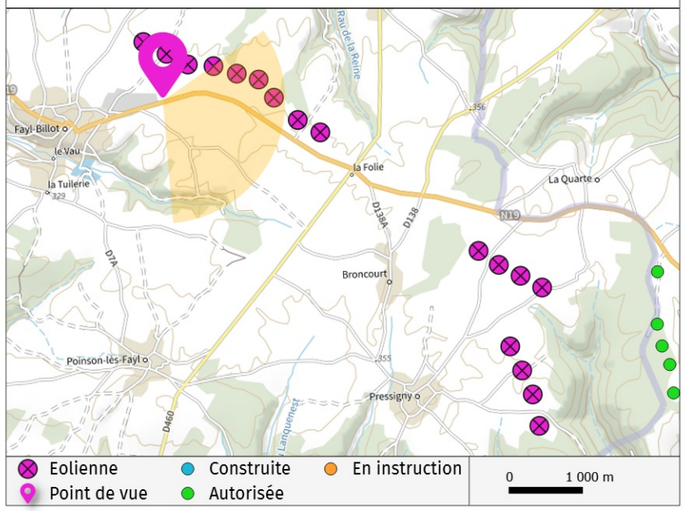
Angle 50° - numéro 2



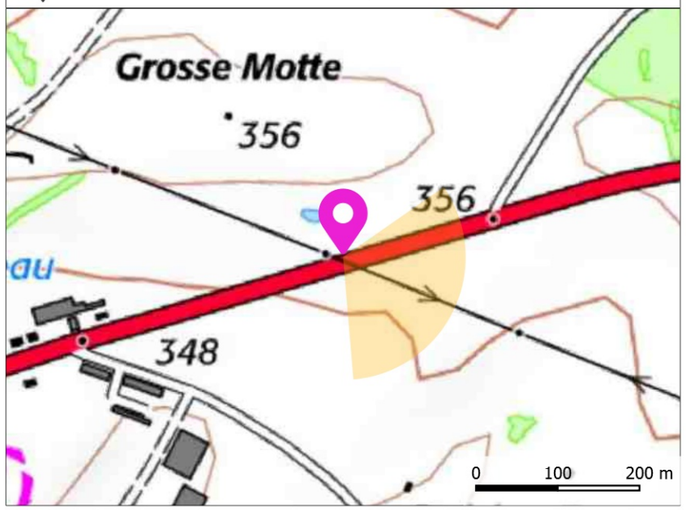
N°6 - Fayl-Billot : RN19 Sortie de Fayl Billot Est

Coordonnées GPS	5°37'8,7"E 47°47'6,7"N
Distance à l'éolienne la plus proche	610m

Repérage par rapport au parc éolien



Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien




KRAVAG

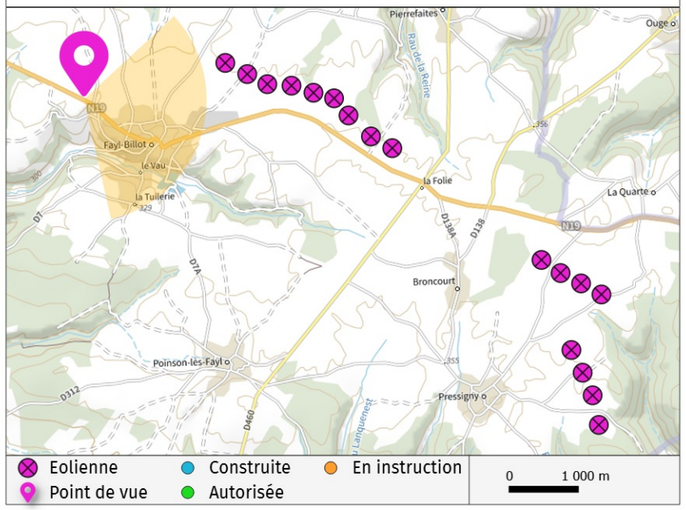
Angle 50° - numéro 2



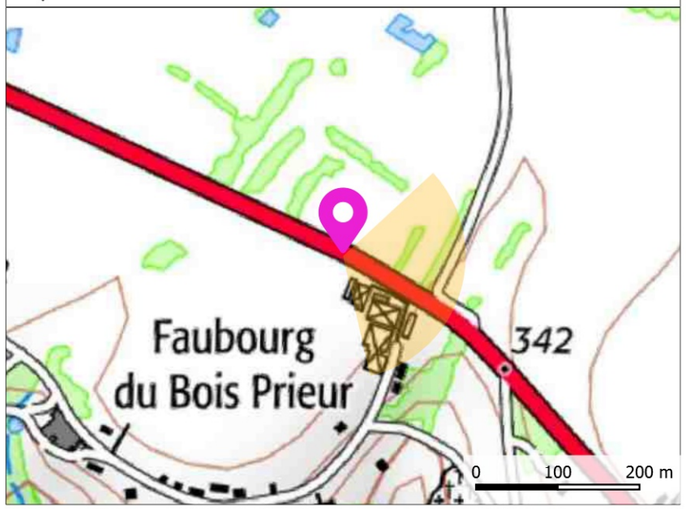
N°7 - Fayl-Billot : RN19 Entrée de Fayl Billot

Coordonnées GPS	5°35'16,6"E 47°47'18,2"N
Distance à l'éolienne la plus proche	2140m

Repérage par rapport au parc éolien



Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



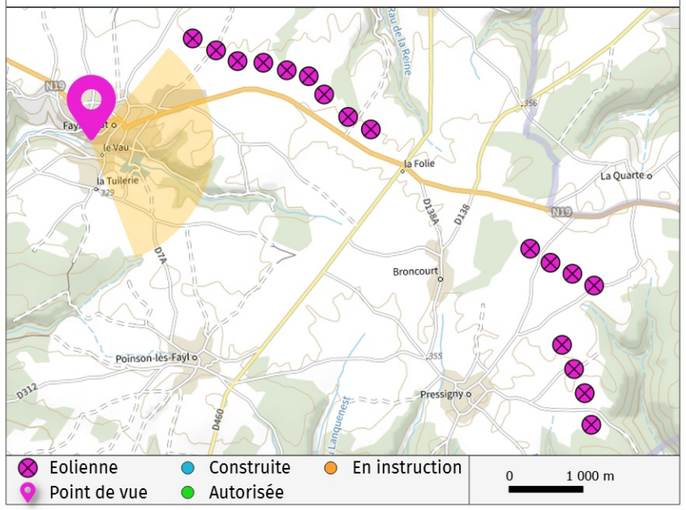
Angle 50° - numéro 2



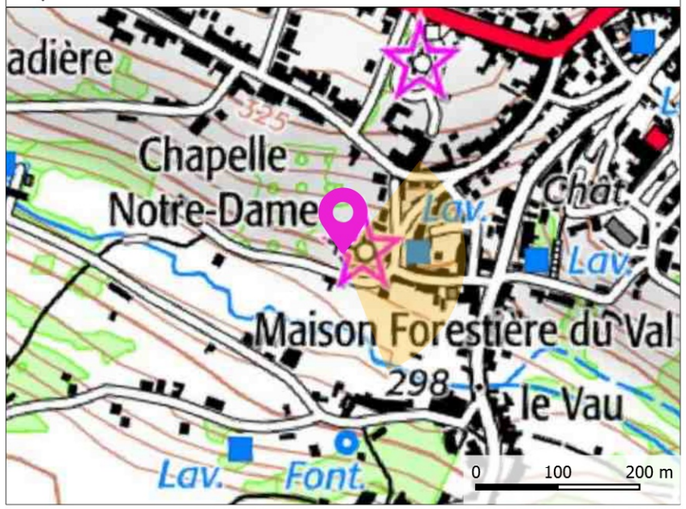
N°8 - Fayl-Billot : Parvis Chapelle Notre-Dame

Coordonnées GPS	5°35’47,8”E 47°46’48,2”N
Distance à l'éolienne la plus proche	2000m

Repérage par rapport au parc éolien



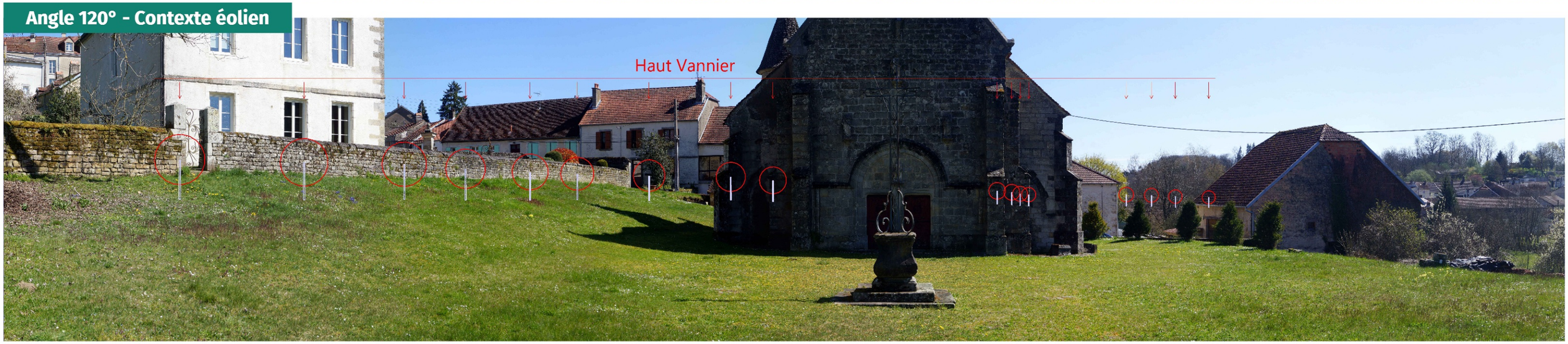
Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



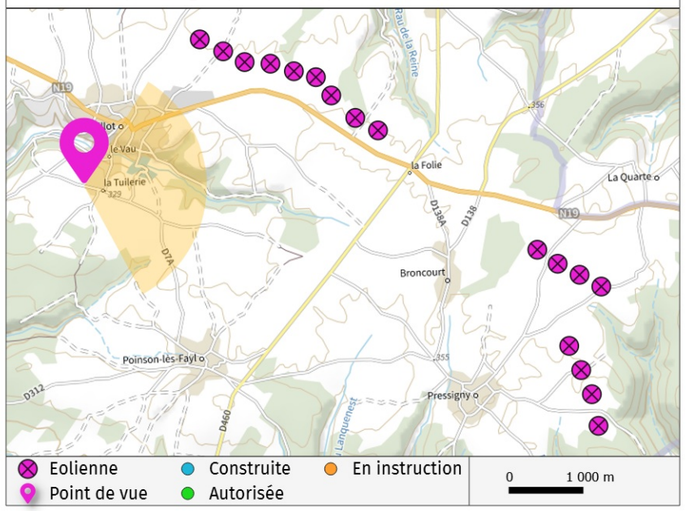
Angle 50° - numéro 2



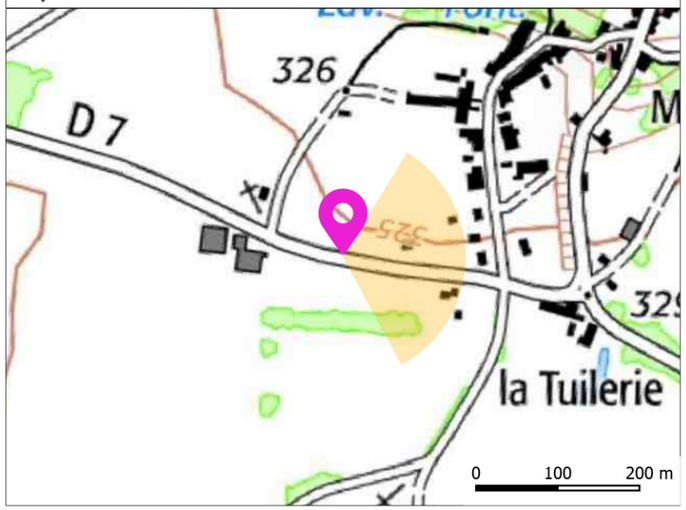
N°9 - Fayl-Billot : RD7 au Sud de Fayl-Billot

Coordonnées GPS	5°35’37,5”E 47°46’29,7”N
Distance à l'éolienne la plus proche	2570m

Repérage par rapport au parc éolien



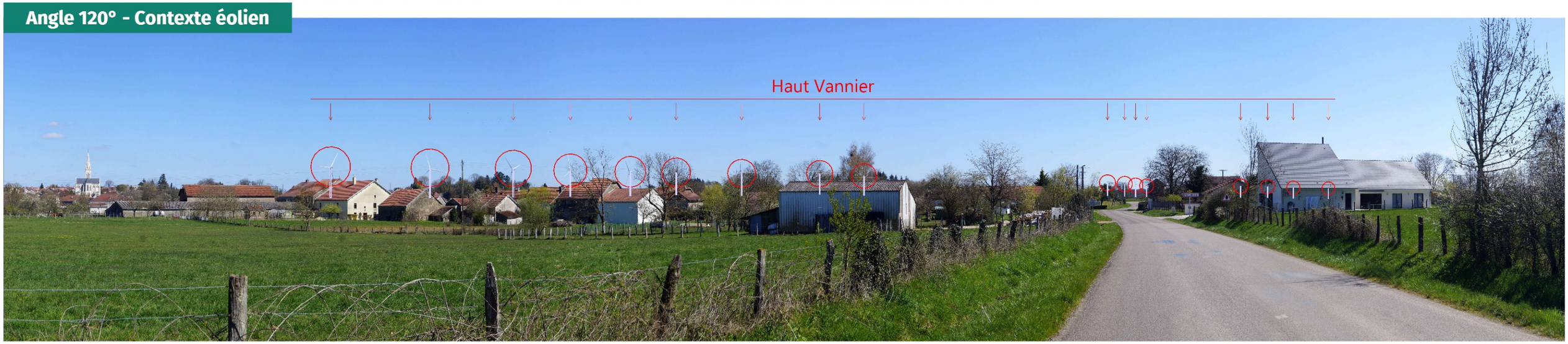
Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



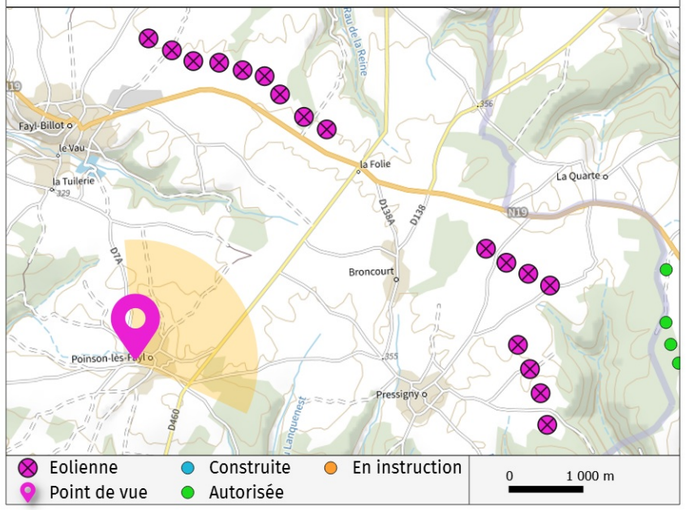
Angle 50° - numéro 2



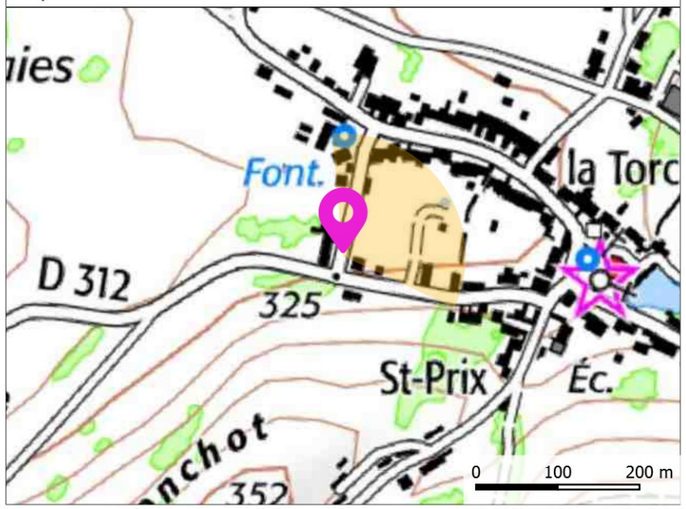
N°10 - Poinson-lès-Fayl : Coeur de village

Coordonnées GPS	5°36'41,3"E 47°45'9,6"N
Distance à l'éolienne la plus proche	4090m

Repérage par rapport au parc éolien



Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



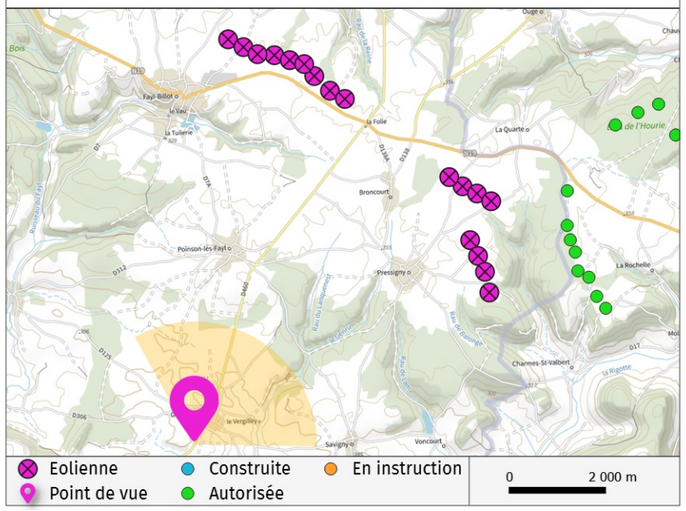
Angle 50° - numéro 2



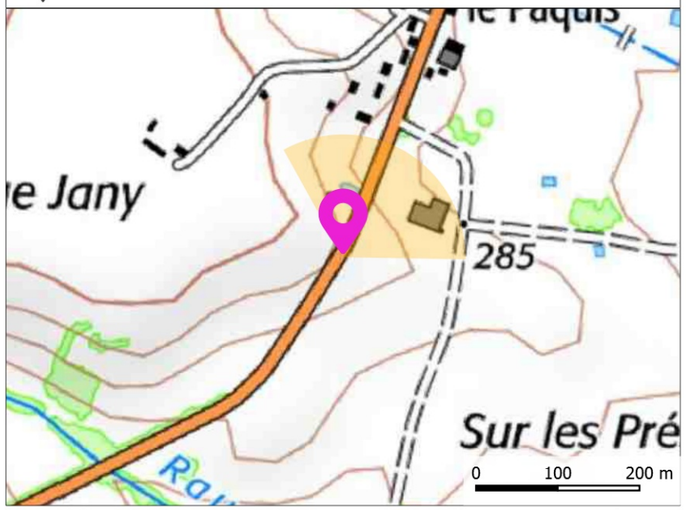
N°11 - Genevrières : RD460 Entrée Sud

Coordonnées GPS	5°36’9,5”E 47°42’59,5”N
Distance à l'éolienne la plus proche	6950m

Repérage par rapport au parc éolien



Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



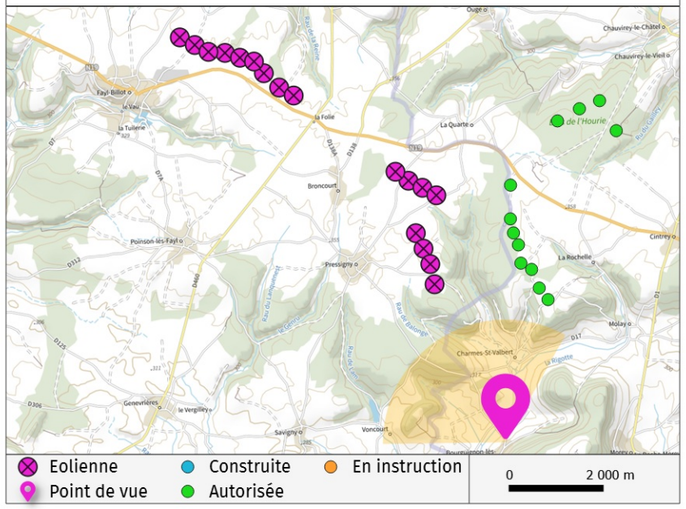
Angle 50° - numéro 2



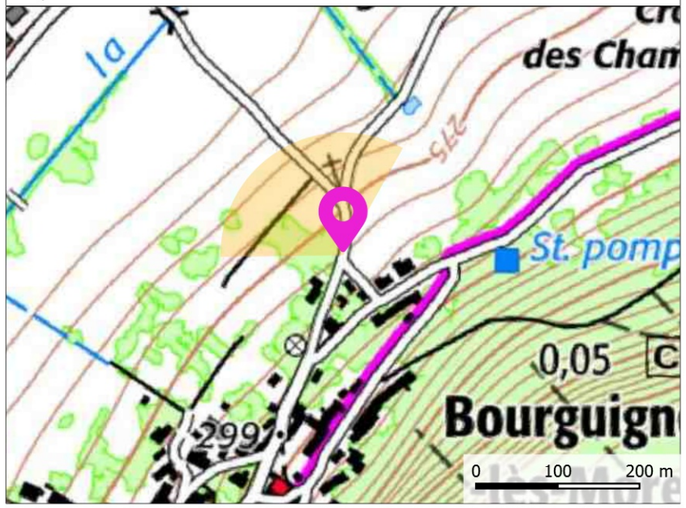
N°12 - Bourguignon-lès-Morey : Sortie Nord

Coordonnées GPS	5°42’19,2”E 47°42’44,2”N
Distance à l'éolienne la plus proche	3720m

Repérage par rapport au parc éolien



Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



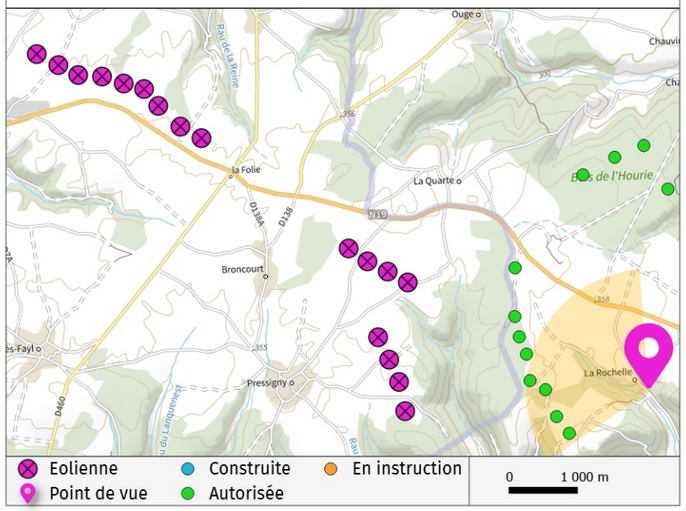
Angle 50° - numéro 2



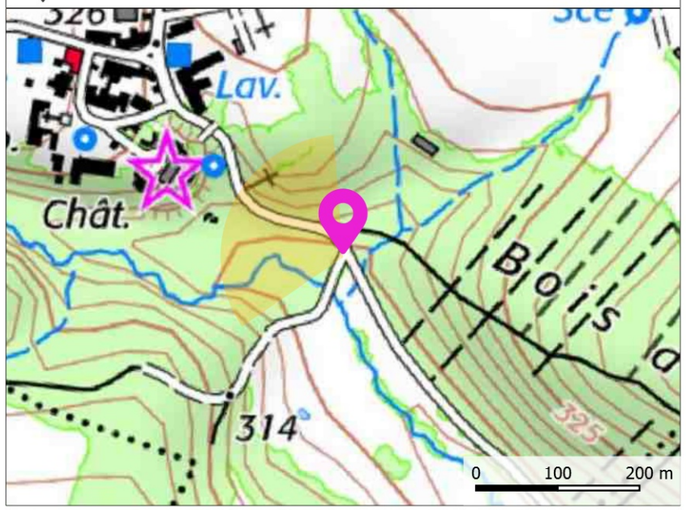
N°13 - La-Rochelle : RD17 Rue Basse Entrée Sud

Coordonnées GPS	5°44'5,7"E 47°44'41,0"N
Distance à l'éolienne la plus proche	3630m

Repérage par rapport au parc éolien



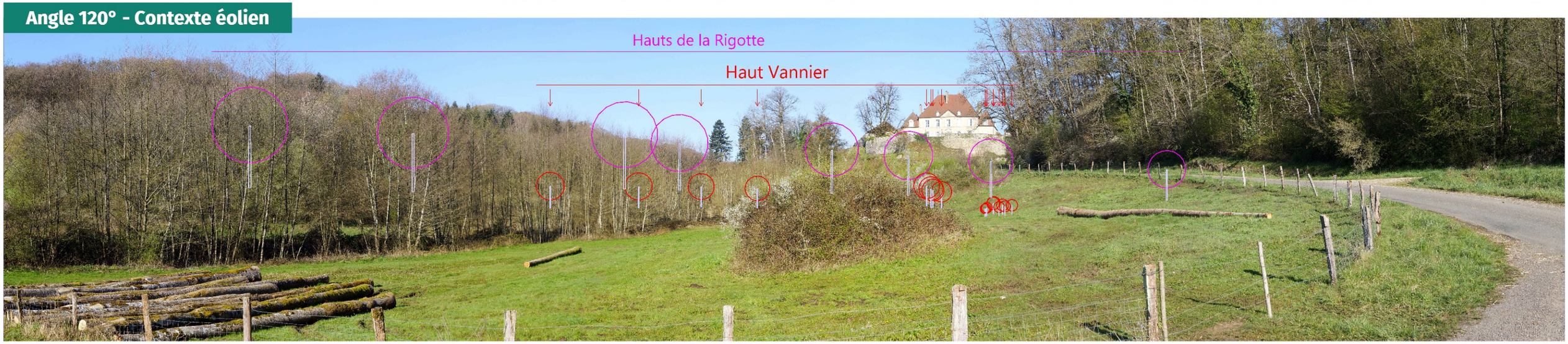
Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



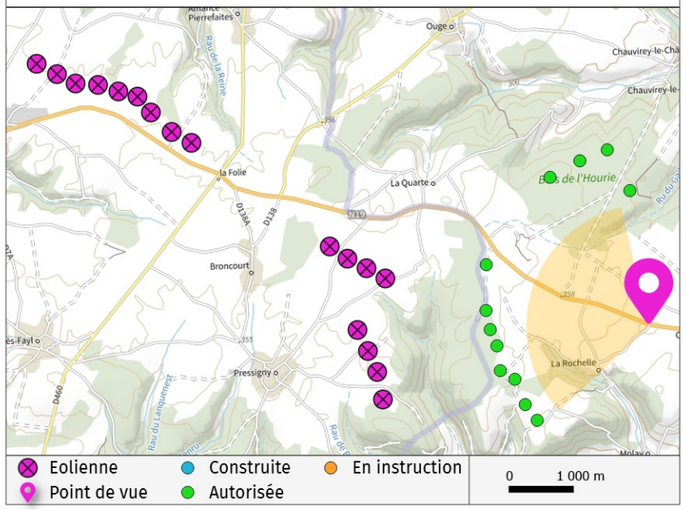
Angle 50° - numéro 2



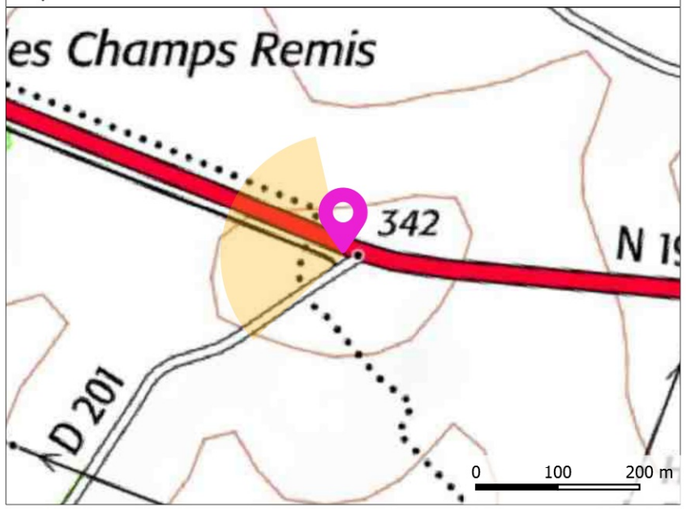
N°14 - Cintrey : RN18 Ouest de Cintrey

Coordonnées GPS	5°44'35,2"E 47°45'8,2"N
Distance à l'éolienne la plus proche	4230m

Repérage par rapport au parc éolien



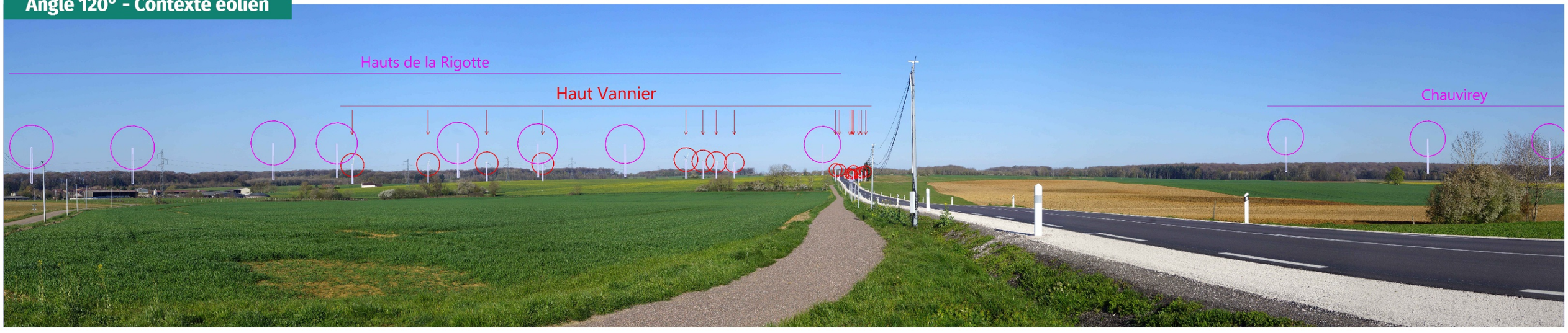
Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



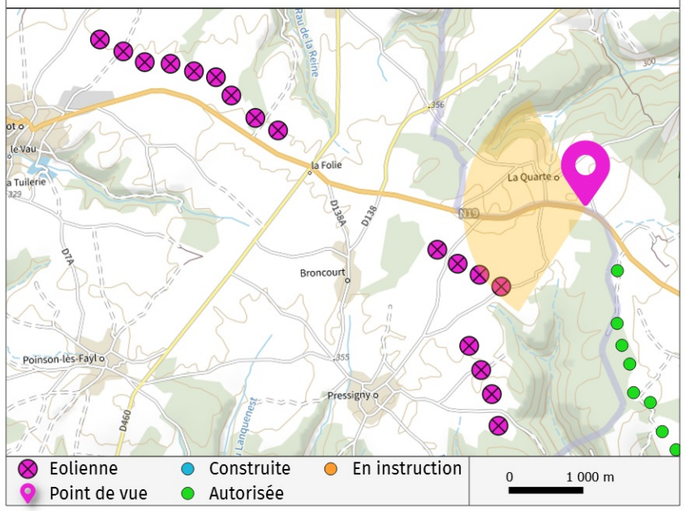
Angle 50° - numéro 2



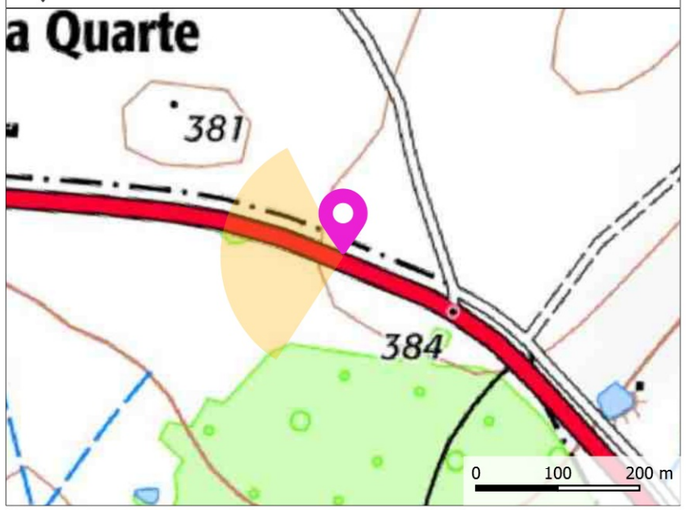
N°15 - La Quarte : RN19 Entrée Est sur le plateau agricole vers la Quarte

Coordonnées GPS	5°42’13,8”E 47°46’10,7”N
Distance à l'éolienne la plus proche	1570m

Repérage par rapport au parc éolien



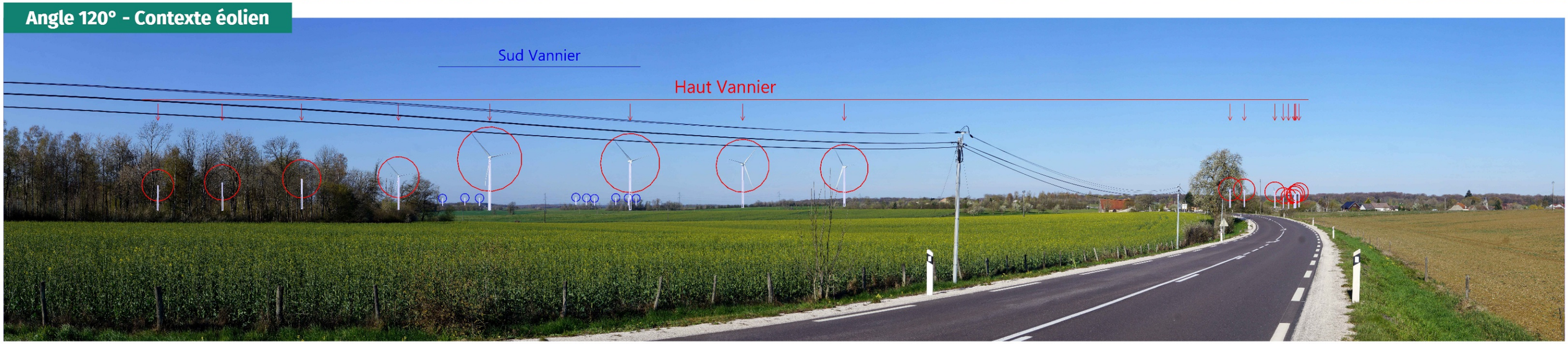
Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



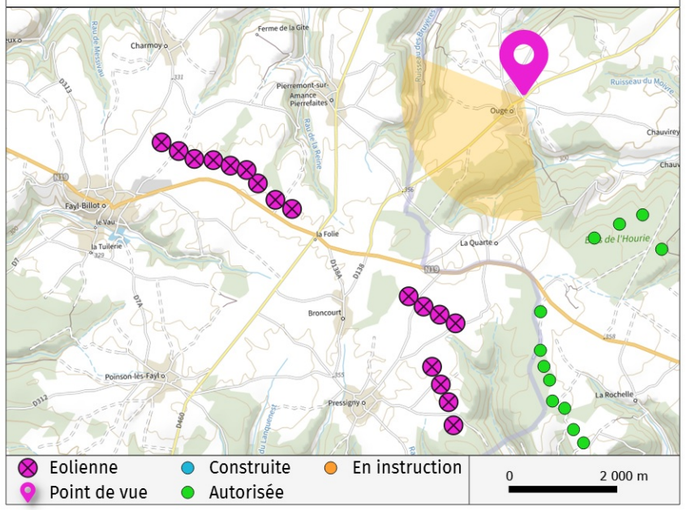
Angle 50° - numéro 2



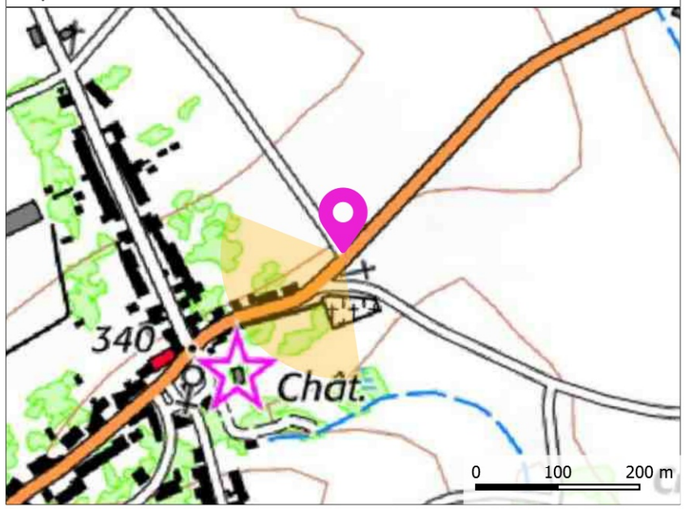
N°16 - Ouge : RD44 Entrée Est

Coordonnées GPS	5°42’24,9”E 47°47’52,5”N
Distance à l'éolienne la plus proche	4290m

Repérage par rapport au parc éolien



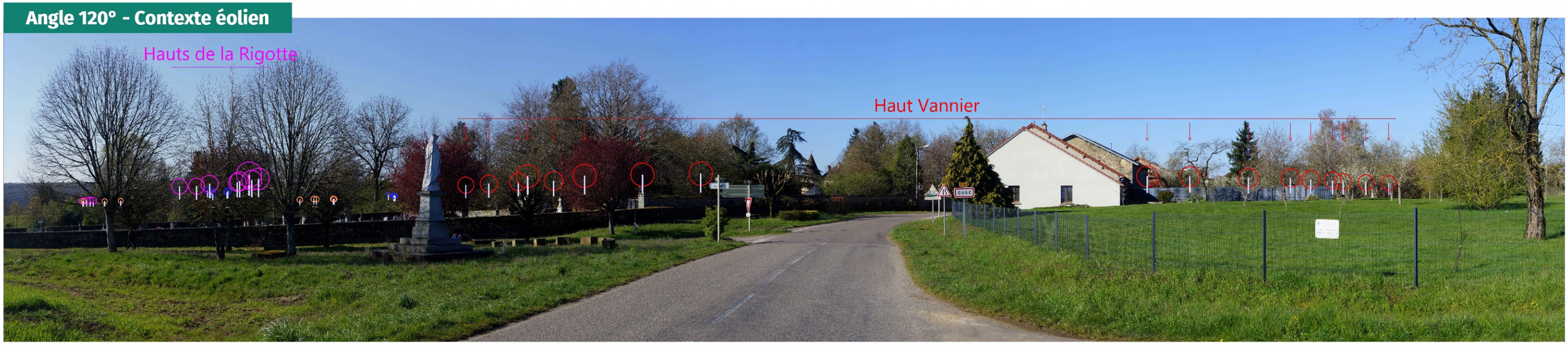
Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



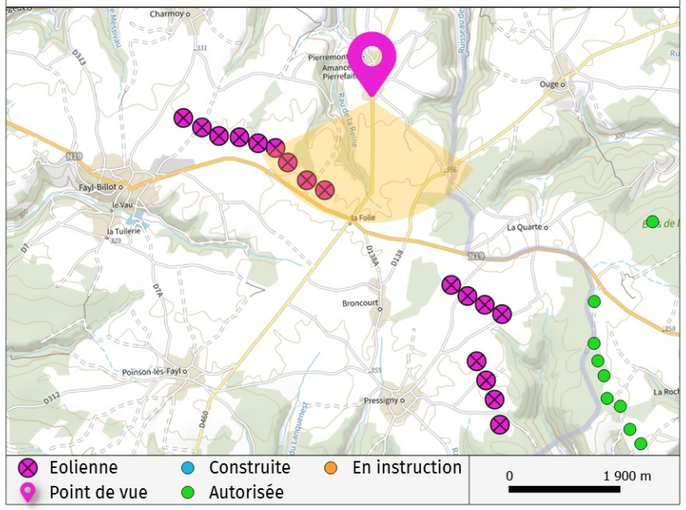
Angle 50° - numéro 2



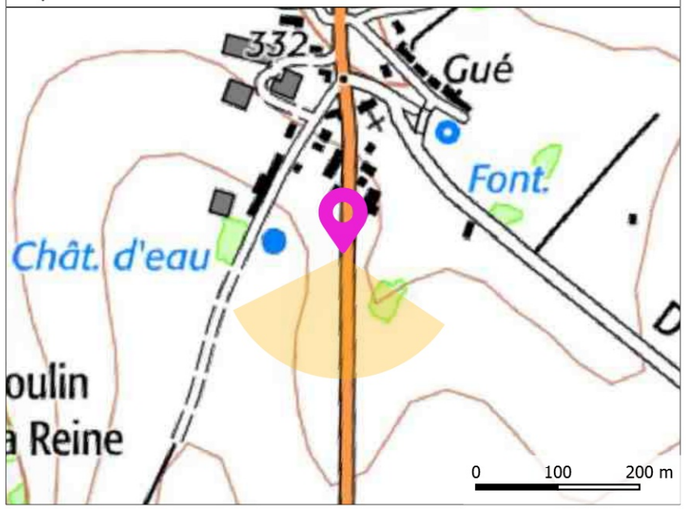
N°17 - Pierrefaites : Sortie Sud

Coordonnées GPS	5°39'34,3"E 47°47'39,7"N
Distance à l'éolienne la plus proche	1760m

Repérage par rapport au parc éolien



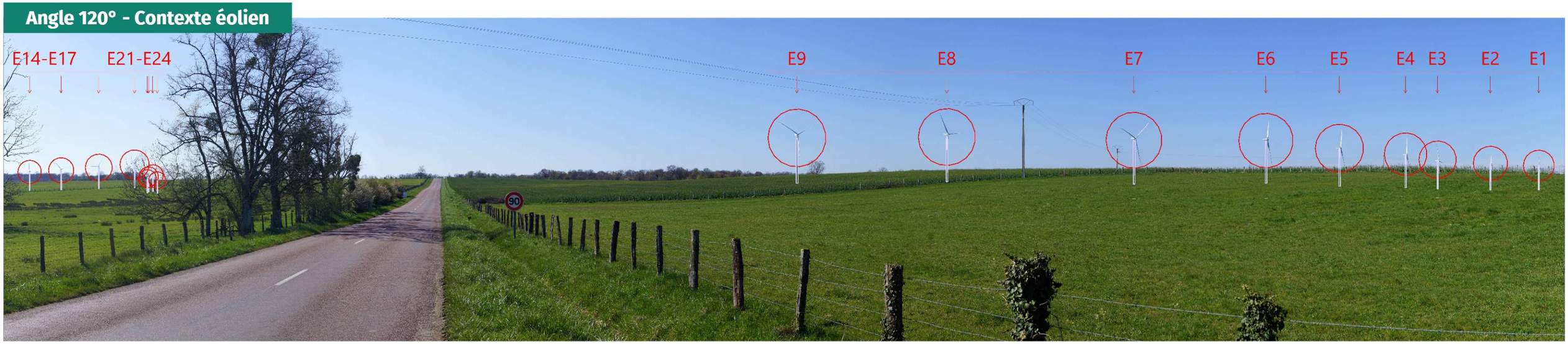
Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



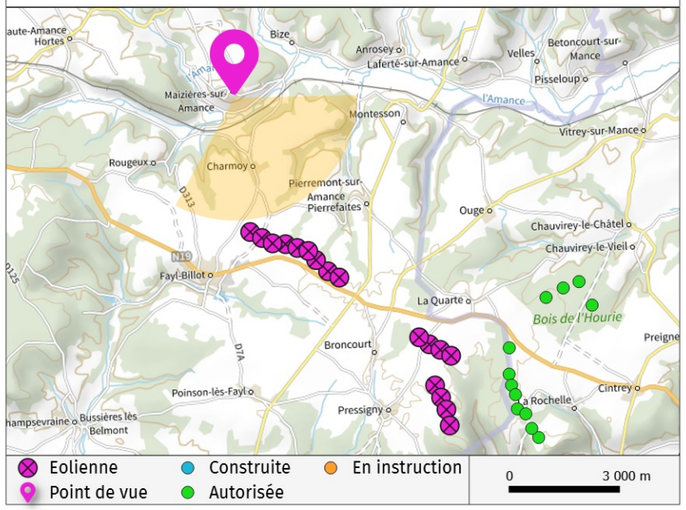
Angle 50° - numéro 2



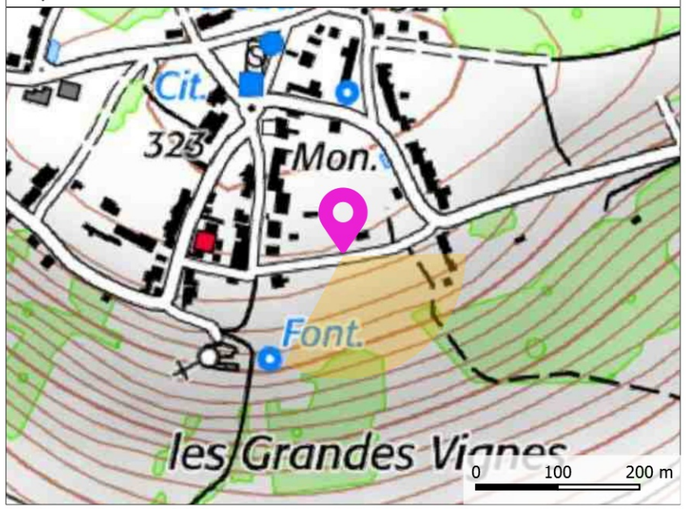
N°18 - Maizières-sur-Amance : Entrée de village Est

Coordonnées GPS	5°36'41,9"E 47°49'32,8"N
Distance à l'éolienne la plus proche	3700m

Repérage par rapport au parc éolien



Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



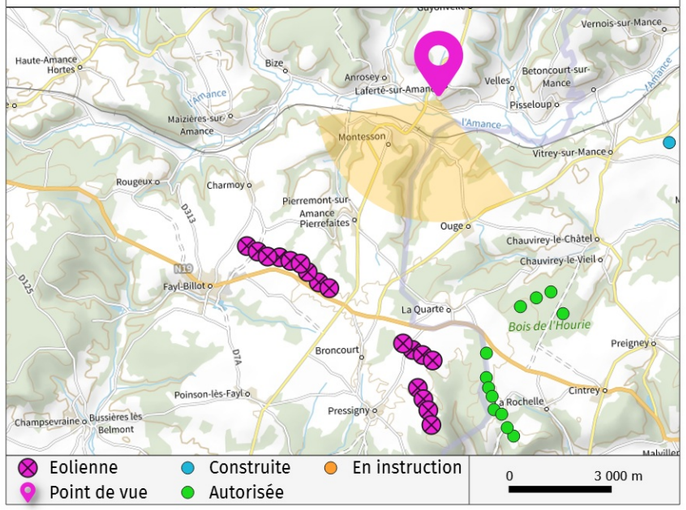
Angle 50° - numéro 2



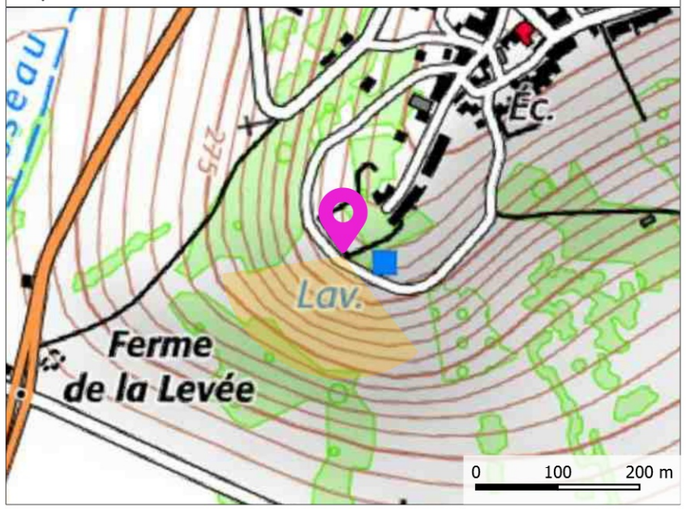
N°19 - Laferté-sur-Amance : Promenade du tour de Laferté

Coordonnées GPS	5°41’37,6”E 47°49’47,9”N
Distance à l'éolienne la plus proche	6360m

Repérage par rapport au parc éolien



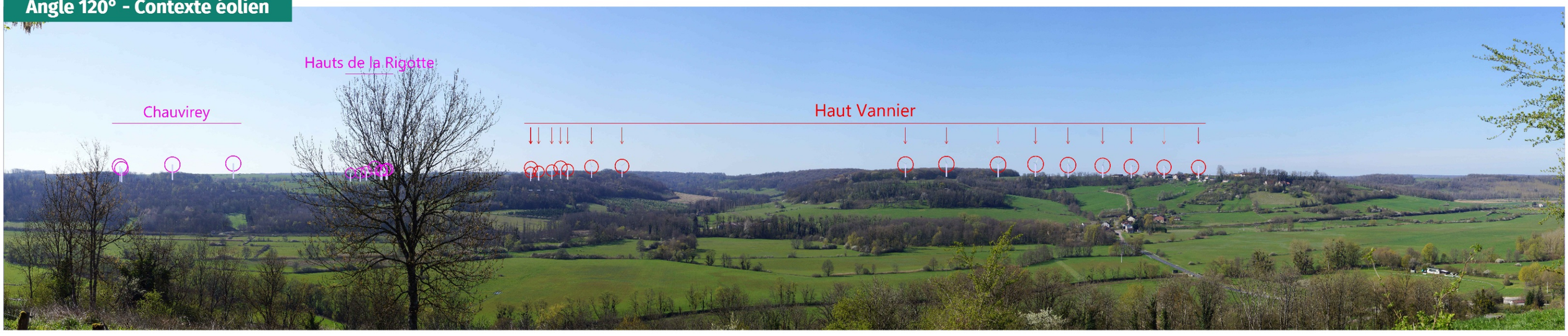
Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



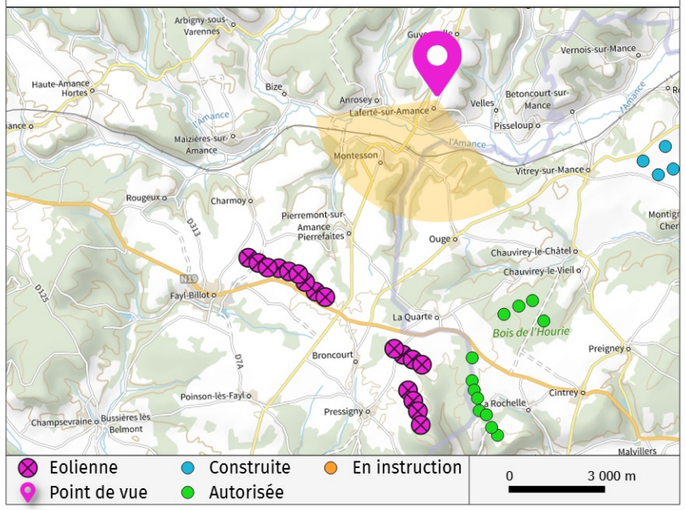
Angle 50° - numéro 2



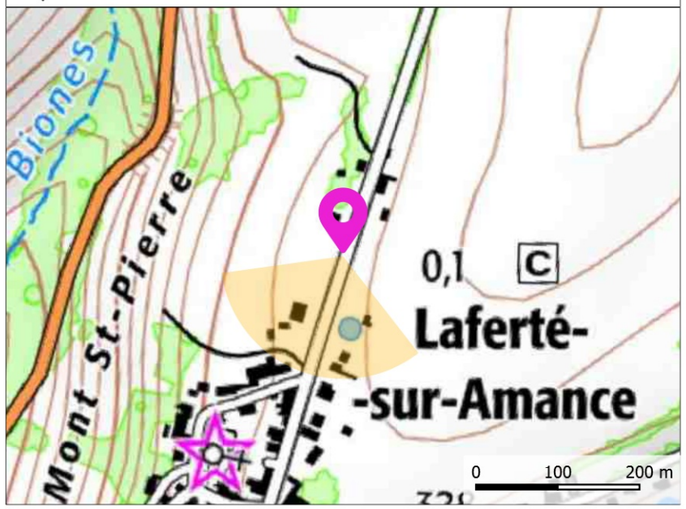
N°20 - Laferté-sur-Amance : RD460 Entrée Nord

Coordonnées GPS	5°41’53,5”E 47°50’9,3”N
Distance à l'éolienne la plus proche	7080m

Repérage par rapport au parc éolien



Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



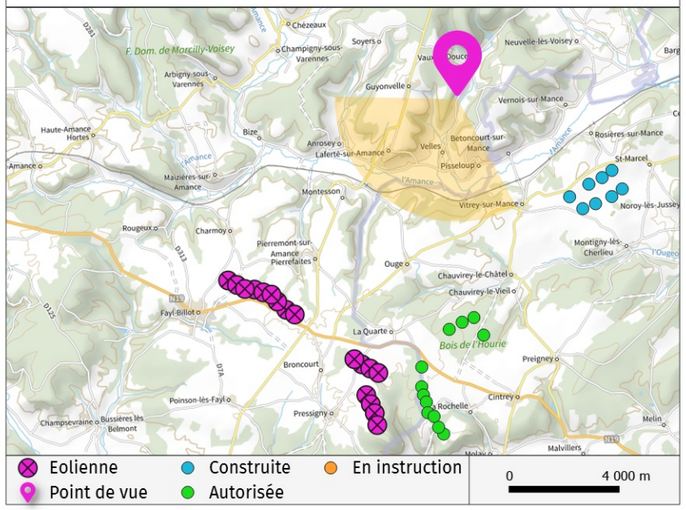
Angle 50° - numéro 2



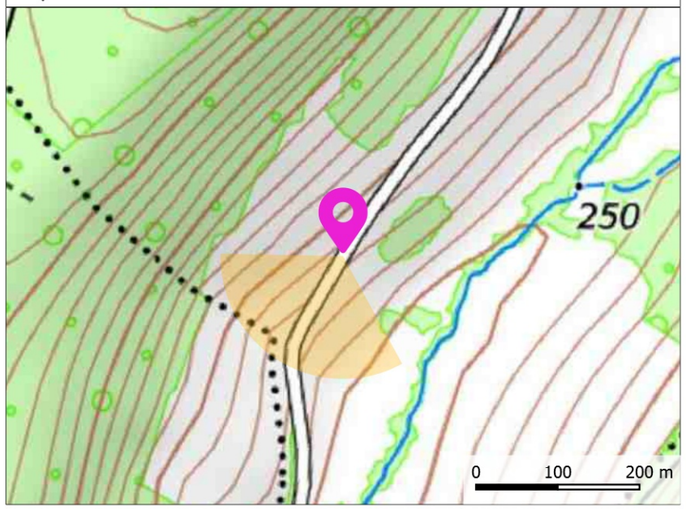
N°21 - Velles : RD270 depuis Vaux-la-Douce

Coordonnées GPS	5°43’52,4”E 47°50’59,4”N
Distance à l'éolienne la plus proche	9890m

Repérage par rapport au parc éolien



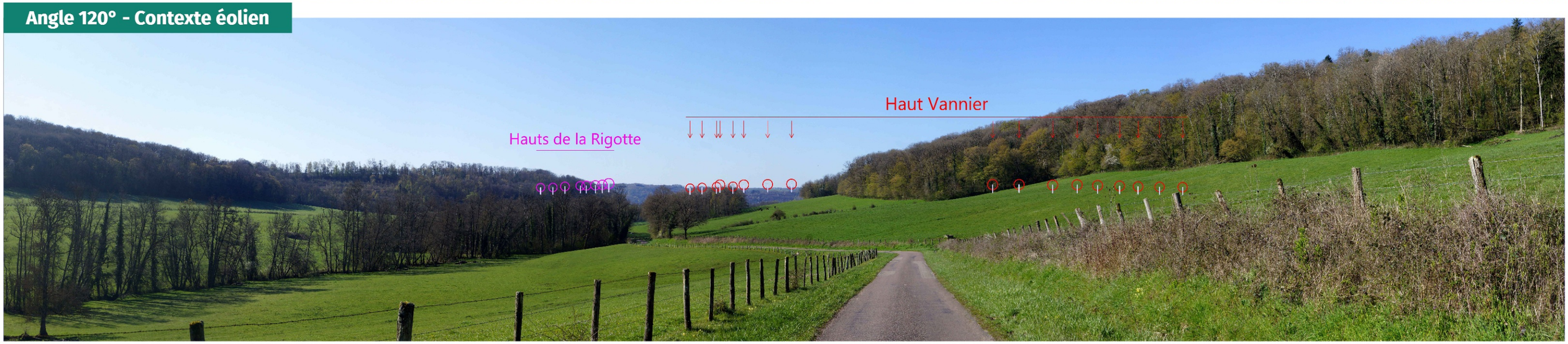
Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



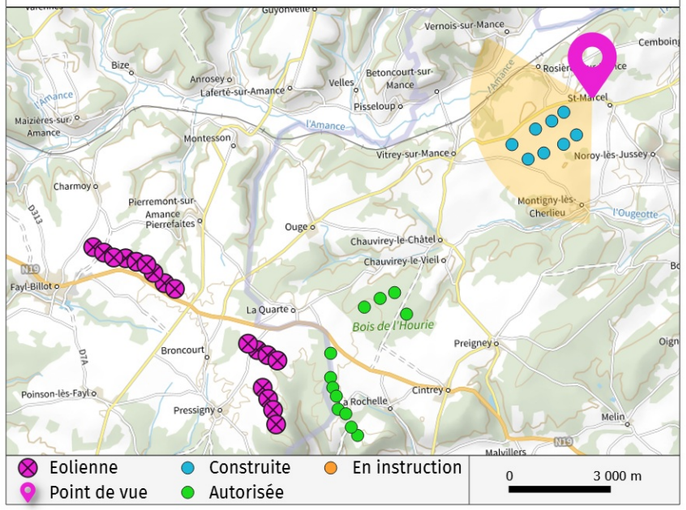
Angle 50° - numéro 2



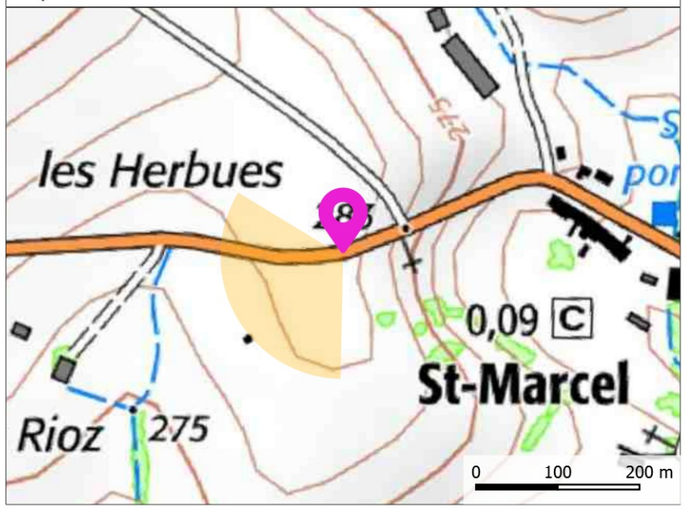
N°22 - Saint-Marcel : RD44 Sortie Sud

Coordonnées GPS	5°49’2,3”E 47°49’38,2”N
Distance à l'éolienne la plus proche	12210m

Repérage par rapport au parc éolien



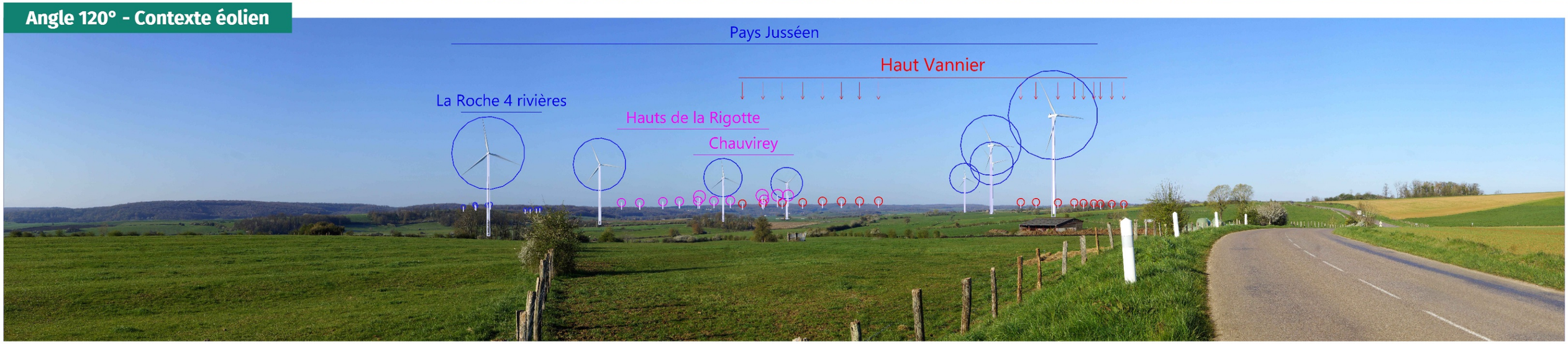
Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien





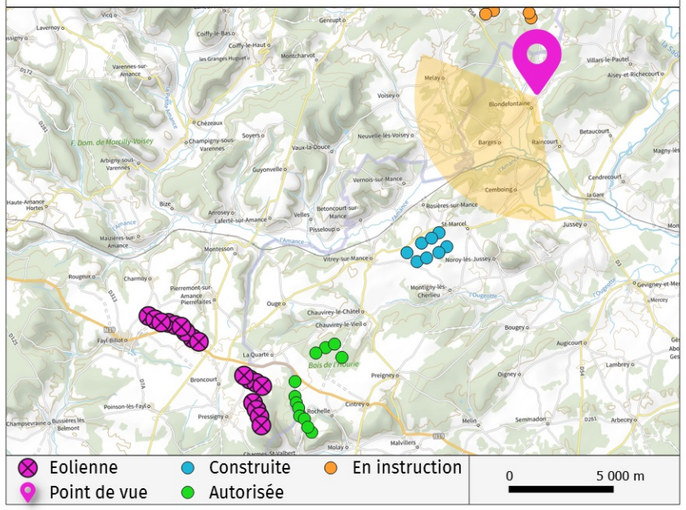
Angle 50° - numéro 2



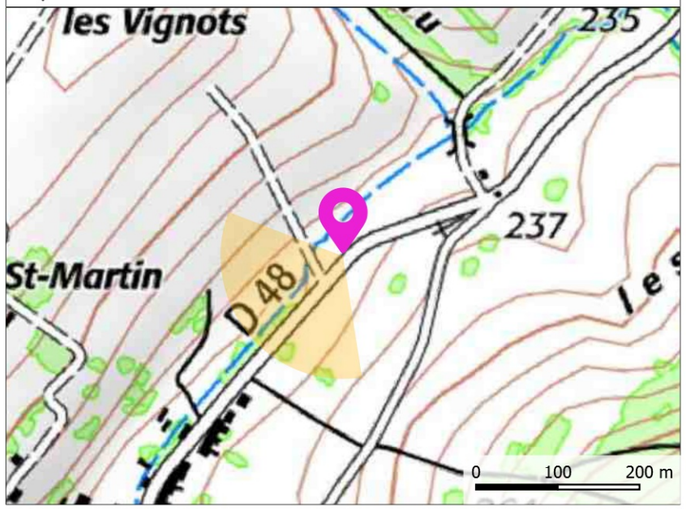
N°23 - Blondefontaine : RD48 Entrée Nord

Coordonnées GPS	5°52’20,7”E 47°52’54,3”N
Distance à l'éolienne la plus proche	19300m

Repérage par rapport au parc éolien



Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



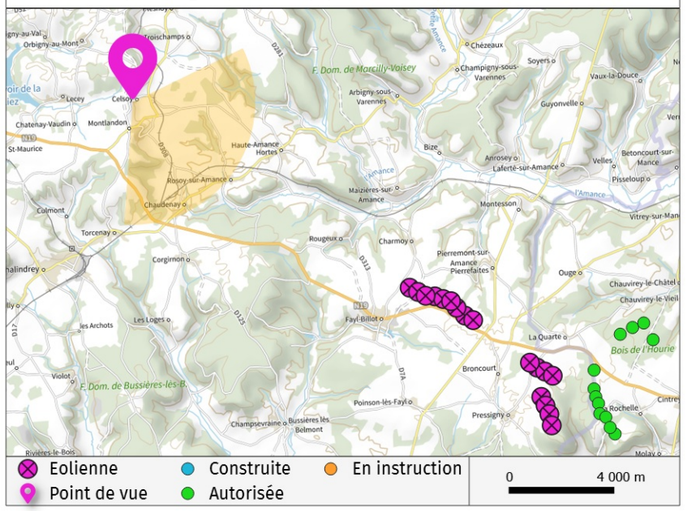
Angle 50° - numéro 2



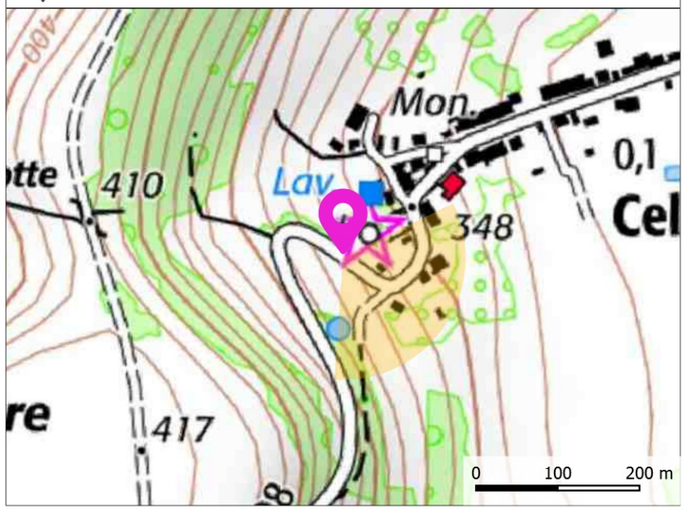
N°24 - Celsoy : RD308 Rue Guibert à l'Est de l'église

Coordonnées GPS	5°28’34,7”E 47°51’35,9”N
Distance à l'éolienne la plus proche	12850m

Repérage par rapport au parc éolien



Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



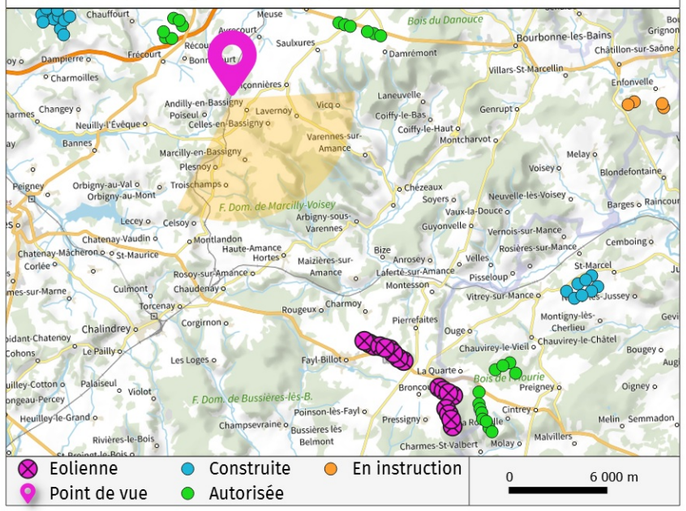
Angle 50° - numéro 2



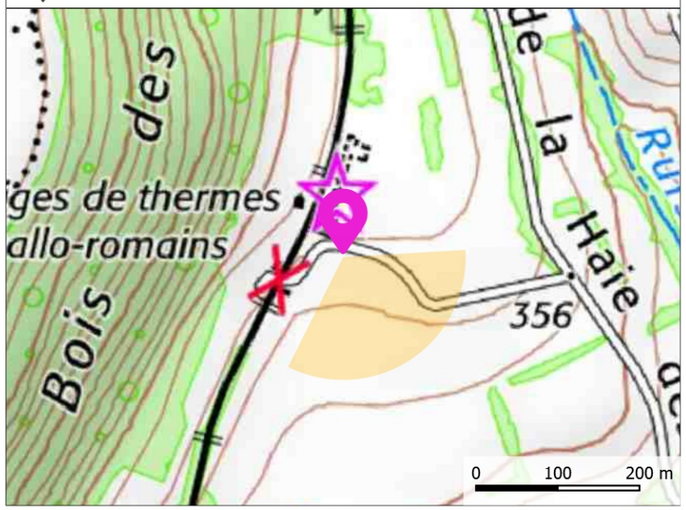
N°25 - Andilly-en-Bassigny : Villa gallo romaine

Coordonnées GPS	5°30’46,4”E 47°55’47,0”N
Distance à l'éolienne la plus proche	17070m

Repérage par rapport au parc éolien



Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



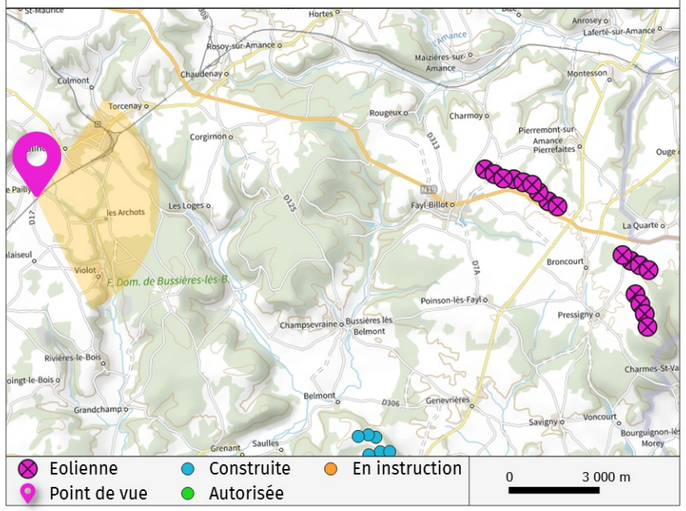
Angle 50° - numéro 2



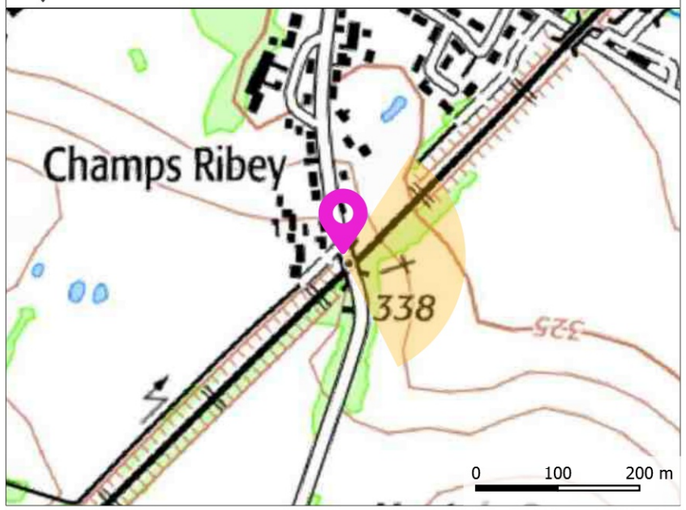
N°26 - Le Pailly : Château de Pailly

Coordonnées GPS	5°24’50,2”E 47°47’15,3”N
Distance à l'éolienne la plus proche	15130m

Repérage par rapport au parc éolien



Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



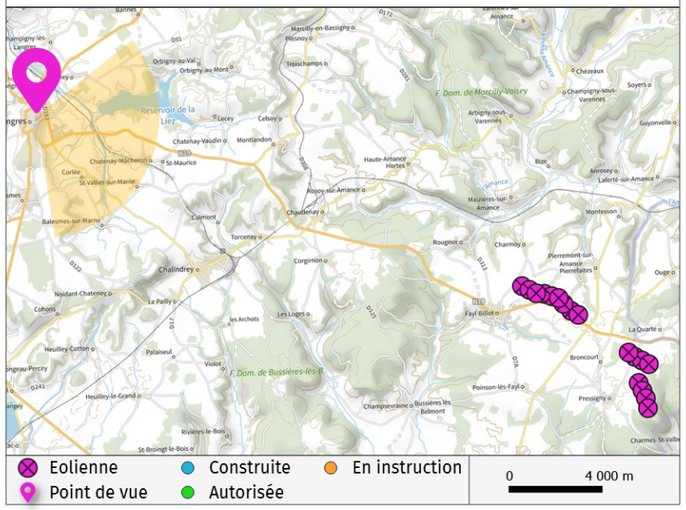
Angle 50° - numéro 2



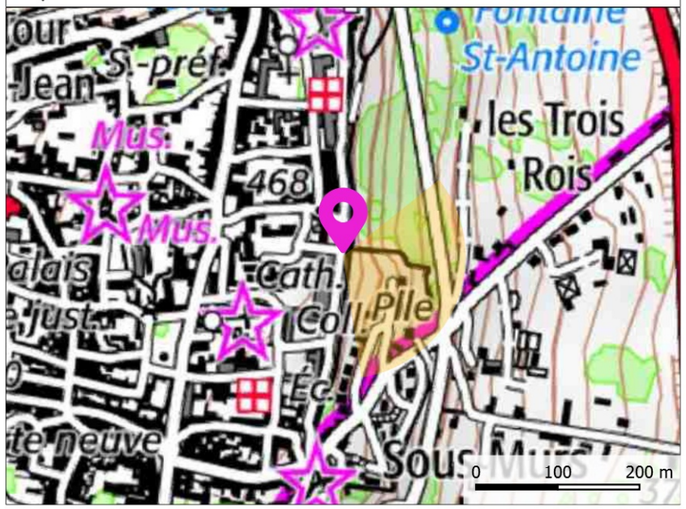
N°27 - Langres : Remparts

Coordonnées GPS	5°20’13,2”E 47°51’53,5”N
Distance à l'éolienne la plus proche	22360m

Repérage par rapport au parc éolien



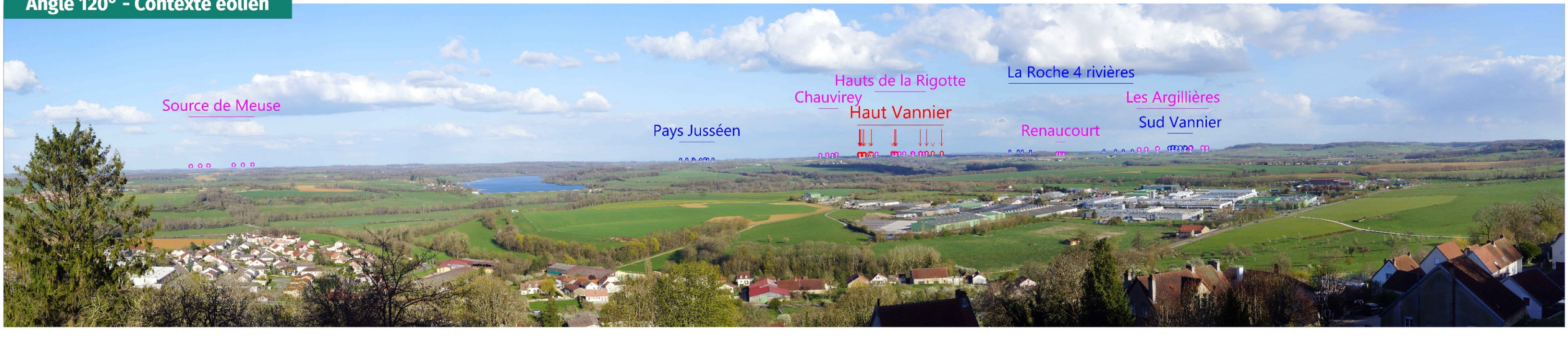
Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



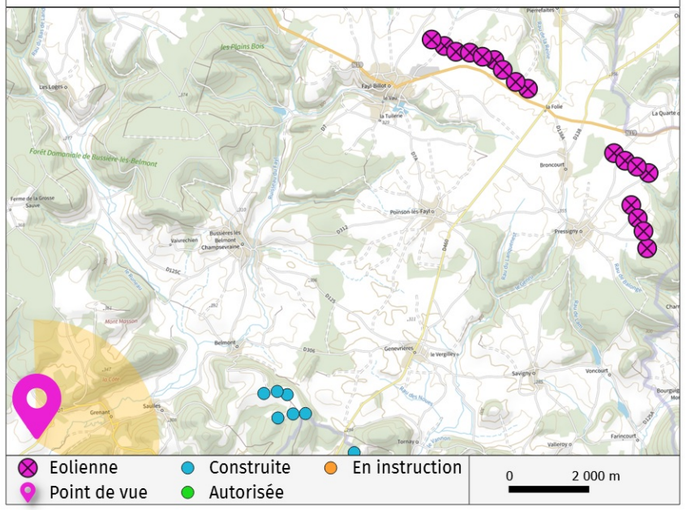
Angle 50° - numéro 2



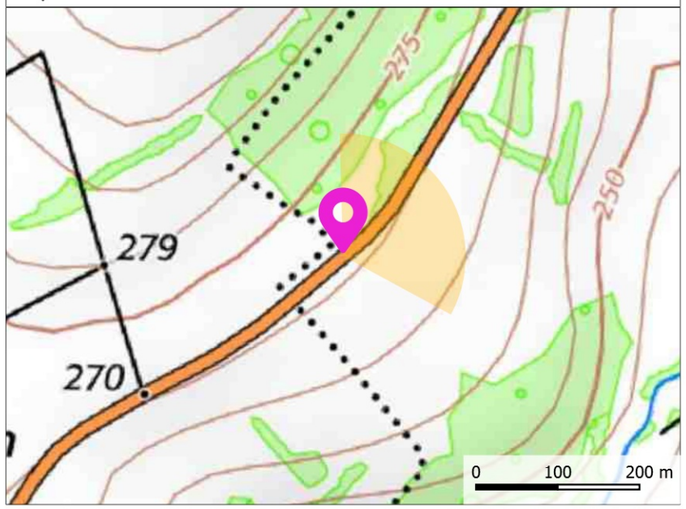
N°28 - Grenant : RD7 entre Coublanc et Grenant

Coordonnées GPS	5°28’39,2”E 47°42’12,7”N
Distance à l'éolienne la plus proche	14330m

Repérage par rapport au parc éolien



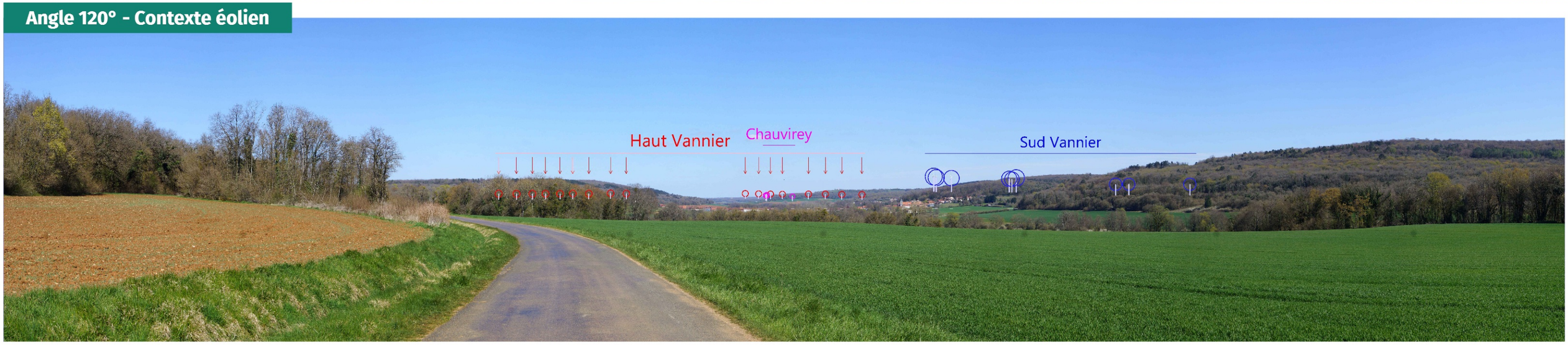
Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



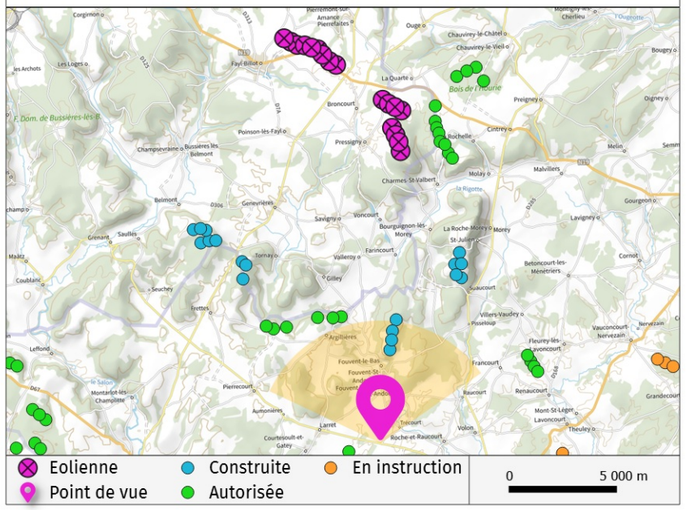
Angle 50° - numéro 2



N°29 - Trécourt : RD5

Coordonnées GPS	5°40’3,9”E 47°37’12,6”N
Distance à l'éolienne la plus proche	13750m

Repérage par rapport au parc éolien



Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



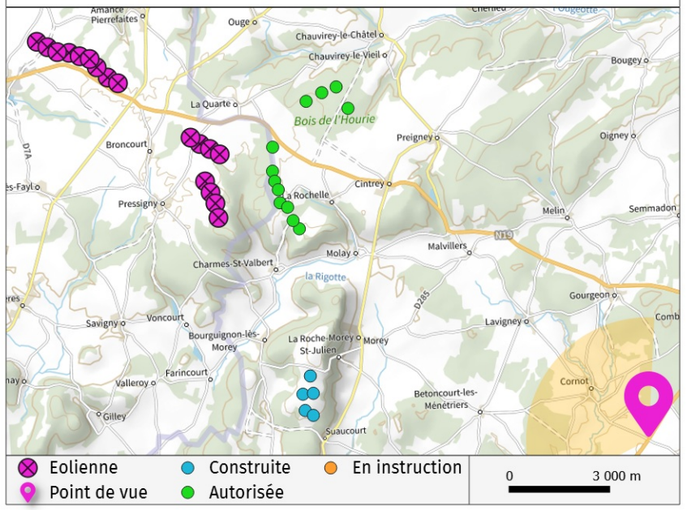
Angle 50° - numéro 2



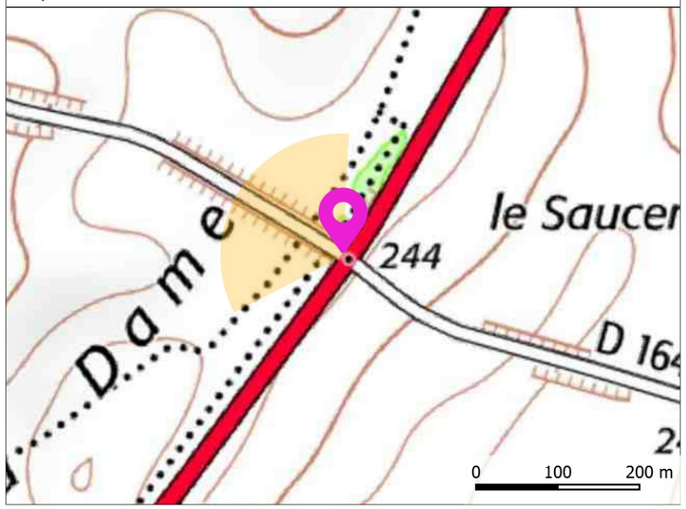
N°30 - Confracourt : RD43 entre Vauconcourt et Bétoncourt

Coordonnées GPS	5°51’22,4”E 47°40’44,5”N
Distance à l'éolienne la plus proche	14590m

Repérage par rapport au parc éolien



Localisation du point de vue



Angle 120° - Panorama actuel



Angle 120° - Contexte éolien



Angle 50° - numéro 1



Angle 50° - numéro 2

